



# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014

Le réservoir de Rampale dans le Var



Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône du 30 juin 2016 - Rapport n° 8

Le canal principal Pesmerle, sur la commune de Camp-Perrin en Haïti a été entièrement réhabilité en 2014 pour permettre l'irrigation agricole et les usages domestiques. Les populations viennent aussi s'y rafraîchir.









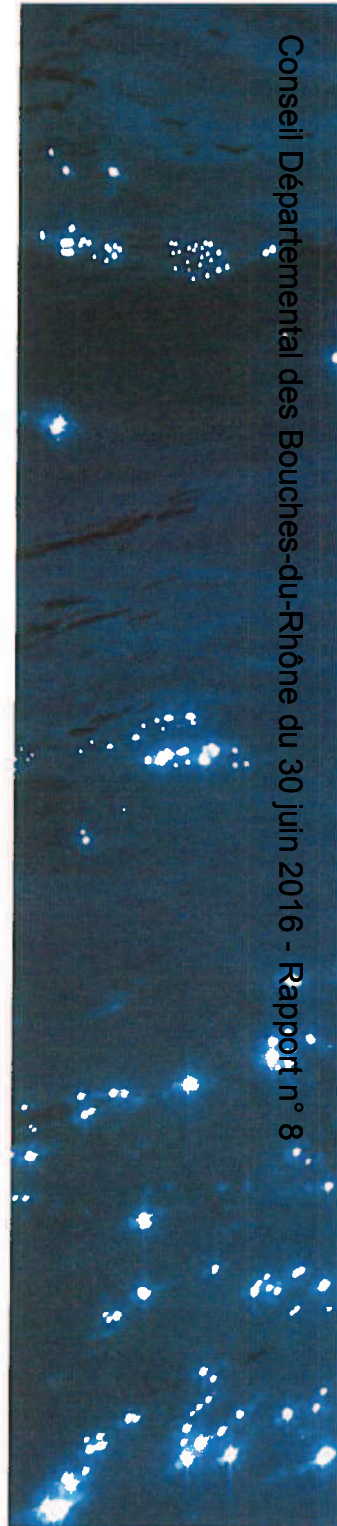
## SOMMAIRE

<b>01</b> ÉDITORIAL	04
<b>02</b> LA CONCRÉTISATION DE PROJETS IMPORTANTS	06
<b>03</b> LE DÉVELOPPEMENT DE LA SCP S'APPUIE SUR CELUI DE SES RESSOURCES HUMAINES	12
<b>04</b> LA QUALITÉ, LA SÉCURITÉ, L'ENVIRONNEMENT ET L'INNOVATION	16
<b>05</b> L'ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS POUR MIEUX FAIRE CONNAÎTRE L'ACTION ET LE STATUT DE LA SCP	22
<b>06</b> LE SERVICE DE L'EAU : PERFORMANT ET MULTI-USAGES	26
<b>07</b> LE DÉVELOPPEMENT DES PRESTATIONS EXTERNES	50
<b>08</b> LA CONFIRMATION D'UNE VOLONTÉ DE DÉVELOPPEMENT À L'INTERNATIONAL ET DANS LES DÉPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER	58
<b>09</b> LE RAPPORT FINANCIER, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET L'ÉQUIPE DE DIRECTION	64





Signature de la Charte régionale de l'eau en février 2014 à Saint-Etienne-du-Grès au siège du Parc des Alpilles à proximité d'Arles dans les Bouches-du-Rhône





# ÉDITORIAL

01



## Michel Vauzelle

Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Société du Canal de Provence et  
d'aménagement de la région provençale

## Bruno Vergobbi

Directeur Général de la Société du Canal de Provence  
et d'aménagement de la région provençale

Depuis plus de 55 ans, la Société du Canal de Provence et d'aménagement de la région provençale assure avec détermination sa mission première de service public : l'eau pour tous, pour tous les usages. Particuliers, collectivités, agriculteurs et entreprises ont ainsi pu continuer à bénéficier en 2014 de cette ressource indispensable à la vie de tous les jours, grâce au savoir-faire, au professionnalisme et à l'investissement des collaboratrices et collaborateurs de la Société. La SCP a poursuivi sa politique dynamique de développement de ses infrastructures, avec près de 22 M€ d'investissements, malgré un contexte climatique médiocre qui a impacté les volumes prélevés, ce qui explique le léger déficit du résultat financier.

Cette année 2014 a été marquée par des événements importants, en France comme à l'international, qui confortent les perspectives de développement de la Société :

► Le transfert du patrimoine hydraulique de la vallée du Calavon et du sud Luberon dans la concession régionale. La fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2015 de la concession départementale de Vaucluse avec la concession régionale du Canal de Provence vient parachever le transfert de l'Etat à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur du patrimoine de la SCP opéré en 2008. Cette fusion va permettre d'accélérer le rythme des investissements à réaliser pour répondre aux besoins des agriculteurs vauclusiens, notamment dans la perspective du changement climatique. 40 M€ y seront consacrés sur les dix prochaines années. Cette opération majeure illustre à nouveau les valeurs de solidarité qui ont toujours guidé, dans un esprit de consensus, les décisions des administrateurs.

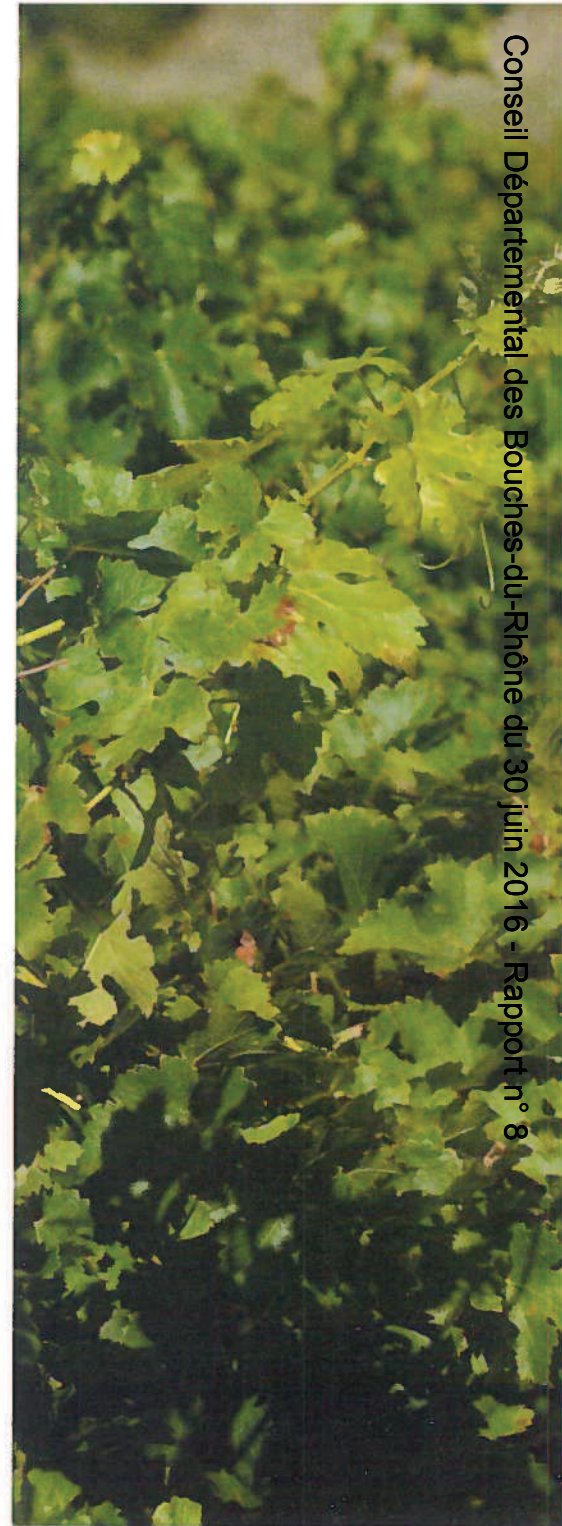
► Le renouvellement de la convention de partenariat avec le Parc Naturel Régional du Verdon, qui souligne ce même principe de solidarité pour l'eau entre territoires. Dans ce cadre, la SCP aide notamment les communes du bassin versant à financer les travaux de création ou de rénovation de leur station d'assainissement pour améliorer la qualité des rejets dans les eaux du Verdon. Cette action vient confirmer l'implication de la Société dans la protection de l'environnement.

► La convention avec le ministère de l'agriculture tunisien pour l'appui aux groupements de développement agricole (GDA) de ce pays, s'est poursuivie en 2014. Après la phase de diagnostic, les phases actives de ce partenariat ont été engagées avec, notamment, l'animation de sessions de formation en gestion administrative et financière. Cet accord-cadre de coopération permet aussi de montrer toute l'expertise et l'appui technique que la Société est capable d'apporter aux pays riverains de la Méditerranée pour une gestion durable de la ressource en eau.

La SCP s'affirme ainsi comme un opérateur public au service du territoire régional qui a la capacité d'exporter son savoir-faire à l'international. Ses compétences reconnues dans les métiers de l'eau, mais également en agronomie et en environnement, lui permettent d'agir dans le respect de ses valeurs que sont professionnalisme, proximité, et développement responsable. Cette solidité, tout comme l'engagement permanent de son personnel, doit lui permettre de saisir au mieux les opportunités offertes par la réforme territoriale pour consolider son développement au service de l'intérêt général.



Signature officielle de l'intégration des réseaux hydrauliques du Luberon-Calavon au patrimoine régional à la Tour d'Aigues dans le Vaucluse en février 2015



Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône du 30 juin 2016 - Rapport n° 8



## LA CONCRÉTISATION DE PROJETS IMPORTANTS

# 02

L'ÉVÉNEMENT MARQUANT DE L'ANNÉE 2014 RESTERA, POUR LA SOCIÉTÉ DU CANAL DE PROVENCE, CELUI DE LA FUSION DE LA CONCESSION DÉPARTEMENTALE DE LA VAL-LÉE DU CALAVON ET DU SUD LUBERON AVEC LA CONCESSION RÉGIONALE.



Cette décision a été approuvée par les deux assemblées délibérantes, le 21 novembre 2014 pour le Département du Vaucluse et le 12 décembre 2014 pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. C'est l'aboutissement d'un processus de discussion de plus de trois ans, conduit entre les deux collectivités territoriales (autorités concédantes) et la SCP (concessionnaire). Cette décision a été approuvée par l'ensemble des autres actionnaires de la Société (collectivités territoriales), témoignant une fois de plus de l'esprit de consensus qui caractérise la gouvernance de la SCP.

Pour mémoire ; au début des années 1980, le Département de Vaucluse avait sollicité l'Etat pour qu'il étende le périmètre de sa concession du Canal de Provence, résultant du décret du 15 mai 1963, à certains secteurs de son territoire : la vallée du Calavon et le sud Luberon. L'objectif était, en développant des aménagements hydrauliques adaptés, de venir conforter un secteur économique toujours important pour le Département : l'agriculture. L'Etat n'avait pas donné suite à cette demande, mais a encouragé le département à créer sa propre concession.

Le Département de Vaucluse avait donc concédé à la SCP, par une convention du 3 mai 1988, la réalisation et l'exploitation d'ouvrages hydrauliques sur la vallée du Calavon et le sud Luberon, sur la base d'un cahier des charges strictement identique à celui de la concession d'Etat. Le programme initial d'équipement de 15 000 ha a été très largement exécuté depuis lors puisque près de 14 000 ha ont été équipés.

Après le transfert, au 1<sup>er</sup> janvier 2009, de l'Etat à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur du patrimoine du Canal de Provence, l'idée d'une fusion de la concession départementale avec la concession régionale a germé. Compte tenu du potentiel de développement encore significatif de l'agriculture sur ces secteurs vauclusiens où 3 000 ha restent à équiper et devant les nécessités de relever le niveau du programme de rénovation actuel, comme futur, des ouvrages existants, l'idée s'est progressivement imposée.

La SCP va ainsi pouvoir investir plus de 40 M€ pour un programme d'équipements nouveaux couvrant les dix années à venir. Elle va aussi incorporer les aménagements hydrauliques de la vallée du Calavon et du Sud Luberon dans le programme de rénovation de la concession régionale, doté à 27 M€ par an dans le plan actuel.



!! Cette fusion, qui se traduit par un transfert financier au bénéfice des secteurs concernés, témoigne bien de l'esprit de solidarité entre usages urbains et ruraux et entre territoires. Cet esprit a toujours prévalu depuis la fondation de la Société du Canal de Provence, outil public d'aménagement au service de la Provence et de son économie. !!

#### ACHÈVEMENT DES TRAVAUX DE DESSERTE DU CEA DE CADARACHE

Il s'agit de l'aboutissement d'un projet initié il y a une quinzaine d'années et qui a fait, depuis, l'objet de nombreux échanges avec le CEA. Il faut rappeler que l'ouvrage dit de « la fenêtre du Médecin », utilisé aujourd'hui pour cette desserte, avait été aménagé dans les années 1960, lors de la création de la branche maître du Canal de Provence, car les concepteurs de l'époque avaient anticipé les besoins futurs du CEA.



Au total, 20 M€ auront été nécessaires à la réalisation de ce chantier hors normes qui desservira :

⑥ le Réacteur Jules Horowitz (RJH - réacteur nucléaire dédié principalement à la recherche pour l'industrie électronucléaire et à la médecine nucléaire puisque cet ouvrage approvisionnera les centres médicaux européens en radio éléments à vie courte),

⑥ le réacteur d'essai RES (réacteur nucléaire d'essai dédié à la propulsion nucléaire navale),

⑥ la station de traitement d'eau potable alimentant le CEA.

Ce chantier permettra aussi un maillage avec les réseaux prévus pour le réacteur expérimental ITER. Quelque neuf kilomètres de canalisations de grand et très grand diamètre ont été posés, puis mis en eau à l'automne.

Pour cette opération, le CEA et la SCP ont constitué un groupement de commande décomposant l'opération en trois lots : les deux lots dédiés à la desserte du site sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la SCP, le CEA réalise de son côté les travaux permettant le transit des eaux de rejet en aval du RJH.

Ce programme s'achèvera dans quelques années avec la réalisation d'un maillage complémentaire permettant, depuis l'amont, le bouclage de l'alimentation. Il témoigne des savoir-faire de la SCP sur le plan technique et de réalisation dans un périmètre aux normes particulièrement exigeantes. Les livraisons d'eau ont débuté en 2015, pour des volumes encore modérés, mais qui progresseront à la mise en service du RJH.

#### LES PLANNINGS DE TRAVAUX DE LA LIAISON VIDAUBAN/SAINTE-MAXIME VALIDÉS POUR UNE MISE EN SERVICE EN 2017



Ce projet s'inscrit dans la continuité de la réalisation de la branche Verdon/Saint-Cassien, dont l'objet a été d'amener l'eau du Verdon, de grande qualité, dans l'Est du département du Var, en complément des ressources locales pour sécuriser l'alimentation de ce territoire. Les travaux de cette branche, d'une longueur de 70 km ont été achevés en 2013 pour un coût de 70 M€.

Pour engager la réalisation de la liaison Vidauban/Sainte-Maxime qui en constitue le prolongement, le comité de pilotage de la liaison Verdon/Saint-Cassien - Sainte-Maxime, constitué en application de l'accord-cadre de juillet 2010 et réunissant la Région, le Conseil général du Var, l'Agence de l'Eau, le Syndicat de l'Eau du Var Est, le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau de la Corniche des Maures (SIDECM) et la SCP, s'est tenu le 17 septembre 2014.

Les plannings de travaux ont été validés avec un objectif de mise en service de l'aménagement au premier semestre 2017, en complète cohérence avec les travaux que doit réaliser le SIDECM. Le démarrage des travaux a ainsi eu lieu au premier semestre 2015.








 Assemblée constitutive du Groupement d'Intérêt Economique entre la commune de Saint-Etienne de Tinée dans les Alpes Maritimes et la Société du Canal de Provence



#### LES PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR 2014

Au cours de l'année, le conseil d'administration s'est réuni à quatre reprises : le 17 avril, le 19 juin et le 16 octobre au siège du Tholonet et le 18 décembre au palais des congrès d'Aix-en-Provence avant la réunion annuelle des collaborateurs.


À l'occasion de ces séances, le conseil a approuvé :

-   les comptes et résultats de l'exercice 2013,
-  le programme 2014 d'investissement et de rénovation des ouvrages,
-  le projet de budget de l'exercice 2015,
-  les rapports annuels aux autorités concédantes (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Département de Vaucluse) pour l'année 2013.


#### LA DYNAMIQUE DU PROJET D'ENTREPRISE CAP 2015 S'EST PROLONGÉE


La mise en œuvre du projet CAP 2015, lancé en 2010, s'est poursuivie dans ses dimensions stratégiques et managériales. Parmi les éléments à retenir :


 Les activités d'ingénierie en France et à l'international ont été soutenues, ainsi que celles de vente de matériel et solutions pour l'eau.

 Dans le domaine du développement de l'hydroélectricité, des avancées importantes sont intervenues :

Les Groupements d'Intérêt Economique, d'une part avec l'Association Syndicale Constituée d'Office des Arrosants de La Crau sur la branche d'Arles du canal de Craponne à Eyguières dans les Bouches-du-Rhône et, d'autre part, avec la commune de montagne de Saint-Etienne-de-Tinée dans les Alpes-Maritimes ont été constitués. Ces projets dans le domaine des énergies renouvelables sont exemplaires du partenariat que la SCP peut nouer avec les acteurs du territoire. Toujours dans ce domaine, sur l'ouvrage même du Canal de Provence, la microcentrale de Rians (1 M€ investis) a été mise en service alors que d'autres sites encore aménageables sur le parcours du canal sont en cours d'étude.

 Par ailleurs, un business plan à douze ans a été élaboré. Il offre une excellente visibilité sur les perspectives de la SCP et permet également de confirmer la résistance et la robustesse de la Société avec des simulations aux hypothèses très contraintes.

 La fonction Achat est maintenant bien organisée autour d'un pôle regroupant des activités jusqu'alors dispersées dans de nombreux services. Elle a traité en 2014 environ 7 M€ d'achats, en renforçant notre capacité de négociation avec les fournisseurs et en privilégiant notamment le recours à l'Union des Groupements d'Achats Publics lorsque la nature des prestations le permet. Les économies ainsi réalisées ont atteint 0,8 M€.

 Enfin, un chantier structurant pour l'organisation des activités de la Société a démarré au sein des services de l'exploitation et de la maintenance, visant à rapprocher des équipes des centres d'exploitation les fonctions de maintenance de premier niveau qu'elles peuvent assumer par elles-mêmes. Ce processus de décentralisation et d'optimisation va se poursuivre en 2015. Des moyens centralisés du service maintenance pourront ainsi être réaffectés à l'animation d'opérations de rénovation significatives, dont le volume annuel continuera à croître dans les années futures.



Il a également été appelé à ratifier les différents marchés formalisés après les appels d'offres lancés pour sélectionner les entreprises chargées de la réalisation des travaux neufs et de rénovation.

### CONTRAT D'OBJECTIFS REMPLI

C'est au cours de la séance du mois d'avril que le conseil a examiné le bilan annuel du contrat d'objectifs conclu entre la Région en sa qualité d'autorité concédante et la SCP concessionnaire. Ce bilan portait notamment sur les investissements destinés au développement de capacité des ouvrages et à la sécurisation de la ressource et des dessertes. Il évoquait aussi le travail important opéré vis à vis de la clientèle des eaux brutes professionnelles. Il détaillait les projets portant sur la recherche et l'innovation.



Renouvellement de la convention de partenariat entre le Parc Naturel Régional du Verdon et la SCP en juin 2014

### PARTENARIAT AVEC LA PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERDON RECONDUIT



La convention de partenariat signée en juillet 2008 pour six ans avec le Parc Naturel Régional du Verdon (PNRV) a été renouvelée pour une nouvelle période de six ans le 19 juin 2014. Ce partenariat vise trois grands objectifs :

- gérer durablement et de manière équilibrée la ressource en eau,
- préserver la qualité des eaux du Verdon,
- accompagner le développement durable du territoire du parc.

La signature de cette nouvelle convention a donné lieu à une manifestation qui s'est déroulée au Tholonet, à l'issue d'une séance du conseil d'administration, en présence de l'ensemble des décideurs et acteurs concernés et de la presse.

Ce fut l'occasion de dresser un bilan très positif des actions conduites au cours des années 2008-2014 et d'affirmer la volonté commune et partagée du PNRV et de la SCP de poursuivre le partenariat engagé tout en initiant de nouvelles actions avec un budget annuel de 350 000 €.

### PROJET D'ACCORD CADRE RATIFIÉ ENTRE LA SCP ET LA COOPÉRATIVE AGRICOLE CÉRÉALIS

Au cours de la réunion d'octobre, un projet d'accord-cadre avec la coopérative Céréalis, présente sur le sud Luberon et dans la région d'Orange, a été ratifié par le conseil. La SCP souhaite ainsi conforter son rôle de conseil et d'appui au développement de l'agriculture irriguée provençale. Cela lui permet d'étendre son offre de prestations « aval compteur » qui contribue à optimiser les prélèvements sur la ressource en eau et à réduire les impacts sur les milieux aquatiques. En outre, elle a renforcé sa coopération avec le monde agricole : chambres d'agriculture, centres d'expérimentation et de recherche agronomiques, filières de production. D'autres accords de ce type pourraient voir le jour, en particulier avec la coopérative GPS qui est implantée sur le département des Alpes de Haute-Provence.

### DES RÉSULTATS IMPACTÉS PAR UNE ANNÉE DE FORTE PLUVIOMÉTRIE

L'année 2014 s'est déroulée dans un contexte climatique encore défavorable avec le niveau de pluviométrie le plus élevé de ces cinq dernières années. Malgré cela et compte tenu de la répartition des précipitations au cours de l'année, les volumes prélevés en 2014 sont en légère augmentation par rapport à 2013, mais restent sur des niveaux faibles.



## 6 RECETTES STABLES

Les recettes du service de l'eau, hors production d'énergie, ont augmenté légèrement de 0,51 % en 2014, à 83,48 M€, contre 83,05 M€ en 2013. Cette relative stabilité en valeur est liée à une hausse des consommations sur les usages ruraux (+ 1,66 %) et incendie, alors que les usages urbains et industriels étaient en légère diminution. A 0,9 M€, les recettes de l'activité énergie sont en augmentation sensible (+ 46 %) par rapport à 2013, en raison de la mise en service de la microcentrale de Rians.



Les recettes liées à la concession, représentées par la production immobilisée de l'actif défectible, se sont élevées à 5,6 M€, en augmentation de 3,70 % par rapport à 2013 et en phase avec le programme de travaux de cette année.

Hors activité des laboratoires, l'activité d'ingénierie France s'établit à 1,5 M€ contre 1,7 M€ en 2013. C'est une baisse sensible (- 0,6 M€) en partie compensée par l'apparition de l'activité d'ingénierie d'irrigation réalisée par le Service Matériel et Solutions pour l'Eau (SMSE).

L'activité internationale, avec 2,41 M€ de chiffre d'affaires en 2014, est en croissance par rapport à 2013 (2,35 M€).

Les activités des laboratoires sont restées stables à 0,47 M€.

## 6 FORTE HAUSSE DE L'ACTIVITÉ DE NÉGOCE DE MATÉRIEL D'IRRIGATION

Dans l'activité de négoce de matériel d'irrigation, les ventes au comptant ont réalisé une croissance importante de plus de 20 % en raison d'une politique volontariste de développement. Les ventes représentent 2,63 M€ contre 2,18 M€ en 2013.

 Signature du partenariat entre la coopérative agricole Céréalis et la SCP



## 6 SENSIBLE DIMINUTION DES DÉPENSES DE RÉNOVATION

Avec 23,05 M€, les dépenses de rénovation nettes de recettes sont en diminution de 8,5 % par rapport au réalisé 2013 (25,2 M€) et dans une moindre mesure par rapport au budget prévisionnel (23,9 M€). Pour mémoire, 2014 est la deuxième année du deuxième plan quinquennal d'un montant total de 135 M€.

L'exercice 2014 se solde par un résultat comptable déficitaire de - 570 792 €.







## LE DÉVELOPPEMENT DE LA SCP S'APPUIE SUR CELUI DE SES RESSOURCES HUMAINES

03



DANS LE DOMAINE DE L'EMPLOI, LA SOCIÉTÉ DU CANAL DE PROVENCE ADAPTE SA POLITIQUE ET SON VOLUME DE RECRUTEMENT AUX ENJEUX DES PROCHAINES ANNÉES :

- ◊ rénovation de son réseau,
- ◊ renforcement de la qualité de service à ses clients,
- ◊ évolution des technologies et des services,
- ◊ adaptation des métiers,
- ◊ technicité des projets d'ingénierie,
- ◊ expertise dans les projets hydrauliques à l'international...

### RENOUVELLEMENT DES COMPÉTENCES NÉCESSAIRES À SES ACTIVITÉS ET À SON AMBITION

Avec une vingtaine d'embauches en contrat à durée indéterminée en 2014, la Société du Canal de Provence réaffirme son statut d'entreprise moteur de l'emploi dans sa région.

#### Soutien à l'intégration professionnelle des jeunes

La SCP facilite l'intégration des jeunes sur le marché du travail. L'alternance est la voie privilégiée pour former et participer à l'intégration professionnelle des jeunes. La SCP, depuis 2012, a délibérément choisi de s'y associer activement. En 2014, ce sont aussi une vingtaine de jeunes qui ont été recrutés en alternance.



#### Développement de la mixité dans tous les métiers

Dans le domaine de l'égalité homme-femme, la SCP entend faire progresser la place des femmes dans les métiers techniques et dans les postes à responsabilité. Mais elle agit aussi, plus largement, pour favoriser la mixité dans tous les métiers et lutter contre les stéréotypes (notamment dans la perception des métiers) et veille par exemple à masculiniser ses fonctions support.





### Accompagnement des salariés en situation de handicap

Pour cela, la Société mène des actions de formation et d'aménagement des postes de travail. Chaque année, ils peuvent bénéficier d'un entretien professionnel spécifique avec la DRH afin de faire le point sur leur situation en termes de conditions de travail, d'emploi et de qualification.



### DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES AU-DELÀ DE LA SEULE ADAPTATION À L'ÉVOLUTION DES MÉTIERS

C'est un axe important et un effort conséquent de formation en direction de ses collaborateurs qui est déployé, d'inscrire la performance de la Société dans la durée. L'« Accord formation professionnelle continue 2014 » prévoyait un investissement formation de plus de 5 % de la masse salariale, pour une obligation légale de 1,6 %. La mobilisation des compétences des équipes est un enjeu majeur pour la SCP qui a toujours misé sur la capacité de ses collaborateurs à apporter la qualité de service et le professionnalisme attendu par ses clients. « La démarche compétences », développée depuis maintenant trois ans au sein de l'entreprise, apporte les outils nécessaires au développement des ressources humaines.

### TROIS AXES PRINCIPAUX SONT POURSUIVIS POUR FAVORISER L'ÉVOLUTION DES SALARIÉS

- ④ Accompagner les nouveaux entrants via des parcours d'intégration.
- ④ Maintenir et développer les compétences professionnelles en renforçant les compétences en termes de métier (maintenance, exploitation, ingénierie...), de



management des projets et des équipes, de prévention des risques professionnels et de service à la clientèle.

- ④ Accompagner l'évolution des nouvelles technologies, les évolutions d'organisation et les parcours professionnels : mobilité, qualification, promotion interne.

### AMÉLIORER EN PERMANENCE LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Tout salarié doit pouvoir se sentir « bien au travail » et s'épanouir, condition nécessaire à la performance de l'entreprise. Une démarche d'amélioration des conditions de travail est menée depuis 2013 car, même si la SCP reste une société privilégiée en ce





qui concerne les conditions de travail qu'elle est en mesure d'offrir à ses salariés, elle n'est pas à l'abri des multiples causes pouvant être la source de leur dégradation :

- ④ adaptations aux nouvelles technologies,
- ④ réorganisations internes nécessaires pour s'adapter à un environnement changeant.

Un plan d'actions a été élaboré avec le CHSCT visant à apporter des améliorations dans les domaines de l'organisation du travail, de la santé et de la politique RH, des pratiques managériales et enfin de la communication et du changement. Il sera déployé sur plusieurs années.

#### UN DIALOGUE SOCIAL QUOTIDIEN

Le management de la Société s'appuie sur un dialogue social soutenu. Le dynamisme de ce dialogue social s'est illustré encore une fois en 2014 avec la signature de cinq accords d'entreprise entre la direction et ses partenaires sociaux.

Ces accords ont porté sur :



- ④ les élections professionnelles (accord sur les conditions et modalités de vote par voie électronique et accord pré-électoral CE et DP),
- ④ l'intéressement du personnel pour la période 2014-2016,
- ④ les conditions et durée des périodes d'essai des nouveaux embauchés.
- ④ la possibilité d'un don solidaire de congés à un collègue dont l'enfant est gravement malade.

Toutes les démarches impliquant les ressources humaines de l'entreprise sont mises en œuvre en cohérence avec nos valeurs de professionnalisme, proximité, et développement responsable.





Les prototypes de panneaux photovoltaïques du projet CEA/SCP CANALSOL installés sur le Canal de Provence à Rians dans le Var





# LA QUALITÉ, LA SÉCURITÉ, L'ENVIRONNEMENT ET L'INNOVATION

# 04



## OPTIMISATION DE NOS DÉMARCHES EN MATIÈRE DE QUALITÉ, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT (QSE)

Depuis le lancement de la démarche de mise en place d'un système de management qualité en 1995, la Société a développé une organisation transversale performante où les démarches Qualité (ISO 9001 & 17025), Santé et Sécurité (OHSAS 18001) et Environnement (ISO 14001) sont au cœur des actions d'amélioration de l'entreprise.

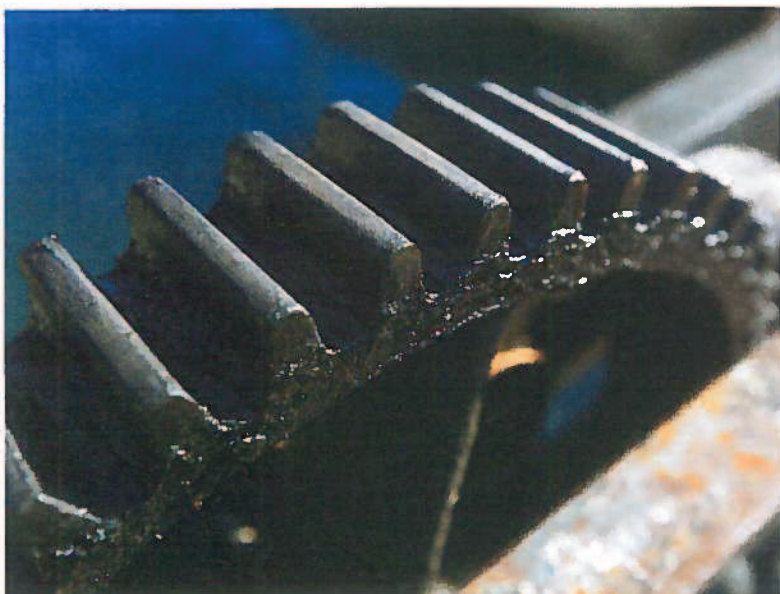
L'année 2014 a été une année importante de consolidation des différentes démarches et de révision des objectifs d'amélioration. En matière de qualité, un travail de réflexion a été entrepris avec les membres du comité management de l'entreprise pour renforcer la performance et le déploiement du pilotage transversal et recentrer les objectifs de chaque processus sur les enjeux stratégiques pour nos clients et parties prenantes.

En matière de sécurité, la SCP s'est engagée dans une démarche de prévention en Santé et Sécurité au Travail (SST) en visant la certification OHSAS 18001 acquise au premier trimestre 2015. Un important travail a été réalisé en termes de veille et conformité réglementaire, de formalisation documentaire, de mise à jour du Document Unique, et de mise en œuvre du programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail.

## L'ENVIRONNEMENT, UN ENGAGEMENT MAJEUR POUR LA SOCIÉTÉ

En matière d'environnement, l'analyse de l'impact de la Société sur son environnement a totalement été révisée sur l'ensemble des activités certifiées.

Les enjeux de ce travail ont tout d'abord été de dresser un bilan des actions environnementales réalisées ces cinq dernières années, puis d'identifier les enjeux de demain afin d'établir le nouveau programme de management environnemental. Cette analyse participe également à la révision de la politique environnementale de la Société pour 2015 et les années à venir.





☺ Dans le cadre du partenariat de la SCP avec le BRGM, rejet des essais de pompage des Puits de l'Arc dans un affluent, le Verdalaï sur la commune de Rousset dans les Bouches-du-Rhône



◊ PARMIS LES AXES D'AMÉLIORATION, ON PEUT CITER LES POINTS SUIVANTS :

- ◊ Les actions en matière de maîtrise de la qualité de l'eau à l'aval des appareils de potabilisation et d'accompagnement de nos clients pour définir les équipements adaptés seront poursuivies.
- ◊ Les enquêtes de satisfaction auprès des clients de nos activités d'ingénierie (hors concession) et des parties prenantes suite à des opérations d'aménagement hydraulique sur le territoire de la concession seront déployées.
- ◊ Le respect des exigences réglementaires et contractuelles de nos fournisseurs et sous-traitants, tant sur les aspects qualité et sécurité que sur la préservation de l'environnement sera suivi attentivement.
- ◊ Nos actions pour la prévention des risques prioritaires issus du Document Unique (risque routier, risque de chute de hauteur et celui lié au travailleur isolé) seront approfondies, de même que les démarches spécifiques concernant, d'une part les risques psychosociaux avec la mise en œuvre du plan d'actions établi suite au

diagnostic réalisé en 2013, et d'autre part l'évaluation de l'exposition aux facteurs de pénibilité.

- ◊ La réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires pour l'entretien des abords des ouvrages, nocifs pour la santé et l'environnement sera poursuivie. L'objectif est « zéro phyto » à l'horizon 2020 au niveau des dix centres d'exploitation de la région.
- ◊ La stratégie d'optimisation de la performance énergétique de nos bâtiments et des équipements par un suivi renforcé de nos consommations et la recherche de solutions adaptées sera renforcée, ainsi que l'optimisation des déplacements de nos collaborateurs par une réorganisation des méthodes de travail qui aura pour conséquence de limiter non seulement le risque routier, mais également les émissions des gaz à effet de serre.

### L'INNOVATION, MOTEUR DE NOTRE AVENIR

Le dispositif d'incubation interne, destiné à favoriser des projets innovants, s'inscrit dans le cadre de l'animation du processus innovation de la SCP. Il a contribué à la validation, pour le programme 2015, de six nouveaux projets sur des thématiques très proches du cœur de métier de la SCP.

A l'instar de 2013, les dépenses liées à la réalisation du programme innovation se sont élevées à 200 000 € en 2014.

### ◊ PROJET ARK

Dans le cadre du projet de recherche ARK (Acquisition de Références sur l'aquifère multicouches Karstifié du Bassin d'Aix-Gardanne), mené en partenariat avec le BRGM et avec un soutien de l'Agence de l'Eau, de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Conseil général des Bouches-du-Rhône, un pompage d'essai de gros débit (plus de 1 m<sup>3</sup>/s) et de longue durée (2 mois) a été réalisé sur les Puits de l'Arc cet été.

Le pompage s'est bien déroulé, malgré des difficultés générées par les conditions climatiques en janvier, puis la nécessité de conclure légèrement plus tôt que prévu suite à des pannes sur les groupes de pompage. Une visite sur site mi-septembre a permis de présenter le projet à des journalistes, des élus locaux et des acteurs industriels. L'essai a été largement présenté et commenté dans la presse grand public et les revues spécialisées. Le BRGM va désormais exploiter les données pour améliorer la connaissance de la ressource patrimoniale de la nappe d'Aix-Gardanne. Cela permettra également de définir les conditions optimales de sollicitation des Puits de l'Arc, pour le cas où cette ressource serait mobilisée en secours.



## 6 RÉUTILISATION DES EAUX USÉES TRAITÉES DANS L'AGRICULTURE PROVENÇALE

Un projet pilote initié depuis 2012 dans le Haut-Var, sur le territoire du Parc Naturel Régional du Verdon visait à démontrer la possibilité de bien gérer le risque sanitaire pour l'irrigation de parcelles agricoles à partir d'une petite station d'épuration communale, sur la commune de Régusse dans le Haut-Var. Un article scientifique a été publié en 2014 à partir des résultats des premières années de suivi. La SCP a également contribué sur ce sujet à la réponse à un appel à projets du Ministère de l'agriculture, piloté par la Chambre régionale d'agriculture et IRSTEA. Enfin, en 2015 des essais in situ seront conduits.

## 6 COMETE VALENSOLE

Le projet COMETE pour COmpréhension des MEcanismes de TransfErt des produits phytosanitaires au sein des entités hydrologiques du plateau de Valensole (04), né d'un partenariat entre le BRGM, la Société du Canal de Provence et l'Agence de l'Eau RMC, s'est poursuivi avec l'interprétation des différents résultats des campagnes de suivi pour caractériser le fonctionnement hydrogéologique des captages et le bilan des pollutions dues aux pesticides et aux nitrates. Pour quatre captages prioritaires, les aires d'alimentation ont été établies. La prise en compte de la problématique

liée aux nitrates (fertilisation et épandages de boues urbaines) est maintenant en cours et les actions à mener pour la reconquête de la qualité de l'eau sur ces captages prioritaires vont pouvoir être proposées dès que la délimitation des aires d'alimentation de captages aura été validée par l'administration.

## 6 REGAIN

La SCP est très impliquée aux côtés du Parc Naturel Régional du Verdon, de la Chambre d'agriculture des Alpes de Haute-Provence et des organisations agricoles dans la conduite d'un programme pilote intitulé « Regain », visant à accompagner la mutation des pratiques agricoles des exploitations du plateau de Valensole pour les rendre plus respectueuses de l'environnement en général et de la qualité des eaux en particulier. Le programme Regain fait partie des projets de recherche-développement mis en œuvre par la chaire d'entreprise AgroSYS de Montpellier SupAgro visant à initier une « ingénierie pour des agrosystèmes durables » et dont la SCP est membre fondateur. L'année 2014 a été consacrée à l'organisation et à la définition du programme d'actions concrètes qui seront mises en œuvre dans le cadre de Regain à partir de 2015.



🌿 Cultures de lavandin et de blé sur le plateau de Valensole dans les Alpes de Haute-Provence



## AGREX

Le projet AGREX (AGRONomie pour l'Exploitation) répond à la problématique d'anticiper, ou du moins expliquer, les variations de demandes en eau agricole par des connaissances en agronomie et a pour objectif de proposer in fine des outils et systèmes d'alerte pour préparer au mieux les campagnes d'irrigation. L'année 2014 était l'année de démarrage du projet. L'activité a consisté en un diagnostic complet des données disponibles (au niveau agronomique) et en une analyse des variations de consommation depuis 2001. Ceci a permis de construire un plan d'action pour 2015 décliné en trois volets : suivi de l'actualité, collecte d'informations auprès des agriculteurs irrigants, mise en place de mesures (débits/pression) sur quelques antennes agricoles.



## ELSA PACT (CYGAR)

Le projet ELSA PACT (projet CYGAR) s'inscrit dans la chaire industrielle, portée par IRSTEA et ayant pour objectif de travailler sur l'évaluation environnementale des aménagements et activités liés à la gestion de l'eau.

Dans le cadre du projet, il est prévu d'évaluer par l'analyse de cycle de vie l'impact sur l'environnement de certains choix stratégiques (maillages entre réseaux transportant

des eaux de différentes qualités, passages de réseau gravitaire à basse pression, etc...).

La chaire se fonde sur la collaboration entre cinq partenaires industriels (BRL, EVEA, SCP, SUEZ-ENVIRONNEMENT, VAL D'ORBIEU-UCCOAR) et quatre organismes de recherche (IRSTEA, CIRAD, Supagro, Ecole des Mines d'Alès).

## PROJET DE RECHERCHE CEA/SCP « CANALSOL »

Le projet innovant CANALSOL résulte d'un contrat de partenariat entre le CEA Tech, pôle de recherche technologique du CEA de Cadarache, et la Société du Canal de Provence.

Ce prototype de recherche, labellisé par le pôle de compétitivité Capénergies, a été installé dans le courant de l'été 2014. Il permet aux équipes de CEA Tech de disposer d'une plateforme expérimentale pour des recherches sur la cohabitation entre les technologies relevant de l'énergie solaire photovoltaïque et de l'énergie hydraulique. Pour la SCP, si les essais s'avèrent concluants, de nombreuses perspectives pourront être envisagées en partenariat avec un ou des industriels pour imaginer des déploiements sur d'autres canaux, en France ou à l'international. Les études vont se poursuivre en 2015.


## LA SCP POURSUIT UNE POLITIQUE AMBITIEUSE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

La SCP continue de progresser dans la prise en compte des questions environnementales dans ses projets et confirme sa volonté d'intégrer le plus en amont possible, puis tout le long de la vie du projet, les enjeux environnementaux et réglementaires.

Après un travail remarqué et apprécié de nos partenaires institutionnels (DREAL, DDTM...) sur la liaison Verdon/Saint-Cassien (LVSC), la SCP a poursuivi en 2014 une démarche ambitieuse en matière de protection de l'environnement pour la préparation des travaux de la liaison Sainte-Maxime depuis Vidauban qui s'inscrit dans la continuité du projet LVSC.

L'important projet de rénovation du barrage de Bimont, qui s'étalera sur plusieurs années, fait aussi l'objet d'une attention particulière de la part de la SCP en matière d'impact sur l'environnement. Preuve de la sensibilité de cette opération, l'étude d'impact sera soumise au Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable, qui est la plus haute autorité environnementale compétente, chargée de donner des avis sur les évaluations des impacts des grands projets et sur les mesures



 Débroussaillage et pose de grillage dans le cadre des mesures de protection de la tortue d'Hermann sur le chantier de la liaison hydraulique de Vidauban à Sainte-Maxime dans le Var



de gestion visant à éviter, atténuer ou compenser ces impacts.

Le souci d'être en permanence en relation avec les acteurs de la biodiversité et de l'aménagement a conduit la SCP à devenir partie prenante du Groupe d'échanges entre Aménageurs et Scientifiques autour de la Biodiversité et des Infrastructures (GASBI). Le 1<sup>er</sup> juillet 2014, le site du Tholonet a accueilli la 4<sup>ème</sup> journée de travail du GASBI, organisée par la Fondation SOMECA.

Ce Groupe d'échanges comprend environ quarante personnes, choisies selon leur profil et domaine de compétence, réparties à peu près équitablement entre représentants d'aménageurs et scientifiques. La création de ce groupement est née à partir du constat qu'il n'y avait jusqu'alors que peu d'échanges entre aménageurs et scientifiques autour de la biodiversité. Or, tous les aménageurs sont confrontés à la préservation de la biodiversité dans leurs projets via la définition et la mise en œuvre de mesures d'atténuation d'impacts, et en parallèle, les scientifiques étudient la biodiversité, son évolution et son comportement. Dans ce contexte, il apparaît comme évident et naturel que ces deux communautés se rejoignent pour que des projets communs voient le jour autour de la biodiversité afin de mieux la prendre en compte, et ce dans l'intérêt de tous. Cette journée de travail a permis d'aboutir à la définition de projets concrets. Ainsi, une formation entre scientifiques et aménageurs visant à mieux comprendre les enjeux et contraintes de chacun a été définie. Une plateforme d'échanges visant à mettre en commun les retours d'expérience autour de mesures en faveur de la biodiversité a été créée (mesures d'atténuation d'impact par exemple). Des recherches de financements pour la concrétisation de ces deux projets sont en cours par la fondation SOMECA.

L'ingénierie environnementale développée par la SCP fait aujourd'hui preuve de dynamisme dans plusieurs directions :  
Elle déploie de nouvelles techniques végétales de réfection des berges, permettant

de diminuer l'utilisation de techniques en « dur ». A chaque fois que la SCP intervient dans le cadre de la rénovation d'un ouvrage de traversée de cours d'eau, elle met en œuvre des techniques végétales de réfection des berges qui viennent se substituer à des techniques plus minérales. Dans le cadre du projet de rénovation des conduites des Puits de l'Arc, par exemple, la SCP intègre la mise en œuvre de techniques en génie végétal pour la réfection des berges après travaux (lits de plants et plançon, toile coco, bouturages, fascines...). L'objectif est de limiter l'impact sur les milieux biologiques (exigence de la DDTM et du Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Arc - SABA), et de limiter les interventions ultérieures sur les traversées de cours d'eau (interventions constatées sur les techniques en dur). Un cahier des charges particulier à ces techniques est en cours de finalisation (spécifications, coupes types...). Il s'agit également de faire bénéficier de notre expertise environnementale et réglementaire d'autres maîtres d'ouvrage.

#### L'EXPERTISE ENVIRONNEMENTALE DE LA SCP RECONNUE

Différents maîtres d'ouvrage ont retenu la SCP, après appel d'offres, pour des études mettant en jeu des compétences en génie environnemental : cela a été le cas de la commune d'Allos pour une étude de type « volumes prélevables », de la commune de Sainte-Maxime pour un dossier de Déclaration d'Utilité Publique, ou encore de la Direction Départementale des territoires du Vaucluse pour une évaluation des incidences Natura 2000 du Plan Départemental de protection des Forêts.

La Société a également innové dans ce domaine pour être plus efficace au bénéfice de l'environnement.

**!! On peut citer à cet égard, dans le cadre des mesures de réduction des impacts du projet de liaison hydraulique Sainte-Maxime, les efforts accomplis pour la sauvegarde de l'habitat à tortue d'Hermann (espèce protégée). La SCP s'est engagée à mettre en place un protocole pour la protection des tortues d'Hermann. Ce protocole comprend la recherche de tortues par un écologue ainsi que des travaux forestiers. !!**

La Société s'est rapprochée de l'association SOPTOM (Station d'Observation et de Protection des Tortues et de leur Milieu) afin de tester un protocole expérimental basé sur l'utilisation des chiens dont l'efficacité est plus importante que celle des hommes pour rechercher les tortues d'Hermann.

Ce protocole innovant, visant à valider l'efficacité des chiens par rapport à l'Homme, sera mis en place sur les secteurs pour lesquels la végétation arbustive est la moins dense, soit un peu plus de la moitié de la surface d'emprise des travaux situés dans des habitats à tortues.



# La Société du Canal de Provence et d'aménagement de la région provençale

Une gestion responsable de l'eau au service des territoires provençaux pour garantir à chacun la disponibilité de l'eau dont il a besoin



Inauguration du stand de la SCP à la Foire de Marseille en septembre 2014



Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône du 30 juin 2016 - Rapport n° 8



# L'ORGANISATION D'ÉVÈNEMENTS POUR MIEUX FAIRE CONNAÎTRE L'ACTION ET LE STATUT DE LA SCP

05



Les actions de sensibilisation des jeunes générations à la préservation de l'environnement et à la gestion durable de la ressource en eau se sont poursuivies en 2014. Ce sont encore près de deux mille élèves de l'ensemble de la région provençale qui ont été sensibilisés à ces problématiques. Ils ont été accueillis sur différents sites de la SCP lors de sorties scolaires, ont reçu un intervenant dans leurs classes ou encore ont visité une des «EXP'EAU» départementales itinérantes des Bouches-du-Rhône, du Var, du Vaucluse et des Alpes de Haute-Provence. Ces «EXP'EAU» ont pour vocation de sensibiliser les jeunes générations au respect de l'environnement et à la préservation de la ressource en eau, dans une optique de développement durable et sont présentées ou mises à disposition dans le cadre de manifestations et conférences sur les problématiques de l'eau en Provence.

La SCP a contribué à l'action de sensibilisation sur l'eau, notamment en présentant l'«EXP'EAU DANS LE VAR» au centre de vacances EDF-GDF de Giens du 16 avril au 16 mai. A la même période, c'est l'«EXP'EAU DANS LES BOUCHES-DU-RHONE» qui a été mise à disposition du centre social et culturel «La Provence» à Aix-en-Provence. À cette occasion, des familles ont été accueillies au barrage de Bimont, géré par la SCP.

Au mois d'octobre, pendant la Fête de la Science, la SCP, en partenariat avec le BRGM et l'ASA du Canal de Gap, a tenu un stand à l'aérodrome de Tallard pour sensibiliser le public à la gestion coordonnée des ressources en eau.

## UN CERTAIN NOMBRE DE MANIFESTATIONS ONT ÉTÉ ORGANISÉES :

Visite technique sur le site des Puits de l'Arc à Rousset le 18 septembre, dans le cadre du projet innovant ARK. Inauguration, le 25 septembre 2014, du réseau hydraulique des Baudes-Vallon du Pin sur la commune de Meyrargues. L'objectif principal de cet aménagement était de permettre l'irrigation des terres agricoles pour le maintien de l'agriculture et de renforcer la lutte contre l'incendie.





!! En 2014, soixante-cinq groupes de visiteurs ont été accueillis au siège du Tholonet. !!



👤 Visite d'une délégation du ministère de l'agriculture afghan

Parmi eux :

- 👤 des clients (la Ville d'Aix-en-Provence, le Syndicat Intercommunal Des Eaux de la Corniches des Maures...),
- 👤 des partenaires (EDF, Agence de l'eau RMC),
- 👤 des délégations étrangères (ministre afghan de l'Agriculture, ministère de l'Irrigation de Sri Lanka, la société tunisienne SECADENORD...),
- 👤 des journalistes (France 5, Var Matin...).

Ces visites témoignent de l'intérêt que suscitent les savoir-faire techniques de la SCP aussi bien en France qu'à l'international.

La SCP a été présente sur les foires et salons au contact du grand public, notamment lors de l'édition 2014 de la Foire Internationale de Marseille du 25 septembre au 5 octobre ou dans le cadre de son activité d'ingénierie, au salon HydroGaïa à Montpellier au mois de mai et à la 26<sup>ème</sup> édition de Pollutec à Lyon en décembre.

Les solutions pour l'eau, grâce à la vitrine que peuvent représenter les Comptoirs du matériel, ont renforcé leur visibilité en participant au Salon « Avis nature » à Brignoles en janvier, à l'Eurofoire de Manosque en avril et à la Journée des Plantes d'Albertas à Bouc-Bel-Air en mai.

Au-delà de ce qui a déjà été présenté, la SCP illustre son engagement en matière de RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises), au travers de différentes actions, menées aussi bien dans le cadre international que local. Parmi elles, on peut citer :

- l'engagement auprès de l'association Solidarité Eau Sud (SES) en contribuant au financement d'un projet pour l'alimentation en eau de la commune de Tangaye au Burkina Faso,

- la participation à une conférence internationale sur le développement des Partenariats Publics Privés (PPP) dans le domaine de l'eau et de l'assainissement organisée par l'UNECE (Commission Économique pour l'Europe des Nations Unies) à Genève,

- la sensibilisation des collaborateurs de l'usine ST Microelectronics, de Rousset, en matière de gestion responsable de la ressource en eau dans le cadre des conférences organisées par l'entreprise à l'occasion de la Semaine du Développement Durable,

- l'implication dans la réhabilitation du sentier de randonnée des basses gorges du Verdon.

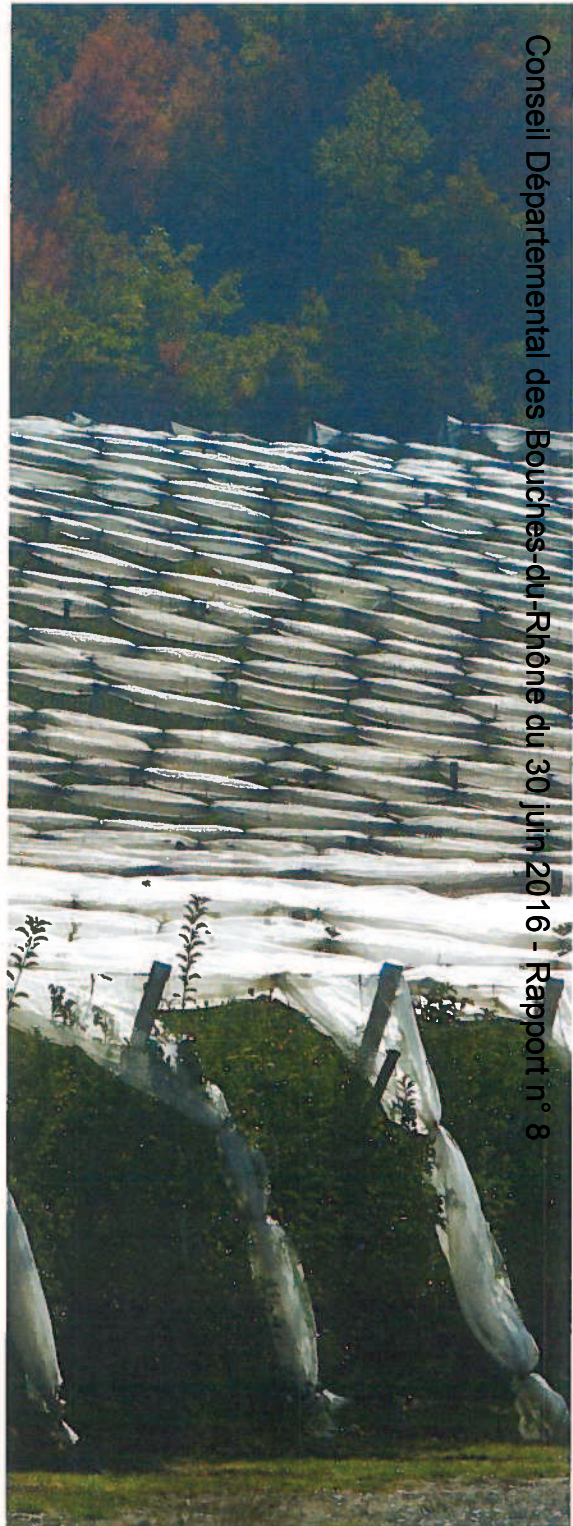




Visite technique des essais de pompage des Puits de l'Arc dans le cadre d'un projet de recherche mené par le BRGM et la SCP, sur la commune de Rousset, dans les Bouches-du-Rhône, en septembre 2014









# LE SERVICE DE L'EAU : PERFORMANT ET MULTI-USAGES

# 06

## LE SERVICE DE L'EAU, FONDEMENT DE NOTRE MÉTIER

### 1 LE SUIVI DE LA RELATION CLIENTÈLE

C'est le Centre Service Clients (CSC), au sein du Service Clientèle Eau qui permet d'assurer le suivi de la relation clientèle. Ce suivi s'exerce au travers de deux axes.

### 2 LE TRAITEMENT DES APPELS TÉLÉPHONIQUES

Durant l'année 2014, le CSC a reçu plus de 27 000 appels téléphoniques, soit en moyenne 2 250 appels traités mensuellement. En 2013, le nombre d'appels était de près de 31 000 et la moyenne mensuelle de 2 580 appels. On constate par conséquent un niveau d'appels en baisse de 13 % par rapport à celui de 2013 qui était stable par rapport à celui de 2012. Cette diminution est liée notamment au fait que la refonte des conditions générales « Eaux Brutes Domestiques » mise en place les années précédentes n'impacte plus les appels.

L'examen de la répartition des appels au cours de l'année fait ressortir de manière classique les pointes relatives aux périodes de facturation.

TABLEAU D'ÉVOLUTION DU NOMBRE D'APPELS

Nombre d'appels 2014/2013	Appels recus/jour	Appels recus/semaine	Appels recus/mois
<b>Moyenne</b>	89/112	520/562	2 250/2 580
<b>Minimum</b>	63/45	283/228	1 589/1 848
<b>Maximum</b>	274/236	1 025/1 180	3 089/2 852





#### 4 COURRIERS EN FORTE BAISSÉ, COURRIELS EN FORTE HAUSSE

Le tableau ci-après retrace l'évolution constatée, entre 2014 et 2013, et témoigne du transfert d'une partie des courriers clients vers les courriels.

	Nombre de Courriers traités	Nombre de Courriels entrants traités	Nombre de Visites
2014/2013	3 255/4 270	6 148/4 207	1 012/1 097
Taux d'évolution 2014/2013	-24 %	46 %	-8 %

La typologie des demandes des clients est répartie de la manière suivante : 42 % concernent l'exécution des contrats (résiliation et reprise de contrat, explication de tarif et conditions générales), 13 % concernent les demandes de nouveaux raccordements et extensions de réseaux, 22 % portent sur la facturation (explication de facture, mode de règlement), 13 % relèvent de problèmes techniques rencontrés sur les postes, enfin, 10 % des demandes restantes sont liées à des informations au sujet de matériels de potabilisation, de systèmes d'arrosage, des remarques sur la qualité de l'eau et autres contacts.

Il faut noter que la répartition des motifs est sensiblement identique à celle relevée les années passées.



#### SURFACES ÉQUIPÉES EN FORTE BAISSÉ ET POSTES EN CONCESSION STABLES

##### 4 LA PROGRESSION DES SURFACES ÉQUIPÉES EN CONCESSION

Le tableau suivant ventile la surface équipée à partir des réseaux concédés, par département. Les regroupements correspondent à des ensembles hydrauliques.

Surfaces équipées	Départements				Total
	Alpes de Haute-Provence	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	
Sud Luberon / Calavon				13 680	13 680
Vinon / Gréoux	894		829		1 723
Rians / Ginasservis			2 470		2 470
Jouques		458			458
Aix ouest / Aix nord		13 461			13 461
Marseille nord		5 202			5 202
Berre		7 440			7 440
Trévaresse		7 126			7 126
Toulon ouest		208	4 578		4 786
Toulon est			8 859		8 859
Fréjus			3 904		3 904
Bassin supérieur de l'Arc / St. Maximin		2 736	2 404		5 140
Auriol / Marseille est		3 046			3 046
Valensole	3 002				3 002
Montmeyan			529		529
Moyenne Durance	623				623
Manosque	2 654				2 654
Verdon/Saint-Cassien			648		648
<b>Ensemble</b>	<b>7 173</b>	<b>39 677</b>	<b>24 221</b>	<b>13 680</b>	<b>84 751</b>

L'augmentation des superficies équipées depuis l'année 2001 est retracée ci-après :

Année	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Superficie en ha	422	481	294	2 071	769	1 314	936
Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Superficie en ha	393	913	278	370	721	831	340



Récapitulatif pour l'année 2014 :

NOUVELLES SOUSCRIPTIONS EN 2014	SUPERFICIES ÉQUIPÉES EN HA
EXTENSIONS DES RÉSEAUX ANCIENS Opérations sur des superficies moyennes (dont 101 ha sur les réseaux de la Trévaresse)	340

### LES POSTES DE LIVRAISON GÉRÉS PAR LA SCP EN 2014

Fin 2014, les résultats font apparaître, par rapport à 2013, une augmentation de 420 points de livraison (postes, bornes ou poteaux) facturés sur les réseaux concédés. Toutefois, le nombre de points de livraisons créés ou remis en service s'élève quant à lui à 498.

Tableau des points de livraison 2014 par réseau ou aménagement :

RÉSEAU / AMÉNAGEMENT	Totaux	
	2013	2014
Aix-ouest, nord et sud - Bassin supérieur de l'Arc/St-Maximin - Trévaresse - Marseille nord - Marseille est - Saint-Marc-Jaumegarde	35 024	35 301
Berre	5 768	5 791
Littoral Varois (Toulon - Hyères - Fréjus)	11 860	12 003
Canal Maître et Vinon-sur-Verdon	2 018	2 027
Manosque	2 040	2 003
Valensole	181	185
Montmeyan	37	37
Moyenne Durance	285	274
Vaucluse : Bas Calavon - Sud Luberon	3 684	3 696
<b>Totaux</b>	<b>60 897</b>	<b>61 317</b>

Le tableau suivant répartit ces points de livraison par type de contrat :

Type de contrat	2013	2014
Arrosage	31 538	31 621
Irrigation agricole	11 664	11 677
Eaux Brutes Domestiques	16 058	15 706
Eaux Brutes Professionnelles	689	1 088
Poteaux et postes incendie	948	1 225

L'arrosage compte 83 points de livraison supplémentaires et nous dénombrons 13 points de livraison supplémentaires pour l'irrigation agricole.

Parmi les contrats d'irrigation agricole sur l'ensemble de la concession, 109 sont souscrits au tarif « Irrigation avec Effacement de Pointe - IEP » au 31 décembre 2014 (129 au 31 décembre 2013).

En ce qui concerne ce tarif, il convient de noter qu'il représente le quart des contrats « Irrigation agricole » du plateau de Valensole, soit 33 contrats sur 120. Ce qui témoigne du beau succès de cette formule avantageuse sur cet aménagement.

Les contrats Eaux Brutes Domestiques concernent les particuliers, les copropriétés et les SCI dont la desserte est destinée à des besoins domestiques : en 2014, avec 15 706 points de livraison nous observons une diminution de 352 points par rapport à l'année 2013. Cela provient du reclassement en Eaux Brutes Professionnelles d'anciens contrats Usages Divers au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Les contrats Eaux Brutes Professionnelles correspondent principalement aux ex-contrats « Usages divers 4-5-6 », des TPE, PME, et entreprises artisanales et agricole, soit un total de 1 088 points de livraison en brusque hausse par rapport à 2013 (+ 399) et ce en conséquence de l'application des nouvelles conditions générales Eaux Brutes Professionnelles au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

La création de nouveaux postes ou poteaux incendie, l'application des nouvelles conditions générales « Poteaux Incendie » et « Postes Protection Incendie » et le transfert par le département du Var de ses poteaux aux collectivités locales, ont porté le nombre de poteaux et postes afférents à ces types de contrats de 948 à 1 225.

Il convient d'ajouter encore 346 poteaux destinés à la lutte « Défense de la Forêt contre les Incendies » facturés aux Conseils Généraux des Bouches-du-Rhône (270) et du Vaucluse (76).





## LES DESSERTES ET LES RECETTES

### 🔹 VOLUMES DISTRIBUÉS EN LÉGÈRE HAUSSE

Les volumes distribués en 2014 sont en hausse de 3 % par rapport à ceux distribués en 2013, ils marquent une légère reprise. 2013 avait été une année marquée par une consommation « historiquement » faible, tel qu'en atteste le graphique ci-dessous.

Les usages ruraux sont en hausse de 14 % pour l'irrigation agricole et de 7 % pour l'arrosage, les volumes domestiques apparaissent en légère baisse.

Les volumes industriels apparaissent également en baisse.

Ce qui s'explique essentiellement par une baisse significative des volumes fournis à E.ON à la centrale thermique de Gardanne en 2014, en raison de mouvements sociaux sur le site de la centrale.

La baisse la plus significative concerne les contrats des petites entreprises. Peut-être cet usage est-il particulièrement touché par une conjoncture économique peu favorable. Toutefois, les volumes impliqués sont assez faibles au regard de l'ensemble.

En résumé, à l'exception des volumes industriels en légère baisse, tous les autres usages affichent une petite hausse.

CONCESSIONS RÉGIONALE ET DÉPARTEMENTALE			
NATURE	VOLUMES LIVRÉS en m <sup>3</sup>		2014/2013
	en 2013	en 2014	% arrondi
<b>USAGES RURAUX</b>	55 623 823	60 204 985	8 %
Irrigation agricole	28 343 457	32 304 075	14 %
Arrosage	21 111 110	22 530 545	7 %
Eaux Brutes Domestiques	3 568 830	3 363 329	-6 %
Eaux Brutes Professionnelles	2 600 426	2 007 036	-23 %
<b>USAGES INDUSTRIELS ET URBAINS</b>	87 209 354	86 203 800	-1 %
Industriels	42 738 713	39 401 193	-8 %
Urbains	44 470 641	46 802 607	5 %
<b>Total livraison SCP</b>	<b>142 833 177</b>	<b>146 408 785</b>	<b>3 %</b>
<b>DIVERS</b>			
Transport, secours stockage	36 466 353	38 542 155	6 %
<b>Total general</b>	<b>179 299 530</b>	<b>184 950 940</b>	<b>3 %</b>

### 🔹 RECETTES EN HAUSSE

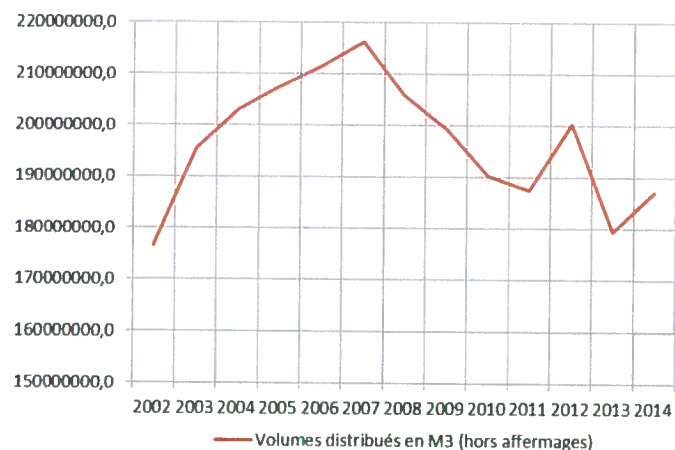
#### ÉVOLUTION DES BARÈMES

La nouvelle formule de révision des barèmes est désormais identique pour tous les tarifs, excepté pour quelques contrats spécifiques à certains aménagements situés à Valensole et dans le Vaucluse.

#### L'AUGMENTATION TARIFAIRE DE 2014 PAR RAPPORT À 2013 A ÉTÉ DE 0,28 %

Il est constaté que l'application de la formule de révision des barèmes concernant les nouvelles Conditions Générales permet une augmentation tarifaire modérée en étroite corrélation avec l'évolution de l'inflation, ce qui répond à la volonté qui a prévalu à sa mise en place.

#### VOLUMES TOTAUX DISTRIBUÉS EN M<sup>3</sup> (HORS AFFERMAGES)





## TABLEAU DES RECETTES (EN €)

RECETTES	2013	2014	2014/2013
1 - CONCESSIONS SCP			
A - Livraisons			
- Arrosage	12 627 772	13 078 512	4 %
- Irrigation agricole	6 450 191	6 919 045	7 %
- Eaux Brutes Domestiques	9 727 096	9 361 585	-4 %
- Eaux Brutes Professionnelles	1 707 346	1 657 455	-3 %
- Usages industriels	18 020 799	17 951 578	0 %
- Usages urbains et traitement	24 135 501	24 061 114	0 %
<b>Total A</b>	<b>72 668 705</b>	<b>73 029 289</b>	<b>0.5 %</b>
B - Secours (urbains - industries) et incendie	3 949 829	4 174 482	6 %
C - Divers (transport, stockage, hors contrat)	1 846 610	1 809 530	-2 %
D - Divers et écritures comptable de rapprochement à l'exercice	308 396	3 937	
<b>Total B+C+D</b>	<b>6 104 835</b>	<b>5 987 949</b>	<b>-2 %</b>
<b>Total A + B + C + D</b>	<b>78 773 540</b>	<b>79 017 238</b>	<b>0,3 %</b>

## LES RECETTES RURALES EN FAIBLE HAUSSE

L'évolution des recettes suit celles des volumes distribués sur différents aménagements des concessions régionale et départementale, entraînant une faible hausse des recettes de 243 700 € par rapport à celles de 2013 soit + 0,3 %.

Il est toutefois à noter la bonne tenue des recettes relatives aux contrats « Irrigation agricole » et « Arrosage » qui progressent et compensent ainsi la légère baisse des recettes des contrats « Eaux Brutes Domestiques » et, dans une moindre mesure, celles des contrats « Eaux Brutes Professionnelles ».

En ce qui concerne ces contrats « Eaux Brutes Professionnelles », et comme déjà souligné, l'impact de l'application des nouvelles conditions générales et le reclassement des anciens contrats de type « Usages Divers » ne peuvent être évalués.

De même, l'application pour la première année des Conditions Générales «Postes Protection Incendie» génère une augmentation des recettes de 6 % sur l'usage Incendie.

## LES DESSERTES URBAINES TOUJOURS EN BAISSÉ

DESSERTES URBAINES			
	2013	2014	2014 / 2013
Nombre de clients	64	63	- 1
Débits souscrits	4 593	4 591	-2 l/s
	1185	1 174	-11 l/s
	5778	5 765	-13 l/s
Volumes livrés	44,7	46,8	2,1 Mm <sup>3</sup>
Recettes	25,8	25,6	-0,2 M€
Variation des tarifs	+ 1,41 %	+ 0,28 %	

Depuis 2013, le nombre de clients titulaires d'un contrat «Eau Urbaine» est stable. Après 2012, qui avait vu certaines communes ajuster à la baisse leurs souscriptions depuis 2013, on note un palier qui laisse penser qu'en cette période plutôt humide la bonne adéquation débits souscrits - besoins a été atteinte.

En 2014, on constate une légère baisse des recettes (-0,8 %) alors que parallèlement les volumes vendus sont en augmentation significative (+ 4,6 %). C'est une conséquence de la meilleure utilisation de leurs contrats par certains de nos clients. Par exemple, deux de nos clients qui ont consommé 2,1 Mm<sup>3</sup> supplémentaires ont vu leurs dépenses rester stables.!!

## LES DESSERTES INDUSTRIELLES ÉGALEMENT EN BAISSÉ

DESSERTES INDUSTRIELLES			
	2013	2014	2014 / 2013
Nombre de clients	30	31	+ 1
Débits souscrits l/s	5 139	5 096	- 43 l/s
Volumes livrés Mm <sup>3</sup>	43,0	39,2	-3,8 Mm <sup>3</sup>
Recettes M€	19,0	18,5	-0,5 M€
Variation des tarifs	+ 1,41 %	+ 0,28 %	



La rationalisation des contrats s'est poursuivie avec pour conséquence la baisse de 43 l/s des débits souscrits. La baisse des volumes livrés de 3,8 Mm<sup>3</sup> s'explique en grande partie par l'arrêt de la centrale thermique de Gardanne pendant plusieurs mois suite à un conflit social.



### LES GOLFS EN HAUSSE

La consommation des golfs, avec un volume égal à 2 742 942 m<sup>3</sup> en 2014 (pour mémoire 2 340 182 m<sup>3</sup> en 2013) est en hausse de 17 %. Nous notons qu'en général la consommation de cet usage particulier s'apparente plus à celle de l'irrigation agricole qu'à celle, contractuelle, de l'arrosage d'agrément.

### L'UNE DES ANNÉES LES PLUS PLUVIEUSES DEPUIS 52 ANS

#### LA PLUVIOMÉTRIE

Elle est suivie avec les données fournies par Météo France à partir du poste d'Aix Galice. Elles permettent de situer le volume des précipitations de l'année 2014 d'une série initiée en 1963.

Avec un total annuel de 852 mm, 2014 est une année particulièrement arrosée qui se positionne largement au-dessus de la moyenne (610,2 mm) des 52 dernières années (1963-2014). Elle a été plus arrosée que les années 2013 (+ 40 %) et 2012 (+ 49 %). Depuis 1963, seules les années 1963, 2008 et 1972 ont été plus arrosées. Par ailleurs, la pluviométrie de l'année 2014 est comparable à celle des années 1996, 2002 et 2008 qui ont été suivies par une série de cinq années plus sèches.

Il est à souligner en particulier que les mois de décembre 2013, janvier et février 2014 ont été presque cinq fois plus arrosés que les mois correspondants de l'année précédente, permettant aux ressources en eaux de surface et souterraines d'être disponibles pour le début de la saison des cultures d'hiver.

Cependant, le printemps (mars, avril et mai 2014) a été deux fois moins arrosé que les mois correspondants de l'année précédente (il se situe dans la moyenne des années 1963 à 2013), il a fallu recourir à l'irrigation pour satisfaire la fin du cycle des cultures d'hiver.

L'été et l'automne pluvieux ont réduit le recours à l'irrigation pour le cycle des cultures d'été, irrigation toutefois rétablie par des mois d'octobre et de novembre nettement moins arrosés que la moyenne.

Le mois de décembre très arrosé sera favorable aux cultures d'hiver implantées fin 2014 pour être récoltées en 2015.

#### L'IRRIGATION AGRICOLE

Le printemps sec a largement compensé les effets d'un hiver et d'un été bien arrosés. Les volumes destinés à l'irrigation agricole sont donc globalement supérieurs de 14 % par rapport à l'année 2014 sur l'ensemble de la concession.

Il est à remarquer en particulier une augmentation des consommations de 50 % sur le plateau de Valensole, augmentation certainement induite par la baisse des tarifs sur cet aménagement.



A contrario, les agriculteurs ayant opté pour des cultures de printemps (tarif IEP) ont été largement défavorisés par la sécheresse printanière ; les consommations sur ce tarif particulier ont bondi de 280 % (744 570 m<sup>3</sup> au lieu de 265 827 m<sup>3</sup> en 2013).

Il est remarquable de constater que 63 % des consommations sur ce tarif concernent l'aménagement du plateau de Valensole (29%) et celui de l'aménagement de Manosque (34 %).

## L'ARROSAGE

Cet usage a aussi été impacté par la sécheresse du printemps et du début de l'été, les volumes sont logiquement aussi en hausse, mais dans des proportions moindres (+ 7 %).

## LES FAITS MARQUANTS DANS CHAQUE DÉPARTEMENT

### ⦿ HAUSSE IMPORTANTE DES VOLUMES CONSOMMÉS DANS LE VAR

Avec 31,2 Mm<sup>3</sup> vendus aux collectivités en 2014 pour l'alimentation des réseaux d'eau potable contre 29 Mm<sup>3</sup> en 2013, la progression est sensible (+ 7,6 %) et vient inverser la tendance de 2013 (-9,1 %) sans toutefois la compenser entièrement. On constate des hausses significatives sur la région de Toulon-est, en particulier de la part des clients signataires d'un protocole de gestion coordonnée des ressources.

### LE SECTEUR VAR LITTORAL A ÉTÉ DUREMENT TOUCHÉ PAR LES INONDATIONS EN 2014

**!! Que ce soit durant les intempéries de janvier ou de novembre 2014, toute l'aire toulonnaise a été presque en totalité alimentée par la SCP, les inondations rendant les forages locaux temporairement inexploitable, alors qu'en raison des pluies, les eaux des retenues locales devenaient trop turbides pour être traitées. !!**

Le syndicat des communes de la région est de Toulon a été particulièrement frappé par les pluies diluviennes des 18 et 19 janvier 2014 qui ont occasionné des casses importantes sur les réseaux d'adduction. Afin de lui permettre de subvenir aux besoins en eau des communes membres sinistrées, le syndicat a demandé à la SCP de mettre à disposition des débits supplémentaires aux débits souscrits, tant sur le poste de livraison des Maurettes que sur celui de Trapan. Malgré la situation de catastrophe naturelle touchant tout le secteur, la SCP a pu satisfaire à cette demande dans les meilleurs délais en permettant la mobilisation d'un débit de pointe de 283 l/s au poste des Maurettes et 239 l/s au poste de Trapan.

### LA PLUVIOMÉTRIE ÉLEVÉE DES DERNIÈRES ANNÉES FACILITE L'EXPLOITATION DES RESSOURCES SOUTERRAINES AU DÉTRIMENT DE L'ALIMENTATION PAR LE CANAL DE PROVENCE

Depuis 2011, la ville de Bandol a remis en exploitation le forage de Bourgarel. Les trois années d'essai ont permis de s'assurer de la bonne tenue de la nappe. A partir de 2015, la ville aura l'autorisation d'augmenter ses prélèvements. Les achats d'eau à la SCP n'ont cessé de baisser. La ville a demandé de baisser sa souscription à la SCP de près de 20 % comme l'y autorisent les conditions générales du service de l'eau.

De même, la ville de Sanary, alimentée par les forages du syndicat Intercommunal de l'alimentation en eau potable de Sanary, Bandol, Six-Fours et Ollioules a demandé aussi une baisse de 20 % de ses débits souscrits.

### ⦿ VOLUMES CONSOMMÉS EN BAISSÉ DANS LES BOUCHES-DU-RHÔNE

#### LES DESSERTES INDUSTRIELLES

Le secteur industriel dans les Bouches-du-Rhône est globalement en baisse de 9 % en termes de volumes sur l'année 2014.

Cela s'explique en grande partie par une baisse de l'activité de la centrale thermique de Gardanne-Meyreuil. En effet, en 2014, E.ON, propriétaire de la centrale, a démarré le lancement de la transformation d'une chaudière fonctionnant au charbon en chaudière fonctionnant au bois. Une seule tranche a donc fonctionné cette année et cela se poursuivra en 2015. De plus, des mouvements sociaux ont entraîné un arrêt complet de l'usine sur les six premiers mois de l'année. Résultat : une baisse de 45 % des volumes annuels fournis à la centrale. Par ailleurs, la SCP assurera la protection incendie du futur stockage de bois, ainsi que la desserte en eau brute permettant de maîtriser l'hygrométrie du combustible.

On peut aussi noter la baisse de 44 % des prélèvements d'EDF Ponteau due à trois facteurs concomitants :

- ⦿ la fin de la mise en route des cycles combinés gaz, qui avait engendré un besoin accru d'eau douce,
- ⦿ la hausse du prix du gaz, qui rend moins concurrentielle cette usine pour la production d'énergie,



④ le long arrêt pour maintenance de la tranche 6 afin de réaliser des travaux qui n'avaient pas pu être faits au moment de la transformation.

Enfin, la liquidation judiciaire prononcée le 27 décembre 2013 de l'usine de microélectronique LFoundry située à Rousset a été pleinement appliquée en 2014. Malgré tout, le démantèlement de l'usine génère encore des consommations d'eau, qui devraient cesser fin 2015. Une partie du contrat a été repris par Atmel.

**!! En définitive, la baisse des consommations s'est limitée à 3,7 Mm<sup>3</sup>, d'une part grâce à l'activité soutenue de Naphtachimie qui a augmenté ses prélèvements de 5 % et d'autre part avec la reconduction pour cinq ans du contrat de LyondellBasell, avec une souscription de débits revue en légère hausse. !!**

#### LES DESSERTES URBAINES

L'année 2014 a été très légèrement inférieure à 2013 avec une baisse de 1 % en termes de volumes. Ceci s'explique notamment par un été assez pluvieux et frais. Cette pluie persistante a entraîné des perturbations de la qualité de l'eau pour les ressources souterraines peu profondes. Cela a eu des effets notamment avec la commune d'Auriol qui a accru l'utilisation de son contrat SCP pour pallier les difficultés de traitement.

Durant l'année 2014, de nombreuses discussions ont eu lieu avec la commune d'Aix-en-Provence pour optimiser l'ensemble de ses petits contrats. Cela a conduit la collectivité à profiter pleinement de la nouvelle offre « eaux collectivités » applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014. La desserte de quartiers tels que Coutheron, la Molière ou la Méridole bénéficiera des engagements de la SCP sur la qualité de service et la qualité de l'eau.

Le contrat de transport Valtrède, établi avec la communauté urbaine Marseille Provence Métropole, a été reconduit pour une durée de dix années, les débits souscrits restant inchangés.

Par ailleurs, la SCP et l'Agglopolé Provence ont reconduit pour dix ans également le contrat pour le transport et le traitement des eaux à la station des Barjaquets, sur la commune de Rognac. De ce fait, la SCP va engager un programme de travaux sur cette station des Barjaquets, pérennisant cet ouvrage pour les dix années à venir. Les communes de Puyloubier, Gardanne et Venelles ont, quant à elles, choisi de profiter de la souplesse permise par les conditions générales pour optimiser les débits souscrits de leurs contrats de fourniture d'eau tout en anticipant leurs développements futurs.

#### ④ STABILITÉ DES VOLUMES CONSOMMÉS DANS LES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

Avec un total de près de 620 000 m<sup>3</sup>, les volumes d'eau potable vendus aux communes du plateau de Valensole via la DLVA (Durance Luberon Verdon Agglomération) sont en baisse de 2 % par rapport à ceux de l'année 2013. Après 2011 et 2012 qui avaient enregistré de fortes hausses de consommation, 2013 avait connu une baisse de 13 %, 2014 reste quasiment stable par rapport à 2013. Cette baisse n'est pas uniforme selon les communes du plateau : elle concerne principalement la commune de Riez qui a fait de gros efforts d'amélioration pour le rendement de ses réseaux de distribution. Dans les autres communes, les volumes délivrés restent stables.



🗄️ Vue aérienne de la Ville d'Aix-en-Provence dans les Bouches-du-Rhône

#### 30% DE HAUSSE POUR L'IRRIGATION AGRICOLE

Pour l'irrigation agricole, la tendance est à la forte hausse, principalement au printemps, aussi bien sur le plateau de Valensole que sur les réseaux du Val de Durance. Sur le plateau, les volumes distribués pour l'agriculture dépassent le million de mètres cubes. Ils ont augmenté d'environ 30 % par rapport à 2013 et sont comparables à ceux de l'année 2011. La campagne d'irrigation a débuté tôt, dès le mois d'avril pour l'arrosage du blé dur et s'est prolongée jusqu'en septembre.

Dans le Val de Durance, les prélèvements sur les stations de la Princesse (Lurs-La Brillanne)



et des Bastides Blanches (Manosque sud) ont été particulièrement élevés en avril et mai. Les volumes prélevés en mai ont été de l'ordre de ce qui est mobilisé en juillet, pointe habituelle de la demande sur ce secteur. Au final, même si les prélèvements estivaux ont été légèrement inférieurs à la prévision, le cumul annuel est nettement plus important que ce qui était attendu.

Le succès de l'offre de service IEP (Irrigation Effacement de Pointe) pour l'irrigation des cultures d'hiver, le blé dur en particulier, ne se dément donc pas. Il a eu pour effet de déplacer, en l'avançant dans la saison, la période de forte sollicitation des réseaux pour l'agriculture. Rappelons que l'état des lieux de l'irrigation provençale réalisé dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie Régionale d'Hydraulique Agricole (SRHA) a montré que le plateau de Valensole est un des rares secteurs agricoles de notre région où les surfaces irriguées ont augmenté au cours de la décennie écoulée.

#### NOUVELLES PERSPECTIVES SUR LE PLATEAU DE VALENSOLE

Concernant la poursuite de l'aménagement du plateau de Valensole, après le schéma directeur réalisé en 2009 et l'étude de priorisation des besoins réalisée en 2010, la réflexion était restée au point mort, alors que la demande locale émanant des agriculteurs et des collectivités non desservies continuait de s'exprimer régulièrement. Sollicité par la Chambre départementale d'agriculture, le Conseil général des Alpes de Haute-Provence a saisi la SCP en septembre 2013 pour lui demander «de conduire les études préalables nécessaires au développement hydraulique du plateau de Valensole... et lui permettre de se positionner». Ces études ont été entreprises et finalisées en 2014. Elles ont permis d'ouvrir de nouvelles perspectives d'aménagement qui répondraient à la fois aux besoins du développement futur de l'agriculture du plateau, de sécuriser l'alimentation en eau des communes et de s'inscrire dans un cadre financier très contraint. Les grandes lignes de ce nouveau schéma ont été présentées aux principaux acteurs institutionnels concernés au cours d'une réunion qui s'est tenue au Conseil général en tout début d'année 2015.

La nouvelle mandature départementale devrait prendre la décision politique de poursuivre ou non la réflexion sur ces aménagements.

#### LE DÉVELOPPEMENT DE L'HYDROÉLECTRICITÉ À L'ÉTUDE

**!! La SCP a par ailleurs été sollicitée par le président du Conseil général pour accompagner techniquement le département dans l'appui à l'émergence de projets de petite hydroélectricité sur son territoire. !!** Une étude du potentiel de production sur des sites existants ou neufs a été réalisée. Parmi les projets identifiés, celui de Méailles qui combinerait la modernisation d'un périmètre d'irrigation gravitaire

et la production d'hydroélectricité, a fait l'objet d'une étude de faisabilité dont les conclusions ont été présentées à la commune et à l'ASA intéressées.

#### PARTENARIAT RECONDUIT AVEC LE PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERDON

L'année 2014 a été marquée par le renouvellement de la convention de partenariat avec le Parc Naturel Régional du Verdon. Au-delà de cette signature, les actions conduites dans le cadre du partenariat se sont poursuivies à un rythme soutenu. Comme le prévoit la convention, la SCP aide les communes du bassin versant à financer les travaux de création ou de rénovation de leur station d'assainissement dans l'objectif d'améliorer la qualité des rejets dans les eaux du Verdon. En 2014, les communes d'Aups, Bauduen, Saint-Julien-le-Montagnier et Brenon dans le Var, ont bénéficié de cette aide. Les communes d'Aiguines (Var) et de Moustiers-Sainte-Marie (Alpes de Haute-Provence) ont par ailleurs bénéficié d'une aide pour la mise en place de toilettes sèches sur les rives du lac de Sainte-Croix.



**Le soutien financier de la SCP s'inscrit dans le cadre du principe de « solidarité aval/amont » décidé par son conseil d'administration et notifié dans son contrat d'objectif. Par ailleurs, le fonds d'aide au conseil, qui prévoit d'appuyer le Parc Naturel Régional ou les communes adhérentes dans un certain nombre de leurs missions, a été activé dans les domaines de l'hydrogéologie, l'hydraulique agricole gravitaire, l'assainissement, la pédologie et l'ingénierie environnementale. Enfin, la SCP a activement participé aux travaux de la Commission Locale de l'Eau (CLE) chargée d'élaborer le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Verdon qui a été approuvé début 2014, ainsi qu'à ceux de la commission « Eau » du PNR.**

#### L'EAU DU VERDON EN RENFORT POUR LES COMMUNES DU VAL DE DURANCE

Dans le Val de Durance, après plusieurs mois d'études et de discussions, le président de la DLVA (Durance Luberon Verdon Agglomération) et le directeur général de la SCP ont signé le 7 octobre 2014 un protocole d'accord qui permet d'engager les études et travaux nécessaires à la diversification et la sécurisation des communes de cette agglomération à partir des eaux du Verdon via les réseaux SCP.

Les communes concernées, toutes situées dans le Val de Durance entre Corbières et Oraison (dont Manosque), prélèvent actuellement une part importante de leurs besoins en eau destinée à la potabilisation dans la nappe d'accompagnement de la Durance. Les besoins en eau de ces collectivités sont en constante augmentation depuis de nombreuses années du fait du dynamisme démographique et économique du Val de Durance.



Mais la ressource durancienne n'est pas sans risque qualitatif du fait de polluants d'origine industrielle piégés dans les sédiments de la rivière à une vingtaine de kilomètres en amont du point de prélèvement. Soucieuse d'écartier tout risque de migration de ces polluants piégés qui conduirait à une altération irréversible de sa ressource principale, la DLVA veut éviter de solliciter l'eau de Durance de manière plus importante.

Dans ce contexte, la collectivité a sollicité la SCP afin d'assurer la diversification et la sécurisation de son alimentation à partir de la ressource Verdon et des aménagements du Canal de Provence. Le conseil communautaire de la DLVA a délibéré en faveur de la réalisation de cet aménagement et la signature d'une convention avec la SCP qui prévoit un contrat de fourniture d'eau de 290 l/s à l'horizon 2030.

Le projet consiste en une extension de onze kilomètres à partir des réseaux de Vinon-sur-Verdon avec un franchissement aérien de la Durance par le futur pont qui remplacera prochainement l'ancien à la hauteur de Manosque. L'opération est inscrite au programme d'investissement pour un montant de 7,5 M€ avec un objectif de mise en service début 2018.

#### NOUVELLE TARIFICATION AGRICOLE

Par ailleurs, et répondant à une sollicitation du Conseil général et de la profession agricole, la SCP a mis en place, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014, une nouvelle tarification agricole sur les réseaux du Val de Durance et du plateau de Valensole. Cette nouvelle tarification avantageuse pour les agriculteurs permet en outre d'harmoniser les tarifs sur les différents réseaux SCP du département.

#### ④ DÉVELOPPEMENT DES PROJETS DE MICROCENTRALES DANS LES HAUTES-ALPES

A la demande du Conseil général des Hautes-Alpes, les études sommaires de faisabilité de deux projets associant la modernisation d'un périmètre irrigué gravitairement et la construction d'une microcentrale hydroélectrique, avaient été réalisées en 2013. L'un se situe sur la commune de Châteauroux-les-Alpes, l'autre sur la commune de Réallon.

Sur la base de ces premiers résultats, la commune, les ASA concernées et le Conseil général ont souhaité poursuivre l'étude d'avant-projet sur Châteauroux-les-Alpes. Celle-ci a été réalisée en 2014. Le périmètre irrigué de près de 800 ha est géré par quatre ASA. Ces ASA se sont regroupées au sein d'une union pour permettre de conduire la phase d'études du projet dans de bonnes conditions. L'étude a permis de caractériser les enjeux agricoles de la modernisation du périmètre irrigué, d'évaluer

la capacité contributive des irrigants et d'établir les principes, le dimensionnement et le coût du projet de modernisation du système d'irrigation. Elle est en cours de finalisation et devrait permettre à la commune et à l'union d'ASA de décider de la réalisation du projet en concertation avec le Conseil général.

La seconde étude concerne la réalisation sur la commune de Réallon d'une microcentrale hydroélectrique associée au développement de l'irrigation sous pression d'un périmètre situé en aval. Les investigations réalisées en 2013 avaient porté sur le relevé des sources, la réalisation de jaugeages et le suivi hydrométrique des apports du torrent du Réallon, ainsi qu'un levé géologique et géotechnique le long du tracé pressenti de la conduite forcée. Les élections municipales de mars 2014 ont entraîné une période d'incertitude quant à l'avenir du projet, le temps que la nouvelle municipalité se l'approprie. En fin d'année, la commune a relancé le projet de microcentrale, demandant à la SCP d'étudier la possibilité d'un partenariat associant la commune et la SCP pour sa mise en œuvre.

Ces deux projets novateurs constituent deux expériences riches d'enseignements pour l'agriculture irriguée de montagne, ils peuvent offrir des perspectives de développement à des périmètres irrigués traditionnels dont l'avenir est de plus en plus menacé. Pour la SCP, ils représentent une forme d'intervention originale et pertinente pour une Société d'Aménagement Régional qui n'était pas jusque-là intervenue en tant qu'opérateur du développement montagnard.

#### ÉTUDE À VENIR POUR LE CONSEIL GÉNÉRAL

Par ailleurs, fin 2014, le Conseil général des Hautes-Alpes a sollicité la SCP pour conduire une étude de type « schéma directeur » visant à lui permettre de définir sa stratégie globale et ses priorités d'intervention à l'égard des associations gestionnaires d'ouvrages d'irrigation gravitaire de son territoire.

Portée par le département et réalisée par la SCP en tant qu'appui technique à son actionnaire dans le cadre des Actions de Développement des Territoires Ruraux (ADTR), cette étude sera réalisée dans le courant 2015 et associera l'ensemble des acteurs concernés, la concertation étant essentielle dans ce type de démarche.

#### ④ FORTE HAUSSE DES VOLUMES CONSOMMÉS DANS LE VAUCLUSE

Malgré des conditions climatiques peu favorables à la consommation d'eau, les volumes distribués sur l'ensemble de l'aménagement du Calavon et du sud Luberon sont en hausse. Avec un peu plus de 4,6 Mm<sup>3</sup> facturés, les volumes d'eau destinés à l'agriculture et à l'arrosage sont en augmentation de 9 % par rapport à ceux de l'année 2013 (4,3 Mm<sup>3</sup>). Cette augmentation est plus ou moins sensible selon les secteurs,





elle varie de 8 à 17 % et concerne l'ensemble du périmètre sauf le secteur du bas Calavon qui enregistre une légère baisse (-1,3 %). Les volumes d'eau distribués aux industriels à partir de la station de Salignan sont eux aussi en augmentation pour la deuxième année consécutive (+ 4 % en 2013 et + 3 % en 2014).

#### LA SCP, PARTENAIRE PRIVILÉGIÉ DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU LUBERON

A l'image de celle qui a été signée avec le PNR du Verdon, la SCP avait signé en 2011 une convention de partenariat avec le Parc Naturel Régional du Luberon. Celle-ci prévoit une collaboration étroite des deux partenaires dans le domaine de la gestion des ressources en eau et de l'aménagement hydraulique. En 2014, la SCP a participé activement aux travaux de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Calavon, animée par le parc, qui est en charge de la révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Calavon.

#### ETUDE SUR L'ALIMENTATION EN EAU DE LA VILLE D'APT

A la demande de la communauté de communes du pays d'Apt, la SCP étudie la façon dont elle pourrait alimenter une partie des réseaux AEP (Alimentation en Eau Potable) de la ville à partir de la station de potabilisation de Salignan. Si c'était le cas, cette nouvelle souscription permettrait, sans dégrader l'équilibre financier de cet aménagement, de répondre à la demande des industriels alimentés par la station (Aptunion et Fruprep) qui souhaitent revoir à la baisse leur engagement de souscription. Cette éventualité suppose d'obtenir au préalable l'autorisation de l'ARS (Agence Régionale de Santé).

## L'EXPLOITATION DES OUVRAGES

### 6 LA PRODUCTION 2014 – CHIFFRES CLÉS

#### LES VOLUMES PRÉLEVÉS EN LÉGÈRE HAUSSE

Au cours de l'année, les volumes prélevés pour alimenter les réseaux de la concession régionale ont été de 211 Mm<sup>3</sup> (207 Mm<sup>3</sup> en 2013).

Bien que légèrement supérieurs à 2013, ces volumes prélevés en 2014 sont restés sur des niveaux relativement bas. Les prélèvements ont été importants au début d'un printemps sec (mars, avril et mai). Ils ont ensuite rapidement baissé dès l'arrivée des premières précipitations, à partir du mois de juin, pour rester bas pendant tout l'été.

Les volumes destinés à la concession départementale de Vaucluse sont identiques à ceux prélevés en 2013 (5,8 Mm<sup>3</sup>). Ils restent en retrait par rapport aux années précédentes. La répartition mensuelle fait ressortir des prélèvements importants au printemps avec une réduction, encore plus marquée que sur la concession régionale, des prélèvements en été. Au niveau des ressources locales, les prélèvements sont en hausse sur les stations de Rustrel et de Nagebout, en baisse sur la source du Mirail (-14 %). Dans ce contexte, il n'a pas été nécessaire de compléter les apports naturels de l'étang de la Bonde par un transfert sécurisé par le Verdon.

#### L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE CONSOMMÉE EN TRÈS LÉGÈRE BAISSÉ

La puissance totale souscrite par la SCP pour l'exploitation des ouvrages de la concession régionale a légèrement baissé (15,6 MW à la fin de l'année 2014 pour 15,8 MW fin 2013). L'énergie consommée sur les ouvrages de la concession régionale a été de 23,1 GWh en 2014 (21,3 GWh en 2013). Cette croissance est liée à une augmentation des volumes pompés qui sont passés de 38 Mm<sup>3</sup> à 42,4 Mm<sup>3</sup>. Le projet ARK a notamment conduit à une augmentation de 2 Mm<sup>3</sup> des pompages aux puits de l'Arc. La facture « électricité » est passée de 1,8 M€ en 2013 à 2 M€ en 2014.

La puissance totale souscrite pour alimenter les ouvrages de la concession départementale est passée de 3,2 MW fin 2013 à 3,1 MW fin 2014. L'énergie consommée est passée de 5 GWh en 2013 à 5,4 GWh en 2014.

#### L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE PRODUITE EN LÉGÈRE HAUSSE

Avec 10 GWh, la production globale de 2014 dépasse celle de 2013 de 0,5 GWh.



L'hydraulicité du torrent alimentant la microcentrale de Bayons a été exceptionnelle, la production sur ce site dépasse de 15 % celle de 2013. La nouvelle microcentrale de Rians a commencé à produire en avril. Les productions d'Hugueneuve et de Saint-Eutrope ont été comparables à celles de 2013.

Les productions à Bimont et Valtrède sont en retrait par rapport à 2013 (-0,65 GWh sur la somme de ces deux sites).

Cette réduction est due à des travaux entre septembre et mi-décembre à Valtrède. La production de Bimont a été pénalisée par la faiblesse des débits que pouvait transporter le canal pendant la rénovation de l'aqueduc de Simiane (entre le 1er mars et le 15 avril). De plus, une panne survenue le 13 juillet sur le transformateur de la microcentrale du pied du barrage de Bimont a stoppé la production de ce site qui a repris le 23 juillet grâce au remplacement en urgence de cet équipement.

#### LES RECETTES ONT QUASIMENT DOUBLÉ

Les recettes ont beaucoup augmenté en 2014 (917 000 € contre 490 000 € en 2013, soit une hausse de 87 %). Ce résultat s'explique par les bonifications obtenues par la mise en place des contrats « obligation d'achat H07 » sur l'ensemble du parc. Celles-ci s'ajoutent au bon niveau de production de l'année.

#### LE SUIVI DE LA QUALITÉ DES EAUX

La qualité des eaux brutes est appréciée par rapport au taux de conformité des paramètres vis-à-vis des valeurs impératives fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 pour un groupe de qualité déterminé. L'indicateur de suivi de qualité de l'eau brute, retenu par la SCP, porte uniquement sur les paramètres physico-chimiques. Les données d'entrée sont les résultats de l'auto-surveillance et des contrôles sanitaires. Les ressources exploitées par la SCP (Verdon, Durance et Saint-Cassien) sont globalement reconnues par les ARS selon les groupes de qualité suivants, en référence à l'annexe III de l'arrêté précité :

- A1 pour le Verdon,
- A2 pour la Durance (canal EDF, Canal de Marseille) et Saint-Cassien.

#### LES INTERRUPTIONS DU SERVICE DE L'EAU

Le suivi des interruptions du service de l'eau est opéré en distinguant trois types d'interruptions :

- les interventions techniques planifiées sur le réseau (coupures programmées),
- les défaillances de canalisations (casses de conduites),
- les défaillances de lignes de production.



En 2014, 182 coupures programmées (158 en 2013) ont concerné un nombre cumulé de 16 614 postes de livraison (15 928 en 2013) et conduit à une durée de coupure moyenne de 1h13 par poste sur l'année complète. C'est une valeur supérieure à celle de 2013 (0h57).

Les casses ou fuites, constatées en 2014 sur l'ensemble des réseaux exploités par la SCP, ont provoqué une durée de coupure moyenne de 0h51 par poste sur l'année complète. C'est une valeur supérieure à celle de 2013 (0h34).

Les casses (hors casses accidentelles occasionnées par des terrassements) concernent tous les matériaux, avec toutefois une sur-représentation de la fonte grise. Elle représente aujourd'hui un linéaire de 207 km (sur 4 755 km). En 2014, 23 km de conduites en fonte grise ont été renouvelés par d'autres matériaux.

Outre le chômage d'une journée (27 janvier 2014) de la branche de Gardanne, les coupures programmées ayant eu les impacts les plus forts sur les clients concernent la réparation d'une conduite DN 400 sur le réseau de Jouques et d'une adduction DN 600 sur la commune de Bormes-les-Mimosas.



Globalement, l'impact des interventions programmées, des casses subies et des défaillances de lignes de production, conduit au calcul d'une durée moyenne de coupure, par poste et par an, de 2h05 (contre 1h32 en 2013).

Le résultat de l'exercice 2014 est inférieur à l'objectif limite de trois heures et après deux années avec des valeurs plus faibles, la valeur 2014 se rapproche de celles observées depuis 2009, ce qui signifie qu'il n'y a pas eu de défaillance majeure (ni très longue, ni impactant un nombre important de clients).

#### Ⓛ SITUATIONS SENSIBLES : UNE VIGILANCE PERMANENTE POUR UNE RÉACTIVITÉ IMMÉDIATE

Ⓛ Le 7 janvier 2014, en raison de très fortes précipitations, la turbidité de l'eau de la ressource de Saint-Cassien a atteint 15 FNU (mesure de turbidité de l'eau), avec une couleur jaune prononcée et une forte concentration en Carbone Organique Total (COT → 4 mg/l).

En sortie de la station de potabilisation par ultrafiltration de la Motte Roucas, la limite de qualité du paramètre THM (potentiel de formation de Tri-Halo-Méthanés) a été dépassée, les résultats bactériologiques restant néanmoins conformes. Par ailleurs la livraison d'eau par la station de la Motte Colle Basse a été provisoirement arrêtée, en accord avec la commune, qui a sollicité ses ressources locales. Ces difficultés se sont prolongées plusieurs semaines début 2014. Un épisode très similaire, décrit ci-après, s'est reproduit en fin d'année 2014.

Ⓛ Les fortes pluies des 18 et 19 janvier 2014 ont conduit à une crue déversante du Gapeau avec un débit de pointe 380 m<sup>3</sup>/s au point H (valeur la plus élevée depuis 1972). Au niveau du barrage du Trapan, il y a eu perte d'alimentation électrique et une gestion de crue avec un délestage par les vannes de vidange.

Ⓛ La mise en vitesse de l'écoulement dans la galerie de Ginasservis aux mois de mars et avril, survenant au terme d'un hiver où cet ouvrage a été utilisé à faible débit du fait des travaux de desserte du CEA, a conduit à des venues d'eaux légèrement turbides à plusieurs reprises. Des mises en vitesse progressives ont permis de résoudre peu à peu ces difficultés, au demeurant assez rares.

Ⓛ Une situation de tension sur la fourniture est apparue sur les réseaux desservis par la station des Bastides Blanches (Manosque) le 18 juillet. Mais dans l'ensemble, l'été 2014, assez frais et régulièrement arrosé, n'a pas conduit à des situations de fortes demandes difficiles à satisfaire.

Ⓛ Les essais de pompage à haut débit lancés sur les puits de l'Arc en juillet 2014 (projet ARK) ont généré des difficultés d'exploitation. La mise en fonctionnement des

six pompes jeudi 3 juillet durant trois heures a entraîné une forte augmentation de la turbidité en sortie de station de potabilisation de Rousset, supérieure à 25 NFU. Il n'y a pas eu d'impact sur la qualité bactériologique de l'eau délivrée. L'arrêt du pompage était décidé le 4 juillet. Un système de filtration à poche d'une capacité de 20 l/s a été installé le 18 juillet afin de limiter la turbidité de l'eau brute et eau traitée. Les essais ont repris avec une augmentation de la turbidité en eau brute et eau traitée pendant une semaine environ. Le déplacement et l'installation des filtres à sable de l'ancienne station de potabilisation de Pourcieux ont permis de garantir un traitement efficace durant ces essais qui se sont terminés en septembre.

Cette opération a également conduit à une importante tension sur le service, en terme de capacité, car sur les six pompes utilisées sur ces puits, trois ont successivement présenté un défaut, imposant de les arrêter et de les renouveler ; ce qui, sur de tels matériels, exige des délais de plusieurs mois. La campagne a été menée à son terme en admettant une desserte moins sécurisée de la Centrale de Provence dont les puits de l'Arc constituent une ressource de secours. Cette situation a été gérée avec une vigilance accrue sur la station des Clapiers alimentant la Centrale de Provence et en lien étroit avec ce client, dont les consommations étaient réduites l'été dernier en raison notamment de mouvements sociaux.

Ⓛ Le 17 septembre, un incident qualité d'eau s'est produit sur la desserte des industries pétrochimiques de Berre Sud : NAPHTACHIMIE et INEOS. La desserte du site était en effet assurée par retour depuis Saint-Chamas et Istres, afin de permettre la réalisation de travaux consistant en la pose d'un comptage dans le cadre de la rénovation de la microcentrale de Valtrède.

Ⓛ Un travail important de nettoyage du bouclage ouest de l'Etang de Berre avait été effectué, mais, sur le dernier tronçon situé entre la réserve de Lavéra et le poste de Ponteau dont le nettoyage est impossible, la mise en vitesse de l'eau a provoqué un pic de turbidité d'environ 300 NTU pendant deux heures. Une situation dégradée sur le site de PÉTROINEOS, où des travaux étaient effectués sur le système de filtration des eaux fournies par le Canal de Provence, a coïncidé avec cet épisode, provoquant une gêne importante chez nos clients. Des dispositions d'échanges plus formels ont été arrêtées pour éviter la répétition d'un tel incident.

Ⓛ Du 25 au 28 novembre 2014, des épisodes intenses et répétés de pluies dans le Var ont entraîné plusieurs crues successives du Gapeau et des inondations de la plaine de l'Argens et de ses affluents. Ces situations ont provoqué des casses de conduites et la perte de télétransmissions, rendant difficiles, pour les agents d'exploitation, les accès aux ouvrages et aux réseaux. Sur le centre d'exploitation de Puget-sur-Argens, après plusieurs alertes, le cours d'eau la Vernède est sorti de son lit le 25 novembre et a provoqué une inondation importante (bâtiment abritant les garages et



les ateliers, espace de vie des entreprises de travaux en charge de la construction de nouveaux bureaux). Les dispositions prises lors des crues précédentes ont été efficaces : alertes avec la poire de niveau, fonctionnement des pompes au sous-sol du centre, mise en sécurité des véhicules... La crue de l'Argens et de ses affluents le 25 novembre a été à l'origine d'une importante casse d'une conduite acier DN 400 d'alimentation de la Motte, en amont du surpresseur du Gabre. Le tronçon a été isolé le 26 novembre et un maillage réalisé par les Blavets pour garantir la continuité du service de l'eau.

Les pluies intenses ont également généré une dégradation de la qualité de l'eau desservie par les réseaux issus de la ressource Saint-Cassien. La turbidité amont (réserve de Bouteillière) a atteint 60 NTU (le 26/11) pour redescendre à 20 (le 28/11) ; ensuite la turbidité a augmenté dans les réseaux à l'aval. La station de potabilisation de Collebasse a continué de fonctionner, mais sans délivrer d'eau à la commune de la Motte qui a utilisé ses ressources locales. La station de Roucas a rencontré des difficultés de traitement, mais a délivré de l'eau conforme. Des relations régulières ont été établies avec l'ARS délégation territoriale 83, de même qu'avec la commune de Draguignan et le SIVOM de Callas. Il n'y a pas eu de plaintes de clients.

Plusieurs crues successives se sont produites sur le Gapeau avec, le 25 novembre, une pointe à 269 m<sup>3</sup>/s à 20h15. Le barrage anti-sel s'était effacé depuis le matin. La crue s'est traduite par un débordement au niveau du déversoir du Plan du Pont. Après une légère décrue le 26 novembre, il a été observé le 27 novembre matin une reprise de crue avec un débit de 291 m<sup>3</sup>/s avec à nouveau un débordement au déversoir de Plan du Pont. Le 28 novembre, la décrue s'est amorcée.

Cette situation sur Toulon-est a généré de nombreux problèmes d'exploitation : pertes d'alimentation électrique et de télétransmissions, regards inondés, casse d'une conduite en fonte DN 250 sous chaussée à la traversée du Pansard à La Londe. Une deuxième fuite a été identifiée sur une conduite DN 100 située dans le lit du Maravenne à la Londe. Les réparations n'ont pas été possibles immédiatement.

Le barrage du Trapan a connu une montée importante de sa cote en quelques jours (+ 50 cm le 25 novembre, + 30 cm le 26 novembre et + 73 cm le 28 novembre). L'ouverture d'une vanne évacuatrice de crue durant l'épisode pluvieux a permis de rétablir le niveau initial de la réserve.

En décembre, un phénomène d'efflorescence algale, c'est-à-dire une augmentation rapide de la concentration de plantes aquatiques, s'est produit sur la réserve du Vallon Dol. Difficilement perceptible à l'œil nu, cet épisode a imposé des lavages de filtres plus fréquents sur la station de traitement du Vallon Dol, ce qui avait surtout des conséquences en termes de facture énergétique. La SEM, exploitant de la station de traitement pour le compte de la communauté urbaine de Marseille Provence

Métropole, s'est rapprochée de la SCP pendant les quelques semaines où ce phénomène est apparu. Des investigations seront menées pour mieux comprendre les conditions d'un tel développement au demeurant assez rare puisque le dernier épisode connu remonte à une vingtaine d'année.



Le Canal de Provence dans le Var à proximité de Signes

## PÉRENNISATION DU PATRIMOINE : UNE PRIORITÉ POUR LA SOCIÉTÉ

### LA MAINTENANCE CORRECTIVE

Les dépenses de maintenance corrective de l'année 2014 se sont élevées à 4,2 M€, pour un budget de 4,5 M€, à comparer au résultat de 2013 de 3,6 M€ pour un budget initial de 4,9 M€, et en rappelant l'application exceptionnelle au 2<sup>ème</sup> semestre 2013 d'une consigne de réduction des dépenses.

Le nombre de Demandes d'Intervention (DI) reçues/réalisées/en attente, est un indicateur pertinent pour suivre l'activité en maintenance corrective. Ces DI sont pour l'essentiel émises par le service exploitation et formalisent les besoins de réparation ou de rénovation. Il s'agit dans ce cas de DI de nature corrective. Les DI de cette



nature classées « en attente » sont surveillées mensuellement et font l'objet d'un indicateur du SMQSE « nombre de DI de nature corrective en attente de plus de trois mois ».

La consigne de réduction des dépenses fixée en 2013 avait provoqué sur le dernier trimestre une augmentation du stock de DI en attente de plus de 90 jours, atteignant 481 en fin d'exercice (pour 225 DI de plus de 90 jours à la fin 2012). L'année 2014 s'est achevée avec un stock de 309, témoignant d'un bon niveau de rattrapage, avec un rapprochement de la valeur seuil de 300, valeur cible de l'indicateur « nombre de DI de nature corrective en attente depuis plus de 90 jours ».

Concernant l'évolution du nombre de DI reçues de toutes natures, la tendance est à une stabilisation sur les cinq dernières années, autour de 3 500. Sur la même période, le nombre de DI réalisées de toutes natures est du même ordre que celui reçu. Dans le même temps, le nombre de DI réalisées en correctif reste autour de 2 200 par an. L'analyse globale témoigne d'une bonne réactivité des services concernés et d'une gestion efficace des priorités.

Un suivi est également assuré pour les DI de nature corrective, classées « urgentes », pour lesquelles les travaux doivent être réalisés en moins de 7 jours calendaires. Un indicateur suit le nombre de ces DI et permet de veiller à ce qu'il n'y en ait pas plus de 10 dont le délai de réalisation excède les 7 jours. Sur certains mois de l'année il y a eu un dépassement de quelques unités de ce seuil de 10, mais sur les six derniers mois de l'année, ce stock est bien resté inférieur à 10.

## 6 LA MAINTENANCE PRÉVENTIVE

Les dépenses de maintenance préventive de l'année 2014 se sont élevées à 1,6 M€ pour 1,8 M€ inscrits au budget (en 2013 : 1,4 M€ réalisés pour 1,85 M€ inscrits).

Après plusieurs années de hausse de ces dépenses, tendance expliquée notamment par l'intégration progressive de nouveaux plans de maintenance réglementaire (équipements de manutention, accumulateurs oléiques, chaudières, climatisations, etc...) il apparaît cette année un début de stabilisation, avec même un retrait du réalisé par rapport au budgété, témoignant d'un surdimensionnement du budget initial car les plans de préventifs ont tous été réalisés. Par ailleurs, dans ce programme, une partie appelée maintenance préventive « réglementaire » fait l'objet d'un suivi spécifique dans le cadre du management de la qualité. Les opérations concernées intègrent l'ensemble des contrôles imposés par la réglementation en vigueur, mais

aussi ceux réalisés sur les Équipements de Mesure de Contrôle et d'Essais (EMCE) qui ont un impact direct sur le service au client. En 2014, 93,4 % des sites ou équipements concernés ont fait l'objet d'une opération de contrôle, pour respectivement 98,2 % en 2013 et 97,2 % en 2012. La baisse de cet indicateur, cette année, s'explique notamment par la non-réalisation d'une quarantaine de contrôles électriques, liée à des difficultés d'accès (inondations) et à la réalisation récente ou en cours de travaux de rénovation. Le nombre d'opérations réalisées est en augmentation depuis plusieurs années, passant de 779 en 2008 à 1 225 en 2014 pour 1 311 sites. Ceci est lié à l'accroissement du nombre d'équipements concernés, lequel évolue chaque année en fonction des nouvelles contraintes réglementaires.



## LE PROGRAMME DE RÉNOVATION

### 24 M€ INVESTIS POUR CETTE DEUXIÈME ANNÉE DU NOUVEAU PLAN QUINQUENNAL

Les programmes de rénovation des ouvrages s'inscrivent en référence à l'objectif d'assurer, sur le long terme, la pérennité et la continuité du service de l'eau, mais aussi le maintien au nominal des performances des patrimoines concédés.

La définition de ces programmes s'appuie sur l'inventaire des ouvrages et équipements associés et sur les projections statistiques qui en résultent, par grandes catégories, sur la base notamment des durées de vie de référence. Cela permet une vision de long terme, que ce soit en contenu ou en montant global des dépenses. Elle s'appuie également depuis 2013, sur les notes établies par les Référents de Gestion de Patrimoine (RGP), qui, chacun dans leurs domaines d'expertise (stations de pompage, stations de potabilisation, canalisations, réservoirs, canaux et galeries, etc...), font des propositions pour préciser et prioriser les besoins de rénovation, dans une vision pluriannuelle à cinq ans.





Ainsi, grâce à ces deux démarches, il est ainsi possible de disposer, d'une part de la connaissance globale des besoins de rénovation, d'autre part d'organiser les programmes sur trois à cinq ans, dans une vision pluriannuelle opérationnelle, favorisant la définition anticipée et le suivi continu des programmes quinquennaux.

Quant au programme annuel, il résulte de ces éléments ; il est à noter que, pour favoriser sa réalisation au niveau attendu, la liste des opérations associées est légèrement « surbookée », ce qui permet des ajustements nécessaires si l'un des projets programmés prend du retard.

Le programme de rénovation 2014 constitue la deuxième année du plan quinquennal 2013-2017, dont le montant s'établit au total à 135 M€. Cette année, les actions ont été engagées sur la base du projet de budget approuvé par le conseil d'administration, à hauteur de 24 M€.



La station de pompage de Ginasservis dans le Var

Comme chaque année, on distingue des opérations dites continues, qui concernent par exemple des points de livraisons, des régulateurs de pression, des pompes, des équipements, des appareillages.... et des opérations dites ponctuelles, relatives à la rénovation de gros ouvrages (aqueducs, stations de pompage...) ou de réseaux entiers. En 2014, le montant des dépenses de rénovation a atteint 25,6 M€, dont il faut déduire 1,5 M€ de recettes correspondant aux opérations de déviation de conduites réalisées à la demande de tiers, soit un montant de dépenses nettes de rénovation de 24,1 M€, qui se décompose en :

• opérations continues (environ 50 % des dépenses de rénovation) pour un montant de 13 M€,

• opérations ponctuelles pour 11,1 M€, dont 1,7 M€ consacrés à la rénovation de bâtiments.

Les principales opérations menées en 2014 sont les suivantes :

- la rénovation des aqueducs de Doudon et de Simiane sur la Branche de Marseille nord,
- la station de pompage de la Princesse sur le périmètre de Lurs la Brillanne,
- la poursuite des travaux de rénovation des réseaux en fonte grise, principalement sur les secteurs de Plan de Campagne et de Bouc-Bel-Air.

#### LES BARRAGES DE BIMONT ET ZOLA, AU NORD D'AIX-EN-PROVENCE, EN COURS DE RÉNOVATION

Le programme de rénovation 2014 est également marqué par le démarrage de l'importante opération de rénovation du barrage de Bimont, et ouvrages associés comme par exemple le barrage Zola ou le siphon de l'Arc. Cette rénovation prévoit également les confortements nécessaires pour augmenter les volumes stockés : la retenue de Bimont fait en effet partie des réserves constituées de la SCP, à hauteur de 25 Mm<sup>3</sup>, alors qu'à ce jour, elles ne sont que de 15 Mm<sup>3</sup> maximum. Compte tenu de l'importance des travaux à accomplir, les études et les démarches règlementaires ont débuté et le programme de l'opération a été défini et concernera également le plan quinquennal suivant.

Concernant la ventilation des dépenses par domaine technique, on constate une évolution des contenus des programmes depuis trois ans.

• Le domaine technique « canalisations » a connu une baisse, en revenant au niveau de 2012, soit 6 M€, après une année 2013 exceptionnelle (9,6 M€). Le rythme reste cependant soutenu et il est à noter qu'une équipe projet dédiée à la rénovation des réseaux a été constituée, afin de garantir l'atteinte de l'objectif de 23 km/an dès le court terme.

• Les dépenses de rénovation de bâtiments se stabilisent autour de 4 M€/an sur ces trois dernières années. Le lancement des chantiers de rénovation du centre de télégestion qui sera installé dans le domaine sud et du réaménagement des locaux du groupe pilotage et coordination des achats a marqué cette fin d'année.

• Concernant les appareillages, les dépenses sont du même ordre qu'en 2013, autour de 7 M€. Cela concerne notamment deux stations de pompes, Boutre-Ginasservis et la Princesse, pour un montant de travaux de l'ordre de 1,5 M€, ainsi que la microcentrale de Valtrède à Martigues, permettant notamment de rendre la production hydroélectrique éligible au tarif H07.



Les dépenses de travaux de rénovation des points de livraisons (bornes, postes, poteaux d'incendie) sont en légère baisse pour passer de 2,9 M€ en 2013 à 2,3 M€ en 2014.

#### PROGRAMME DE RÉNOVATION DANS LE VAUCLUSE

Le montant des dépenses de rénovation sur la concession départementale de Vaucluse s'élève à 516 000 €. Les dépenses les plus significatives concernent la rénovation des équipements dans les stations de pompage et les regards sur réseaux. Les autres dépenses concernent la rénovation courante liée aux appareillages.

### LA GESTION TECHNIQUE

#### LA GESTION DES DÉCLARATIONS D'INTENTION DE COMMENCEMENT DE TRAVAUX (DICT), DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS (DR), AVIS SUR PERMIS DE CONSTRUIRE

Afin de veiller à l'intégrité du patrimoine SCP, le service maintenance a pour mission de répondre aux tiers comme suite à leurs Demandes de Travaux (DT), à leurs Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) et aux demandes d'avis sur permis de construire, en application de la réglementation en vigueur, qui impose de répondre dans un délai fixé. Ce service procède également, pour le compte de la Société, à l'émission de DT, DICT et Avis de Travaux Urgents (ATU) induits par l'activité de travaux programmés et de travaux d'urgence.

Une nouvelle réglementation est entrée en vigueur le 1er juillet 2012, avec la création du « guichet unique ». Ce télé-service, accessible gratuitement 24h/24 et 7j/7, fournit aux maîtres d'ouvrage et aux entreprises de travaux les éléments nécessaires aux DT et DICT. Il a remplacé le dispositif de recensement des réseaux enterrés et de leurs exploitants, géré auparavant commune par commune.

La SCP a répondu à ses obligations d'exploitant de réseaux en référencant dans le guichet unique 700 ouvrages du type « adductions et réseaux », en les classant « non sensibles ».

Dans un premier temps, le nombre de DT/DICT reçues, via le guichet unique, a augmenté de 35 % par rapport à l'exercice précédent. Dans un second temps, la SCP a mis en ligne le tracé de ses canalisations dans le guichet unique. Le nombre de DT/DICT à instruire a alors chuté brutalement à partir d'avril 2013.

L'ensemble des courriers émis s'est élevé à 14 098 unités sur l'année 2014, en baisse de 37 % par rapport à l'année précédente (22 966 en 2013 déjà en retrait par rapport à 30 486 unités en 2012). Avec une moyenne de 2,8 jours, le délai de réponse aux DICT s'est encore amélioré (3,3 jours en 2013) en restant très inférieur au délai maximal réglementaire de 9 jours pour les DICT.

L'aqueduc de Doudon, dans le massif de la Sainte-Victoire dans les Bouches-du-Rhône



Le nombre de dossiers ATU (Avis de Travaux Urgents) émis a augmenté de 50 %, passant de 109 en 2013 à 153 en 2014, liés à une augmentation des casses de canalisations.

Après une stabilisation en 2013, les avis sur les permis de construire sont repartis à la hausse avec 1 532 unités (1 478 unités en 2013), pour un délai de réponse fixé à un mois.

#### LA GESTION DE L'EXPLOITATION ET DE LA MAINTENANCE ASSISTÉES PAR ORDINATEUR (GMAO)

Pour améliorer le suivi de ses activités de maintenance et de rénovation, la SCP a entamé, en 2011, un projet de remplacement de son outil de GMAO qui avait été mis en place en 2000. Outre l'objectif de favoriser les analyses de maintenance et le retour d'expérience des activités d'exploitation/maintenance vers les activités de conception



Une adduction en acier DN 400 a été posée entre l'ouvrage de sectionnement de Ménage Neuf et la station de pompage de La Pomme, sur un linéaire total de 1,2 kilomètre environ.

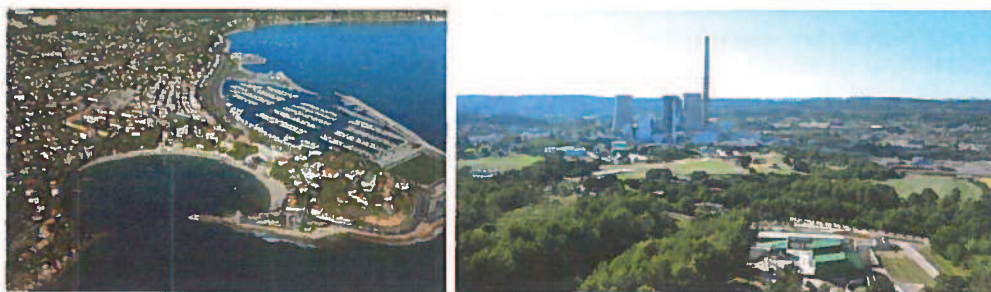
Ce renforcement permet d'augmenter la pression à l'amont de la station de pompage de La Pomme et ainsi d'améliorer les conditions d'alimentation du secteur de Bastide Neuve sur la commune de Lambesc. L'activité agricole est particulièrement dynamique sur ce territoire et une réponse adaptée va ainsi pouvoir être apportée à l'évolution des besoins en eau sur les prochaines années.

#### 6 Alimentation en eau de la centrale de Gardanne

Cela a déjà été évoqué plus haut ; la Société E.ON, qui exploite la centrale de Gardanne dans le cadre d'un appel à projets national, a été sélectionnée pour la réalisation d'une centrale biomasse qui vient en remplacement de l'une des tranches exploitées actuellement au charbon. Dans ce contexte, afin d'une part de garantir les conditions de stockage du bois (hygrométrie) et d'autre part d'assurer la défense incendie du site en conformité avec les prescriptions des services de secours, il a été demandé à la SCP de regarder comment amener les débits nécessaires à partir de ses ouvrages. Ces débits sont importants : une quarantaine de l/s pour le stockage et environ 240 l/s pour la défense incendie avec un réservoir de stockage de 4 000 m<sup>3</sup> utiles.

Au dernier trimestre 2013, E.ON a lancé ses propres travaux pour la réalisation de son nouveau dispositif. Parallèlement, fin octobre, la solution proposée par la SCP a été acceptée, de préférence à un scénario « interne » et la demande de desserte en eau a été confirmée à la Société. Les études et travaux ont donc été réalisés pour une large part en 2014, se traduisant par la mise en place d'une nouvelle ligne de production, avec une station de pompage associée à un réservoir. La mise en service est prévue en mars 2015.

La SCP a saisi l'opportunité pour prévoir aussi un nouveau réseau sur une zone qui n'avait jusqu'à ce jour pu être mise à l'irrigation, compte tenu de son altimétrie. Le réseau sera alimenté à partir du nouveau réservoir. L'avant-projet est en cours, et les travaux pourraient intervenir en 2016.



#### A L'EST DE TOULON, LE SURPRESSEUR DE PLAN DU PONT

Face à l'évolution des besoins, un vaste programme de confortement et de renforcement est engagé depuis plusieurs années afin que des débits et volumes supplémentaires puissent être transités par l'infrastructure hydraulique de Toulon-est.

**!! Avec le surpresseur de Plan de Pont, il s'agit de répondre aux demandes de plus long terme, mais d'ores et déjà de court terme, en lien avec les conventions de gestion coordonnée et partenariale des ressources, signées avec le SIEC des Maures, la Ville de Toulon, le syndicat des communes de l'est de Toulon, dans l'objectif d'une sollicitation plus respectueuse des milieux et d'une optimisation partagée des grandes infrastructures hydrauliques. !!**

Une partie de ce programme a déjà été menée à bien : les adductions principales ont retrouvé leurs débits de projet grâce à d'importantes campagnes de curage, après création des regards d'entrée-sortie nécessaires. Afin d'amener des débits supplémentaires, sur l'adduction entre Gratteloup (à proximité de la retenue de Trapan) et La Môle, le surpresseur de Moulin Roux a été installé dans des regards existants à La Môle et la conduite existante a été doublée sur 4 km en 2011-2012.

Des travaux ont été faits en 2013, tout à fait au départ de l'infrastructure de Toulon-est sur la commune de La Farlède : la conduite existante, en diamètre 1 000 mm, a été remplacée par une nouvelle adduction en DN 1 200 mm sur 500 m, avec un tracé en milieu périurbain (lotissement) ou en espace naturel sensible.

En 2014, c'est la réalisation d'un nouveau surpresseur qui a débuté, au lieu-dit Plan du Pont à Hyères. Il permettra d'acheminer la totalité des débits nécessaires vers Trapan, même en périodes de fortes demandes. La mise en service est prévue en mai 2015. Le groupe de pompage, fabriqué sur mesure par une entreprise française, sera l'un des plus gros sur les ouvrages de la SCP.

De plus, il sera réversible et pourra remonter des débits vers Toulon lorsque l'ensemble de l'opération Toulon-est sera achevée et qu'il sera alors possible de mobiliser en secours tout ou partie des volumes de la réserve de Trapan.

#### 6 LES EXTENSIONS DE RÉSEAUX

**DES EXTENSIONS DE RÉSEAUX ONT ÉGALEMENT ÉTÉ MISES EN SERVICE DURANT L'ANNÉE 2014**

On citera :

6 dans les Bouches-du-Rhône, les extensions des Tilleuls aux Pennes-Mirabeau, de la Saurine à Meyreuil...



④ dans le Var, les extensions du parc nature de La Garde (communes du Pradet et de La Garde) et de la ZAC du Perrussier à Roquebrune-sur-Argens et l'extension pour la Défense Contre les Incendies (DCI) de la société Transfix à La Garde. Il faut également citer une extension du réseau de la Maronne sur la commune de la Garde, réalisée à la demande du Conseil général du Var, afin d'assurer la défense incendie et l'arrosage des espaces verts du futur Parc Nature de la Garde. La création de ce parc a pour vocation de protéger la richesse de ce milieu humide.

#### DANS LE VAUCLUSE, L'OPÉRATION VAUGINES-CUCURON

Cette infrastructure hydraulique, prévue dans le schéma hydraulique du sud Luberon, permettra de répondre aux besoins du secteur concerné sur les communes de Vaugines et de Cucuron, tout en complétant et en sécurisant la ressource en eau du système hydraulique « Mirail-étang de La Bonde » puisque la ressource Durance (canal EDF) sera aussi sollicitée.

De nouvelles interconnexions, entre les réseaux alimentés par l'étang de la Bonde et ceux desservis depuis le canal EDF, viendront compléter celles qui existent déjà entre le secteur de La Bonde et les réseaux desservis depuis le canal sud Luberon. Elles permettront de valoriser les volumes excédentaires apportés par la source du Mirail lors des années humides et d'en compléter les apports pendant les périodes de sécheresse.

En 2010-2011, un avant-projet a été finalisé, permettant de préciser l'aménagement projeté et les grandes phases de travaux qui vont s'étaler sur plusieurs années :

- ⑥ une nouvelle ligne de production (station de pompage de Couturas, adduction, réservoir de Vaugines),
- ⑥ un réseau de distribution intégrant au passage une extension sur la commune de Cabrières-d'Aigues, (soit près de 450 hectares équipés),
- ⑥ le prolongement de l'adduction de Lourmarin sur environ 1 km. Deux phases ont été définies. En 2013, les études de projet ont été lancées en vue d'avancer vers la consultation des entreprises et la dévolution des premiers marchés de travaux de première phase : les conduites d'interconnexion avec les périmètres voisins ainsi que des ouvrages associés comme la station de pompage de Couturas et le réservoir de Vaugines, avec la desserte à l'irrigation des territoires traversés par l'adduction.



Les travaux se dérouleront sur 2015-2016.



#### LA PRÉPARATION DES FUTURS PROGRAMMES D'INVESTISSEMENTS

Les programmes futurs sont élaborés à partir de l'ensemble des études amont et schémas. Conformément aux dispositions du contrat d'objectifs et afin que les futurs aménagements prennent en compte l'ensemble des attentes, la SCP examine chaque année le portefeuille ainsi constitué avec la Région et les départements actionnaires. C'est l'occasion de préciser les priorités et de finaliser le programme des réalisations pour les années suivantes.

Depuis 2012, la démarche d'études amont intègre les études associées aux programmes de rénovation, ce qui permet d'inclure dans ces derniers les besoins de développement et de sécurisation.

Ces dispositions permettent d'élaborer les futurs programmes d'aménagement, que ce soit pour l'année suivante ou dans une vision pluriannuelle de moyen terme (trois à cinq ans) ou dans une perspective de plus long terme (dix à quinze ans). L'ordre de grandeur des investissements correspondants est également disponible.

Ainsi, comme cela est prévu dans le cadre du contrat d'objectifs, les portefeuilles



sont actualisés chaque année. Ils sont ensuite présentés à l'automne à la Région et aux Départements concernés. Cette manière de procéder permet de co-construire les programmes d'investissement de court et moyen terme, en fonction des priorités retenues et en considérant l'ensemble des territoires régionaux.

#### ④ LES ÉTUDES AMONT

Ces études ont pour objet d'apporter, dans une vision de moyen et plus long terme, les réponses aux demandes exprimées sur les territoires et par les collectivités, pour tous les usages, tout en intégrant les besoins de sécurisation du service de l'eau.

Elles ont également pour objectif de préciser les conditions de faisabilité :

- ④ le ou les scénarios techniques, à moyen et plus long terme,
- ④ les contraintes urbanistiques et règlementaires, et leurs grands impacts sur les coûts et délais de réalisation,
- ④ les conditions économiques, dont le niveau des charges courantes d'exploitation et des recettes.

Ainsi, les conclusions peuvent être restituées aux demandeurs et les décisions de réalisation prises en toute connaissance de cause.

Chaque année, la SCP élabore près d'une dizaine de notes de faisabilité qui vont considérer un territoire global et tous ses besoins, incorporer les pré-études géographiquement plus restreintes et préciser les caractéristiques d'une extension, sur la base de demandes précises. Cela concerne par exemple l'alimentation en eau des nouvelles zones artisanales et commerciales, qui ne peuvent plus se développer sans l'installation de poteaux incendie aux performances garanties.

Parmi les études faites en 2014, on citera celle conduite sur la commune de Cuges-les-Pins. A la demande de la commune, la SCP a examiné comment desservir le territoire communal, en considérant l'ensemble des usages : une zone agricole sur un peu plus de 300 hectares sur laquelle la commune a engagé une démarche de zone agricole protégée au niveau de son Plan Local d'Urbanisme, des irrigations d'agréments, des poteaux de défense incendie, l'alimentation en eau de la commune en secours de ses forages ou en substitution partielle.



L'étude a été restituée en fin d'année 2014, ainsi que les conditions de faisabilité.

#### ④ LES SCHÉMAS DIRECTEURS

Les schémas directeurs concernent un ensemble territorial, sur lequel un aménagement hydraulique est à définir, en totalité ou en complément de réseaux déjà en place. Tous les usages et besoins sont considérés, y compris les besoins de sécurisation des ouvrages existants, en cohérence avec les grandes actions définies dans l'étude de sûreté des ouvrages, conduite il y a quelques années. Il est à noter que les schémas d'aménagement sont menés en partenariat avec les acteurs du territoire concerné : élus, chambres d'agriculture, SAFER, ....

#### 2014 A ÉTÉ UNE ANNÉE RICHE AU NIVEAU DES SCHÉMAS DIRECTEURS

Le schéma « aval Saint-Hippolyte » s'est achevé. Il s'est agi d'établir un diagnostic des capacités des grandes infrastructures hydrauliques côté ouest des Bouches-du-Rhône (ouest région d'Aix / Trévaresse ; nord et ouest Étang de Berre), puis de définir les ouvrages complémentaires qui vont permettre de répondre aux besoins de plus long terme sur ces territoires. A ce titre, des grandes adductions ont été proposées, raccordées au niveau de la cuvette de Saint-Hippolyte.

De même, avec la liaison Verdon/Saint-Cassien maintenant opérationnelle, la mise au point du schéma dit « Var est / Dracénie » s'est poursuivie, dans l'objectif de définir les ouvrages permettant de bénéficier d'une gestion coordonnée de l'ensemble des grandes adductions désormais disponibles, notamment si, comme cela arrive périodiquement, la ressource Saint-Cassien était affectée par des turbidités conséquentes suite à de forts épisodes pluvieux. Au passage, les conditions de desserte de nouveaux secteurs ont été précisées, en lien avec la demande de la profession agricole et, sur le territoire de la Dracénie, selon les choix des collectivités concernées dont le département du Var. Un scénario a pu être choisi et la dernière partie du schéma va permettre de le finaliser plus en détail, que ce soit sur le plan technique ou pour préciser le montant des investissements. Le schéma s'achèvera au 1<sup>er</sup> semestre 2015.

Un schéma avait également été engagé sur le plateau de Valensole, à la demande du Conseil général des Alpes de Haute-Provence, du SIVOM du plateau de Valensole et de la chambre d'agriculture. Il s'agissait de définir des scénarios pour, d'une part compléter l'aménagement existant, dont certains ouvrages sont à renforcer au vu de l'évolution des besoins et d'autre part, équiper de nouveaux secteurs agricoles très demandeurs. Ce schéma s'est achevé en fin d'année et sera restitué aux différents partenaires début 2015, afin notamment de préciser si des premiers travaux pourraient intervenir dès les prochaines années, dans la mesure bien entendu où le plan de financement le permettra.



Un nouveau schéma a été lancé fin 2014, dénommé « Haut Var nord-ouest » car il concerne la totalité de ce territoire varois. Là encore, il est mené en partenariat avec les élus, dont le Conseil général et avec la profession agricole. L'étude intègre au passage le périmètre de Montmeyan, actuellement alimenté en eau par une conduite très ancienne qui doit être rénovée. Ce schéma se poursuivra sur 2015.

#### 6 LES AVANT-PROJETS

Les avant-projets (AVP) s'inscrivent généralement en prolongement des études de faisabilité et des schémas ; plus complètes, ces études permettent de préciser le scénario technique, de détailler tous les enjeux environnementaux et les contraintes réglementaires ainsi que leurs impacts, d'élaborer un premier planning de conception-réalisation, de confirmer le niveau des investissements et de proposer, lorsque nécessaire, plusieurs phases pour la mise en œuvre. En 2014 les avant-projets principaux ont concerné des opérations de rénovation.

La station de potabilisation de la Motte Colle Basse, située sur la commune de la Motte dans le Var, est équipée d'une filière classique de traitement sur filtre à sable. Un AVP a été lancé en 2014 dans le cadre d'un programme de rénovation, afin d'améliorer les conditions de production pour traiter les eaux du lac de Saint-Cassien en toutes circonstances et de répondre au projet de la commune de la Motte qui souhaite, d'une part disposer de débits supplémentaires à partir de la station de la Motte Colle Basse et d'autre part, abandonner la production de la station de la Motte Roucas. Les travaux sont programmés sur 2016.

Les stations de potabilisation des communes de Puimoisson et Roumoules situées sur le plateau de Valensole, font l'objet d'un programme de rénovation pour répondre à l'augmentation des besoins des communes et à l'amélioration des conditions de production. Ces deux stations étant éloignées d'environ 4 km, il a été retenu, au stade d'une première phase d'AVP, de procéder à la rénovation des deux stations en un ouvrage unique. La future station se situera sur la commune de Roumoules et refoulera l'eau traitée vers les deux réservoirs communaux. Les travaux sont programmés sur 2016-2017.

Pour la station de traitement des eaux des Barjaquets, sur la commune de Rognac, les études d'avant-projet des travaux permettant un bon fonctionnement de la station pour les dix prochaines années ont été lancées avec l'objectif de les réaliser en 2016.

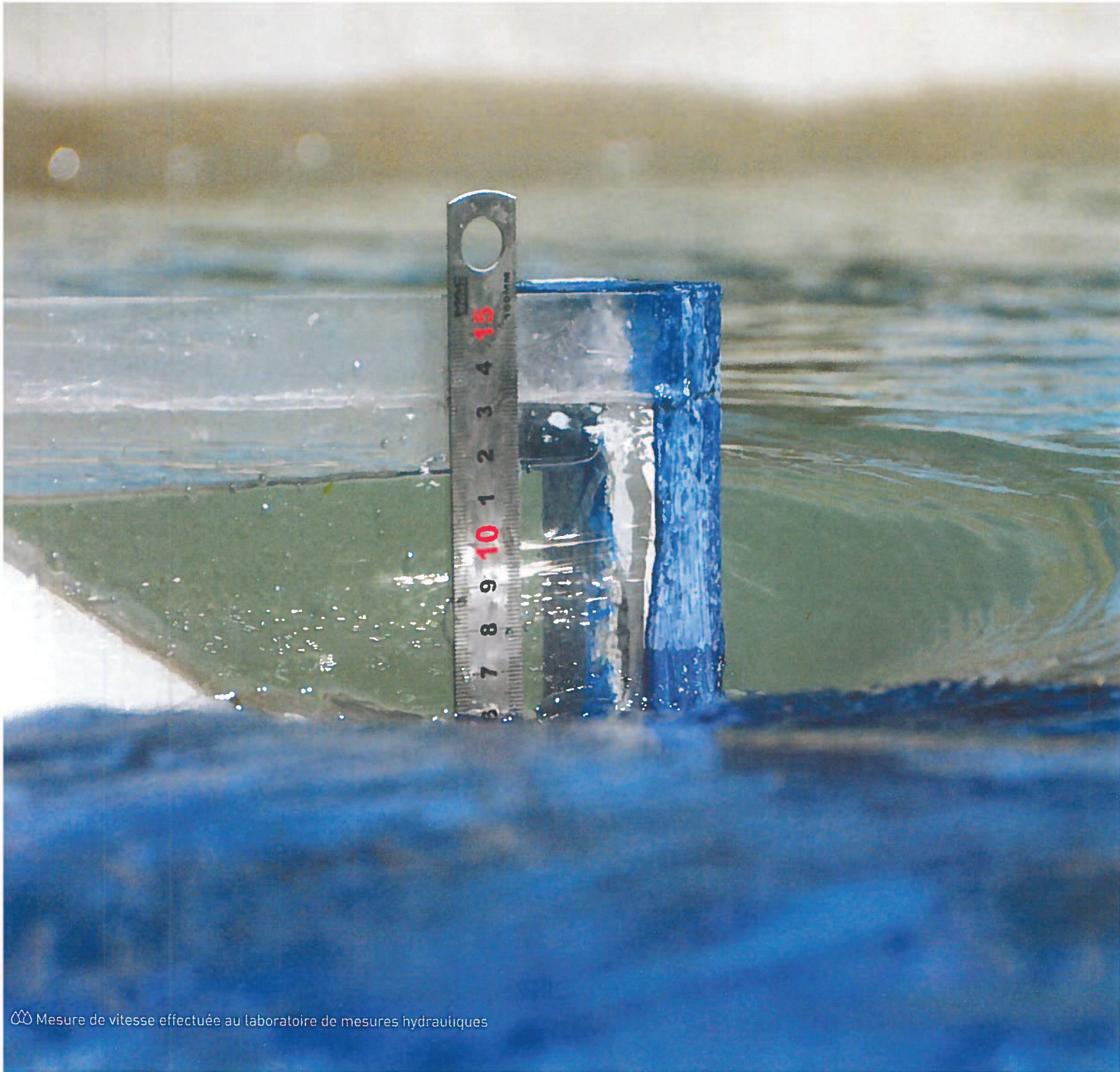
L'aqueduc de Saint-Bacchi est un ouvrage suspendu construit en 1968 et situé sur la commune de Rians (83). L'aqueduc permet au canal de franchir la vallée de ruisseau de Saint-Bacchi. Il relie les galeries dites de « Rognes » (amont) et de « Saint-Estève »

situées sur la branche de Bimont. Un AVP a été lancé en 2014, dans le but de procéder au remplacement des suspensions de l'ouvrage. Cette étude va être restituée au cours du mois d'avril 2015 avec un objectif de réalisation des travaux sur l'année 2017.

Le poste de livraison de Ponteau est implanté en contrebas des usines pétrochimiques de Lavéra au sud de Berre et alimente Naphtachimie, Ineos et EDF Seiso. La rénovation de ce poste de livraison a été programmée suite à des infiltrations d'eaux polluées dans le sol et dans les ouvrages, entraînant des risques de concentration de vapeurs toxiques. L'avant-projet réalisé en 2014 a permis de définir le programme de rénovation, en prenant en compte les contraintes particulières du site, comme la forte densité de réseaux enterrés, le sol pollué ou la nécessité de maintenir la continuité de service. Cette étude a conduit à privilégier l'implantation d'un nouveau poste à l'est de la voie ferrée se substituant au poste actuel, à une simple rénovation en place pour place.







Mesure de vitesse effectuée au laboratoire de mesures hydrauliques



Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône du 30 juin 2016 - Rapport n° 8



# LE DÉVELOPPEMENT DES PRESTATIONS EXTERNES

# 07

EN RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR ET EN FRANCE MÉTROPOLITAINE

## 6 LES CONTRATS D'AFFERMAGE

### ASSOCIATION SYNDICALE DU CANAL DE MANOSQUE (ASCM)

Ce contrat d'affermage, engagé dès les années 1970, s'est achevé au 31 décembre 2013. A cette date, les équipes d'ayguadiers ont été transférées à l'ASCM, comme cela avait été préparé au cours de l'année 2013 en lien direct avec le conseil syndical.

Les premiers mois de l'année 2014 ont permis de résoudre l'ensemble des sujets attachés à cette fin de contrat qui s'est globalement passé dans d'excellentes conditions.

La SCP reste prestataire de l'ASCM sur des missions d'ingénierie nécessitant son savoir-faire.



Pour 2014, ce sont 64 000 € de recette, correspondant à des soldes d'encaissement de l'exercice 2013.

### SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'IRRIGATION DE LA RÉGION DE FORCALQUIER (SIIRF)

Le nombre global de postes d'irrigation agricole, d'irrigation non agricole et à usages divers est resté sensiblement le même qu'en 2013 avec 857 unités.

Les recettes se sont élevées à 332 000 €, en léger recul (-0,9%) par rapport à 2013, avec une baisse d'environ 3 % des volumes distribués.

La saison d'irrigation s'est déroulée dans un contexte climatique assez humide qui a limité les prélèvements. Les niveaux de remplissage de la réserve de la Laye sont restés élevés pendant toute la saison.

Le 18 janvier le barrage de la Laye a connu une forte crue avec atteinte du stade de vigilance. Le débit sortant maximum a été évalué à 55 m<sup>3</sup>/s. Les consignes de gestion en crue ont été appliquées avec information du SIIRF et du maire de Mane, de la Préfecture et de la DREAL.

Un incident d'exploitation est survenu le 5 février à la suite de fortes intempéries : une casse s'est produite sur la canalisation fonte DN 200 traversant le cours d'eau la Laye sur environ 7 m de long. Une réparation provisoire a été mise en place en urgence (24 h seulement après la rupture) grâce à une conduite aérienne



Opération de maintenance par hélitreuillage au barrage de la Laye à Mane, dans les Alpes de Haute-Provence, pour le compte du SIIRF



traversant le cours d'eau. La réparation définitive a été réalisée quelques mois plus tard avec un forage dirigé sous le cours d'eau.

Par ailleurs un avenant a été conclu avec le SIIRF au mois de mai 2014, permettant le paiement à la SCP de 132 000 € en règlement de plusieurs dépenses qui avaient été engagées par la Société :

- ④ la compensation des surcoûts induits par le décret 2007-1735 relatif à la surveillance des barrages (le barrage de La Laye est classé au titre de ce décret en classe A, soit la catégorie la plus exigeante),
- ④ le remboursement de dépenses engagées par la SCP sur le système de surveillance et prédiction des crues,
- ④ les dépenses de pompage relatives aux volumes fournis à GEOSSEL.



Cet avenant a également permis le remboursement de frais engagés par la SCP pour remédier à des situations d'urgence susceptibles d'interrompre le service de l'eau : panne survenue le 24 juillet 2013 sur le câble desservant la station de La Laye et rupture de conduite à la traversée de La Laye réparée provisoirement lors du mois de février 2014.

En outre l'avenant entérine le programme de rénovation exécuté par la SCP de 2005 à 2012 et définit les travaux à réaliser au cours des années 2013, 2014, 2015 dont le montant s'établit à 167 000 €. L'avenant prolonge également d'une année la durée de l'affermage qui s'achèvera le 3 mai 2016. Pendant l'année supplémentaire les tarifs de base rémunérant l'exploitant seront revalorisés de 1 % pour compenser sur la dernière année les surcoûts induits par le décret 2007-1735.

Le SIIRF travaille activement à la mise aux normes de l'évacuateur de crues du barrage de la Laye. Un projet légèrement modifié avec un relèvement d'environ 1,5 m de la cote des plus hautes eaux devrait être retenu.

#### ④ L'ACTIVITÉ D'INGÉNIERIE

Après une année 2013 très porteuse au plan commercial, l'année 2014 s'est caractérisée par un net ralentissement de la commande publique d'ingénierie en France métropolitaine pendant la quasi-totalité du premier semestre. Elle est ensuite revenue à un meilleur niveau, avec un nombre plus élevé d'appels d'offres, mais ce n'est qu'au second semestre qu'ont été remportés de nouveaux contrats. Hors laboratoires et malgré les conditions difficiles évoquées plus haut, l'objectif annuel de prises de commandes de 1,8 M€ a été atteint. Toutefois, plusieurs contrats se dérouleront sur plusieurs années et leur impact sur 2014 a été faible.

Les cinq plus gros contrats obtenus en 2014 sont :

- ④ la maîtrise d'œuvre de la restauration de l'aqueduc de Roquefavour sur le Canal de Marseille pour la communauté urbaine Marseille Provence Métropole, à laquelle la SCP contribue au sein d'un groupement comprenant l'architecte Botton et le bureau d'études Arcadis,
- ④ le mandat du Riou de l'Argentière pour le compte de la Commune de Mandelieu-la-Napoule,
- ④ le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le volet études du nouveau PAPI Siagne-Béal,
- ④ l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre de la mise en sécurité du barrage de Dardennes, pour le compte de la ville de Toulon,
- ④ le lot géotechnique pour les travaux de renforcement de la digue du Grand Rhône, y compris les essais en laboratoires, pour le compte du SYMADREM.

**!! Une part significative de l'activité d'ingénierie dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a été constituée de prestations pour le compte d'associations syndicales de propriétaires !!**



#### ④ Dans les Bouches-du-Rhône :

Pour le compte de l'ASA des Baux, la SCP réalise la maîtrise d'œuvre de travaux de modernisation ; passage de filioles en basse pression et modernisation du système de supervision (en cours). Ces travaux visent à une meilleure mesure et maîtrise des débits conformément au schéma directeur élaboré par la SCP il y a quelques années.

#### ④ Dans le Var :

Pour le compte de l'ASA de Sainte-Croix, les travaux concernant la dérivation du canal au domaine de la Martinette se sont achevés à la satisfaction des propriétaires du domaine et de l'ASA.

#### ④ Dans le Vaucluse :

La première tranche de travaux de modernisation du canal de Saint-Julien s'est achevée en mai. Après avoir réalisé l'appel d'offres pour la deuxième tranche de travaux, la SCP en a assuré la maîtrise d'œuvre.

#### ④ Dans les Hautes-Alpes :

L'analyse de faisabilité des projets de l'ASA du canal de Gap, définissant des priorités d'investissement conduisant à des substitutions ou économies d'eau, a été achevée. L'ASA a formellement reconnu la qualité du rapport produit par la SCP, diffusé auprès de l'Agence de l'Eau, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Direction Départementale des Territoires 05. Un avenant relatif à l'évaluation des économies d'eau a été signé en mai.

#### ④ Dans les Alpes de Haute-Provence :

Les travaux de la seconde tranche de modernisation de la desserte à surface libre de l'Association Syndicale du Canal de Manosque (ASCM) ont été réceptionnés au premier semestre 2014. En raison de difficultés foncières, l'engagement d'autres travaux par des collectivités nécessitant un phasage avec les travaux de l'ASCM, l'architecture hydraulique et le phasage des travaux ont été modifiés. Une mission complémentaire comprenant la maîtrise d'œuvre de deux nouvelles phases de travaux sur les hivers 2015 et 2016 a été confiée à la SCP. Les travaux de la troisième tranche de travaux se poursuivent.

**!! La prévention contre les inondations a également été une thématique majeure d'intervention de la SCP pour le compte de collectivités de la Région !!**

#### ④ Dans les Bouches-du-Rhône :

Pour le compte de la communauté d'Agglomération d'Arles Camargue Crau Montagnette (ACCM), la SCP, en groupement avec Nicaya Conseil et le cabinet d'avocats Landot, a réalisé une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la prise en compte du risque inondation dans l'aménagement de ce territoire, dans

le cadre du PPRI (Plan de Prévention Risque Inondation) que l'Etat a imposé aux communes touchées par les inondations de 2003.

#### ④ Dans le Var :

Les études de propagation de l'onde des crues du Las, dans la base navale de Toulon, se sont poursuivies avec la signature d'un nouvel avenant relatif à la prise en compte de contraintes plus sévères imposées par l'autorité de sûreté nucléaire. Les phases de modélisation hydraulique, de validation des hypothèses de calage et d'étude de différents scénarios de protection sont achevées, et l'avant-projet est en cours.

#### ④ Dans les Alpes-Maritimes :

Pour le compte de la commune de Mandelieu-la-Napoule, la SCP a terminé la modélisation hydraulique du Riou de l'Argentière. Le Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI), élaboré par la SCP, a été présenté en juillet 2014 à la commission mixte inondation. Le PAPI du Riou a été labellisé et la commune de Mandelieu a confié à la SCP une mission de mandat pour la réalisation de ce programme de travaux sur quatre ans.

La SCP est mandataire du Syndicat Intercommunal de la Siagne et de ses Affluents (SISA) depuis 2002 pour la mise en œuvre du programme d'études et de travaux du PAPI de la vallée de la Siagne. Cette mission s'est achevée en 2014 avec l'obtention du quitus. Le bilan des dépenses s'élève à 20 M€ HT.



Le SISA, souhaitant poursuivre sa stratégie de protection contre les inondations, a confié à la SCP en juin 2014 une nouvelle mission d'assistance, après appel d'offres, pour la définition d'un nouveau PAPI Siagne-Béal, avec, dans un premier temps, le lancement de plusieurs études : soit externalisées, pour lesquelles la SCP assure la passation des marchés (mission topographique et étude du rôle des surfaces agricoles face au risque inondation), soit menées en régie par la SCP (définition des aléas et du risque inondation et quantification de la vulnérabilité du territoire).



Dans le domaine des barrages, la SCP poursuit ses missions de surveillance d'ouvrage pour le barrage d'Auberive-en-Royans (26). Sur le barrage de rétention de Margon (28), la SCP a élaboré l'ensemble des dossiers de surveillance de cet ouvrage, qu'elle avait conçu il y a une dizaine d'années.

Les études hydrologique et hydraulique des bassins versants de la Loire et de l'Allier pour le compte de la DDT de l'Ardèche ont été réalisées.

Il en va de même des travaux relatifs à la réparation et à la protection contre les vagues de la réserve de Juanon, dans la Drôme, dont la SCP assure la maîtrise d'œuvre pour le compte du Syndicat d'Irrigation Dromois (SID). Les études de sécurité du canal de la Bourne viennent également de s'achever, avec la proposition d'une solution technique innovante d'équipement de surverse susceptible de faire l'objet d'un dépôt de brevet.

En Corse, la SCP accompagne la commune de Bonifacio depuis 2008 en réalisant les études techniques et réglementaires pour la réutilisation des eaux usées traitées par la station d'épuration de Bonifacio pour l'irrigation du golf de Sperone. Ce projet a rencontré de nombreuses difficultés d'ordre réglementaire et a dû faire face aux réticences de certains services administratifs.

La dernière décision du préfet est toutefois très positive, car elle a conduit à ne constituer qu'un seul dossier « loi sur l'eau » englobant à la fois le transfert des eaux usées traitées pour l'irrigation, le rejet des excédents dans le port de Bonifacio et les possibles valorisations futures.

## LE PÔLE LABORATOIRES

!! Avec un chiffre d'affaires de 635 000 €, l'activité totale des trois laboratoires hors concession en 2014 a progressé de 25 % par rapport à celle constatée en 2013. !!

C'est le Laboratoire de Mesures Hydrauliques (LMH), avec 306 000 € de recettes contre 197 000 € en 2013, qui a été le principal moteur de cette progression. Ce résultat est supérieur de 35 000 € à l'objectif fixé au budget. De nombreux étalonnages de débitmètres ont été réalisés, en grande majorité pour des fournisseurs d'EDF (AREVA, Westinghouse) pour des centrales nucléaires et de VEOLIA. Comme client étranger, on peut citer une société allemande pour une centrale nucléaire finlandaise. Pour les petits diamètres, le LMH bénéficie de l'arrêt de l'activité débitmètrie d'eaux de Paris. Ce développement a conduit à un renforcement de l'équipe de techniciens par un transfert du Laboratoire Géotechnique et Béton (LGB).

Deux modèles réduits ont été réalisés, pour les évacuateurs de crues du barrage

Sainte-Cécile-d'Andorge, pour le compte du Conseil général du Gard, et du barrage Djamel, en Algérie, en sous-traitance du bureau d'études ISL.

Le Laboratoire Géotechnique et Béton a été très impacté par la crise du secteur du BTP, en particulier en début d'année. Dans ce contexte morose, l'effectif a été optimisé et l'offre a été élargie à des prestations liées au réemploi des matériaux et au contrôle in situ des remblais. Le LGB a terminé l'année à un niveau légèrement supérieur à celui de 2013 (136 000 € pour 131 000 €), 23 000 € en dessous de l'objectif budgétaire. Le marché du SYMADREM, obtenu en fin d'année pour le contrôle des travaux de la digue du Grand Rhône, va contribuer au redressement de l'activité du LGB.



Le Laboratoire d'Analyse des Eaux (LAE) a terminé l'année 2014 avec une recette de 193 000 €, 7 % au-dessus du chiffre de 2013 et conforme à l'objectif budgétaire. L'optimisation des prestations sous-traitées et des achats de consommables a été une priorité. A noter que le contrat avec Fluxel, filiale du Grand Port Maritime de Marseille, a été renouvelé.



## ACTIVITÉ DE CONSEIL, DE VENTE ET D'INSTALLATION DE MATÉRIELS D'IRRIGATION : LES SOLUTIONS POUR L'EAU

**!! Cette activité a été forte en 2014, très substantiellement supérieure aux années précédentes en terme de chiffre d'affaires (+ 17 %). !!**

Les recettes globales de l'activité « solutions pour l'eau », intégrant les immobilisations et les loyers des contrats de location-vente se montent à 4,9 M€, soit une augmentation de 14 %.

L'activité s'est structurée autour de trois pôles de compétences :

- ⑥ l'activité d'irrigation,
- ⑥ l'activité de potabilisation,
- ⑥ les points de vente « Comptoirs du Matériel ».



### L'ACTIVITÉ IRRIGATION

Les projets d'irrigation « clef en main » ont connu une activité très soutenue en 2014, portée par le marché de l'irrigation de la vigne, toujours très dynamique, ainsi que ceux du maraîchage, des grandes cultures et de l'arboriculture. La SCP a ainsi équipé en micro-irrigation de grands domaines viticoles comme le Château des Demoiselles, le Château l'Afrique, le Domaine des Peirecedes, le Domaine de la Tour Sainte-Anne, le Château Saint-Martin, ainsi que de nombreux projets sous l'appellation Sainte-Victoire et sur le secteur de la Trévaresse.

L'activité « grandes cultures » est restée dynamique sur le secteur Rians-Ginasservis, tandis que l'irrigation du maraîchage s'est poursuivie en région aixoise.

L'appui aux ASA en termes de conseil et de vente de matériel d'irrigation s'est intensifié en 2014, notamment auprès de l'ASA du canal de Saint-Tropez à Sisteron, auprès de laquelle la Société avait gagné en 2013 un important marché de fournitures. De nombreuses ASA s'appuient à présent sur les Comptoirs de la Société pour leurs projets d'investissement ou de rénovation de réseaux.

Par ailleurs, la SCP a poursuivi ses actions de recherche-développement en mettant en œuvre des parcelles d'essai en goutte-à-goutte enterré sur de grandes cultures dans le Calavon et sur le plateau de Valensole, en partenariat avec la profession agricole et la coopérative « Groupe Provence Services » à Manosque. Ces essais, qui ont nécessité un investissement important, seront un outil remarquable pour

accompagner les agriculteurs dans la mutation de leur pratique d'irrigation. Des essais comparables ont été menés en partenariat avec le lycée agricole de Saint-Maximin dans le Var.

Enfin, l'activité d'irrigation s'exporte à l'international, et notamment au Sénégal, où notre offre de service a été retenue par deux grands domaines agricoles, en maraîchage et grandes cultures.

### L'ACTIVITÉ POTABILISATION

Cette activité a également fortement crû en 2014, avec une augmentation de 30 % de son chiffre d'affaires. Si l'activité est toujours forte au service des clients particuliers de la Société, l'année 2014 a permis l'éclosion d'un nouveau service d'accompagnement des PME en matière de conseil et d'installation de matériel de potabilisation. Plusieurs PME ou domaines agricoles ont ainsi bénéficié de notre savoir-faire pour moderniser et sécuriser leurs lignes de production.

### LES POINTS DE VENTE « COMPTOIR DU MATÉRIEL »

Les points de vente, répartis sur le territoire régional, ont vu en 2014 leur activité progresser dans leur globalité : le Comptoir de Manosque (04), comme celui de La Crau (83), ont enregistré une progression de plus de 50 %. Notons une forte adéquation entre les besoins de la clientèle et l'offre essentiellement agricole. Le Comptoir du Tholonet (13), en revanche, a eu une activité sensiblement équivalente à celle de l'année précédente, la clientèle étant constituée principalement de particuliers (61 %) et d'agriculteurs (25 %).

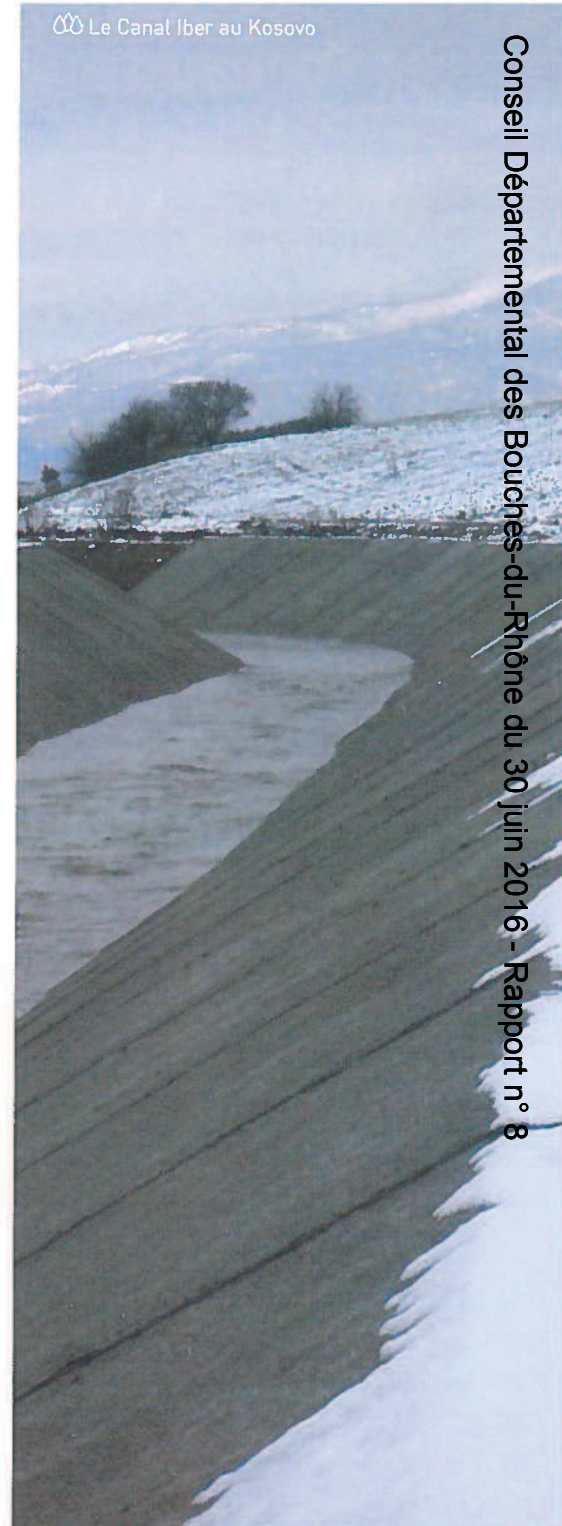
Ces Comptoirs ont aussi remporté des marchés publics lancés par des collectivités pour l'arrosage des espaces verts. C'est ainsi que les villes de Toulon, Six-Fours ou Miramas, pour ne citer que les plus importants, s'appuient à présent sur nos services pour l'achat de leur matériel d'irrigation.







Une traction animale dans des cultures en Tunisie



Le Canal Iber au Kosovo

Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône du 30 juin 2016 - Rapport n° 8



# LA CONFIRMATION D'UNE VOLONTÉ DE DÉVELOPPEMENT À L'INTERNATIONAL ET DANS LES DÉPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER

08

## DANS LES COLLECTIVITÉS FRANÇAISES D'OUTRE-MER

Le chiffre d'affaires 2014 de la SCP en France d'Outre-Mer s'est élevé à 980 000 € HT, quasiment à l'objectif budgétaire de 1 M€.

### À LA RÉUNION

La Réunion reste de très loin le premier terrain d'intervention de la Société en France d'Outre-mer et l'antenne qui y a été créée voilà maintenant deux ans, a continué d'obtenir de très bons résultats commerciaux.

L'activité soutenue a conduit à fortement renforcer les ressources humaines résidentes. Outre le responsable d'antenne, dont la mission est avant tout le développement commercial, deux ingénieurs, un technicien de maîtrise d'œuvre et un technicien projeteur y ont résidé en 2014.

Durant cette année, la SCP a obtenu neuf contrats pour un montant de 875 000 € (part SCP). Le plus important a été celui de la réhabilitation et équipement du captage de la rivière Saint-Denis pour la commune éponyme, gagné conjointement avec SAFEGE et un petit bureau réunionnais, Cyathea.

Les trois autres marchés les plus significatifs sont :

- 1 la maîtrise d'œuvre des travaux des réseaux tertiaires de l'antenne 1 du projet d'Irrigation du Littoral Ouest (ILO), pour le compte du département,
- 2 un marché à bons de commandes pour l'élaboration des courbes de tarage de cours d'eau de la Réunion pour le compte de la DEAL,
- 3 une assistance technique auprès de la commune de Saint-Paul pour le traitement des digues communales,
- 4 un avenant au marché de maîtrise d'œuvre de la sécurisation des ouvrages du Bras de la Plaine pour le département.



 La Réunion



 La Nouvelle-Calédonie



L'étude d'élaboration du plan départemental de l'eau et des aménagements hydrauliques s'est achevée avec la finalisation du document de synthèse.

Sur le chantier de la galerie de Salazie-amont, dont la SCP pilote la maîtrise d'œuvre réalisée en groupement avec BRL et SECMO et sous la maîtrise d'ouvrage du département de la Réunion, les ouvrages souterrains et l'ensemble des aménagements extérieurs ont été réceptionnés le 14 novembre 2014. Les travaux d'équipements électromécaniques de l'ouvrage de régulation et de sécurité de la rivière des Pluies sont en cours. Le grand projet de basculement des eaux de l'est vers l'ouest de l'île touche ainsi à sa fin.

La phase projet de la mission de maîtrise d'œuvre du projet de confortement et de sécurisation des ouvrages de captage du Bras de la Plaine s'est achevée. Les phases suivantes de cette mission sont malheureusement reportées sine die dans l'attente des financements adéquats.

Dans le cadre du projet de protection contre les crues de la rivière des Remparts pour la ville de Saint-Joseph, l'étude préliminaire a été remise et réceptionnée par le

client. La SCP est en attente de l'ordre de service relatif aux études d'avant-projet qui devrait intervenir dès que les éléments géotechniques seront disponibles. Toujours sur la même rivière, mais pour le compte d'un carrier privé, la SCP a réalisé une mission portant sur le volet hydraulique de la construction, dans le lit majeur de la rivière, d'une piste d'accès au site d'extraction de matériaux.

Les missions de maîtrise d'œuvre sur les autres projets d'alimentation en eau potable des villes de Sainte-Suzanne et de L'Entre-Deux en sont au stade projet.

Pour le compte de l'ARS, un état des lieux de dix-huit captages a été réalisé. L'étude menée par la SCP est maintenant entrée dans la deuxième phase. Cette dernière consiste à étudier et proposer des aménagements visant à sécuriser ces captages.

Dans le cadre du marché passé par la DEAL (Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), la SCP a reçu commande de 8 courbes de tarage.

Enfin, pour le compte de la Créole (régie des eaux potables de Saint-Paul), la SCP a commencé l'étude des débits réservés de trois captages.

#### EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Fort de son expérience de près de vingt-cinq ans en matière de défense de la forêt contre l'incendie en région Provence-Alpes-Côte-D'azur, la SCP a exporté son savoir-faire en Nouvelle-Calédonie, en collaboration avec les bureaux d'études ENVIE (Nouméa) et BIOTOPE (Saint-Denis de la Réunion). L'étude, réalisée pour le compte de la province sud, a consisté en un diagnostic des enjeux relatifs aux massifs forestiers de cette province afin de procéder in fine à l'établissement de Plans de massif de Protection des Forêts contre le Feu (PPFF). Il s'agissait de définir une stratégie générale de réduction à la source des risques de feux de forêt (entre 15 000 et 20 000 ha brûlés chaque année) sur un territoire à forts enjeux environnementaux et patrimoniaux.

#### À L'INTERNATIONAL

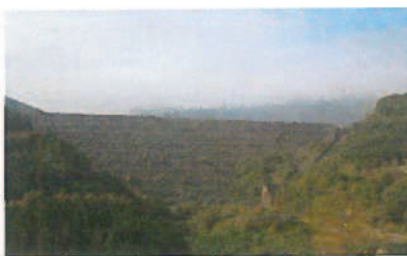
Le chiffre d'affaires 2014 de la SCP à l'international s'élève à 1,43 M€, sensiblement inférieur à l'objectif budgétaire de 1,72 M€. Le carnet de commandes avait heureusement été très bien constitué en 2013, mais les résultats commerciaux de 2014, dans un contexte d'appels d'offres internationaux relativement peu actif, ont été médiocres, avec un total de commandes de seulement 920 000 €.



## EN EUROPE

## DANS LES BALKANS, AU KOSOVO

L'exécution du marché d'étude de protection et de modernisation du canal Iber Lepenc, alimentant Pristina et commencée fin 2013, s'est achevée. Cette étude de faisabilité de quatorze mois pour le compte de la Banque Mondiale, réalisée en association avec EGIS-EAU, visait à définir les investissements nécessaires pour moderniser et sécuriser ce canal à buts multiples long de 50 km. L'étude, restituée au mois de décembre 2014, a abouti à la proposition d'investissements d'une valeur de 25 M€. Le financement du projet sera assuré par la Banque Mondiale et la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD).



Le Kosovo



La Tunisie

## SUR LES RIVES SUD ET EST DE LA MÉDITERRANÉE

## EN TUNISIE

!! La convention avec le ministère de l'agriculture tunisien, pour l'exécution du projet d'appui institutionnel à 76 Groupements de Développement Agricole (GDA) sur 63 000 ha irrigués, répartis dans cinq gouvernorats du nord de la Tunisie, s'est poursuivie tout au long de 2014. !!

Le diagnostic des GDA cibles (association d'irrigants) a démarré en février. Les premières conclusions de cet état des lieux ont été présentées au ministre de l'agriculture et à son administration lors d'un séminaire interne au ministère le 25 avril. L'été a été mis à profit pour rédiger le rapport de diagnostic et les grandes orientations du programme d'actions à mettre en œuvre dans la 2<sup>ème</sup> partie du projet qui ont été présentées dans chacune des cinq régions. Le document de synthèse finalisé a été remis et présenté en différentes occasions au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre aux acteurs du projet (ministère, administrations agricoles régionales, GDA, bailleurs de fond). En outre, des actions de formation

ont été réalisées dans les domaines de la gestion administrative et financière et de l'animation de la vie associative.

Au mois d'octobre, la SCP a reçu le Directeur général du génie rural et de l'exploitation des eaux et deux de ses proches collaborateurs chargés de la supervision nationale de la gestion des périmètres irrigués et de la politique de transfert aux GDA. Cette visite a eu lieu à l'occasion d'un comité de suivi de la mise en œuvre de l'accord-cadre de coopération. Des rencontres ont été organisées sur des ouvrages et au siège de la SCP, ainsi qu'avec des ASA de Provence.

## AU MAROC

L'étude de modernisation de la régulation des canaux de la plaine des Triffa, sur la rive droite de l'oued Moulouya, située au nord-est du Maroc (60 km d'Oujda) s'est terminée au mois d'avril. Les éléments de niveau projet et consultation des entreprises ont été remis au client, l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole de la Moulouya (ORMVA).

## EN JORDANIE

Pour développer nos activités d'ingénierie sur les territoires du Moyen-Orient, un accord de partenariat a été signé avec l'ONG Mirra. Cet accord permet à la SCP de s'appuyer sur ce partenaire local pour ses démarches commerciales et de pouvoir utiliser les compétences et les références de Mirra dans le domaine de l'irrigation.

C'est d'ailleurs avec Mirra que la SCP a obtenu un contrat d'étude de faisabilité d'une station de pompage photovoltaïque financé par l'agence de coopération internationale allemande pour le développement (GIZ).

## EN AFRIQUE DE L'OUEST

## AU BURKINA FASO

Les rapports de l'étude commandée par la Banque Mondiale, pour la définition d'une stratégie de promotion du partenariat public-privé dans le secteur de l'eau, ont été complétés à la demande d'un client très exigeant. Ce contrat a été interrompu pour l'instant sur ordre des ministères impliqués.

L'Autorité du Bassin de la Volta (ABV), un organisme transfrontalier créé en 2007 et qui regroupe les six pays riverains du fleuve Volta (Mali, Burkina Faso, Côte



d'Ivoire, Togo, Ghana, Benin), a confié à la SCP, associée au Centre Européen de Recherche et d'Enseignement des Géosciences de l'Environnement (CEREG), une mission de conseil et d'accompagnement sur la définition de son nouveau plan stratégique, qui a démarré en fin d'année.

#### ⑥ AU SÉNÉGAL

Les études du projet d'irrigation de 2 500 ha à Podor au nord-est du Sénégal, pour le compte de la Société d'Aménagement et d'Exploitation des terres du Delta (SAED), ont été approuvées par le client. L'ensemble des documents de consultation des entreprises lui a été remis au mois de novembre. La question de la maîtrise d'œuvre des travaux reste ouverte.

#### ⑥ AU NIGER ET AU NIGÉRIA

Un contrat-cadre avec l'Agence Française de Développement (AFD), signé en février 2013, a donné lieu en 2014 à des prestations :

④ au Niger d'une part, pour établir les termes de référence pour l'étude de faisabilité et de réalisation d'un pôle de croissance adossé à un périmètre irrigué de 1 500 ha sur les terrasses du fleuve Niger. Une mission sur place d'une semaine a mobilisé deux ingénieurs.

④ au Nigéria d'autre part, pour évaluer la faisabilité de périmètres irrigués en périphérie de retenues d'eau initialement dédiée à la potabilisation. Un ingénieur a effectué une mission avec l'AFD dans l'état d'Ekiti.

#### ⑥ AU TCHAD

La SCP continue d'assurer une assistance technique auprès de l'AFD pour le projet de remise en eau du Bahr-Linia à des fins d'irrigation. Pour ce même projet, elle a réalisé, pour le compte cette fois du ministère Tchadien, une mission de vérification des données topographiques disponibles.

#### EN ASIE

#### ⑥ AU SRI LANKA

Le projet de renforcement de l'alimentation en eau potable du Grand Trincomalee

dans le nord-est du pays pour le compte du National Water Supply and Drainage Board (NWSDB) est achevé. Depuis le 1er janvier 2014, l'ingénieur sri lankais recruté pour ce projet ne travaille plus qu'à temps partiel pour assurer la liaison avec le NWSDB sur la fin de la phase d'assistance aux opérations de réception et le personnel du bureau de Colombo reste engagé pour assurer la veille commerciale. Le contact est néanmoins entretenu avec le NWSDB et avec d'autres maîtres d'ouvrages potentiels pour saisir les opportunités d'une relance de l'activité de la Société dans ce pays dynamique où son expérience est particulièrement riche.



🌊 Le Narayanpur Left Bank Canal en Inde

#### ⑥ EN INDE

!! Un contrat emblématique du savoir-faire de la SCP, en matière de régulation des canaux, a été obtenu en 2014. !! Ce contrat a été passé avec Mechatronics, une entreprise indienne, qui a obtenu le marché clef en main de la régulation des canaux de Krishna Bhagya en Inde. Ce projet d'un coût total de 15 M€, qui se situe dans un état du sud, le Karnataka, mobilise les eaux de la Krishna River pour alimenter un périmètre irrigué de 450 000 ha. Le système à moderniser comprend un canal transportant 280 m<sup>3</sup>/s et un réseau d'irrigation de surface avec plus de 300 vannes. Les deux ans de travaux seront suivis de trois ans d'assistance à l'exploitation et de la maintenance. !! La prestation de la SCP va consister à mettre en œuvre la régulation des canaux et la supervision. !! La société Mechatronics était déjà partenaire de la SCP pour son premier projet de régulation dynamique en Inde, le projet de Majalgaon, dans les années 1990.

#### ④ EN THAÏLANDE

Comme suite à la signature d'un contrat-cadre, la coopération avec la société Eastwater s'est poursuivie à un rythme ralenti durant les premiers mois de 2014, eu égard à la situation politique tendue. Suite aux profonds changements intervenus dans l'équipe dirigeante d'Eastwater, cette coopération a été suspendue.



Travaux de réhabilitation sur le canal principal Laborde dans le périmètre d'Avezac en Haïti



## DANS LES CARAÏBES

### EN HAÏTI

En 2014, l'activité de la SCP est restée soutenue en Haïti avec trois projets majeurs :

⑥ La maîtrise d'œuvre des travaux du périmètre irrigué d'Avezac, situé au sud du pays à proximité de la ville des Cayes, fait l'objet d'un marché passé avec le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR), financé par l'AFD. Ce projet inclut la réhabilitation d'une prise d'eau en rivière et des canaux principaux d'un périmètre de 2 600 hectares.

Un technicien SCP a résidé sur place une grande partie de l'année pour conduire la surveillance des travaux, qui ont pris du retard et n'ont pu être terminés comme prévus avant la fin de l'année. Le client a confié à la SCP l'étude de la rénovation de la distribution à l'intérieur du périmètre, dont les travaux seront financés par l'AFD dans la continuité des travaux actuels.

⑥ Les études du périmètre d'irrigation de Tannerie (3 000 ha), situé au nord d'Haïti, ont été finalisées et des documents de consultation des entreprises ont été remis au MARNDR, notre client. Le projet consiste à reconstruire un seuil en rivière d'une longueur de 200 m, afin d'être en mesure de dériver 3,5 m<sup>3</sup>/s et d'aménager l'ensemble du réseau de transport et de distribution sur un linéaire cumulé de 110 km. Les dossiers de consultation des entreprises pour la réfection du seuil, ainsi que des canaux de transport et de distribution, ont été remis, ce qui conclut la prestation de la SCP. Le gouvernement haïtien est à la recherche de financements pour la réalisation des travaux.

⑥ Dans la vallée de l'Artibonite, la SCP a mené à bien le projet de modernisation des canaux, avec la mise en place d'ouvrages de régulation et la création et le recalibrage de fossés de drainage. Il est prévu de remettre les documents d'appel d'offre concernant la phase pilote au début du mois de juin. Dans le cadre du projet d'instrumentation des barrages de Peligre et de Canneau (ouvrages à buts multiples d'irrigation et d'hydroélectricité), la SCP a remis, en partenariat avec le bureau d'études Tractebel, les documents de consultation des entreprises pour un montant de travaux estimé 1 million de dollars.


Enfin, la SCP, qui a accompagné le ministère de l'agriculture haïtien et l'association des irrigants de la plaine de l'Arcahaie (6 000 ha de bananiers et de maraîchages) depuis près de trente ans, a apporté son appui pour la définition d'un programme pilote qui permettra de tester de nouvelles techniques d'irrigation dans le contexte local et de réfléchir aux conditions de leur diffusion.

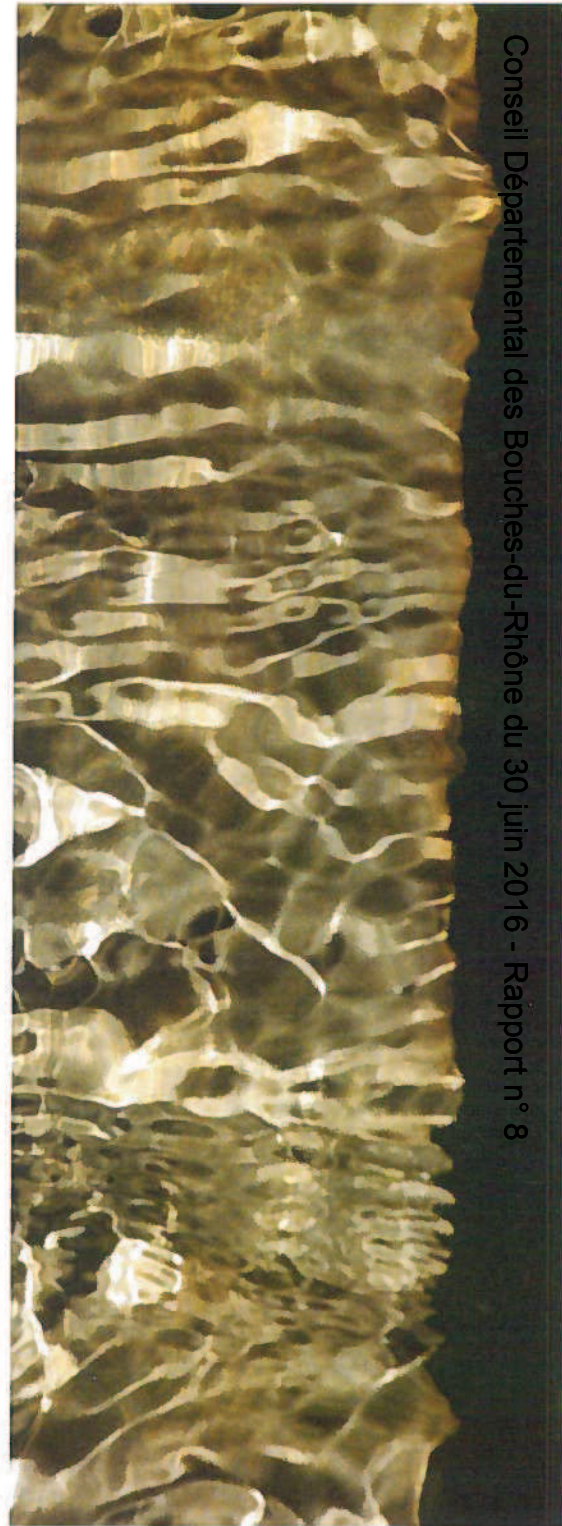


Rivière Artibonite en Haïti





 Le canal de Gap dans les Hautes-Alpes





# LE RAPPORT FINANCIER

# 09



## COMPTES ET BILAN DE L'EXERCICE 2014

L'année 2014 s'est déroulée dans un contexte climatique encore défavorable avec le niveau de pluviométrie le plus élevé de ces cinq dernières années. Malgré cela, compte tenu de la répartition des précipitations au cours de l'année, les volumes prélevés en 2014 sont en légère augmentation par rapport à 2013, mais restent sur des niveaux faibles.

Mi 2013, nous avons déployé notre nouveau système d'information de gestion et tout au long de 2014, nous nous sommes attachés à conforter et à caler nos nouveaux outils de gestion et de reporting. Ce travail important, réalisé avec l'ensemble des managers de la Société, a eu une incidence directe sur la maîtrise de nos charges ce qui permet à la SCP de présenter un résultat certes déficitaire, mais de manière moins importante qu'anticipée au budget.



**L'exercice 2014 se solde par un résultat net déficitaire de 570 792 €.**

Après une année 2013 difficile, les recettes du service de l'eau hors production d'énergie ont augmenté légèrement de 0,51 % en 2014 à 83,48 M€, contre 83,055 M€ en 2013. Cette relative stabilité en valeur est liée à une hausse des consommations sur les usages ruraux (+ 1,66 %) et incendie, alors que les usages urbains et industriels étaient quant à eux en légère diminution. A 0,9 M€, les recettes de l'activité énergie sont en augmentation sensible (+ 46 %) par rapport à 2013, en raison de la production très élevée de la microcentrale de Bayons et de la mise en service de celle de Rians.

Les recettes liées à la concession, la production immobilisée de l'actif défectible se sont élevées à 5,6 M€, en augmentation de 3,7 % par rapport à 2013, en phase avec le programmes de travaux de cette année.



## L'INGÉNIERIE

① Hors activité des laboratoires, l'activité France s'établit à 1,5 M€ contre 1,7 M€ en 2013. La baisse sensible de l'ingénierie en France métropolitaine (- 0,6 M€) est en partie compensée par l'apparition de l'activité de maîtrise d'œuvre de travaux d'irrigation réalisée par le SMSE.

② L'activité en outre-mer et à l'international, avec 2,41 M€ de chiffre d'affaires en 2014, est en légère croissance par rapport à 2013 (2,35 M€).

③ L'activité des laboratoires est restée stable à 0,47 M€.

## L'ACTIVITÉ MATÉRIELS ET SOLUTIONS POUR L'EAU

Les ventes au comptant ont réalisé une croissance importante de plus de 20 % en raison d'une politique volontariste de développement. Les ventes s'inscrivent à 2,63 M€ contre 2,18 M€ en 2013.

## LES DÉPENSES DE RÉNOVATION

Avec 23,055 M€ de dépenses nettes de recettes et hors imputation de frais généraux, les dépenses de rénovation sont en diminution de 8,5 % par rapport au réalisé 2013 (25,2 M€) et dans une moindre mesure par rapport au budget (23,9 M€). Pour mémoire, 2014 est la deuxième année du deuxième plan quinquennal d'un montant total de 135 M€.

## ANALYSE DU COMPTE DE RÉSULTAT

### LES CHARGES

#### LES CHARGES D'EXPLOITATION

Elles se sont établies en 2014 à 113 M€, contre 115,9 M€ en 2013, soit - 2,48 %.

Cet écart avec l'exercice précédent est essentiellement lié à une baisse des dépenses de rénovation (2,2 M€) et des frais de gestion courante liée à un versement moindre aux fonds constitués pour couvrir dans le futur les indemnités de départ à la retraite (- 1,4 M€).

#### LES ACHATS

Les achats de matériels mobiles d'irrigation et d'appareils de stérilisation de l'eau ont atteint 2 M€ en 2014, contre 1,82 M€ en 2013. Cette variation est à mettre en corrélation avec la hausse du chiffre d'affaires qui passe de 2,18 M€ en 2013 à 2,63 M€ en 2014 soit + 20 %.

Quant aux approvisionnements en fournitures diverses (pièces et matériels de rechange pour l'entretien courant et la maintenance des ouvrages, produits chimiques pour la filtration de l'eau, carburants et divers), ils ont progressé de 0,8 M€ pour atteindre 1,97 M€.

Les frais d'électricité, qui comprennent les coûts de l'énergie fournie aux stations de pompage, atteignent 2,94 M€, contre 2,58 M€ en 2013.

#### LES CHARGES EXTERNES

Elles s'élèvent à 34,21 M€, soit - 13,2 % par rapport à l'exercice 2013. Cet écart provient pour l'essentiel d'une diminution des frais de maintien du potentiel.

Les «charges de maintien du potentiel», qui comprennent les interventions d'entreprises extérieures ayant pour objet la conservation et l'amélioration des moyens de production, s'élèvent à 28,7 M€, contre 32,9 M€ en 2013.

Ces chiffres intègrent les dépenses de maintenance de l'exercice, y compris rénovation, qui sont à la baisse, soit 24,1 M€ contre 26,3 M€ en 2013.

Poursuivant sa politique constante de couverture de son passif social, la Société a versé à l'organisme AG2R La Mondiale 0,07 M€ de prime complémentaire pour couvrir les charges futures des Indemnités de Fin de Carrière (IFC)

Les «frais de gestion courante» ont diminué de 15 %, passant de 6,51 M€ à 5,53 M€.

L'année 2014 a été marquée par une pause dans les développements informatiques de gestion, ce qui a entraîné une baisse significative des frais d'assistance informatique correspondants soit 895 K€ contre 1 472 K€ en 2013, ainsi que sur le poste personnel intérimaire, soit 607 K€ contre 872 K€ en 2013.

#### LES IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS

Ces charges sont passées de 6,7 M€ à 7,3 M€ en 2014. L'écart provient essentiellement d'une progression des redevances de l'Agence de l'Eau qui se sont élevées à 3,68 M€ contre 3,16 M€ en 2013.

#### LES CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel s'élèvent à 30,98 M€ contre 31,76 M€ en 2013, soit une diminution de 2,43 % toutes charges comprises.

Un nouvel accord d'intéressement a été signé le 19 juin 2014. Il a été conclu pour la période 2014-2016. Pour l'exercice 2014, la combinaison de l'EBE retraité et de l'atteinte ou non des dix critères a permis de déterminer une provision pour intéressement de 2,23 M€, à rapprocher des 2,6 M€ pour 2013.



Les charges sociales apparaissent en diminution de 1,3 %, passant de 9,06 M€ en 2013 à 8,94 M€ en 2014, par l'intégration de l'abattement supplémentaire (+ 205 K€) du taux de crédit de charge lié au Crédit Impôts Compétitivité Emploi (CICE) en 2014 (6% au lieu de 4%). Hors mesure gouvernementale, ce poste serait resté stable.

#### LES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Les dotations aux amortissements des immobilisations propres restent stables et s'établissent à 2,13 M€, contre 2,08 M€ en 2013.

En ce qui concerne les provisions pour dépréciation, une dotation au titre des créances douteuses est constituée pour 0,29 M€, ainsi qu'une provision pour impôts fonciers de 0,95 M€.

La dotation à la provision pour maintenance des ouvrages concédés a été arrêtée à 26,97 M€. Compte tenu de la reprise sur la provision antérieurement constituée, soit 24,08 M€ (montant porté en produits d'exploitation), la dotation nette ressort à + 2,89 M€.

Pour le calcul de la provision, et conformément à l'instruction comptable du 5 février 2008, il est pris en compte un programme quinquennal des dépenses de maintenance à réaliser. 2014 est la deuxième année du deuxième plan quinquennal 2013-2017 qui porte sur un montant prévisionnel de 132,8 M€ et 2,2 M€, respectivement pour la concession régionale et la concession départementale de Vaucluse.

Le troisième plan quinquennal 2018-2022 a été fixé à 150 M€. En 2014, il a été calculé la première dotation pour l'année 2019. La mise en application de ce dispositif aboutit à une dotation en 2014 de 26,97 M€ pour la concession du canal de Provence.

#### LES CHARGES FINANCIÈRES

Pour l'actif défectible, les charges atteignent 18,9 M€, en augmentation de 0,75 M€ par rapport à 2013.

Elles comprennent les intérêts d'emprunt payés au cours de l'exercice (1,13 M€), les intérêts d'emprunts versés sur des opérations de gestion du risque de taux d'intérêt (0,5 M€), à rapprocher aux produits encaissés sur des opérations de même nature (0,04 M€).

La dotation à l'amortissement de caducité s'élève à 17,2 M€ (16,1 M€ en 2013).

#### LES PRODUITS

##### LES PRODUITS D'EXPLOITATION

Ils atteignent 128,98 M€, en diminution de 2,98 M€ (2,26 %) par rapport à 2013.

##### LES VENTES DE MARCHANDISES

Les ventes de marchandises sont en forte augmentation (+ 20 %) à 2,63 M€ contre 2,18 M€ en 2013, comprenant les ventes de matériels d'irrigation et les ventes d'appareils de stérilisation d'eau.

##### LE SERVICE DE L'EAU

Les recettes, qui s'établissent à 83,48 M€, sont supérieures de 0,43 M€ à celles de l'année 2013 (83,05 M€) ont subi encore les effets d'une année 2014 relativement pluvieuse.

Les ventes d'eaux rurales sont en hausse de 0,5 M€ (31,3 M€), soit + 1,66 %, mais restent en retrait de 4,3 % par rapport à 2012 (32,7 M€) qui était une année plus «normale» en termes de précipitations.

Les ventes d'eau industrielles ont bien résisté (17,95 M€ contre 18,02 M€ en 2013), malgré les défaillances de certains clients en cette période de crise économique.

Les recettes de vente d'eau urbaines sont restées stables à 24,11 M€ contre 24,19 M€, tout comme les eaux de secours à hauteur de 2,55 M€.

Celles concernant les contrats incendie et divers sont constantes à hauteur de 7,56 M€.

##### LES VENTES D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

Les recettes d'énergie électrique à EDF s'établissent à 0,93 M€, montant en hausse par rapport à 2013 de 0,3 M€ en raison de la production très élevée de la microcentrale de Bayons et du démarrage de celle de Rians.

##### LES ÉTUDES DIVERSES ET EXPÉRIMENTATIONS

Ce point intègre l'incidence de la production déstockée. Leur montant, sans évolution en 2014, se situe à 4,45 M€.

Les imputations sur ce poste pour les interventions en France sont restées stables à 2 M€ avec toutefois une baisse de 20 % de l'activité mandat.

Le chiffre d'affaires des études en outre-mer et à l'international a atteint 2,41 M€, contre 2,35 M€ en 2013. Il s'élève à 0,98 M€ dans les DOM (+ 11 %) et 1,42 M€ à l'international (+ 3 %).

##### LES TRAVAUX, FOURNITURES ET PRESTATIONS DIVERSES

Les produits afférents à la location avec faculté d'achat de Matériel Mobile d'Irrigation (MMI) se sont élevés à 0,82 M€. Le niveau se maintient depuis la mise en place des nouvelles dispositions pour ce type de contrat.



Quant aux autres produits, ils se situent à 1,7 M€, contre 3,2 M€ en 2012. Ils comprennent essentiellement des produits afférents à la réalisation de travaux pour des tiers, notamment les travaux de déviation de conduites, soit 1,5 M€ contre 3,1 M€ en 2013.

#### LA PRODUCTION IMMOBILISÉE

Les dépenses d'investissement constatées en 2014, financées pour partie sur les programmes antérieurs, s'élèvent à 21,9 M€ contre 19,9 M€ en 2013.

Ces réalisations sont en retrait par rapport aux prévisions budgétaires en raison des dépenses d'investissement moindres que prévues sur la concession départementale du Calavon, soit 2,3 M€ réalisé contre 4,2 M€ budgété.

Les honoraires d'études et de direction de travaux sont en baisse, soit 1,6 M€ contre 2,1 M€ en 2013.

Enfin, les prestations annexes aux travaux et les études générales sont en augmentation de 0,5 M€ pour s'établir à 2,7 M€.

#### LES REPRISES SUR PROVISIONS

Elles portent, d'une part, sur la provision constituée pour la rénovation des ouvrages concédés à hauteur des dépenses de maintenance nettes de participation extérieure constatées pour l'exercice, soit 24,1 M€, et d'autre part, sur la provision pour dépréciation des créances clients de 0,3 M€.

#### LES PRODUITS FINANCIERS

Ces produits, provenant des placements de fonds disponibles en comptes bloqués et valeurs mobilières de placement, se sont élevés à 2,89 M€, contre 2,66 M€ en 2013.

## ANALYSE DU BILAN

### L'ACTIF

#### L'ACTIF IMMOBILISÉ

Il s'élève à 1 161,2 M€, progressant de 21,6 M€ par rapport à 2013.

#### LES IMMOBILISATIONS CONCÉDÉES

Les investissements programmés réalisés dans l'exercice s'établissent à 21,90 M€, contre 19,90 M€ en 2013. Cette hausse s'explique par des travaux réalisés à hauteur de 16,3 M€ en 2014 contre 13,8 M€ l'année précédente, la part relative à la tranche 1 de la liaison Verdon/Saint-Cassien (70 kms) s'élevant à 1,8 M€ en 2014 contre 3,9 M€ en 2013.

Suite à la prise en concession à titre gratuit d'ouvrages (0,37 M€), les immobilisations augmentent donc de 22,27 M€ en 2014 par rapport à 2013.

### L'ACTIF CIRCULANT

#### LES VALEURS D'EXPLOITATION

Les stocks de matériels mobiles d'irrigation sont à la hausse 0,81 M€ contre 0,66 M€ en 2013, de même que les stocks de matières premières et fournitures, qui sont passés de 2,58 M€ à 2,95 M€. Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle organisation des achats et des stocks, le Pôle de Coordination des Achats a valorisé en 2014 dans son stock principal un stock supplémentaire de 0,1 M€ pour le matériel de secours immédiat.

#### LES CRÉANCES

Les créances sur la clientèle (19 M€) ont augmenté de 1,8 M€, alors que le chiffre d'affaires est resté stable autour de 94,59 M€. On constate une dégradation sur la situation des collectivités publiques et autres organismes publics, ainsi que sur les clients à l'international. On observe une situation stable sur le recouvrement des autres types de clients.

Les autres créances, soit 12,11 M€ (5,51 M€ actif propre, 6,59 M€ actifs concédés) comprennent notamment les créances sur l'État au titre de la TVA (3,8 M€), des crédits d'impôt remboursables (1,4 M€) et les créances sur les opérations de mandat (6,4 M€).

### LE PASSIF

#### LES CAPITAUX PROPRES

#### LES SUBVENTIONS

Finançant des équipements inscrits dans l'actif propre, les subventions affectées aux programmes d'acquisition de matériels mobiles d'irrigation, déduction faite des réintégrations au compte de résultat, présentent un solde en fin d'exercice de 0,58 M€.

En ce qui concerne l'actif défectible, les subventions afférentes aux programmes réalisés dans l'exercice atteignent 7,38 M€ pour les programmes d'études et travaux du canal de Provence, 2,19 M€ pour ceux du Calavon, soit au total 9,57 M€ se répartissant comme suit, successivement par origine : Région 4,4 M€, collectivités 1,6 M€, Agence de l'Eau 1,4 M€ et divers 2,17 M€.



Elles se situent en cumul à 617,19 M€ au 31 décembre 2014 dont 25,71 M€ ont servi à couvrir le remboursement du capital des emprunts. Le solde soit 591,48 M€ a permis de financer 51,28 % du total des investissements de la concession.

#### L'AMORTISSEMENT DE CADUCITÉ

La dotation pour l'exercice à cet amortissement, soit 17,25 M€, assure le financement des amortissements financiers des emprunts (11,25 M€) et le remboursement des avances des collectivités (6 M€). A fin 2014, le total des amortissements de caducité constitués atteint 430,5 M€ contre 413,2 M€ à fin 2013.

#### LES AUTRES FONDS PROPRES

En 1996, afin d'améliorer la présentation financière de la Société et en accord avec les recommandations du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts Comptables, les avances de l'État et des collectivités locales avaient été reclassées en avances conditionnées, dans la rubrique «autres fonds propres».

En 2008, un échéancier de remboursement des avances des collectivités sur dix ans a été établi, ce qui a amené la SCP à reclasser ces avances en emprunts et dettes financières diverses.

En 2014, à l'occasion de la fusion au 1er janvier 2015 de la concession départementale du Calavon dans la concession régionale, un échéancier de remboursement des avances du département de Vaucluse a été acté, ce qui fait passer également les avances conditionnées en emprunts et dettes financières diverses.

Il ne subsiste en avances conditionnées qu'une avance pour travaux de la CEE de 0,61 M€.

#### LES PROVISIONS

La dotation à la provision pour rénovation s'élève cette année à 26,97 M€, contre 25,98 M€ en 2013. Compte tenu des dépenses réalisées à hauteur de 24,08 M€, la provision pour rénovation des ouvrages passe de 78,15 M€ à 81,04 M€ au 31 décembre 2014, soit une dotation nette complémentaire de 2,89 M€ sur l'exercice.

Les provisions pour charges (7,8 M€), elles sont constituées de la provision pour impôts fonciers pour les années 2009/2014. En 2014, une provision a été constatée pour 0,95 M€, et une reprise sur provision de 0,59 M€. Il a été décidé d'annuler également la totalité de la provision de l'année 2008, soit une reprise complémentaire de 1,88 M€.

Au total, les provisions totales s'élèvent à 101,85 M€ en 2014, contre 100,18 M€ à fin 2013.

#### LES DETTES

##### LES EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES

En ce qui concerne l'actif propre, un emprunt de 0,9 M€ a été contracté pour assurer le financement des programmes d'acquisition de matériels mobiles d'irrigation. Déduction faite des amortissements, le solde d'emprunts pour cette activité ressort à 2,5 M€ à fin 2014.

Pour l'actif défectible, 18,65 M€ d'emprunts ont été contractés.

Ces emprunts complètent à hauteur de 18 M€ le financement des travaux du canal de Provence, et 0,65 M€ le financement des travaux d'aménagement du Calavon.

En fin d'exercice, compte tenu des amortissements opérés, le capital nominal restant dû sur l'ensemble des emprunts réalisés depuis l'origine s'établit à 75,57 M€ contre 67,31 M€ à fin 2013, soit une hausse de 8,26 M€.

##### LES DETTES FINANCIÈRES DIVERSES

Elles s'établissent à 44,5 M€ contre 29,1 M€ en 2013. Les avances des actionnaires ont baissé de 5,98 M€ compte tenu du remboursement en 2014 des avances à la Région (2,6 M€), aux départements du Var (1,686 M€) et des Bouches-du-Rhône (1,695 M€). En contrepartie, les avances du département de Vaucluse ont été transférées en 2014 du poste «avances conditionnées» à hauteur de 21,04 M€. Cette rubrique intègre 5 M€ de dépôt et cautionnement reçus.

Les autres dettes à court terme s'élèvent globalement à 33,4 M€ contre 35,5 M€ en 2013.

A fin 2014, le total du bilan s'établit à 1 316 272 415 €, contre 1 286 336 406 € à fin 2013.



## COMPTES DE RÉSULTAT COMPARÉS (EN MILLIERS D'EUROS)

CHARGES COURANTES	2014	%	2013	%	2012	%	N / N-1	N / N-2
Achats stockés marchandises (MMI et UV)	2 155,22	1,52	1 815,04	1,36	2 104,40	1,49	10,35	1,41
Variation de stock	-146,27		5,51		-123,40			
Achats stockés matières premières et autres	2 341,59	1,49	2 095,64	0,90	2 229,21	0,74	63,30	101,70
Variation de stock	-369,81		-888,16		-1 251,66			
Achats non stockés	5 875,81	4,45	5 354,15	3,99	5 673,14	4,27	9,74	3,57
<b>ACHATS</b>	<b>9 856,53</b>	<b>7,46</b>	<b>8 382,17</b>	<b>6,25</b>	<b>8 631,69</b>	<b>6,50</b>	<b>17,59</b>	<b>14,19</b>
Maintien du potentiel	28 682,84	21,72	32 899,40	24,52	28 170,37	21,21	+12,82	1,82
Frais de gestion courante	5 530,36	4,19	6 510,37	4,85	6 030,76	4,54	-15,05	-8,30
<b>CHARGES EXTERNES</b>	<b>34 213,21</b>	<b>25,90</b>	<b>39 409,78</b>	<b>29,37</b>	<b>34 201,12</b>	<b>25,75</b>	<b>-13,19</b>	<b>0,04</b>
<b>IMPÔTS TAXES &amp; VERSEMENTS ASSIMILÉS</b>	<b>7 338,05</b>	<b>5,56</b>	<b>6 735,77</b>	<b>5,02</b>	<b>6 817,69</b>	<b>5,13</b>	<b>8,94</b>	<b>7,63</b>
Rémunérations et charges accessoires	21 534,85	16,31	22 153,46	16,51	21 163,83	15,93	-2,79	1,75
Charges sociales	8 944,24	6,77	9 059,09	6,75	9 250,53	6,96	-1,27	-3,31
Frais de déplacements	508,35	0,38	547,91	0,41	543,63	0,41	-7,22	-6,49
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>30 987,44</b>	<b>23,46</b>	<b>31 760,46</b>	<b>23,67</b>	<b>30 958,00</b>	<b>23,31</b>	<b>-2,43</b>	<b>0,10</b>
<b>PERTES SUR CRÉANCES IRRECOURVABLES</b>	<b>279,30</b>	<b>0,21</b>	<b>107,51</b>	<b>0,08</b>	<b>205,87</b>	<b>0,15</b>	<b>159,79</b>	<b>35,67</b>
Amortissements des immobilisations	2 132,26	1,61	2 086,44	1,55	1 880,33	1,42	2,20	13,40
Provisions pour dépréciation et charges	1 247,37	0,94	1 439,04	1,07	1 059,02	0,80	-13,32	17,79
Provisions pour maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	-
Provisions pour gros entretien ou grandes révisions	26 970,00	20,42	25 980,00	19,36	24 480,00	18,43	3,81	10,17
<b>DOTATIONS AMORTISSEMENTS PROVISIONS</b>	<b>30 349,63</b>	<b>22,98</b>	<b>29 505,48</b>	<b>21,99</b>	<b>27 419,34</b>	<b>20,64</b>	<b>2,86</b>	<b>10,69</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>113 024,15</b>	<b>85,58</b>	<b>115 901,17</b>	<b>86,38</b>	<b>108 233,71</b>	<b>81,48</b>	<b>-2,48</b>	<b>4,43</b>
Intérêts des emprunts	36,10	0,03	35,76	0,03	42,34	0,03	0,95	-14,73
Pertes de change	1,80	0,00	8,80	0,01	1,33	0,00	-79,57	35,63
Autres charges financières	4,98	0,00	3,82	0,00	2,77	0,00	30,31	80,06
Provisions nettes sur titres	79,48	0,06	0,00	0,00	0,00	0,00	-	-
Provisions pour charges financières	37,95	0,03	54,92	0,04	37,49	0,03	-30,90	1,23
Provisions pour pertes de change	13,23	0,01	48,23	0,04	45,92	0,03	-72,57	-71,19
<b>CHARGES ACTIF PROPRE</b>	<b>173,54</b>	<b>0,13</b>	<b>151,53</b>	<b>0,11</b>	<b>129,84</b>	<b>0,10</b>	<b>14,52</b>	<b>33,65</b>
Intérêts des emprunts	1 126,21	0,85	1 045,71	0,78	1 269,76	0,96	7,70	-11,31
Autres charges financières	501,70	0,38	1 023,10	0,76	937,31	0,71	-50,96	-46,47
Provisions pour charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	-
Amortissements de caducité	17 249,40	13,06	16 057,59	11,97	22 259,18	16,76	7,42	-22,51
<b>CHARGES ACTIF DÉFECTIBLE</b>	<b>18 877,30</b>	<b>14,29</b>	<b>18 126,40</b>	<b>13,51</b>	<b>24 466,25</b>	<b>18,42</b>	<b>4,14</b>	<b>-22,84</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>19 050,84</b>	<b>14,42</b>	<b>18 277,93</b>	<b>13,62</b>	<b>24 596,09</b>	<b>18,52</b>	<b>4,23</b>	<b>-22,55</b>
<b>CHARGES COURANTES</b>	<b>132 074,99</b>	<b>100,00</b>	<b>134 179,10</b>	<b>100,00</b>	<b>132 829,81</b>	<b>100,00</b>	<b>-1,57</b>	<b>-0,57</b>



## COMPTES DE RÉSULTAT COMPARÉS (EN MILLIERS D'EUROS)

PRODUITS COURANTS	2014	%	2013	%	2012	%	N / N-1	N / N-2
<b>VENTES DE MARCHANDISES</b>	<b>2 631,63</b>	<b>1,99</b>	<b>2 179,76</b>	<b>1,61</b>	<b>2 367,07</b>	<b>1,78</b>	<b>20,73</b>	<b>11,18</b>
Service de l'eau	83 480,40	63,24	83 055,84	61,42	85 527,63	64,30	0,51	-2,39
Energie électrique	925,02	0,70	634,69	0,47	1 028,29	0,77	45,74	-10,04
Etudes et expérimentation à l'international	2 412,98	1,83	2 355,98	1,74	1 829,44	1,38	2,42	31,90
Etudes et expérimentation autres	2 034,96	1,54	2 142,24	1,58	2 190,60	1,65	-5,01	-7,10
Prestations diverses location M.M.I.	820,24	0,62	815,68	0,60	800,90	0,60	0,56	2,41
Prestations diverses autres	1 676,66	1,27	3 203,34	2,37	927,26	0,70	-47,66	80,82
Produits des activités annexes	605,85	0,46	583,44	0,43	517,81	0,39	3,84	17,00
<b>PRODUCTION VENDUE</b>	<b>91 956,11</b>	<b>69,66</b>	<b>92 791,22</b>	<b>68,62</b>	<b>92 821,93</b>	<b>69,78</b>	<b>-0,90</b>	<b>-0,93</b>
<b>ACTIF PROPRE</b>								
Logiciels créés	0,00	0,00	841,42	0,62	1 187,16	0,89	-	-
M.M.I.	664,59	0,50	943,04	0,70	803,86	0,60	-29,53	-17,32
PURE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	-
Maîtrise d'ouvrage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	-
Maîtrise d'oeuvre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	-
Autres immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	-
Prestations annexes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	-
<b>ACTIF DÉFECTIBLE</b>								
PURE	455,51	0,35	363,21	0,27	543,95	0,41	25,41	-16,26
Maîtrise d'ouvrage	808,10	0,61	679,05	0,50	917,17	0,69	19,00	-11,89
Maîtrise d'oeuvre	1 648,86	1,25	2 113,00	1,56	2 188,57	1,65	-21,97	-24,66
Autres immobilisations	0,00	0,00	83,91	0,06	1 470,58	1,11	-	-
Prestations annexes	2 718,34	2,06	2 205,50	1,63	1 106,76	0,83	23,25	145,61
<b>PRODUCTION IMMOBILISÉE</b>	<b>6 295,40</b>	<b>4,77</b>	<b>7 229,13</b>	<b>5,35</b>	<b>8 218,04</b>	<b>6,18</b>	<b>-12,92</b>	<b>-23,40</b>
<b>REPRISES AMORTISSEMENTS PROVISIONS</b>	<b>2 763,94</b>	<b>2,09</b>	<b>2 188,00</b>	<b>1,62</b>	<b>286,77</b>	<b>0,22</b>	<b>26,32</b>	<b>863,81</b>
<b>REPRISES PROVISIONS DE MAINTENANCE</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>REPRISES PROVISIONS GROS ENTRETIEN</b>	<b>24 082,77</b>	<b>18,24</b>	<b>26 306,92</b>	<b>19,45</b>	<b>23 016,00</b>	<b>17,30</b>	<b>-8,45</b>	<b>4,63</b>
<b>TRANSFERT DE CHARGES</b>	<b>790,29</b>	<b>0,60</b>	<b>844,02</b>	<b>0,62</b>	<b>680,97</b>	<b>0,51</b>	<b>-6,37</b>	<b>16,05</b>
<b>SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>345,33</b>	<b>0,26</b>	<b>359,66</b>	<b>0,27</b>	<b>358,32</b>	<b>0,27</b>	<b>-3,98</b>	<b>-3,62</b>
<b>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>114,52</b>	<b>0,09</b>	<b>65,64</b>	<b>0,05</b>	<b>29,81</b>	<b>0,02</b>	<b>74,46</b>	<b>284,11</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>128 980,00</b>	<b>97,70</b>	<b>131 964,35</b>	<b>97,59</b>	<b>127 778,91</b>	<b>96,06</b>	<b>-2,26</b>	<b>0,94</b>
Placements sur comptes à terme	276,45	0,21	59,38	0,04	11,34	0,01	365,53	2 336,83
Produits sur valeurs mobilières	2 268,44	1,72	1 753,18	1,30	3 148,53	2,37	29,39	-27,95
Pertes nettes/cessions valeurs mobilières	-19,48	-0,01	-22,91	-0,02	-440,93	-0,33	14,99	95,58
Reprise sur provisions titres placements	365,86	0,28	865,32	0,64	2 103,01	1,58	-57,72	-82,60
Reprise sur provisions pertes de change	48,23	0,04	45,92	0,03	38,83	0,03	5,01	24,21
Profits de change	12,20	0,01	1,95	0,00	11,85	0,01	525,40	2,95
Autres produits	11,99	0,01	20,59	0,02	15,15	0,01	-41,79	-20,87
<b>PRODUITS ACTIF PROPRE</b>	<b>2 963,68</b>	<b>2,24</b>	<b>2 723,44</b>	<b>2,01</b>	<b>4 887,79</b>	<b>3,67</b>	<b>8,82</b>	<b>-39,37</b>
Autres produits	42,17	0,03	45,20	0,03	91,23	0,07	-6,71	-53,78
Reprise sur provisions charges financières	29,80	0,02	493,62	0,37	256,48	0,19	-93,96	-88,38
Reprise sur amortissement de caducité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	-
Transfert de charges intérêts immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	-
<b>PRODUITS ACTIF DÉFECTIBLE</b>	<b>71,97</b>	<b>0,05</b>	<b>538,82</b>	<b>0,40</b>	<b>347,71</b>	<b>0,26</b>	<b>-86,64</b>	<b>-79,30</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>3 035,65</b>	<b>2,30</b>	<b>3 262,27</b>	<b>2,41</b>	<b>5 235,51</b>	<b>3,94</b>	<b>-6,95</b>	<b>-42,02</b>
<b>PRODUITS COURANTS</b>	<b>132 015,65</b>	<b>100,00</b>	<b>135 226,62</b>	<b>100,00</b>	<b>133 014,42</b>	<b>100,00</b>	<b>-2,37</b>	<b>-0,75</b>



## ④ COMPTE DE RÉSULTAT COMPARÉ (EN MILLIERS D'EUROS)

CHARGES								
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2014	%	2013	%	2012	%	N / N-1	N / N-2
Charges exceptionnelles/opérations de gestion	811,22		333,95		155,30			
Charges exceptionnelles/opérations en capital								
Cession programme forestier	0,00		0,00		0,00			
Autres	1 835,06		17,78		74,43			
Participation des salariés au résultat	0,00		0,00		0,00			
Provisions pour risques et charges exceptionnelles	456,85		252,42		99,00			
Impôts sur les bénéfices	-19,53		0,00		0,00			
Crédit d'impôt	-324,03		0,00		0,00			
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>2 759,56</b>		<b>604,15</b>		<b>328,73</b>			
<b>REPORT CHARGES COURANTES</b>	<b>132 074,99</b>		<b>134 179,10</b>		<b>132 829,81</b>		<b>-1,57</b>	<b>-0,57</b>
<b>BÉNÉFICE DE L'EXERCICE</b>			<b>1 103,48</b>		<b>931,52</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>134 834,56</b>		<b>135 886,73</b>		<b>134 090,05</b>		<b>-0,77</b>	<b>0,56</b>
PRODUITS								
PRODUITS EXCEPTIONNELS	2014	%	2013	%	2012	%	N / N-1	N / N-2
Produits exceptionnels/opérations de gestion	271,08		451,42		443,63			
Produits exceptionnels/opérations en capital								
Cession programme forestier	0,00		0,00		0,00			
Autres	1 826,49		47,54		60,09			
Subventions d'investissement	0,45		8,55		0,20			
Reprises sur amortissement et provisions exceptionnelles	116,00		132,62		244,66			
Transfert de charges exceptionnelles	34,10		19,99		327,05			
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>2 248,12</b>		<b>660,11</b>		<b>1 075,63</b>			
<b>REPORT PRODUITS COURANTS</b>	<b>132 015,65</b>		<b>135 226,62</b>		<b>133 014,42</b>		<b>-2,37</b>	<b>-0,75</b>
<b>PERTE DE L'EXERCICE</b>	<b>570,80</b>							
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>134 834,56</b>		<b>135 886,73</b>		<b>134 090,05</b>		<b>-0,77</b>	<b>0,56</b>



## SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

RUBRIQUES	MONTANTS	%
Ventes marchandises	2 631 634	2,66
- Coût d'achat des marchandises vendues	1 985 829	2,01
<b>MARGE COMMERCIALE</b>	<b>645 805</b>	<b>0,65</b>
Production vendue	91 956 113	92,98
+ Production immobilisée	6 295 399	6,37
<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>	<b>98 251 512</b>	<b>99,35</b>
<b>TOTAL PRODUCTION + MARGE</b>	<b>98 897 317</b>	<b>100,00</b>
- Consommation exercice provenance tiers	42 288 516	42,76
<b>VALEUR AJOUTÉE BRUTE PRODUITE</b>	<b>56 608 800</b>	<b>57,24</b>
+ Subventions d'exploitation	345 327	0,35
+ Transfert de charges exploitation	790 293	
- Impôts, taxes et versements assimilés	7 338 048	7,42
- Charges de personnel	30 479 091	30,82
<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>19 927 281</b>	<b>20,15</b>
+ Reprises sur charges calculées	26 846 711	27,15
+ Autres produits	114 521	0,12
- Dotations amortissements et provisions	30 349 631	30,69
- Autres charges	583 035	0,59
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>15 955 848</b>	<b>16,13</b>
+ Quote-part sur opérations en commun	0	0,00
+ Produits financiers	3 035 651	3,07
- Quote-part sur opérations en commun	0	0,00
- Charges financières	19 050 842	19,26
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>-59 343</b>	<b>-0,06</b>
Produits exceptionnels	2 248 116	2,27
- Charges exceptionnelles	3 103 124	3,14
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-855 008</b>	<b>-0,86</b>
Participation des salariés	0	0,00
Impôts sur les bénéfices	343 559	0,35
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-570 792</b>	<b>-0,58</b>
Produits cession des éléments actif	1 826 495	1,85
- Valeur comptable des éléments cédés	1 835 057	1,86
<b>PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS</b>	<b>-8 562</b>	<b>-0,01</b>



## BILAN FONCTIONNEL

ACTIF	2014	2013	PASSIF	2014	2013
Immobilisations incorporelles	74 742 169	73 794 261	Capitaux stables	1 301 022 570	1 268 704 798
Immobilisations corporelles	1 103 099 281	1 081 426 192			
Immobilisations financières	1 371 527	1 342 769			
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>1 179 212 977</b>	<b>1 156 563 222</b>	<b>CAPITAUX STABLES</b>	<b>1 301 022 570</b>	<b>1 268 704 798</b>
Exploitation	23 792 832	21 361 529	Exploitation	28 051 914	28 208 615
Hors exploitation	12 945 414	10 893 560	Hors exploitation	6 736 226	8 164 751
Disponibilités	119 859 487	116 296 738	Concours bancaires	0	36 884
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>156 597 733</b>	<b>148 551 827</b>	<b>DETTES COURT TERME</b>	<b>34 788 140</b>	<b>36 410 250</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 335 810 710</b>	<b>1 305 115 049</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 335 810 710</b>	<b>1 305 115 048</b>

	2014	2013	VARIATION
<b>FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL</b>	<b>121 809 593</b>	<b>112 141 577</b>	<b>9 668 016</b>
Besoin en fonds de roulement " exploitation "	-4 259 082	-6 847 086	2 588 004
Besoin en fonds de roulement " hors exploitation "	6 209 188	2 728 809	3 480 379
<b>BESOIN DE L'EXERCICE EN FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>1 950 106</b>	<b>-4 118 277</b>	<b>6 068 383</b>
<b>TRÉSORERIE NETTE (Fonds-Besoin)</b>	<b>119 859 487</b>	<b>116 259 854</b>	<b>3 599 633</b>



## 4 TABLEAUX DE FINANCEMENT

EMPLOIS	2014	2013	RESSOURCES	2014	2013
Dividendes	0	0	Capacité d'autofinancement	20 217 260	16 959 953
Acquisitions actif immobilisé			Cessions/réductions éléments actif		
- Incorporelles	947 907	1 772 545	- Incorporelles	0	0
- Corporelles	22 817 181	20 886 615	- Corporelles	30 630	47 536
- Financières	106 957	101 723	- Financières	78 198	66 646
Remboursements dettes financières (a)	17 146 024	17 324 899	Augmentation capitaux propres	10 127 409	8 295 386
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>41 018 069</b>	<b>40 085 782</b>	Augmentation dettes financières (a)(b)	20 232 588	12 686 767
<b>Variation fonds roulement net global ( RESSOURCE NETTE )</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>50 686 085</b>	<b>38 056 288</b>
			<b>Variation fonds roulement net global ( EMPLOI NET )</b>	<b>9 668 016</b>	<b>2 029 494</b>

(a) Sauf concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(b) Hors primes de remboursement des obligations

VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL	2014			2013
	BESOIN	(1)	DÉGAGEMENT(2)	SOLDE (2-1)
<b>VARIATIONS "EXPLOITATION"</b>				
Variations des actifs d'exploitation				
- Stocks	517 875			
- Avances et acomptes versés sur commandes	122 290			
- Créances clients & autres créances d'exploitation	1 791 138			
Variations des dettes d'exploitation				
- Avances et acomptes reçus sur commandes		6 095		
- Dettes fournisseurs & autres dettes d'exploitation	162 796			
<b>Variation nette "exploitation"</b>	<b>2 594 099</b>	<b>6 095</b>	<b>-2 588 004</b>	<b>5 119 568</b>
<b>VARIATIONS "HORS EXPLOITATION"</b>				
Variations des autres débiteurs	2 051 854			
Variations des autres créditeurs	1 428 525			
<b>Variation nette "hors exploitation"</b>	<b>3 480 379</b>	<b>0</b>	<b>-3 480 379</b>	<b>-5 838 052</b>
<b>BESOIN DE L'EXERCICE EN FONDS DE ROULEMENT OU DÉGAGEMENT NET DE FONDS DE ROULEMENT</b>			<b>-6 068 383</b>	<b>-718 484</b>
<b>VARIATIONS "TRÉSORERIE"</b>				
Variations des disponibilités	3 562 749			
Variation des concours bancaires et soldes créditeurs banque	36 884			
<b>Variation nette "trésorerie"</b>	<b>3 599 633</b>	<b>0</b>	<b>-3 599 633</b>	<b>2 747 978</b>
<b>EMPLOI NET OU RESSOURCE NETTE</b>			<b>-9 668 016</b>	<b>2 029 494</b>

## 5 DÉTERMINATION DE LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE

RUBRIQUES	MONTANTS
Excédent brut d'exploitation	19 927 281
+ Transfert de charges d'exploitation	
+ Autres produits d'exploitation	114 521
- Autres charges d'exploitation	583 035
+ Produits financiers	2 611 240
- Charges financières	1 690 261
+ Produits exceptionnels	305 171
- Charges exceptionnelles	811 217
- Impôt sur les bénéfices	-343 559
<b>= CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>20 217 260</b>

ACTIF	TOTAL SCP		
	Brut	Amortissements, Provisions	Net
Immobilisations incorporelles	74 742 168	4 586 194	70 155 975
Immobilisations corporelles	1 103 099 282	13 356 265	1 089 743 016
Immobilisations financières	1 371 527	15 917	1 355 610
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>1 179 212 977</b>	<b>17 958 376</b>	<b>1 161 254 601</b>
Stocks	3 757 847	479	3 757 368
Avances et acomptes versés	979 684	0	979 684
Créances	31 935 764	713 680	31 222 084
Valeurs mobilières de placement	116 924 931	865 759	116 059 171
Disponibilités	2 934 557	0	2 934 557
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>156 532 783</b>	<b>1 579 919</b>	<b>154 952 864</b>
Charges constatées d'avance	51 720	0	51 720
Ecart de conversion actif	13 230	0	13 230
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 335 810 710</b>	<b>19 538 295</b>	<b>1 316 272 415</b>

PASSIF	TOTAL SCP		
	Brut	Amortissements, Provisions	Net
Capital	3 762 800	0	3 762 800
Réserves légales	297 118	0	297 118
Réserve indisponible	53	0	53
Report à nouveau	5 246 914	0	5 246 914
Résultat de l'exercice	-570 792	0	-570 792
Subvention d'investissement	592 060 142	0	592 060 142
Subventions pour charges intercalaires	25 714 553	0	25 714 553
Amortissement de caducité	430 457 652	0	430 457 652
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 056 968 440</b>	<b>0</b>	<b>1 056 968 440</b>
Avances conditionnées	615 166	0	615 166
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	<b>615 166</b>	<b>0</b>	<b>615 166</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>101 849 578</b>	<b>0</b>	<b>101 849 578</b>
<b>DETTES</b>	<b>648 810 524</b>	<b>492 401 899</b>	<b>156 408 625</b>
Produits constatés d'avance	422 099	0	422 099
Ecart de conversion passif	8 507	0	8 507
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 808 674 314</b>	<b>492 401 899</b>	<b>1 316 272 415</b>



## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos 31 décembre 2014, sur :

④ le contrôle des comptes annuels de la Société Anonyme d'Economie Mixte du Canal de Provence et d'Aménagement de la Région Provençale, tels qu'ils sont joints au présent rapport,

④ la justification de nos appréciations,

④ les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### ④ OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### ④ JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### RÈGLES ET PRINCIPES COMPTABLES

Les notes 2.1 et 2.5 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à la constitution de la provision de maintenance et à la comptabilisation des valeurs mobilières de placement.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

### ESTIMATIONS COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Votre société constitue des provisions pour faire face aux risques et charges auxquels elle est exposée du fait de son activité et de la réglementation qui lui est applicable. Les principales provisions constituées à la clôture de l'exercice 2014 sont :

④ des provisions règlementées, qui correspondent à l'amortissement de caducité

④ la provision de maintenance,

④ les provisions pour taxes foncières mises à la charge de la société selon les termes du protocole financier du 16 octobre 2008,

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir, par sondage, les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### ④ VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Marseille, le 5 juin 2015

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.  
Pierre-Laurent Soubra  
Associé



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 25 JUIN 2015

### PROJETS DE RÉSOLUTIONS

#### ④ PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu :

- ⑥ lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité et la situation de la Société durant l'exercice 2014 ainsi que sur les comptes dudit exercice,
- ⑥ lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission au cours de cet exercice,

approuve le rapport du Conseil d'Administration sur l'activité et la situation de la Société en 2014.

approuve les comptes et le bilan de l'exercice 2014 tels qu'ils ont été présentés dans le susdit rapport du Conseil d'Administration, et dans le rapport général du Commissaire aux comptes, ainsi que les opérations décrites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président du Conseil d'Administration et aux Administrateurs, quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

#### ④ DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce, approuve ces conventions.

#### ④ TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte du résultat déficitaire de l'exercice 2014 d'un montant de 570 792 € et propose de l'imputer sur le report à nouveau.

#### ④ QUATRIÈME RÉSOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies et d'extraits certifiés conformes du procès-verbal de délibération pour faire tous dépôts et accomplir toutes formalités de publicité et autres.





## COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

➊ APRÈS LA RÉUNION DU 27 AVRIL 2015

### PRÉSIDENT D'HONNEUR

**Irma Rapuzzi**

### PRÉSIDENT

**Michel Vauzelle**

Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

### VICE-PRÉSIDENTS

**Jean-Guy Di Giorgio**

Vice-président du Conseil Départemental du Var

**Jean-Marc Perrin**

Conseiller Départemental des Bouches-du-Rhône

**Martine Vassal**

Adjointe au maire de Marseille

### ADMINISTRATEURS ACTIONNAIRES

**Roland Aubert**

Vice-Président du Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence

**Françoise Dumont**

Vice-Présidente du Conseil Départemental du Var

**Jean-Claude Féraud**

Vice-Président du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

**Jean-Louis Joseph**

Vice-Président du Conseil Régional PACA

**Christian Mounier**

Vice-Président du Conseil Départemental de Vaucluse

**Julien Ravier**

Conseiller Municipal de la Ville de Marseille

**Claude Rossignol**

Représentant les Chambres d'Agriculture de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

**Elisabeth Viola**

Directrice Régionale de la Caisse des Dépôts et Consignations

### ADMINISTRATEURS-SALARIÉS

**Olivia Boissin**

**François Prévost**

### CENSEURS

**Brigitte Devesa**

Vice-Présidente du Conseil Général des Bouches-du-Rhône

**Elsa Di Meo**

Conseillère Régionale

**Christian Hubaud**

Conseiller Départemental des Hautes-Alpes

**Claude Reisman**

Administrateur Général des Finances Publiques

**Raymond Rousset**

Vice-Président du Crédit Agricole Provence-Côte d'Azur

**Marie Rucinski-Becker**

Vice-Présidente du Conseil Départemental du Var

### COMMISSAIRE AUX COMPTES

Société d'expertise comptable KPMG Audit, Marseille

## DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ

Directeur Général

**Bruno Vergobbi**

Directeur Général Adjoint

**Lionel Reig**

Directeur Financier

**Jean-Bernard Guieu**

Directeur Technique Ingénierie\*

**François Brelle**

Directeur Technique Eau

**Christian Magnin**

Directrice des Ressources Humaines

**Isabelle Chanfrault**

Directrice de la Clientèle et des Achats

**Catherine Leroy**

Directrice de la Communication et des Relations Institutionnelles

**Isabelle Girousse**

*\*Bruno Grawitz*

*à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015*





**SOCIÉTÉ DU CANAL DE PROVENCE  
ET D'AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION PROVENÇALE**  
Le Tholonet - CS 70084 - 13182 Aix-en-Provence CEDEX 5  
Tél. 04 42 86 70 00 - Fax. 04 42 86 70 80 - [www.canal-de-provence.com](http://www.canal-de-provence.com)





SOCIÉTÉ DU CANAL DE PROVENCE  
ET D'AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION PROVENÇALE

## **COMPTES ET BILAN DE L'EXERCICE 2014**

SOCIÉTÉ DU CANAL DE PROVENCE  
ET D'AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION PROVENÇALE

## COMPTES ET BILAN DE L'EXERCICE 2014

	Pages	
	<hr/>	
Introduction	1 à 3	<i>blanc</i>
A. Analyse du compte de résultat	4 à 10	<i>blanc</i>
B. Analyse du bilan	11 à 15	<i>blanc</i>
C. Règles et méthodes comptables utilisées	16 à 19	<i>blanc</i>
Table des matières	20 à 21	<i>jaune</i>
Compte de résultat et annexes	22 à 34	<i>bleu</i>
Bilan et annexes	35 à 53	<i>rose</i>



## INTRODUCTION

L'année 2014 s'est déroulée dans un contexte climatique encore défavorable avec le niveau de pluviométrie le plus élevé de ces cinq dernières années. Malgré cela, compte tenu de la répartition des précipitations au cours de l'année, les volumes prélevés en 2014 sont en légère augmentation par rapport à 2013, mais restent sur des niveaux faibles.

Mi 2013, nous avons déployé notre nouveau système d'information de gestion et tout au long de 2014, nous nous sommes attachés à conforter et à caler nos nouveaux outils de gestion et de reporting. Ce travail important, réalisé avec l'ensemble des managers de la Société, a eu une incidence directe sur la maîtrise de nos charges ce qui permet à la SCP de présenter un résultat certes déficitaire, mais de manière moins importante qu'anticipée au budget.

L'exercice 2014 se solde par un résultat net déficitaire de 570 792 €.

➤ Après une année 2013 difficile, les recettes du service de l'eau hors production d'énergie ont augmenté légèrement de 0,51 % en 2014 à 83,48 M€, contre 83,055 M€ en 2013. Cette relative stabilité en valeur est liée à une hausse des consommations sur les usages ruraux (+ 1,66 %) et incendie, alors que les usages urbains et industriels étaient quant à eux en légère diminution. A 0,9 M€, les recettes de l'activité énergie sont en augmentation sensible (+ 46 %) par rapport à 2013, en raison de la production très élevée de la microcentrale de Bayons et de la mise en service de celle de Rians.

➤ Les recettes liées à la concession, la production immobilisée de l'actif défectible se sont élevées à 5,6 M€, en augmentation de 3,7 % par rapport à 2013, en phase avec le programmes de travaux de cette année.

➤ L'ingénierie :

- Hors activité des laboratoires, l'activité France s'établit à 1,5 M€ contre 1,7 M€ en 2013. La baisse sensible de l'ingénierie en France métropolitaine (- 0,6 M€) est en partie compensée par l'apparition de l'activité de maîtrise d'œuvre de travaux d'irrigation réalisée par le SMSE.
- L'activité en outre-mer et à l'international, avec 2,41 M€ de chiffre d'affaires en 2014, est en légère croissance par rapport à 2013 (2,35 M€).
- L'activité des laboratoires est restée stable à 0,47 M€.

➤ Dans le négoce de matériel d'irrigation, les ventes au comptant ont réalisé une croissance importante de plus de 20 % en raison d'une politique volontariste de développement. Les ventes s'inscrivent à 2,63 M€ contre 2,18 M€ en 2013.

➤ Avec 23,055 M€, les dépenses de rénovation nettes de recettes et hors imputation de frais généraux sont en diminution de 8,5 % par rapport au réalisé 2013 (25,2 M€) et dans une moindre mesure par rapport au budget (23,9 M€). Pour mémoire, 2014 est la deuxième année du deuxième plan quinquennal d'un montant total de 135 M€.

### **1. Les charges et produits financiers**

Le montant des charges financières s'élève à 19,1 M€, à comparer à 18,3 M€ en 2013. Cette augmentation est principalement due à un amortissement de caducité de 17,2 M€. Il est composé de 11,2 M€ de remboursement d'emprunts et de 6 M€ de remboursement d'avances aux actionnaires.

Les intérêts d'emprunts accompagnent partiellement la baisse des taux d'intérêt en 2014 à 1,6 M€.

En 2014, les marchés financiers ont été plus volatiles, la gestion prudente s'étant avérée favorable, permettant à la Société de dégager 2,9 M€ de produits financiers.

### **2. Intéressement**

Il comprend la constitution d'un fonds de 2,234 M€ au titre de l'exercice 2014, auquel il convient d'ajouter 0,447 M€ de charges patronales calculées sur la base d'un taux de 20 %.

L'intéressement au titre de l'année 2014 est calculé suivant les modalités de l'accord d'intéressement signé en juin 2014 portant sur les années 2014 à 2016. L'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) est le nouvel indicateur phare de la performance économique de la SCP et sert de base au mécanisme d'intéressement.

L'EBE retraité des charges de rénovation permet de couvrir la provision de rénovation (26,97 M€) et l'amortissement de caducité des emprunts et avances (17,249 M€), dégageant ainsi un excédent de 2,472 M€.

L'application des critères du nouvel accord d'intéressement conduit au versement d'un intéressement de 2,23 M€.

### **3. Résultat comptable**

Le résultat comptable déficitaire ressort à - 570 792 €.



#### **4. Les investissements**

L'ensemble des dépenses d'investissement réalisées en 2014 s'élèvent (hors Matériel Mobile d'Irrigation) à 21,9 M€ en retrait par rapport au budget (23,15 M€), mais en augmentation par rapport aux 19,9 M€ réalisés en 2013.

#### **5. Informations complémentaires**

Depuis le début de l'année 2014, aucun évènement n'est survenu susceptible d'avoir un impact significatif sur l'activité de la Société.

Il n'est pas intervenu non plus de modification dans la présentation des comptes de la Société, ni dans les méthodes d'évaluation retenues.

Par ailleurs, au titre de l'exercice 2014, aucune prise de contrôle de société extérieure n'a été opérée.

La composition du capital de la SCP n'a pas été modifiée, et il n'y a pas d'actionnariat des salariés.

## A. ANALYSE DU COMPTE DE RÉSULTAT

### 1. LES CHARGES

#### 1.1. Les charges d'exploitation

Elles se sont établies en 2014 à 113 M€, contre 115,9 M€ en 2013, soit - 2,48 %.

Cet écart avec l'exercice précédent est essentiellement lié à une baisse des dépenses de rénovation (2,2 M€) et des frais de gestion courante liée à un versement moindre aux fonds constitués pour couvrir dans le futur les indemnités de départ à la retraite (- 1,4 M€).

##### 1.1.1. Les achats

Les achats de matériels mobiles d'irrigation et d'appareils de stérilisation de l'eau ont atteint 2 M€ en 2014, contre 1,82 M€ en 2013. Cette variation est à mettre en corrélation avec la hausse du chiffre d'affaires qui passe de 2,18 M€ en 2013 à 2,63 M€ en 2014 soit + 20 %.

Quant aux approvisionnements en fournitures diverses (pièces et matériels de rechange pour l'entretien courant et la maintenance des ouvrages, produits chimiques pour la filtration de l'eau, carburants et divers), ils ont progressé de 0,8 M€ pour atteindre 1,97 M€.

Les frais d'électricité, qui comprennent les coûts de l'énergie fournie aux stations de pompage, atteignent 2,94 M€, contre 2,58 M€ en 2013.

##### 1.1.2. Les charges externes

Elles s'élèvent à 34,21 M€, soit - 13,2 % par rapport à l'exercice 2013. Cet écart provient pour l'essentiel d'une diminution des frais de maintien du potentiel.

Les "charges de maintien du potentiel", qui comprennent les interventions d'entreprises extérieures ayant pour objet la conservation et l'amélioration des moyens de production, s'élèvent à 28,7 M€, contre 32,9 M€ en 2013.

Ces chiffres intègrent les dépenses de maintenance de l'exercice, y compris rénovation, qui sont à la baisse, soit 24,1 M€ contre 26,3 M€ en 2013.

Poursuivant sa politique constante de couverture de son passif social, la Société a versé à l'organisme AG2R La Mondiale 0,07 M€ de prime complémentaire pour couvrir les charges futures des Indemnités de Fin de Carrière (IFC). L'an dernier, un accord entre la direction et les syndicats SCP avait amélioré le calcul de l'IFC en faveur des salariés, ce qui avait nécessité un ajustement de 1,47 M€ des fonds placés.

En 2011, la Société a confié la gestion de son plan de formation à un organisme extérieur, AGEFOS PME, ce qui a entraîné en 2014 des charges correspondantes de 1 M€, compensées pour partie par des refacturations à hauteur de 0,45 M€.



Les "frais de gestion courante" ont diminué de 15 %, passant de 6,51 M€ à 5,53 M€.

L'année 2014 a été marquée par une pause dans les développements informatiques de gestion, ce qui a entraîné une baisse significative des frais d'assistance informatique correspondants soit 895 K€ contre 1 472 K€ en 2013, ainsi que sur le poste personnel intérimaire, soit 607 K€ contre 872 K€ en 2013.

Les autres postes enregistrent des variations non significatives. A noter toutefois une baisse des frais d'affranchissements et de téléphonie (- 129 K€).

### **1.1.3. Les impôts, taxes et versements assimilés**

Ces charges sont passées de 6,7 M€ à 7,3 M€ en 2014. L'écart provient essentiellement d'une progression des redevances de l'Agence de l'Eau qui se sont élevées à 3,68 M€ contre 3,16 M€ en 2013.

Le règlement des impôts fonciers sur les ouvrages concédés a été négocié dans le cadre du protocole financier signé en 2008 lors du transfert de la concession à la Région. En 2009, la Société a réglé au Ministère de l'Agriculture les arriérés de taxes foncières correspondants aux années 1995-2006. En 2010, des déclarations rectificatives ont été fournies à l'Administration, et en 2011, la Société a commencé à recevoir de nouveaux avis d'imposition. La SCP a réglé cette année 1,37 M€ de taxes contre 1,28 M€ en 2013, mais a dû encore provisionner une partie des taxes non reçues, soit 0,95 M€.

En 2014, la Direction Générale des Finances Publiques nous a transmis des taxes foncières à hauteur de 3,5 M€ pour les années 2011 à 2013 et nous a demandé de vérifier si certaines concernaient les ouvrages de la SCP. Par courrier du 5/11/14, nous avons accepté de prendre à notre charge 547 692 € de taxes foncières. Celles-ci ont été payées en janvier 2015 et nous les avons comptabilisées en 2014 en charges à payer. Nous avons parallèlement doté une reprise sur provision de même montant, soit 547 692 €. Le solde, soit 3 M€ environ, ne correspondait pas à des taxes foncières dues par la SCP.

Comme initié en 2013, il a été décidé en 2014 de reprendre le solde de la provision constituée pour l'année 2008, soit 1,88 M€, ce qui porte désormais la provision totale relative aux taxes foncières pour les années 2009 à 2014 à 7,80 M€.

Concernant la CET, la situation par rapport aux centres des impôts est régularisée et il n'existe plus de passif sur les années antérieures. Nous avons effectivement réglé cette année 1,65 M€ de CFE et de CVAE. En appliquant le plafonnement à la Valeur Ajoutée (3 % à compter de 2010), la Société va donc demander en 2015 un remboursement de 43 938 € à l'État pour solder l'année 2014.

### **1.1.4. Les charges de personnel**

Les charges de personnel s'élèvent à 30,98 M€ contre 31,76 M€ en 2013, soit une diminution de 2,43 % toutes charges comprises.

A l'analyse :

Rémunérations et charges accessoires : ce poste représente un montant de 21,53 M€ contre 22,15 M€ en 2013.

Il comprend :

a) La masse salariale hors intéressement, stable d'une année sur l'autre, s'analyse principalement de la manière suivante :

- effets des mesures individuelles : 1,65 %,
- effets des variations d'effectifs : - 0,96 %,
- effets de renouvellement : - 0,70 %,
- augmentation de la valeur du point année 2014 : 0 %.

b) Les gratifications des stagiaires atteignent 0,06 M€.

c) En ce qui concerne les charges annexes aux appointements, les heures supplémentaires et astreintes sont en baisse, 0,42 M€ contre 0,50 M€ en 2013.

La subvention versée au comité d'entreprise et la participation aux repas des agents restent stables à 0,56 M€.

d) La dotation à la provision pour congés payés/Compte Epargne Temps (CET) :

Elle s'élève à 0,28 M€ en 2014, montant inférieur à l'année 2013 (0,39 M€), principalement du fait de la baisse de la provision pour CET (- 0,06 M€).

e) La prime d'intéressement :

Le nouvel accord, signé le 19 juin 2014, a été conclu pour la période 2014-2016.

Pour l'exercice 2014, la combinaison de l'EBE retraité et de l'atteinte ou non des dix critères a permis de déterminer une provision pour intéressement de 2,23 M€, à rapprocher des 2,6 M€ pour 2013.

Les autres frais de personnel : les charges sociales apparaissent en diminution de 1,3 %, passant de 9,06 M€ en 2013 à 8,94 M€ en 2014, par l'intégration de l'abattement supplémentaire (+ 205 K€) du taux de crédit de charge lié au Crédit Impôts Compétitivité Emploi (CICE) en 2014( 6% au lieu de 4% ).

Hors mesure gouvernementale, ce poste serait resté stable.

Quant aux frais de déplacements, ils sont aussi en baisse de plus de 7 %, à 0,51 M€ contre 0,55 M€ en 2013.

#### **1.1.5. Les pertes sur créances irrécouvrables**

En 2014, elles ont représenté 0,28 M€ mais la dotation nette pour clients douteux a progressé de 22 K€ principalement du fait que le taux de provision de 2 dossiers contentieux L. Foundry à Rousset et EXO Méditerranée a été porté à 90% compte tenu de dernières appréciations sur le risque encouru.

#### **1.1.6. Les dotations aux amortissements et provisions**

Les dotations aux amortissements des immobilisations propres restent stables et s'établissent à 2,13 M€, contre 2,08 M€ en 2013.

En ce qui concerne les provisions pour dépréciation, une dotation au titre des créances douteuses est constituée pour 0,29 M€, ainsi qu'une provision pour impôts fonciers de 0,95 M€.



La dotation à la provision pour maintenance des ouvrages concédés a été arrêtée à 26,97 M€. Compte tenu de la reprise sur la provision antérieurement constituée, soit 24,08 M€ (montant porté en produits d'exploitation), la dotation nette ressort à + 2,89 M€.

Pour le calcul de la provision, et conformément à l'instruction comptable du 5 février 2008, il est pris en compte un programme quinquennal des dépenses de maintenance à réaliser. 2014 est la deuxième année du deuxième plan quinquennal 2013-2017 qui porte sur un montant prévisionnel de 132,8 M€ et 2,2 M€, respectivement pour la concession régionale et la concession départementale de Vaucluse.

Le troisième plan quinquennal 2018-2022 a été fixé à 150 M€. En 2014, il a été calculé la première dotation pour l'année 2019. La mise en application de ce dispositif aboutit à une dotation en 2014 de 26,97 M€ pour la concession du canal de Provence.

## **1.2. Les charges financières**

Pour l'actif propre, les charges financières s'élèvent à 0,17 M€, en hausse par rapport à 2013 (0,15 M€), du fait notamment de la constitution d'une provision pour dépréciation des valeurs mobilières de placement (0,07 M€).

Ces charges comprennent les intérêts des emprunts contractés pour l'acquisition des matériels mobiles d'irrigation destinés à la location, soit 0,04 M€, et les charges afférentes à la gestion de la trésorerie, soit 0,01 M€.

Ces charges comprennent également une provision pour perte de change de 0,01 M€, traduisant le risque de change latent constaté sur les créances clients libellées en monnaies étrangères évaluées au 31 décembre 2014, ainsi qu'une provision pour risque de non transfert de 0,04 M€.

Pour l'actif défectible, les charges atteignent 18,9 M€, en augmentation de 0,75 M€ par rapport à 2013.

Elles comprennent les intérêts d'emprunt payés au cours de l'exercice (1,13 M€), les intérêts d'emprunts versés sur des opérations de swap (0,5 M€), à rapprocher aux produits encaissés sur des opérations de même nature (0,04 M€).

La dotation à l'amortissement de caducité s'élève à 17,2 M€ (16,1 M€ en 2013), et prend en compte le remboursement des avances aux actionnaires (6 M€).

En couverture des charges intercalaires, les concours extérieurs atteignent 0,3 M€ (département de Vaucluse) pour la concession départementale du Calavon.

### **1.3. Les charges exceptionnelles**

Les charges sur opérations de gestion atteignent cette année 3,06 M€ contre 0,6 M€ en 2013.

Elles concernent 0,24 M€ de redressement effectué par l'URSSAF comme suite à un contrôle effectué sur les années 2011/2013, ainsi que la rétrocession d'une partie d'ouvrage en faveur du CEA Cadarache pour 1,83 M€ dont la contrepartie apparaît en produit exceptionnel.

Ces charges prennent en compte également le rappel de taxes foncières 2011/2013 à hauteur de 0,55 M€.

Une provision pour contentieux divers de 0,45 M€ a été comptabilisée dans l'exercice.

Cette année, six projets ont été retenus dans le cadre de l'innovation, et ont permis de dégager un Crédit d'Impôt Recherche (CIR) de 282 K€.

Au total, les charges de l'exercice atteignent 134,83 M€ contre 134,26 M€ en 2014 pour les produits analysés ci-après.

Le compte de résultat se solde, en définitive, par un déficit comptable de 0,57 M€.

## **2. LES PRODUITS**

### **2.1. Les produits d'exploitation**

Ils atteignent 128,98 M€, en diminution de 2,98 M€ (2,26 %) par rapport à 2013.

#### **2.1.1. Les ventes de marchandises**

Les ventes de marchandises sont en forte augmentation (+ 20 %) à 2,63 M€ contre 2,18 M€ en 2013, comprenant les ventes de matériels d'irrigation et les ventes d'appareils de stérilisation d'eau.

#### **2.1.2. La production vendue**

Le service de l'eau comprenant l'affermage (SIIRF) : les recettes, qui s'établissent à 83,48 M€, montant supérieur de 0,43 M€ à celles de l'année 2013 (83,05 M€) ont subi encore les effets d'une année 2014 relativement pluvieuse.

Les ventes d'eaux rurales sont en hausse de 0,5 M€ (31,3 M€), soit + 1,66 %, mais restent en retrait de 4,3 % par rapport à 2012 (32,7 M€) qui était une année plus "normale" en termes de précipitations.

Les ventes d'eau industrielles ont bien résisté (17,95 M€ contre 18,02 M€ en 2013), malgré les défaillances de certains clients en cette période de crise économique (arrêt conjoncturel d'EON à Gardanne et fermeture de L FOUNDRY à Rousset).

Les recettes de vente d'eau urbaines sont restées stables à 24,11 M€ contre 24,19 M€, tout comme les eaux de secours à hauteur de 2,55 M€ ; cela fait plusieurs années que, à périmètre constant, les ventes d'eau urbaine ont tendance à régresser en raison de la vigilance accrue sur ce type de dépenses par les usagers.

Celles concernant les contrats incendie et divers sont constantes à hauteur de 7,56 M€.



La vente d'énergie électrique : les recettes de vente d'énergie électrique à EDF s'établissent à 0,93 M€, montant en hausse par rapport à 2013 de 0,3 M€ en raison de la production très élevée de la microcentrale de Bayons et du démarrage de celle de Rians.

Les études diverses et expérimentations : ce point comprend l'incidence de la production déstockée. Leur montant, sans évolution en 2014, se situe à 4,45 M€.

Les imputations sur ce poste pour les interventions en France sont restées stables à 2 M€ avec toutefois une baisse de 20 % de l'activité mandat.

Le chiffre d'affaires des études en outre-mer et à l'international a atteint 2,41 M€, contre 2,35 M€ en 2013. Il s'élève à 0,98 M€ dans les DOM (+ 11 %) et 1,42 M€ à l'international (+ 3 %).

Les travaux, fournitures et prestations diverses : les produits afférents à la location avec faculté d'achat de Matériel Mobile d'Irrigation (MMI) se sont élevés à 0,82 M€. Le niveau se maintient depuis la mise en place des nouvelles dispositions pour ce type de contrat.

Quant aux autres produits, ils se situent à 1,7 M€, contre 3,2 M€ en 2012. Ils comprennent essentiellement des produits afférents à la réalisation de travaux pour des tiers, notamment les travaux de déviation de conduites, soit 1,5 M€ contre 3,1 M€ en 2013.

### **2.1.3. La production immobilisée**

La production pour l'actif propre : elle s'élève à 0,66 M€, montant comprenant la valeur des matériels mobiles d'irrigation prélevés sur stock au titre de l'exécution du programme d'équipement en location contre 0,94 M€ en 2013.

La production pour l'actif défectible : le programme d'investissement 2014 (hors MMI) a été arrêté à 27,4 M€, contre 25,2 M€ en 2013 et les dépenses d'investissement prévues en 2014 à 24 M€, dont 0,85 M€ de MMI.

Les dépenses d'investissement constatées en 2014, financées pour partie sur les programmes antérieurs, s'élèvent à 21,9 M€ contre 19,9 M€ en 2013. Ces réalisations sont en retrait par rapport aux prévisions budgétaires en raison des dépenses d'investissement moindres que prévues sur la concession départementale du Calavon, soit 2,3 M€ réalisé contre 4,2 M€ budgété.

Les honoraires d'études et de direction de travaux sont en baisse, soit 1,6 M€ contre 2,1 M€ en 2013.

Enfin, les prestations annexes aux travaux et les études générales sont en augmentation de 0,5 M€ pour s'établir à 2,7 M€.

### **2.1.4. Les reprises sur provisions**

Elles portent, d'une part, sur la provision constituée pour la rénovation des ouvrages concédés à hauteur des dépenses de maintenance nettes de participation extérieure constatées pour l'exercice, soit 24,1 M€, et d'autre part, sur la provision pour dépréciation des créances clients de 0,3 M€ et sur la provision pour taxes foncières de 2,4 M€, ce qui ramène cette dernière à 7,8 M€ pour les années 2009-2014.

### **2.1.5. Les transferts de charges**

Ces transferts, qui s'élèvent à 0,79 M€ hors produits exceptionnels, concernent principalement, pour 0,24 M€ les réparations d'ouvrages refacturées à des tiers, et pour 0,51 M€, des remboursements de frais de personnel afférents aux heures passées en formation professionnelle.

### **2.1.6. Les subventions d'exploitation**

Il s'agit de diverses contributions financières de tiers à des opérations de maintenance et de rénovation. Elles s'élèvent à 0,35 M€ comme en 2013, ventilées ainsi : 0,22 M€ de la Communauté Urbaine de Marseille prenant en compte des travaux d'entretien sur la réserve du Vallon Dol, 0,13 M€ pour la vallée du Gapeau.

### **2.1.7. Les autres produits d'exploitation**

D'un montant de 0,11 M€, il s'agit essentiellement de refacturation de charges et de locations immobilières, ainsi que de régularisations diverses.

## **2.2. Les produits financiers**

Ces produits, provenant des placements de fonds disponibles en comptes bloqués et valeurs mobilières de placement, se sont élevés à 2,89 M€, contre 2,66 M€ en 2013.

Les "autres produits", qui atteignent 0,07 M€, ils englobent essentiellement les intérêts sur les prêts consentis aux salariés dans le cas d'achat de véhicule "propre" et une reprise sur provision pertes de change (0,04 M€).

En ce qui concerne la concession, apparaît un montant de 0,07 M€ correspondant :

- d'une part, aux produits financiers encaissés sur des opérations swap (0,04 M€),
- d'autre part, à une reprise sur provision pour charges financières swap (0,03 M€).

## **2.3. Les produits exceptionnels**

Le montant de ces produits s'élève à 2,25 M€ et comporte essentiellement :

- des cessions d'éléments de l'actif concession pour le CEA Cadarache pour 1,83 M€,
- des intérêts moratoires et pénalités perçus pour retard de paiement de factures clients pour 0,09 M€,
- des régularisations contentieux divers pour 0,21 M€ (dont 0,08 M€ pour Promoval),
- une reprise sur provision pour contentieux divers (0,12 M€).



## **B. ANALYSE DU BILAN**

### **1. L'ACTIF**

#### **1.1. L'actif immobilisé**

Il s'élève à 1 161,2 M€, progressant de 21,6 M€ par rapport à 2013.

##### **1.1.1. Les immobilisations propres (cf. tableau des immobilisations, page 43)**

Les acquisitions ou créations de matériels au cours de l'exercice 2014 se sont élevées à :

- 0,227 M€ pour les équipements informatiques,
- 0,300 M€ pour le matériel de transport,
- 0,080 M€ pour les autres matériels de bureau et outillage.

Cette année, il n'y a pas eu de logiciels créés comme en 2013 lors de la mise en service en juin 2013 de notre nouvel outil intégré d'information de gestion, AX Dynamics.

Les acquisitions de matériels mobiles d'irrigation destinés à la location avec faculté d'achat se sont élevées à 0,66 M€. Compte tenu de la cession du matériel complètement amorti en 2014 pour 0,85 M€, le solde des "matériels en location" atteint 5,74 M€ au 31 décembre 2014, contre 5,92 M€ en 2013.

Les immobilisations financières brutes s'élèvent à 1,37 M€ et concernent principalement :

- des prêts relatifs au versement du 1 % logement à l'ACL (1,19 M€) dont le remboursement survient au bout de 20 ans, le premier remboursement étant intervenu en 1992, ainsi que les prêts pour l'achat de véhicules par le personnel salarié (0,02 M€) ;
- des titres de participation dans la filiale PCP à hauteur de 0,06 M€.

##### **1.1.2. Les immobilisations concédées (cf. tableau sur la variation de l'actif, page 42)**

Les investissements programmés réalisés dans l'exercice s'établissent à 21,90 M€, contre 19,90 M€ en 2013.

Cette hausse s'explique par des travaux réalisés à hauteur de 16,3 M€ en 2014 contre 13,8 M€ l'année précédente, la part relative à la tranche 1 de la liaison Verdon/Saint-Cassien (70 kms) s'élevant à 1,8 M€ en 2014 contre 3,9 M€ en 2013.

Les honoraires de maîtrise d'œuvre sont à la baisse 1,65 M€ contre 2,11 M€ l'année précédente, tout comme les prestations directes sur travaux soit 2,06 M€ contre 2,51 M€ en 2013.

Suite à la prise en concession à titre gratuit d'ouvrages (0,37 M€), les immobilisations augmentent donc de 22,27 M€ en 2014 par rapport à 2013.

## **1.2. L'actif circulant**

### **1.2.1. Les valeurs d'exploitation**

Les stocks de matériels mobiles d'irrigation sont à la hausse 0,81 M€ contre 0,66 M€ en 2013, de même que les stocks de matières premières et fournitures, qui sont passés de 2,58 M€ à 2,95 M€. Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle organisation des achats et des stocks, le Pôle de Coordination des Achats a valorisé en 2014 dans son stock principal un stock supplémentaire de 0,1 M€ pour le matériel de secours immédiat.

Les "en cours de production" ont été supprimés et remplacés par des "factures à établir" ou des "produits perçus d'avance".

### **1.2.2. Les créances**

Les créances sur la clientèle (19 M€) ont augmenté de 1,8 M€, alors que le chiffre d'affaires est resté stable autour de 94,59 M€. On constate une dégradation sur la situation des collectivités publiques et autres organismes publics, et sur les clients à l'international. On observe une situation stable sur le recouvrement des autres types de clients.

Les subventions d'investissement à recevoir ont continué à diminuer, pour s'établir à 0,82 M€, contre 0,92 M€ en 2013.

Les subventions à recevoir pour l'actif défectible se répartissent entre 0,41 M€ pour la Région et 0,40 M€ pour les collectivités. En 2014, il y a 0,286 M€ de subvention à recevoir pour l'aménagement du Calavon.

En 2014, aucune subvention d'exploitation n'a été demandée au titre de l'aménagement du Calavon.

Les autres créances, soit 12,11 M€ (5,51 M€ actif propre, 6,59 M€ actifs concédés) comprennent notamment les créances sur l'État au titre de la TVA (3,8 M€), des crédits d'impôt remboursables (1,4 M€) et les créances sur les opérations de mandat (6,4 M€).

### **1.2.3. Les valeurs mobilières de placement et les disponibilités**

Le montant des valeurs en portefeuille se situe à 116,1 M€ contre 110,8 M€ en 2013. Le niveau des disponibilités en caisse et banques passe quant à lui de 4,35 M€ à 2,93 M€.

## **1.3. Les comptes de régularisation**

Les charges à étaler correspondent à des charges différées. Conformément aux nouvelles règles comptables, ce poste a été soldé en 2006.

## **1.4. Ecarts de conversion**

Pour l'actif propre, apparaît un écart de conversion de 0,01 M€ correspondant à la différence négative de change constatée sur des créances à l'étranger.



## **2. LE PASSIF**

### **2.1. Les capitaux propres**

#### **2.1.1. Le capital social**

Avec le passage à l'euro, le capital social a été fixé à 3 762 800 €, 53,36 € de rompus ont été imputés en réserve indisponible. Corrélativement, l'Assemblée Générale Mixte du 8 juin 2001 a décidé de supprimer la référence monétaire de la valeur nominale des actions.

#### **2.1.2. Les subventions**

Finançant des équipements inscrits dans l'actif propre, les subventions affectées aux programmes d'acquisition de matériels mobiles d'irrigation, déduction faite des réintégrations au compte de résultat, présentent un solde en fin d'exercice de 0,58 M€.

En ce qui concerne l'actif défectible, les subventions afférentes aux programmes réalisés dans l'exercice atteignent 7,38 M€ pour les programmes d'études et travaux du canal de Provence, 2,19 M€ pour ceux du Calavon, soit au total 9,57 M€ se répartissant comme suit, successivement par origine : Région 4,4 M€, collectivités 1,6 M€, Agence de l'Eau 1,4 M€ et divers 2,17 M€.

Elles se situent en cumul à 617,19 M€ au 31 décembre 2014 dont 25,71 M€ ont servi à couvrir le remboursement du capital des emprunts. Le solde soit 591,48 M€ a permis de financer 51,28 % du total des investissements de la concession.

#### **2.1.3. L'amortissement de caducité**

La dotation pour l'exercice à cet amortissement, soit 17,25 M€, assure le financement des amortissements financiers des emprunts (11,25 M€) et le remboursement des avances des collectivités (6 M€). A fin 2014, le total des amortissements de caducité constitués atteint 430,5 M€ contre 413,2 M€ à fin 2013.

Il convient de souligner l'importance croissante de cet apport de la Société qui doit lui permettre, au terme de la concession, de remettre gratuitement au concédant la totalité des ouvrages qu'elle a en partie financés.

### **2.2. Les autres fonds propres**

En 1996, afin d'améliorer la présentation financière de la Société et en accord avec les recommandations du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts Comptables, les avances de l'État et des collectivités locales avaient été reclassées en avances conditionnées, dans la rubrique "autres fonds propres".

En 2008, un échéancier de remboursement des avances des collectivités sur dix ans a été établi, ce qui a amené la SCP à reclasser ces avances en emprunts et dettes financières diverses.

En 2014, à l'occasion de la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2015 de la concession départementale du Calavon dans la concession régionale, un échéancier de remboursement des avances du département de Vaucluse a été acté, ce qui fait passer également les avances conditionnées en emprunts et dettes financières diverses.

Il ne subsiste en avances conditionnées qu'une avance pour travaux de la CEE de 0,61 M€.

### **2.3. Les provisions**

Le calcul de la provision pour rénovation des ouvrages concédés a été modifié par l'instruction comptable du 5 février 2008. L'ancienne provision de maintenance, diminuée de la reprise sur les travaux de rénovation effectués en 2007, s'établit au 31 décembre 2007 à 33,2 M€. Ce stock de provision est imputé sur la nouvelle provision au prorata des années restant à courir avant la fin de la concession, soit  $33,2 \text{ M€} / 31 \text{ ans} = 1,07 \text{ M€}$  par an, soit 5,35 M€ par plan quinquennal. Après retraitement en 2007 et 2008 et 2011, elle n'est plus que de 11,1 M€ au 31 décembre 2014.

En 2011, le conseil d'administration a décidé de baisser le deuxième plan quinquennal de 150 M€ à 135 M€ pour la concession régionale. Le troisième plan quinquennal a été fixé à 150 M€.

La nouvelle dotation s'élève cette année à 26,97 M€, contre 25,98 M€ en 2013. Compte tenu des dépenses réalisées à hauteur de 24,08 M€, la provision pour rénovation des ouvrages passe de 78,15 M€ à 81,04 M€ au 31 décembre 2014, soit une dotation nette complémentaire de 2,89 M€ sur l'exercice.

La provision pour risques passe de 1,65 M€ à 1,95 M€. Elle comprend principalement 1,30 M€ de provision sur des affaires contentieuses en cours, 0,18 M€ de provision pour risque de non transfert de devises étrangères et 0,01 M€ de provision pour risques de change sur des créances en devises.

Pour l'actif concédé, la provision pour risque sur les opérations de gestion du risque de taux d'intérêt s'élève à 0,45 M€ contre 0,48 M€ en 2013.

Quant aux provisions pour charges (7,8 M€), elle est constituée de la provision pour impôts fonciers pour les années 2009/2014. En 2014, une provision a été constatée pour 0,95 M€, et une reprise sur provision de 0,59 M€. Il a été décidé d'annuler également la totalité de la provision de l'année 2008, soit une reprise complémentaire de 1,88 M€.

Au total, les provisions totales s'élèvent à 101,85 M€ en 2014, contre 100,18 M€ à fin 2013.

### **2.4. Les dettes**

#### **2.4.1. Les emprunts et dettes assimilées**

En ce qui concerne l'actif propre, un emprunt de 0,9 M€ a été contracté pour assurer le financement des programmes d'acquisition de matériels mobiles d'irrigation. Déduction faite des amortissements, le solde d'emprunts pour cette activité ressort à 2,5 M€ à fin 2014.

Pour l'actif défectible, 18,65 M€ d'emprunts ont été contractés.

Ces emprunts complètent à hauteur de 18 M€ le financement des travaux du canal de Provence, et 0,65 M€ le financement des travaux d'aménagement du Calavon.

En fin d'exercice, compte tenu des amortissements opérés, le capital nominal restant dû sur l'ensemble des emprunts réalisés depuis l'origine s'établit à 75,57 M€ contre 67,31 M€ à fin 2013, soit une hausse de 8,26 M€.



Au cours de l'exercice, il n'y a pas eu d'avance versée par l'Agence de l'Eau pour le financement des ouvrages de la concession du canal de Provence. Le solde, toutes concessions confondues, de la dette de la SCP à cet organisme, ressort à 0,62 M€ contre 0,77 M€ à fin 2013.

#### **2.4.2. Les dettes financières diverses**

Elles s'établissent à 44,5 M€ contre 29,1 M€ en 2013. Les avances des actionnaires ont baissé de 5,98 M€ compte tenu du remboursement en 2014 des avances à la Région (2,6 M€), aux départements du Var (1,686 M€) et des Bouches-du-Rhône (1,695 M€). En contrepartie, les avances du département de Vaucluse ont été transférées en 2014 du poste "avances conditionnées" à hauteur de 21,04 M€. Cette rubrique intègre 5 M€ de dépôt et cautionnement reçus.

#### **2.4.3. Les dettes à court terme**

Les autres dettes à court terme s'élèvent globalement à 33,4 M€ contre 35,5 M€ en 2013 soit :

- une diminution des dettes fournisseurs de 3,4 M€ (13,8 M€ contre 17,1 M€ en 2013) ;
- une augmentation des dettes fiscales et sociales de 3,3 M€ liée, d'une part à la diminution de la provision pour intéressement (- 0,5 M€ forfait social compris), et d'autre part, à un changement de comptabilisation de la provision de redevance Agence de l'Eau, soit + 3,6 M€ ;
- une diminution des autres dettes de 1,5 M€.

#### **2.5. Instruments financiers - Gestion du risque de taux**

En raison de ces en-cours de crédit moyen terme, 78,7 M€ au 31/12/2014, depuis de nombreuses années, la Société a fait adopter par son conseil d'administration la possibilité de développer une gestion dynamique de son risque de taux. Elle se fait assister pour cela par les conseils de la banque CA-CIB, dont la proximité et le savoir-faire sont reconnus sur la place.

Lors de la souscription des emprunts, l'optimisation se fait généralement sur les cotations à taux variables. Ainsi, avant toutes opérations de gestion, la dette de la SCP est constituée à 80,81 % d'emprunts à taux variable, pour 19,19 % à taux fixe.

Après mise en place des opérations de couverture, la dette se répartit à fin décembre 2014 en 56,6 % d'emprunts à taux fixe, 38,32 % à taux variable et 5,08 % indexés sur des produits de diversification. Ces opérations de gestion ont fait passer le taux moyen de la dette au 31 décembre 2014 de 1,48 % à 2,11 %. En termes de résultat, cette gestion a dégagé un solde négatif de 459 K€ sur l'exercice 2014, venant ainsi augmenter les 1,12 M€ d'intérêts versés par la Société pour le service de la dette.

L'évolution des règles comptables a contraint la Société en 2008 à valoriser au prix du marché les différentes stratégies en portefeuille et constituer une provision pour risque de 0,48 M€ à 0,45 M€ après comptabilisation d'une reprise/provision de 0,03 M€.

A fin 2014, le total du bilan s'établit à 1 316 272 415 €, contre 1 286 336 406 € à fin 2013.

## C. REGLES ET METHODES COMPTABLES UTILISEES

Les comptes annuels de l'exercice 2014 sont présentés conformément :

- aux dispositions de la loi du 30 avril 1983 et de son décret d'application du 30 novembre 1983,
- à l'instruction interministérielle du 5 février 2008 qui définit certaines dispositions comptables applicables aux Sociétés d'Aménagement Régional (SAR) concessionnaires de l'État,
- aux recommandations du Contrôle d'État en date du 9 avril 1986 concernant la présentation harmonisée des comptes des SAR.

Un bilan global est présenté, conformément aux obligations comptables.

Néanmoins, pour éclairer les actionnaires, des situations des concessions ont été établies afin d'apporter des éléments d'informations complémentaires au bilan.

Elles permettent principalement, d'une part, de comparer les investissements réalisés et les ressources financières correspondantes mises en place, et d'autre part, d'appréhender le dispositif financier du remboursement de la dette.

Les déséquilibres constatés pour chaque concession résultent à la fois :

- des décalages entre la réalisation des programmes d'investissements en cours et la mobilisation des financements y afférant,
- des comptes ouverts en comptabilité générale pour chaque concession permettant d'obtenir des renseignements complémentaires mais non équilibrés entre eux.

La contrepartie se trouve en "disponibilités" dans l'actif propre. Si besoin était, elle pourrait être répartie entre les diverses situations pour que chacune, soit alors exactement équilibrée.



## **1. Provision de rénovation**

Une instruction comptable du 5 février 2008 a redéfini certaines règles comptables propres aux sociétés d'aménagement régional concessionnaires, applicable pour l'exercice clos le 31 décembre 2007.

En particulier, elle fixe les modalités de constitution de la provision de rénovation qui s'appuie désormais sur un programme prévisionnel quinquennal des dépenses à réaliser.

La mise en application de ce dispositif a abouti à une dotation théorique de 26 970 000 € pour l'exercice 2014.

### **1.1. Immobilisations corporelles**

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

### **1.2. Immobilisations détruites ou cédées**

Afin de justifier les dépenses engagées dans le cadre de la concession, les immobilisations de l'actif concédé vendues sont maintenues à l'actif du bilan pour leur valeur d'origine.

Elles sont isolées sous la rubrique "immobilisations détruites ou cédées", à l'exception de celles relatives à la concession du Verdon pour lesquelles les valeurs d'origine ne peuvent être isolées.

### **1.3. Amortissements des immobilisations**

Les amortissements des immobilisations de l'actif propre sont calculés de façon linéaire sur la durée de vie estimée des immobilisations, à l'exception de celles concernant le matériel mobile d'irrigation pour lesquelles a été pratiqué un amortissement dégressif jusqu'en 1987. A compter de l'exercice 1988, le matériel nouveau est amorti de façon linéaire.

Les durées d'amortissement sont les suivantes :

- agencement et aménagement	10 ans	linéaire,
- installations techniques	10 ans	linéaire,
- matériel outillage	5 à 7 ans	linéaire,
- matériel de transport	5 ans	linéaire,
- matériel informatique	3 à 5 ans	linéaire,
- matériel de bureau	5 ans	linéaire,
- mobilier de bureau	10 ans	linéaire,
- matériel mobile d'irrigation	7 ans	linéaire.

Il est rappelé que, conformément à l'instruction comptable mentionnée ci-dessus, les immobilisations de l'actif concédé ne sont pas amorties, leur dépréciation étant couverte par la provision de maintenance.

#### **1.4. Immobilisations en cours : Maîtrise d'ouvrage déléguée**

Depuis quelques années, la Société ne travaille plus qu'en mode mandat et il n'y a plus d'opérations effectuées en maîtrise d'ouvrage déléguée.

#### **1.5. Titres immobilisés**

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, sont évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, compte non tenu des frais d'acquisition correspondants.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés est estimée selon la méthode FIFO.

Les titres de participation sont, lorsque nécessaire, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

#### **1.6. Créances immobilisées**

Les prêts, dépôts et autres créances immobilisées sont évalués à la valeur nominale.

Les créances immobilisées sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

### **2. Les stocks**

Les matières et marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré ; les frais de stockage ne sont pas pris en compte pour cette évaluation.

Une reprise sur provision pour dépréciation de 3 500 € a été constatée dans l'exercice sur le stock de matériel mobile d'irrigation qui n'a pas eu de mouvement dans l'année ou qui a eu une rotation lente.

### **3. Créances et dettes**

Les créances et dettes sont évaluées pour leur valeur nominale. Les créances libellées en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du dernier cours de change précédant la clôture du bilan ; les différences résultant de cette évaluation sont inscrites en écart de conversion actif ou passif.

Les créances sont dépréciées par voie de provision pour tenir compte des risques de non recouvrement constatés sur certains dossiers.



#### **4. Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cessions portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés est estimée selon la méthode FIFO.

Les valeurs mobilières sont dépréciées lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute ; une provision pour dépréciation est constituée de la différence.

#### **5. Disponibilités**

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont évaluées pour leur valeur nominale.

Les liquidités immédiates en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change à la date de clôture de l'exercice.

Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice.

#### **6. Subventions relatives aux programmes de matériels mobiles d'irrigation**

Les subventions d'exploitation reçues ou dues, ainsi que les réintégrations de subventions d'investissement, constituent une rémunération systématique des prestations fournies. Elles sont donc présentées au compte de résultat sous la rubrique "Prestations diverses, recettes location MMI" au même titre que les loyers reçus.







**TABLE DES MATIERES (suite)***(rose)*

Libellé	Pages
Bilan global Société au 31/12/2014	35
Bilan concession régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur au 31/12/2014	36
Bilan concession départementale de Vaucluse au 31/12/2014	37
Bilan activité propre au 31/12/2014	38
Bilan fonctionnel	39
Tableaux de financement	40
Détermination de la capacité d'autofinancement de l'exercice	41
Variation de l'actif	42
Tableau des immobilisations (actif propre)	43
Tableau des amortissements (actif propre)	44
Titres de participation	45
Charges intercalaires (situation des financements)	46
Activité	47
Provisions (situation et mouvements)	48
Calcul de la provision de maintenance	49
Emprunts	50
Avances pour travaux	51
Résultats financiers de la Société au cours des cinq dernières années	52
Calcul du résultat avant impôt, amortissements et provisions	53



**TABLE DES MATIERES***(bleu)*

Libellé	Pages
Compte de résultat comparé : charges courantes	22
Compte de résultat comparé : produits courants	23
Compte de résultat comparé : charges et produits exceptionnels	24
Soldes intermédiaires de gestion	25
Excédent Brut d'Exploitation au PRI : Réalisé 2014 par activité	26
Excédent Brut d'Exploitation au PRI : Budget 2014 par activité	27
Excédent Brut d'Exploitation au PRI : Réalisé 2013 par activité	28
Compte de résultat : concession régionale	29
Compte de résultat : concession départementale de Vaucluse	30
Compte de résultat : activité propre	31
Rémunérations et charges accessoires	32
Recettes du service de l'eau (évolution par type d'usages)	33
Produits à recevoir et charges à payer	34



**COMPTE DE RÉSULTAT COMPARÉ**

(en milliers d'euros)

<b>CHARGES COURANTES</b>	<b>2014</b>	<b>%</b>	<b>2013</b>	<b>%</b>	<b>2012</b>	<b>%</b>	<b>N / N-1</b>	<b>N / N-2</b>
Achats stockés marchandises (MMI et UV)	2 155,22	1,52	1 815,04	1,36	2 104,40	1,49	10,35	1,41
Variation de stock	-146,27		5,51		-123,40			
Achats stockés matières premières et autres	2 341,59	1,49	2 095,64	0,90	2 229,21	0,74	63,30	101,70
Variation de stock	-369,81		-888,16		-1 251,66			
Achats non stockés	5 875,81	4,45	5 354,15	3,99	5 673,14	4,27	9,74	3,57
<b>ACHATS</b>	<b>9 856,53</b>	<b>7,46</b>	<b>8 382,17</b>	<b>6,25</b>	<b>8 631,69</b>	<b>6,50</b>	<b>17,59</b>	<b>14,19</b>
Maintien du potentiel	28 682,84	21,72	32 899,40	24,52	28 170,37	21,21	-12,82	1,82
Frais de gestion courante	5 530,36	4,19	6 510,37	4,85	6 030,76	4,54	-15,05	-8,30
<b>CHARGES EXTERNES</b>	<b>34 213,21</b>	<b>25,90</b>	<b>39 409,78</b>	<b>29,37</b>	<b>34 201,12</b>	<b>25,75</b>	<b>-13,19</b>	<b>0,04</b>
<b>IMPOTS TAXES &amp; VERSEMENTS ASSIMILES</b>	<b>7 338,05</b>	<b>5,56</b>	<b>6 735,77</b>	<b>5,02</b>	<b>6 817,69</b>	<b>5,13</b>	<b>8,94</b>	<b>7,63</b>
Rémunérations et charges accessoires	21 534,85	16,31	22 153,46	16,51	21 163,83	15,93	-2,79	1,75
Charges sociales	8 944,24	6,77	9 059,09	6,75	9 250,53	6,96	-1,27	-3,31
Frais de déplacements	508,35	0,38	547,91	0,41	543,63	0,41	-7,22	-6,49
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>30 987,44</b>	<b>23,46</b>	<b>31 760,46</b>	<b>23,67</b>	<b>30 958,00</b>	<b>23,31</b>	<b>-2,43</b>	<b>0,10</b>
<b>PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES</b>	<b>279,30</b>	<b>0,21</b>	<b>107,51</b>	<b>0,08</b>	<b>205,87</b>	<b>0,15</b>	<b>159,79</b>	<b>35,67</b>
Amortissements des immobilisations	2 132,26	1,61	2 086,44	1,55	1 880,33	1,42	2,20	13,40
Provisions pour dépréciation et charges	1 247,37	0,94	1 439,04	1,07	1 059,02	0,80	-13,32	17,79
Provisions pour maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	-
Provisions pour gros entretien ou grandes révisions	26 970,00	20,42	25 980,00	19,36	24 480,00	18,43	3,81	10,17
<b>DOTATIONS AMORTISSEMENTS PROVISIONS</b>	<b>30 349,63</b>	<b>22,98</b>	<b>29 505,48</b>	<b>21,99</b>	<b>27 419,34</b>	<b>20,64</b>	<b>2,86</b>	<b>10,69</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>113 024,15</b>	<b>85,58</b>	<b>115 901,17</b>	<b>86,38</b>	<b>108 233,71</b>	<b>81,48</b>	<b>-2,48</b>	<b>4,43</b>
Intérêts des emprunts	36,10	0,03	35,76	0,03	42,34	0,03	0,95	-14,73
Pertes de change	1,80	0,00	8,80	0,01	1,33	0,00	-79,57	35,63
Autres charges financières	4,98	0,00	3,82	0,00	2,77	0,00	30,31	80,06
Provisions nettes sur titres	79,48	0,06	0,00	0,00	0,00	0,00	-	-
Provisions pour charges financières	37,95	0,03	54,92	0,04	37,49	0,03	-30,90	1,23
Provisions pour pertes de change	13,23	0,01	48,23	0,04	45,92	0,03	-72,57	-71,19
<b>CHARGES ACTIF PROPRE</b>	<b>173,54</b>	<b>0,13</b>	<b>151,53</b>	<b>0,11</b>	<b>129,84</b>	<b>0,10</b>	<b>14,52</b>	<b>33,65</b>
Intérêts des emprunts	1 126,21	0,85	1 045,71	0,78	1 269,76	0,96	7,70	-11,31
Autres charges financières	501,70	0,38	1 023,10	0,76	937,31	0,71	-50,96	-46,47
Provisions pour charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	-
Amortissements de caducité	17 249,40	13,06	16 057,59	11,97	22 259,18	16,76	7,42	-22,51
<b>CHARGES ACTIF DEFECTIBLE</b>	<b>18 877,30</b>	<b>14,29</b>	<b>18 126,40</b>	<b>13,51</b>	<b>24 466,25</b>	<b>18,42</b>	<b>4,14</b>	<b>-22,84</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>19 050,84</b>	<b>14,42</b>	<b>18 277,93</b>	<b>13,62</b>	<b>24 596,09</b>	<b>18,52</b>	<b>4,23</b>	<b>-22,55</b>
<b>CHARGES COURANTES</b>	<b>132 074,99</b>	<b>100,00</b>	<b>134 179,10</b>	<b>100,00</b>	<b>132 829,81</b>	<b>100,00</b>	<b>-1,57</b>	<b>-0,57</b>



**COMPTE DE RÉSULTAT COMPARÉ**

(en milliers d'euros)

<b>PRODUITS COURANTS</b>	<b>2014</b>	<b>%</b>	<b>2013</b>	<b>%</b>	<b>2012</b>	<b>%</b>	<b>N / N-1</b>	<b>N / N-2</b>
<b>VENTES DE MARCHANDISES</b>	<b>2 631,63</b>	<b>1,99</b>	<b>2 179,76</b>	<b>1,61</b>	<b>2 367,07</b>	<b>1,78</b>	<b>20,73</b>	<b>11,18</b>
Service de l'eau	83 480,40	63,24	83 055,84	61,42	85 527,63	64,30	0,51	-2,39
Energie électrique	925,02	0,70	634,69	0,47	1 028,29	0,77	45,74	-10,04
Etudes et expérimentation à l' international	2 412,98	1,83	2 355,98	1,74	1 829,44	1,38	2,42	31,90
Etudes et expérimentation autres	2 034,96	1,54	2 142,24	1,58	2 190,60	1,65	-5,01	-7,10
Prestations diverses location M.M.I.	820,24	0,62	815,68	0,60	800,90	0,60	0,56	2,41
Prestations diverses autres	1 676,66	1,27	3 203,34	2,37	927,26	0,70	-47,66	80,82
Produits des activités annexes	605,85	0,46	583,44	0,43	517,81	0,39	3,84	17,00
<b>PRODUCTION VENDUE</b>	<b>91 956,11</b>	<b>69,66</b>	<b>92 791,22</b>	<b>68,62</b>	<b>92 821,93</b>	<b>69,78</b>	<b>-0,90</b>	<b>-0,93</b>
<b>Actif propre</b>								
Logiciels créés	0,00	0,00	841,42	0,62	1 187,16	0,89	-	-
M.M.I.	664,59	0,50	943,04	0,70	803,86	0,60	-29,53	-17,32
PURE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	-
Maîtrise d'ouvrage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	-
Maîtrise d'oeuvre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	-
Autres immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	-
Prestations annexes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	-
<b>Actif défectible</b>								
PURE	455,51	0,35	363,21	0,27	543,95	0,41	25,41	-16,26
Maîtrise d'ouvrage	808,10	0,61	679,05	0,50	917,17	0,69	19,00	-11,89
Maîtrise d'oeuvre	1 648,86	1,25	2 113,00	1,56	2 188,57	1,65	-21,97	-24,66
Autres immobilisations	0,00	0,00	83,91	0,06	1 470,58	1,11	-	-
Prestations annexes	2 718,34	2,06	2 205,50	1,63	1 106,76	0,83	23,25	145,61
<b>PRODUCTION IMMOBILISEE</b>	<b>6 295,40</b>	<b>4,77</b>	<b>7 229,13</b>	<b>5,35</b>	<b>8 218,04</b>	<b>6,18</b>	<b>-12,92</b>	<b>-23,40</b>
<b>REPRISES AMORTISSEMENTS PROVISIONS</b>	<b>26 846,71</b>	<b>20,34</b>	<b>28 494,92</b>	<b>21,07</b>	<b>286,77</b>	<b>0,22</b>	<b>-5,78</b>	<b>9 261,63</b>
<b>REPRISES PROVISIONS DE MAINTENANCE</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>23 016,00</b>	<b>17,30</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>REPRISES PROVISIONS GROS ENTRETIEN</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TRANSFERT DE CHARGES</b>	<b>790,29</b>	<b>0,60</b>	<b>844,02</b>	<b>0,62</b>	<b>680,97</b>	<b>0,51</b>	<b>-6,37</b>	<b>16,05</b>
<b>SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>345,33</b>	<b>0,26</b>	<b>359,66</b>	<b>0,27</b>	<b>358,32</b>	<b>0,27</b>	<b>-3,98</b>	<b>-3,62</b>
<b>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>114,52</b>	<b>0,09</b>	<b>65,64</b>	<b>0,05</b>	<b>29,81</b>	<b>0,02</b>	<b>74,46</b>	<b>284,11</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>128 980,00</b>	<b>97,70</b>	<b>131 964,35</b>	<b>97,59</b>	<b>127 778,91</b>	<b>96,06</b>	<b>-2,26</b>	<b>0,94</b>
<b>Placements sur comptes à terme</b>	<b>276,45</b>	<b>0,21</b>	<b>59,38</b>	<b>0,04</b>	<b>11,34</b>	<b>0,01</b>	<b>365,53</b>	<b>2 336,83</b>
<b>Produits sur valeurs mobilières</b>	<b>2 268,44</b>	<b>1,72</b>	<b>1 753,18</b>	<b>1,30</b>	<b>3 148,53</b>	<b>2,37</b>	<b>29,39</b>	<b>-27,95</b>
<b>Pertes nettes/cessions valeurs mobilières</b>	<b>-19,48</b>	<b>-0,01</b>	<b>-22,91</b>	<b>-0,02</b>	<b>-440,93</b>	<b>-0,33</b>	<b>14,99</b>	<b>95,58</b>
<b>Reprise sur provisions titres placements</b>	<b>365,86</b>	<b>0,28</b>	<b>865,32</b>	<b>0,64</b>	<b>2 103,01</b>	<b>1,58</b>	<b>-57,72</b>	<b>-82,60</b>
<b>Reprise sur provisions pertes de change</b>	<b>48,23</b>	<b>0,04</b>	<b>45,92</b>	<b>0,03</b>	<b>38,83</b>	<b>0,03</b>	<b>5,01</b>	<b>24,21</b>
<b>Profits de change</b>	<b>12,20</b>	<b>0,01</b>	<b>1,95</b>	<b>0,00</b>	<b>11,85</b>	<b>0,01</b>	<b>525,40</b>	<b>2,95</b>
<b>Autres produits</b>	<b>11,99</b>	<b>0,01</b>	<b>20,59</b>	<b>0,02</b>	<b>15,15</b>	<b>0,01</b>	<b>-41,79</b>	<b>-20,87</b>
<b>PRODUITS ACTIF PROPRE</b>	<b>2 963,68</b>	<b>2,24</b>	<b>2 723,44</b>	<b>2,01</b>	<b>4 887,79</b>	<b>3,67</b>	<b>8,82</b>	<b>-39,37</b>
<b>Autres produits</b>	<b>42,17</b>	<b>0,03</b>	<b>45,20</b>	<b>0,03</b>	<b>91,23</b>	<b>0,07</b>	<b>-6,71</b>	<b>-53,78</b>
<b>Reprise sur provisions charges financières</b>	<b>29,80</b>	<b>0,02</b>	<b>493,62</b>	<b>0,37</b>	<b>256,48</b>	<b>0,19</b>	<b>-93,96</b>	<b>-88,38</b>
<b>Reprise sur amortissement de caducité</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Transfert de charges intérêts immobilisés</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>PRODUITS ACTIF DEFECTIBLE</b>	<b>71,97</b>	<b>0,05</b>	<b>538,82</b>	<b>0,40</b>	<b>347,71</b>	<b>0,26</b>	<b>-86,64</b>	<b>-79,30</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>3 035,65</b>	<b>2,30</b>	<b>3 262,27</b>	<b>2,41</b>	<b>5 235,51</b>	<b>3,94</b>	<b>-6,95</b>	<b>-42,02</b>
<b>PRODUITS COURANTS</b>	<b>132 015,65</b>	<b>100,00</b>	<b>135 226,62</b>	<b>100,00</b>	<b>133 014,42</b>	<b>100,00</b>	<b>-2,37</b>	<b>-0,75</b>



**COMPTE DE RÉSULTAT COMPARÉ**

(en milliers d'euros)

**CHARGES**

<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>2014</b>	<b>%</b>	<b>2013</b>	<b>%</b>	<b>2012</b>	<b>%</b>	<b>N / N-1</b>	<b>N / N-2</b>
Charges exceptionnelles/opérations de gestion	811,22		333,95		155,30			
Charges exceptionnelles/opérations en capital								
Cession programme forestier	0,00		0,00		0,00			
Autres	1 835,06		17,78		74,43			
Participation des salariés au résultat	0,00		0,00		0,00			
Provisions pour risques et charges except.	456,85		252,42		99,00			
Impôts sur les bénéfices	-19,53		0,00		0,00			
Crédit d'impôt	-324,03		0,00		0,00			
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>2 759,56</b>		<b>604,15</b>		<b>328,73</b>			
<b>REPORT CHARGES COURANTES</b>	<b>132 074,99</b>		<b>134 179,10</b>		<b>132 829,81</b>		<b>-1,57</b>	<b>-0,57</b>
<b>BENEFICE DE L'EXERCICE</b>			<b>1 103,48</b>		<b>931,52</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>134 834,56</b>		<b>135 886,73</b>		<b>134 090,05</b>		<b>-0,77</b>	<b>0,56</b>

**PRODUITS**

<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>2014</b>	<b>%</b>	<b>2013</b>	<b>%</b>	<b>2012</b>	<b>%</b>	<b>N / N-1</b>	<b>N / N-2</b>
Produits exceptionnels/opérations de gestion	271,08		451,42		443,63			
Produits exceptionnels/opérations en capital								
Cession programme forestier	0,00		0,00		0,00			
Autres	1 826,49		47,54		60,09			
Subventions d'investissement	0,45		8,55		0,20			
Reprises sur amortiss. et provisions except.	116,00		132,62		244,66			
Transfert de charges exceptionnelles	34,10		19,99		327,05			
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>2 248,12</b>		<b>660,11</b>		<b>1 075,63</b>			
<b>REPORT PRODUITS COURANTS</b>	<b>132 015,65</b>		<b>135 226,62</b>		<b>133 014,42</b>		<b>-2,37</b>	<b>-0,75</b>
<b>PERTE DE L'EXERCICE</b>	<b>570,80</b>							
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>134 834,56</b>		<b>135 886,73</b>		<b>134 090,05</b>		<b>-0,77</b>	<b>0,56</b>



**SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION**

<b>RUBRIQUES</b>	<b>MONTANTS</b>	<b>%</b>
Ventes marchandises	2 631 634	2,66
- Coût d'achat des marchandises vendues	1 985 829	2,01
<b>MARGE COMMERCIALE</b>	<b>645 805</b>	<b>0,65</b>
Production vendue	91 956 113	92,98
+ Production immobilisée	6 295 399	6,37
<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>	<b>98 251 512</b>	<b>99,35</b>
<b>TOTAL PRODUCTION + MARGE</b>	<b>98 897 317</b>	<b>100,00</b>
- Consommation exercice provenance tiers	42 288 516	42,76
<b>VALEUR AJOUTEE BRUTE PRODUITE</b>	<b>56 608 800</b>	<b>57,24</b>
+ Subventions d'exploitation	345 327	0,35
+ Transfert de charges exploitation	790 293	
- Impôts, taxes et versements assimilés	7 338 048	7,42
- Charges de personnel	30 479 091	30,82
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>19 927 281</b>	<b>20,15</b>
+ Reprises sur charges calculées	26 846 711	27,15
+ Autres produits	114 521	0,12
- Dotations amortissements et provisions	30 349 631	30,69
- Autres charges	583 035	0,59
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>15 955 848</b>	<b>16,13</b>
+ Quote part sur opérations en commun	0	0,00
+ Produits financiers	3 035 651	3,07
- Quote part sur opérations en commun	0	0,00
- Charges financières	19 050 842	19,26
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>-59 343</b>	<b>-0,06</b>
Produits exceptionnels	2 248 116	2,27
- Charges exceptionnelles	3 103 124	3,14
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-855 008</b>	<b>-0,86</b>
Participation des salariés	0	0,00
Impôts sur les bénéfices	343 559	0,35
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE ...</b>	<b>-570 792</b>	<b>-0,58</b>
Produits cession des éléments actif	1 826 495	1,85
- Valeur comptable des éléments cédés	1 835 057	1,86
<b>PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS</b>	<b>-8 562</b>	<b>-0,01</b>



**EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION au PRI : RÉALISÉ 2014 PAR ACTIVITÉ**

en K€

	PATRIMOINE CONCÉDE	SERVICE DE L'EAU	RENOVATION	INGENIERIE ET PRESTATIONS DE SERVICE	SOLUTIONS POUR L'EAU	CENTRAL	Total
<b>RECETTES</b>							
Production vendue		83 981,0	1 555,4	4 605,4	388,1	0,2	90 530,0
Vente de marchandises					2 631,6		2 631,6
Production immobilisée	5 630,8				664,6		6 295,4
Recettes annexes				217,9	1 190,1	18,0	1 426,1
Subvention d'exploitation		345,3					345,3
Transferts de charges		108,1		168,2	3,5		790,3
Ventes internes d'analyses						591,1	591,1
<b>Total Recettes</b>	<b>5 630,8</b>	<b>84 434,4</b>	<b>1 555,4</b>	<b>4 991,6</b>	<b>4 878,0</b>	<b>1 119,7</b>	<b>102 609,9</b>
Frais de personnel	2 462,5	7 613,0	3 375,2	2 292,8	975,4	11 078,7	27 797,6
retraitement PRI	+471,1	+1 396,6	+645,8	+423,0	+186,5	-3 123,1	
Achats	203,0	3 620,7	2 392,8	242,8	2 220,0	1 177,2	9 856,5
Achat interne d'analyses	3,1	364,5	0,2	211,5		11,9	591,1
Services extérieurs	708,6	6 246,0	17 712,2	734,3	319,6	2 962,1	28 682,8
Frais de gestion (1)	672,5	602,4	483,2	430,2	88,0	3 458,7	5 735,0
Impôts et taxes	49,9	6 466,7	1,5	12,5		807,4	7 338,0
<b>Total Dépenses</b>	<b>4 570,7</b>	<b>26 310,0</b>	<b>24 610,9</b>	<b>4 347,1</b>	<b>3 789,6</b>	<b>16 372,8</b>	<b>80 001,1</b>
<b>EBE au PRI</b>	<b>1 060,1</b>	<b>58 124,4</b>	<b>-23 055,5</b>	<b>644,5</b>	<b>1 088,4</b>	<b>-15 253,1</b>	<b>22 608,8</b>
<i>(1) y compris, frais de déplacements</i>							
<b>Intéressement</b>							
<b>EBE- PRI apres intéressement</b>							
2 681,5							
<b>19 927,3</b>							
Amortissements et provisions nets							
Autres charges							
Autres produits							
Charges financières							
Produits financiers							
Amortissement de Caducité							
Charges exceptionnelles							
Produits exceptionnels							
Impôt sur les bénéfices/Crédits d'impôts							
<b>RESULTAT NET</b>							
<b>-570,8</b>							

Impôt sur les bénéfices/Crédits d'impôts

**RESULTAT NET**

**-570,8**



**EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION au PRI : BUDGET 2014 PAR ACTIVITÉ**

en K€	PATRIMOINE CONCEDE	SERVICE DE L'EAU	RENOVATION	INGENIERIE ET PRESTATIONS DE SERVICE	SOLUTIONS POUR L'EAU	CENTRAL	Total
		84 250,0	700,0	4 996,5			<b>89 946,5</b>
					2 900,0		<b>2 900,0</b>
	6 004,0				850,0	476,0	<b>7 330,0</b>
		300,0		165,0	1 266,1		<b>1 431,1</b>
		85,0				566,0	<b>651,0</b>
						610,0	<b>610,0</b>
	<b>6 004,0</b>	<b>84 635,0</b>	<b>700,0</b>	<b>5 161,5</b>	<b>5 016,1</b>	<b>1 651,9</b>	<b>103 168,6</b>
	2 473,4	8 738,9	3 281,2	2 781,7	893,6	11 091,8	<b>29 280,6</b>
	+395,7	+1 401,4	+525,0	+445,1	+143,0	-2 910,2	
	322,3	3 372,0	1 848,6	310,0	2 272,0	1 232,4	<b>9 357,3</b>
	12,9	417,6	4,0	168,2		7,4	<b>610,0</b>
	585,8	6 830,7	18 731,0	392,6	450,0	2 873,6	<b>29 863,6</b>
	854,6	1 399,9	244,0	287,9	73,0	3 709,5	<b>6 568,9</b>
		6 078,2				756,0	<b>6 834,2</b>
	<b>4 644,8</b>	<b>28 258,7</b>	<b>24 633,7</b>	<b>4 385,4</b>	<b>3 831,6</b>	<b>16 760,5</b>	<b>82 514,7</b>
	<b>1 359,2</b>	<b>56 376,3</b>	<b>-23 933,7</b>	<b>776,1</b>	<b>1 184,5</b>	<b>-15 108,6</b>	<b>20 653,9</b>
							<b>20 653,9</b>
							5 837,9
							1 485,0
							2 500,0
							16 877,0
							<b>-1 046,0</b>

(1) y compris, frais de déplacements

Intéressement

EBE-PRI après intéressement

Amortissements et provisions nets  
Autres charges  
Autres produits

Charges financières  
Produits financiers  
Amortissement de Caducité  
Charges exceptionnelles  
Produits exceptionnels

RESULTAT NET



**EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION au PRI : RÉALISÉ 2013 PAR ACTIVITÉ**

	PATRIMOINE CONCÉDE	SERVICE DE L'EAU	RENOVATION	INGÉNIERIE ET PRESTATIONS DE SERVICE	SOLUTIONS POUR L'EAU	CENTRAL	Total
en k€							
<b>RECETTES</b>							
Production vendue		82 824,2	3 159,2	5 402,3	0,1	6,2	91 392,1
Vente de marchandises					2 179,8		2 179,8
Production immobilisée					943,0	850,5	7 229,1
Recettes annexés	5 435,6			185,2	1 188,2	25,7	1 399,1
Subvention d'exploitation		347,2				12,5	359,7
Transferts de charges		138,3		7,9		697,9	844,0
Ventes internes d'analyses						509,0	509,0
<b>RECETTES</b>	<b>5 435,6</b>	<b>83 309,7</b>	<b>3 159,2</b>	<b>5 595,4</b>	<b>4 311,1</b>	<b>2 101,8</b>	<b>103 912,8</b>
Frais de personnel	2 349,4	7 183,9	3 564,3	2 672,6	839,0	11 422,11	28 031,4
retraitement PRI	+427,0	+1 266,9	+647,8	+480,1	+152,5	-2 974,3	0,0
Achats	269,5	3 347,6	2 673,7	206,3	1 827,5	57,48	8 382,1
Actuel interne d'analyses		349,1		148,5		11,42	509,0
Services extérieurs	221,4	5 960,4	21 262,7	710,6	369,7	4 374,57	32 899,4
Frais de gestion (1)	583,9	656,9	209,3	474,3	67,9	5 065,08	7 057,3
Impôts et taxes	0,4	5 867,3	1,4	31,9		834,69	6 735,8
<b>DEPENSES</b>	<b>3 851,6</b>	<b>24 632,1</b>	<b>28 359,3</b>	<b>4 724,3</b>	<b>3 256,7</b>	<b>18 797,6</b>	<b>83 621,6</b>
<b>EBE- PRI</b>	<b>1 584,0</b>	<b>58 677,5</b>	<b>-25 200,0</b>	<b>871,1</b>	<b>1 054,4</b>	<b>-16 695,8</b>	<b>20 291,2</b>
<i>(1) y compris, frais de déplacements</i>							
<b>Intéressement</b>							
<b>EBE- PRI après intéressement</b>							
Amortissements et provisions nets							
Autres charges							
Autres produits							
Charges financières							
Produits financiers							
Amortissement de Caducité							
Charges exceptionnelles							
Produits exceptionnels							
<b>RESULTAT NET</b>							
<b>1 103,5</b>							



## COMPTES DE RÉSULTAT : CONCESSION RÉGIONALE

En euros

	PATRIMOINE CONCEDE	SERVICE DE L'EAU	RENOUATION	Total 2014	2 013	Ecart
<b>RECETTES</b>						
Production vendue		81 537 982	1 555 354	83 093 336	83 804 992	-711 656
Production immobilisée	4 955 161			4 955 161	5 047 877	-92 715
Subvention d'exploitation		345 327		345 327	347 159	-1 832
Transferts de charges		108 147		108 147	138 259	-30 112
<b>RECETTES</b>	<b>4 955 161</b>	<b>81 991 455</b>	<b>1 555 354</b>	<b>88 501 971</b>	<b>89 338 286</b>	<b>-836 315</b>
Frais de personnel	-2 678 367	-8 622 239	-4 003 252	-15 303 859	-14 711 319	-592 540
Achats	-109 672	-3 135 562	-2 210 852	-5 456 085	-5 738 541	282 455
Achat inféme d'analyses	-3 088	-324 867	-194	-328 149	-337 531	9 382
Services extérieurs	-678 596	-5 842 728	-17 399 704	-23 921 029	-26 817 843	2 896 814
Frais de gestion (1)	-638 281	-583 142	-483 040	-1 704 462	-1 426 628	-277 835
Impôts et taxes	-1 105	-6 408 490	-1 539	-6 411 134	-5 821 099	-590 035
<b>DEPENSES</b>	<b>-4 109 109</b>	<b>-24 917 028</b>	<b>-24 098 581</b>	<b>-53 124 719</b>	<b>-54 852 961</b>	<b>1 728 242</b>
<b>EBE-PRI</b>	<b>846 052</b>	<b>57 074 427</b>	<b>-22 543 227</b>	<b>35 377 252</b>	<b>34 485 325</b>	<b>891 927</b>

(1) y compris, frais de déplacements

Provisions d'exploitation nettes	1 452 167	789 419	662 747
Dotations / provision de maintenance		-25 540 000	25 540 000
Reprise / provision de maintenance		25 955 098	-25 955 098
Autres produits	5 373	6 152	-779
Autres Charges	-433 692	-60 842	-372 849
<b>Produits&amp;charges financières</b>	<b>-933 591</b>	<b>-1 884 639</b>	<b>951 048</b>
Dotations / amortissement de caducité emprunts	-10 885 812	-9 829 324	-1 056 488
Dotations / amortissement de caducité avances	-5 981 000	-5 981 000	
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>1 865 783</b>	<b>100 089</b>	<b>1 765 694</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>-2 348 255</b>	<b>-216 501</b>	<b>-2 131 754</b>
<b>Résultat net avant transfert à la société</b>	<b>18 118 227</b>	<b>17 823 778</b>	<b>294 449</b>



**COMPTE DE RÉSULTAT : CONCESSION DÉPARTEMENTALE DE VAUCLUSE**

En euros

	PATRIMOINE CONCEDE	SERVICE DE L'EAU	RENOVATION	Total 2014	2013	Ecart
Production vendue		2 442 973		2 442 973	2 178 503	264 471
Production immobilisée	675 646			675 646	387 769	287 878
Subvention d'exploitation						
Transferts de charges						
<b>RECETTES</b>	<b>675 646</b>	<b>2 442 973</b>		<b>3 118 619</b>	<b>2 566 271</b>	<b>552 348</b>
Frais de personnel	-255 297	-387 472	-17 721	-660 488	-728 044	67 556
Achats	-93 281	-485 178	-181 152	-759 611	-552 335	-207 275
Achat interne d'analyses		-39 630		-39 630	-11 550	-28 080
Services extérieurs	-30 045	-403 256	-312 533	-745 835	-626 706	-119 128
Frais de gestion (1)	-34 227	-18 984	-128	-53 338	-23 409	-29 930
Impôts et taxes	-48 781	-58 216		-106 997	-48 078	-58 919
<b>DEPENSES</b>	<b>-461 631</b>	<b>-1 392 735</b>	<b>-511 534</b>	<b>-2 365 899</b>	<b>-1 990 122</b>	<b>-375 776</b>
<b>EBE-PRI</b>	<b>214 015</b>	<b>1 050 238</b>	<b>-511 534</b>	<b>752 721</b>	<b>576 149</b>	<b>176 572</b>

(1) y compris, frais de déplacements

Provisions d'exploitation nettes						
Dotations / provision de maintenance				0	-440 000	440 000
Reprise / provision de maintenance					351 819	-351 819
Autres produits						
Autres Charges				-19		-19
<b>Produits &amp; charges financières</b>						
Dotations / amortissement de caducité emprunts				-232 181	-239 659	7 477
Dotations / amortissement de caducité avances				-382 585	-247 264	-135 321
<b>Produits exceptionnels</b>						
Charges exceptionnelles				5 886	5 903	-17
				-94		-94
<b>Résultat net avant transfert à la société</b>				<b>143 728</b>	<b>6 949</b>	<b>136 779</b>



**COMPTE DE RÉSULTAT : ACTIVITÉ PROPRE**

En euros

	AFFAIRES EXTERNES	NÉGOCE	CENTRAL	Total 2014	2013	Ecart
Production vente	4 823 174	757 387	9 645	5 590 205	5 980 381	-390 176
Production immobilisée		664 591		664 591	1 793 487	-1 128 896
Ventes de marchandises		2 631 634		2 631 634	2 179 761	451 873
Produits annexes	212	820 840	8 548	829 599	827 346	2 254
Subvention d'exploitation					12 500	-12 500
Transferts de charges	168 232	3 500	510 415	682 146	705 758	-23 612
<b>RECETTES</b>	<b>4 991 617</b>	<b>4 877 951</b>	<b>528 607</b>	<b>10 398 175</b>	<b>11 499 233</b>	<b>-1 101 058</b>
Frais de personnel	-2 715 783	-1 161 921	-10 638 232	-14 515 936	-15 773 186	1 257 249
Achats de marchandises		-2 153 729		-2 153 729	-1 813 929	-339 800
Achats	-242 849	-66 307	-1 177 951	-1 487 107	-277 363	-1 209 745
Achats/Ventes interne d'analyses	-211 457		580 427	368 970	349 081	19 889
Services extérieurs	-734 308	-319 617	-2 962 054	-4 015 979	-5 454 854	1 438 876
Frais de gestion (1)	-430 237	-87 982	-3 458 951	-3 977 170	-5 607 254	1 630 084
Impôts et taxes	-12 488		-807 429	-819 917	-866 594	46 677
<b>DEPENSES</b>	<b>-4 347 121</b>	<b>-3 789 556</b>	<b>-18 464 191</b>	<b>-26 600 867</b>	<b>-29 444 099</b>	<b>2 843 231</b>
<b>EBE-PRI</b>	<b>644 496</b>	<b>1 088 395</b>	<b>-17 935 583</b>	<b>-16 202 692</b>	<b>-17 944 866</b>	<b>1 742 174</b>
(1) y compris: frais de déplacements						
Reprises sur provisions d'exploitation				134 050	31 236	134 050
Dotations aux amortissements/provisions d'exploitation				-2 201 905	-2 158 137	2 201 905
Dotation / provision de maintenance				-26 970 000		26 970 000
Reprise / provision de maintenance				24 082 768		-24 082 768
Autres produits				109 148	59 492	109 148
Autres Charges				-149 324	-47 663	-101 660
Produits financiers				3 001 398	3 239 972	-238 575
Charges financières				-601 420	-73 749	-527 671
Produits exceptionnels				376 446	554 115	-177 669
Charges exceptionnelles				-754 775	-387 650	-367 125
Impôts / société et crédits d'impôts				343 559		343 559
Résultat transféré par les concessions				18 261 954	17 830 727	431 228
<b>Résultat net</b>				<b>-570 792</b>	<b>1 103 476</b>	<b>-1 674 268</b>



**RÉMUNÉRATIONS ET CHARGES ACCESSOIRES**

	<b>2014</b>	<b>2013</b>	<b>VARIATION N / N-1</b>	<b>% N / N-1</b>
<b>Évolution de la masse salariale</b>				
Appointements	16 090 150	16 094 229	-4 079	
Primes de rendement	911 368	908 254	3 114	
Indemnités de résidence	412 153	412 883	-730	
	<b>17 413 671</b>	<b>17 415 366</b>	<b>-1 695</b>	<b>-0,01</b>
<b>Rémunérations hors masse salariale</b>	<b>415 346</b>	<b>363 648</b>	<b>51 698</b>	
<b>APPOINTEMENTS ET PRIMES DE RENDEMENT</b>	<b>17 829 017</b>	<b>17 779 014</b>	<b>50 003</b>	<b>0,28</b>
<b>STAGIAIRES</b>	<b>58 663</b>	<b>40 118</b>	<b>18 545</b>	
<b>INDEMNITÉS DIVERSES</b>	<b>131 368</b>	<b>74 962</b>	<b>56 406</b>	
<b>HEURES SUPPLÉMENTAIRES ET ASTREINTES</b>	<b>423 236</b>	<b>503 886</b>	<b>-80 650</b>	
<b>SUBVENTION AU C.E. ET PART /REPAS AGENTS</b>	<b>569 454</b>	<b>561 132</b>	<b>8 322</b>	
<b>DOTATION PROVISION POUR CONGÉS PAYÉS/CET</b>	<b>284 003</b>	<b>389 060</b>	<b>-105 057</b>	
	<b>19 295 741</b>	<b>19 348 172</b>	<b>-52 431</b>	<b>-0,27</b>
<b>INTÉRESSEMENT</b>	<b>2 234 582</b>	<b>2 645 486</b>	<b>-410 904</b>	
<b>INDEMNITÉS DE LICENCIEMENT</b>	<b>4 524</b>	<b>159 802</b>	<b>-155 278</b>	
	<b>21 534 847</b>	<b>22 153 459</b>	<b>-618 613</b>	<b>-2,79</b>



**RECETTES DU SERVICE DE L'EAU**  
**(EVOLUTION PAR TYPE D'USAGES)**

RUBRIQUES	PRÉVISIONS		RÉALISATIONS		RÉALISATIONS		RÉALISATIONS		N	N
	2014		2014		2013		2012		/N-1	/N-2
	MONTANT H.T.	%	MONTANT H.T.	%	MONTANT H.T.	%	MONTANT H.T.	%	%	%
EAUX RURALES	32 300 000	38,54	31 297 999	37,49	30 787 353	37,07	32 718 770	38,26	1,66	-4,34
EAUX INDUSTRIELLES	17 500 000	20,88	17 951 578	21,50	18 020 799	21,70	17 958 827	21,00	-0,38	-0,04
EAUX URBAINES	25 100 000	29,95	24 111 764	28,88	24 195 604	29,13	25 256 033	29,53	-0,35	-4,53
SECOURS	2 400 000	2,86	2 553 427	3,06	2 571 344	3,10	2 743 267	3,21	-0,70	-6,92
INCENDIE	1 400 000	1,67	1 621 055	1,94	1 378 485	1,66	1 287 965	1,51	17,60	25,86
DIVERS (dont export+RAB)	5 100 000	6,09	5 944 573	7,12	6 102 257	7,35	5 562 766	6,50	-2,58	6,86
<b>TOTAL</b>	<b>83 800 000</b>	<b>100,00</b>	<b>83 480 396</b>	<b>100,00</b>	<b>83 055 842</b>	<b>100,00</b>	<b>85 527 628</b>	<b>100,00</b>	<b>0,51</b>	<b>-2,39</b>



**PRODUITS A RECEVOIR ET CHARGES A PAYER (TTC)  
(COMPTES RATTACHÉS)**

<b>PRODUITS A RECEVOIR</b>		<b>CHARGES A PAYER</b>	
<b>CLIENTS FACTURES A ETABLIR</b>		<b>FOURNISSEURS</b>	977 070
Clients exportations	587 935		
Clients état	28 834		
Clients collectivités locales	1 219 824		
Clients autres organismes publics	3 226 070		
Clients divers	6 447 101		
<b>PERSONNEL</b>	46 565	<b>PERSONNEL</b>	
		Congés payés	1 919 599
		C.E.T	964 565
		Primes	99 045
		Heures supplémentaires à récupérer	55 053
<b>SUBVENTIONS A RECEVOIR</b>	820 445	Rappel sur salaires	0
		Subvention C.E.	736
		Indemnités fin de contrat CDD	0
		Intéressement	2 234 582
		Charges/primes/C.E.T./congrés payés	1 971 700
		Participation des salariés au résultat	0
		Divers	0
<b>IMPOTS ET TAXES</b>		<b>IMPOTS ET TAXES</b>	
Rbrst taxes foncières à recevoir	70 364	Taxes assises sur rémunérations	304 146
		Taxes diverses (Taxes foncières)	556 956
		Redevance Agence de l'Eau	3 682 455
<b>DÉBITEURS &amp; CRÉDITEURS DIVERS</b>	533 723	<b>DÉBITEURS &amp; CRÉDITEURS DIVERS</b>	354
<b>DISPONIBILITÉS</b>		<b>ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS</b>	
Intérêts courus s/comptes bloqués	0	Intérêts courus actif propre	5 129
Intérêts courus s/opérations de SWAPS	137	Intérêts courus actif défectible	159 035
		Intérêts courus s/concurs bancaires	0
		Intérêts courus s/opérations de SWAPS	87 777
<b>TOTAL</b>	<b>12 980 997</b>	<b>TOTAL</b>	<b>13 018 201</b>







## BILAN GLOBAL SOCIÉTÉ AU 31/12/2014

ACTIF	TOTAL SCP			PASSIF	TOTAL SCP		
	Brut	Amortissements, Provisions	Net		Brut	Amortissements, Provisions	Net
Logiciel	5 050 845	3 051 032	1 999 813	Capital	3 762 800	0	3 762 800
Fonds commercial	9 853 987	1 535 162	8 318 825	Réserves légales	297 118	0	297 118
Etudes préparation agricole et P.U.R.E	23 169 632	0	23 169 632	Réserve indisponible	53	0	53
Etudes autres	36 667 705	0	36 667 705	Report à nouveau	5 246 914	0	5 246 914
<b>Immobilisations Incorporelles</b>	<b>74 742 168</b>	<b>4 586 194</b>	<b>70 155 975</b>	Résultat de l'exercice	-570 792	0	-570 792
Agencement-Installation des constructions	60 513	47 564	12 949	Subvention d'investissement	592 060 142	0	592 060 142
Installations techniques-Matériel outillage	2 738 394	2 284 965	453 429	Subventions pour charges intercalaires	25 714 553	0	25 714 553
Mobilier-Matériel de bureau	713 006	569 244	143 762	Amortissement de caducité	430 457 652	0	430 457 652
LVM1	5 737 145	3 147 861	2 589 284	<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 056 968 440</b>	<b>0</b>	<b>1 056 968 440</b>
Matériel de transport	3 479 925	2 692 037	787 889	Avances conditionnées	615 166	0	615 166
Matériel informatique	2 345 291	1 874 025	471 266	AUTRES FONDS PROPRES	615 166	0	615 166
Terrains-Concession	32 379 653	0	32 379 653				
Constructions bâtiments-Concession	73 278 197	166 240	73 111 957				
Constructions génie civil-Concession	261 157 809	1 542 784	259 615 025				
Constructions canalisations-Concession	372 684 208	0	372 684 208				
Constructions installations-Concession	200 783 331	1 031 546	199 751 785				
Intérêts immobilisés-Concession	51 272 496	0	51 272 496				
Immobilisations déduites ou cédées-Concession	5 783 530	0	5 783 530				
Immobilisations corporelles en-cours-Concession	90 685 785	0	90 685 785				
<b>Immobilisations Corporelles</b>	<b>1 103 099 282</b>	<b>13 356 265</b>	<b>1 089 743 016</b>				
Participations	56 406	0	56 406	Provisions pour risques	1 954 850	0	1 954 850
Autres titres immobilisés	36 645	15 917	20 728	Provisions pour gros entretien ou grandes révisions	81 040 315	0	81 040 315
Prêts	1 213 251	0	1 213 251	Provisions pour charges	7 791 325	0	7 791 325
Immobilisations financières-Autres	65 225	0	65 225	Provisions pour maintenance	11 063 088	0	11 063 088
<b>Immobilisations financières</b>	<b>1 371 527</b>	<b>15 917</b>	<b>1 355 610</b>				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 179 212 977</b>	<b>17 958 376</b>	<b>1 161 254 601</b>	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>101 849 578</b>	<b>0</b>	<b>101 849 578</b>
Matières premières et autres	2 950 447	0	2 950 447	Emprunts et dettes auprès des ets de crédits	552 120 192	475 192 135	76 928 057
Marchandises	807 400	479	806 920	Emprunts et dettes financières diverses	43 237 905	3 778 267	39 459 638
<b>Stocks</b>	<b>3 757 847</b>	<b>479</b>	<b>3 757 368</b>	Cautonnements et dépôts reçus	5 034 443	0	5 034 443
Avances et acomptes versés	979 684	0	979 684	Avances pour travaux	14 060 449	13 431 497	628 952
Créances clients-Etat	41 433	0	41 433	Intérêts courus sur avances	1 112	0	1 112
Créances clients-International	2 079 317	67 308	2 012 010	Intérêts courus sur emprunts	163 051	0	163 051
Créances clients-Collectivités locales	1 941 556	0	1 941 556	Avances et acomptes reçus	194 638	0	194 638
Créances clients-Autres organismes publics	4 059 839	0	4 059 839				
Créances clients-Divers	10 881 435	646 372	10 235 062	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 712 923	0	13 712 923
Créances-Subvention d'exploitation à recevoir	0	0	0	Dettes fiscales et sociales	13 722 254	0	13 722 254
Créances-Subvention à recevoir	820 445	0	820 445	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	160 498	0	160 498
Autres créances	12 111 739	0	12 111 739	Subventions à recevoir-Programmes forestiers	114 873	0	114 873
<b>Créances</b>	<b>31 935 764</b>	<b>713 680</b>	<b>31 222 084</b>	Autres dettes	6 288 185	0	6 288 185
Valeurs mobilières de placement	116 924 931	865 759	116 059 171				
Disponibilités	2 934 557	0	2 934 557				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>156 532 783</b>	<b>1 579 919</b>	<b>154 952 864</b>	<b>DETTES</b>	<b>648 810 524</b>	<b>492 401 899</b>	<b>156 408 625</b>
Charges constatées d'avance	51 720	0	51 720	Produits constatés d'avance	422 099	0	422 099
Ecart de conversion actif	13 230	0	13 230	Ecart de conversion passif	8 507	0	8 507
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 335 810 710</b>	<b>19 538 295</b>	<b>1 316 272 415</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 808 674 314</b>	<b>492 401 899</b>	<b>1 316 272 415</b>



## BILAN CONCESSION RÉGIONALE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR AU 31/12/2014

ACTIF	CANAL DE PROVENCE			PASSIF	CANAL DE PROVENCE		
	Brut	Amortissements, Provisions	Net		Brut	Amortissements, Provisions	Net
Fonds commercial	9 838 742	1 535 162	8 303 580	Subvention d'investissement	507 673 320	0	507 673 320
Etudes préparation agricole et P.U.R.E	19 643 485	0	19 643 485	Subventions pour charges intercalaires	25 714 553	0	25 714 553
Etudes autres	35 541 544	0	35 541 544	Amortissement de caducité	428 746 741	0	428 746 741
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>65 023 772</b>	<b>1 535 162</b>	<b>63 488 610</b>	<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>962 134 614</b>	<b>0</b>	<b>962 134 614</b>
Terrains-Concession	27 565 486	0	27 565 486	Avances conditionnées	615 166	0	615 166
Constructions bâtiments-Concession	68 288 482	166 240	68 122 242	<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	<b>615 166</b>	<b>0</b>	<b>615 166</b>
Constructions génie civil-Concession	250 456 305	1 542 784	248 913 521	Provisions pour risques	454 615	0	454 615
Constructions canalisations-Concession	312 672 034	0	312 672 034	Provisions pour gros entretien ou grandes révisions	0	0	0
Constructions installations-Concession	186 254 050	1 031 546	185 222 504	Provisions pour charges	7 791 325	0	7 791 325
Intérêts immobilisés-Concession	48 422 011	0	48 422 011	Provisions pour maintenance	0	0	0
Immobilisations détruites ou cédées-Concession	5 783 530	0	5 783 530	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>8 245 940</b>	<b>0</b>	<b>8 245 940</b>
Immobilisations corporelles en-cours-Concession	82 956 668	0	82 956 668	Avances et acomptes reçus	9 066	0	9 066
<b>Immobilisations Corporelles</b>	<b>982 398 564</b>	<b>2 740 570</b>	<b>979 657 994</b>	Emprunts et dettes auprès des ets de crédits	524 529 339	456 684 014	67 845 324
Immobilisations financières-Autres	0	0	0	Emprunts et dettes financières diverses	22 194 736	3 778 267	18 416 470
<b>Immobilisations financières</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	Cautonnements et dépôts reçus	4 456 210	0	4 456 210
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 047 422 336</b>	<b>4 275 732</b>	<b>1 043 146 604</b>	Avances pour travaux	11 900 170	11 281 407	618 763
Avances et acomptes versés	810 860	0	810 860	Intérêts courus sur avances	909	0	909
Créances clients-Etat	17 013	0	17 013	Intérêts courus sur emprunts	127 658	0	127 658
Créances clients-International	0	0	0	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 756 315	0	8 756 315
Créances clients-Collectivités locales	461 066	0	461 066	Dettes fiscales et sociales	6 541 294	0	6 541 294
Créances clients-Autres organismes publics	2 934 703	0	2 934 703	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	59 242	0	59 242
Créances clients-Divers	2 440 070	572 998	1 867 071	Autres dettes	48 916 819	0	48 916 819
Créances-Subvention d'exploitation à recevoir	0	0	0	DETTES	<b>627 491 759</b>	<b>471 743 688</b>	<b>155 748 071</b>
Créances-Subvention à recevoir	533 816	0	533 816	Produits constatés d'avance	275 286	0	275 286
Autres créances	6 331 715	0	6 331 715	Ecart de conversion passif	0	0	0
<b>Créances</b>	<b>12 718 383</b>	<b>572 998</b>	<b>12 145 384</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 598 762 765</b>	<b>471 743 688</b>	<b>1 127 019 077</b>
Disponibilités	70 916 228	0	70 916 228				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>84 445 472</b>	<b>572 998</b>	<b>83 872 473</b>				
Charges constatées d'avance	0	0	0				
Ecart de conversion actif	0	0	0				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 131 867 807</b>	<b>4 848 730</b>	<b>1 127 019 077</b>				



## BILAN CONCESSION DÉPARTEMENTALE DE VAUCLUSE AU 31/12/2014

ACTIF	CALAVON		PASSIF	CALAVON		Net
	Brut	Amortissements, Provisions		Brut	Amortissements, Provisions	
Etudes préparation agricole et P.U.R.E	3 526 147	0	Subvention d'investissement	83 237 959	0	83 237 959
Etudes autres	1 126 160	0	Subventions pour charges intercalaires	0	0	0
<b>Immobilisations Incorporelles</b>	<b>4 652 307</b>	<b>0</b>	Amortissement de caducité	1 710 911	0	1 710 911
Terrains-Concession	4 814 167	0	<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>84 948 870</b>	<b>0</b>	<b>84 948 870</b>
Constructions bâtiments-Concession	4 989 715	0	Avances conditionnées	0	0	0
Constructions génie civil-Concession	10 701 504	0	<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Constructions canalisations-Concession	60 012 174	0	Provisions pour risques	0	0	0
Constructions Installations-Concession	14 529 281	0	Provisions pour gros entretien ou grandes révisions	0	0	0
Intérêts Immobilisés-Concession	2 850 485	0	Provisions pour charges	0	0	0
Immobilisations corporelles en-cours-Concession	7 628 909	0	Provisions pour maintenance	0	0	0
<b>Immobilisations Corporelles</b>	<b>105 526 235</b>	<b>0</b>	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>110 178 542</b>	<b>0</b>	Avances et acomptes reçus	-43 948	0	-43 948
Avances et acomptes versés	109 726	0	Emprunts et dettes auprès des ets de crédits	23 540 854	16 978 371	6 562 482
Créances clients-Etat	0	0	Emprunts et dettes financières diverses	21 043 169	0	21 043 169
Créances clients-International	0	0	Cautionsnements et dépôts reçus	379 999	0	379 999
Créances clients-Collectivités locales	10 375	0	Avances pour travaux	1 952 948	1 952 948	0
Créances clients-Autres organismes publics	-773	0	Intérêts courus sur avances	0	0	0
Créances clients-Divers	-176 072	11 864	Intérêts courus sur emprunts	28 087	0	28 087
Créances-Subvention d'exploitation à recevoir	0	0	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	399 445	0	399 445
Créances-Subvention à recevoir	286 630	0	Dettes fiscales et sociales	113 367	0	113 367
Autres créances	248 266	0	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	39 014	0	39 014
<b>Créances</b>	<b>368 425</b>	<b>11 864</b>	Autres dettes	-380 709	0	-380 709
Disponibilités	2 449 773	0	DETTES	<b>47 072 224</b>	<b>18 931 320</b>	<b>28 140 905</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>2 927 924</b>	<b>11 864</b>	Produits constatés d'avance	4 828	0	4 828
Charges constatées d'avance	0	0	Ecart de conversion passif	0	0	0
Ecart de conversion actif	0	0	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>132 025 922</b>	<b>18 931 320</b>	<b>113 094 602</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>113 106 466</b>	<b>11 864</b>				

## BILAN ACTIVITÉ PROPRE AU 31/12/2014

ACTIF	ACTIF PROPRE		PASSIF	ACTIF PROPRE		Net
	Brut	Amortissements, Provisions		Brut	Amortissements, Provisions	
Logiciel	5 050 845	3 051 032	Capital	3 762 800	0	3 762 800
Fonds commercial	15 245	0	Réserves légales	297 118	0	297 118
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>5 066 090</b>	<b>3 051 032</b>	Réserve indisponible	53	0	53
Agencement-installation des constructions	60 513	47 564	Report à nouveau	5 246 914	0	5 246 914
Installations techniques-Matériel outillage	2 738 394	2 284 965	Résultat de l'exercice	-570 792	0	-570 792
Mo-bilier-Matériel de bureau	713 006	569 244	Subvention d'investissement	1 148 863	0	1 148 863
LVM	3 147 861	3 147 861				
Matériel de transport	3 479 925	2 692 037				
Matériel informatique	2 345 291	1 874 025				
Immobilisations corporelles en-cours-Concession	100 208	0	<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>9 884 956</b>	<b>0</b>	<b>9 884 956</b>
<b>Immobilisations Corporelles</b>	<b>15 174 482</b>	<b>10 615 695</b>				
Participations	56 406	0	Provisions pour risques	1 500 235	0	1 500 235
Autres titres Immobilisés	36 645	15 917	Provisions pour gros entretien ou grandes révisions	81 040 315	0	81 040 315
Prêts	1 213 251	0	Provisions pour charges	0	0	0
Immobilisations financières-Autres	65 225	0	Provisions pour maintenance	11 063 088	0	11 063 088
<b>Immobilisations financières</b>	<b>1 371 527</b>	<b>15 917</b>				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>21 612 099</b>	<b>13 682 644</b>	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>93 603 638</b>	<b>0</b>	<b>93 603 638</b>
Matières premières et autres	2 950 447	0	Emprunts et dettes auprès des ets de crédits	4 050 000	1 529 749	2 520 251
Marchandises	807 400	479	Emprunts et dettes financières diverses	0	0	0
<b>Stocks</b>	<b>3 757 847</b>	<b>479</b>	Cautions et dépôts reçus	198 234	0	198 234
Avances et acomptes versés	59 098	0	Avances pour travaux	207 331	197 142	10 188
Créances clients-Etat	24 420	0	Intérêts courus sur avances	203	0	203
Créances clients-International	2 079 317	67 308	Intérêts courus sur emprunts	7 306	0	7 306
Créances clients-Collectivités locales	1 470 114	0	Avances et acomptes reçus	229 521	0	229 521
Créances clients-Autres organismes publics	1 125 909	0	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 557 163	0	4 557 163
Créances clients-Divers	8 617 437	61 510	Dettes fiscales et sociales	7 067 593	0	7 067 593
Autres créances	5 531 758	0	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	62 242	0	62 242
<b>Créances</b>	<b>18 848 956</b>	<b>128 817</b>	Subventions à recevoir-Programmes forestiers	114 873	0	114 873
Valeurs mobilières de placement	116 924 931	865 759	Autres dettes	-42 247 925	0	-42 247 925
Disponibilités	-70 431 444	0				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>69 159 387</b>	<b>995 056</b>	<b>DETTES</b>	<b>-25 753 459</b>	<b>1 726 892</b>	<b>-27 480 351</b>
Charges constatées d'avance	51 720	0	Emprunts et dettes constatés d'avance	141 985	0	141 985
Ecart de conversion actif	13 230	0	Ecart de conversion passif	8 507	0	8 507
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>90 836 436</b>	<b>14 677 701</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>77 885 627</b>	<b>1 726 892</b>	<b>76 158 736</b>



**BILAN FONCTIONNEL**

<b>ACTIF</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>	<b>PASSIF</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Immobilisations incorporelles	74 742 169	73 794 261	Capitaux stables	1 301 022 570	1 268 704 798
Immobilisations corporelles	1 103 099 281	1 081 426 192			
Immobilisations financières	1 371 527	1 342 769			
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>1 179 212 977</b>	<b>1 156 563 222</b>	<b>CAPITAUX STABLES</b>	<b>1 301 022 570</b>	<b>1 268 704 798</b>
Exploitation	23 792 832	21 361 529	Exploitation	28 051 914	28 208 615
Hors exploitation	12 945 414	10 893 560	Hors exploitation	6 736 226	8 164 751
Disponibilités	119 859 487	116 296 738	Concours bancaires	0	36 884
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>156 597 733</b>	<b>148 551 827</b>	<b>DETTES COURT TERME</b>	<b>34 788 140</b>	<b>36 410 250</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 335 810 710</b>	<b>1 305 115 049</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 335 810 710</b>	<b>1 305 115 048</b>

	<b>2014</b>	<b>2013</b>	<b>VARIATION</b>
<b>FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL</b>	<b>121 809 593</b>	<b>112 141 577</b>	<b>9 668 016</b>
Besoin en fonds de roulement " exploitation "	-4 259 082	-6 847 086	2 588 004
Besoin en fonds de roulement " hors exploitation "	6 209 188	2 728 809	3 480 379
<b>BESOIN DE L'EXERCICE EN FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>1 950 106</b>	<b>-4 118 277</b>	<b>6 068 383</b>
<b>TRÉSORERIE NETTE (Fonds-Besoin)</b>	<b>119 859 487</b>	<b>116 259 854</b>	<b>3 599 633</b>

## TABLEAUX DE FINANCEMENT

EMPLOIS	2014	2013	RESSOURCES	2014	2013
Dividendes	0	0	Capacité d'autofinancement	20 217 260	16 959 953
Acquisitions actif immobilisé			Cessions/réductions éléments actif		
- Incorporelles	947 907	1 772 545	- Incorporelles	0	0
- Corporelles	22 817 181	20 886 615	- Corporelles	30 630	47 536
- Financières	106 957	101 723	- Financières	78 198	66 646
			Augmentation capitaux propres	10 127 409	8 295 386
Remboursements dettes financières (a)	17 146 024	17 324 899	Augmentation dettes financières (a)(b)	20 232 588	12 686 767
<b>Total des emplois</b>	<b>41 018 069</b>	<b>40 085 782</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>50 686 085</b>	<b>38 056 288</b>
<b>Variation fonds roulement net global ( RESSOURCE NETTE )</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>Variation fonds roulement net global ( EMPLOI NET )</b>	<b>9 668 016</b>	<b>2 029 494</b>

(a) Sauf concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(b) Hors primes de remboursement des obligations

VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL	2014			2013
	BESOIN (1)	DEGAGEMENT (2)	SOLDE (2-1)	SOLDE
<b>VARIATIONS "EXPLOITATION"</b>				
Variations des actifs d'exploitation				
- Stocks	517 875			
- Avances et acomptes versés sur Cdes	122 290			
- Créances clients & autres créances d'exploit.	1 791 138			
Variations des dettes d'exploitation				
- Avances et acomptes reçus sur Cdes		6 095		
- Dettes fournisseurs & autres dettes d'exploit.	162 796			
<b>Variation nette "exploitation"</b>	<b>2 594 099</b>	<b>6 095</b>	<b>-2 588 004</b>	<b>5 119 568</b>
<b>VARIATIONS "HORS EXPLOITATION"</b>				
Variations des autres débiteurs	2 051 854			
Variations des autres créditeurs	1 428 525			
<b>Variation nette "hors exploitation"</b>	<b>3 480 379</b>	<b>0</b>	<b>-3 480 379</b>	<b>-5 838 052</b>
<b>BESOIN DE L' EXERCICE EN FONDS DE ROULEMENT OU DÉGAGEMENT NET DE FONDS DE ROULEMENT</b>			<b>-6 068 383</b>	<b>-718 484</b>
<b>VARIATIONS "TRÉSORERIE"</b>				
Variations des disponibilités	3 562 749			
Variation des concours bancaires et soldes créditeurs banque	36 884			
<b>Variation nette "trésorerie"</b>	<b>3 599 633</b>	<b>0</b>	<b>-3 599 633</b>	<b>2 747 978</b>
<b>EMPLOI NET OU RESSOURCE NETTE</b>			<b>-9 668 016</b>	<b>2 029 494</b>



**DÉTERMINATION DE LA CAPACITÉ  
D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE**

<b>RUBRIQUES</b>	<b>MONTANTS</b>
Excédent Brut d'Exploitation	19 927 281
+ Transfert de charges d'exploitation	
+ Autres produits d'exploitation	114 521
- Autres charges d'exploitation	583 035
+ Produits financiers	2 611 240
- Charges financières	1 690 261
+ Produits exceptionnels	305 171
- Charges exceptionnelles	811 217
- Impôt sur les bénéfices	-343 559
<b>= Capacité d'autofinancement</b>	<b>20 217 260</b>

## VARIATION DE L'ACTIF

(en milliers d'euros)

RUBRIQUES	VALEUR DE L'INVESTISSEMENT	ÉLÉMENTS / CALCUL DU RATIO D'HONORAIRES		INVESTISSEMENTS RÉALISÉS				COMPTES DE RÉSULTAT			
		A	B	ACTIF PRO-PRE	ACTIF DÉFECT. PROGRAMM.	VERDON /SAINT-CASSIEN	TOTAL	PRO-DUCT. VEN-DUE	PRODUCT D'IMMOB.		PROD. FINANC
									HONO-RAIRES PRESTA-TIONS	AUTRES	
<b>PROGRAMME</b>											
Travaux	16 275,25		15 273,05	0,00	15 273,05	1 002,20	16 275,25			0,00	
P.U.R.E.	455,51		445,49	0,00	445,49	10,02	455,51	455,51			
Honoraires maîtrise ouvrage	808,10	771,96	771,96	0,00	771,96	36,14	808,10	808,10			
Honoraires terrains	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
Honoraires maîtrise oeuvre	1 648,86	1 498,94	1 498,94	0,00	1 498,94	149,92	1 648,86	1 648,86			
Autres immobilisations											
Sorties de bomes	294,48		294,48	0,00	294,48	0,00	294,48			294,48	
Prestations directes/travx	2 060,81		1 423,87	0,00	1 423,87	636,94	2 060,81	2 060,81			0,00
Prestations annexes sur IS et RID	363,50		363,50	0,00	363,50	0,00	363,50	363,50			
M.M.I. Valeurs contrats	664,59			664,59	0,00	0,00	664,59	664,59			
	<b>22 571,10</b>										
<b>HORS PROGRAMME</b>											
Autres immobilisations											
Branchements et postes de comptage	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	
Poteaux d'incendie	0,00				0,00	0,00	0,00			0,00	
Divers	0,00				0,00	0,00	0,00	0,00			
<b>CESSIONS A TITRE GRATUIT</b>	369,30				369,30		369,30				
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>22 940,40</b>	<b>2 270,90</b>	<b>20 071,29</b>	<b>664,59</b>	<b>20 440,59</b>	<b>1 835,22</b>	<b>22 940,40</b>	<b>0,00</b>	<b>6 001,37</b>	<b>294,48</b>	<b>0,00</b>
	A/B =	<b>11,31 %</b>									
<b>RAPPEL EXERCICE N-1</b>	<b>21 920,80</b>	<b>2 306,11</b>	<b>16 002,73</b>	<b>1 784,46</b>	<b>16 206,30</b>	<b>3 930,04</b>	<b>21 920,80</b>	<b>0,00</b>	<b>7 060,73</b>	<b>168,40</b>	<b>0,00</b>



**TABLEAU DES IMMOBILISATIONS**  
(ACTIF PROPRES)

RUBRIQUES	SITUATIONS ET MOUVEMENTS							VALEUR BRUTE FIN EXERCICE
	VALEUR BRUTE DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS			DIMINUTIONS			
		ACQUISIT. OU CREATIONS	VIR. DE POSTE A POSTE	TOTALES	CESSIONS OU MISES HORS SCE	VIR. DE POSTE A POSTE	TOTALES	
Logiciels Acquis	2 398 404	128 897		128 897			0	2 527 301
Logiciels créés	2 523 543							2 523 543
Fonds commerciaux	15 245			0			0	15 245
Immob.incorp.en cours	0			0			0	0
Avances et acomptes versés	0	0		0			0	0
<b>IMMOB. INCORPORELLES</b>	<b>4 937 192</b>	<b>128 897</b>	<b>0</b>	<b>128 897</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 066 090</b>
Agencmnts, instal.construct.	60 513			0	0		0	60 513
Instal.tech.Matér.outillage	2 687 375	52 117		52 117	1 097		1 097	2 738 394
M.M.I en location	5 923 603	664 591		664 591	851 049		851 049	5 737 145
Matériel de transport	3 471 757	296 705		296 705	288 537		288 537	3 479 925
Matériel informatique	2 117 958	227 333		227 333	0		0	2 345 291
Mobilier matériel bureau	690 101	26 313		26 313	3 409		3 409	713 006
Immob.corporelles en cours	0	93 329		93 329			0	93 329
Avances et acomptes versés	0			0			0	0
<b>IMMOB. CORPORELLES</b>	<b>14 951 307</b>	<b>1 360 388</b>		<b>1 360 388</b>	<b>1 144 092</b>		<b>1 144 092</b>	<b>15 167 603</b>
Participations	56 406			0			0	56 406
Autres titres immobilisés	36 645			0			0	36 645
Prêts	1 181 223	102 507		102 507	70 478		70 478	1 213 251
Autres immob.financières	68 495	4 450		4 450	7 720		7 720	65 225
<b>IMMOB. FINANCIERES</b>	<b>1 342 769</b>	<b>106 957</b>		<b>106 957</b>	<b>78 198</b>		<b>78 198</b>	<b>1 371 527</b>
<b>TOTAL IMMOB.</b>	<b>21 231 268</b>	<b>1 596 242</b>	<b>0</b>	<b>1 596 242</b>	<b>1 222 290</b>	<b>0</b>	<b>1 222 290</b>	<b>21 605 220</b>

**TABLEAU DES AMORTISSEMENTS**  
(ACTIF PROPRE)

RUBRIQUES	SITUATIONS ET MOUVEMENTS							AMORTISS. CUMULÉS FIN EXERCICE	
	AMORTISS. CUMULÉS DÉBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS			DIMINUTIONS		AMORTISS. CUMULÉS FIN EXERCICE		
		ÉLÉMENTS AMORTISS. SELON LE MODE		TOTALES	ÉLÉMENTS				TOTALES
		LINÉAIRE	DÉGRESSIF		CÉDÉS	HORS SCE			
Logiciels Acquis	2 069 457	143 346		143 346		0	0	2 212 803	
Logiciels créés	331 906	506 323		506 323				838 229	
<b>IMMOB. INCORPORELLES</b>	<b>2 401 362</b>	<b>649 669</b>	<b>0</b>	<b>649 669</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 051 032</b>	
Agencements, instal.construct.	43 610	3 955		3 955		0	0	47 564	
Instal.tech.Matériel outillage	2 114 790	171 273		171 273		1 097	1 097	2 284 965	
M.M.I en location	3 276 730	718 545		718 545		847 414	847 414	3 147 861	
Matériel de transport	2 568 253	376 764		376 764	252 981		252 981	2 692 037	
Matériel informatique	1 695 456	178 568		178 568	0	0	0	1 874 025	
Mobilier et matériel de bureau	539 170	33 483		33 483		3 409	3 409	569 244	
<b>IMMOB. CORPORELLES</b>	<b>10 238 008</b>	<b>1 482 588</b>		<b>1 482 588</b>	<b>252 981</b>	<b>851 920</b>	<b>1 104 901</b>	<b>10 615 695</b>	
<b>TOTAL AMORTISS.</b>	<b>12 639 370</b>	<b>2 132 257</b>		<b>2 132 257</b>	<b>252 981</b>	<b>851 920</b>	<b>1 104 901</b>	<b>13 666 727</b>	



**TITRES DE PARTICIPATION**

<b>RUBRIQUES</b>	<b>FILIALE S.A.R.L. PROVENCALE CONSEIL ET PROMOTION</b>
<b>Valeurs des participations</b>	56 406
<b>Quote-part du capital détenu (en %)</b>	100,00
<b>Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés</b>	0
<b>Montant des cautions et avals donnés par la Société</b>	0
<b>Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé</b>	48 410
<b>Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice écoulé</b>	19 300
<b>Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice</b>	0

**CHARGES INTERCALAIRES**  
(SITUATION DES FINANCEMENTS)

RUBRIQUES	VALEUR BRUTE CLOTURE EXERCICE	FINANCEMENTS					
		CREDITS RELAIS EXTER.		FONDS PROPRES			
		AVANCES		AMORT. DE CADUCITE	SUBVENT.	PRÊT RELAIS et REEMPLOI	PRELEVÉ / TRESOR. SOCIETE
		REGION	AUTRES COLLECTIV.				
<b>CANAL DE PROVENCE</b>							
AMORT. DU CAPITAL							
Emprunts	460 462 282						
Avances	11 281 409						
	471 743 692 (1)	7 495 690	9 752 733	428 581 798	21 819 590	3 894 963	198 918
CHARGES DIFFEREES	0	0	0	0	0	0	0
<b>CALAVON</b>							
AMORT. DU CAPITAL							
Emprunts	16 978 370						
Avances	1 952 948						
	18 931 318	0	17 400 654	1 710 911	0	0	-180 247
CHARGES DIFFEREES	0	0	3 642 514	0	0	0	-3 642 514
<b>TOTAL</b>	490 675 010	7 495 690	30 795 902	430 292 709	21 819 590	3 894 963	-3 623 843

(1) Hors intérêts immobilisés.



## ACTIVITÉ

	SOLDE DÉBUT EXERCICE	CHIFFRE D'AFFAIRES DE L'EXERCICE	SOLDE FIN EXERCICE	DÉLAI MOYEN DE PAIEMENT 12 X (SOLDE/CA)
<b>CLIENTS ÉTAT</b>				
- Factures émises	13 356		12 599	
- Factures à établir	25 783		28 834	
	39 139	246 187	41 433	2,02
- Rappel exercice précédent	41 567	219 539	39 139	2,14
<b>CLIENTS COLLECTIVITÉS PUBLIQUES</b>				
- Factures émises	814 635		721 732	
- Factures à établir	959 404		1 219 824	
	1 774 039	9 384 147	1 941 556	2,48
- Rappel exercice précédent	1 409 522	9 414 168	1 774 039	2,26
<b>CLIENTS AUTRES ORGANISMES PUBLICS</b>				
- Factures émises	1 808 332		833 769	
- Factures à établir	1 218 861		3 226 070	
	3 027 193	7 657 512	4 059 839	6,36
- Rappel exercice précédent	1 378 651	8 560 955	3 027 193	4,24
<b>CLIENTS DIVERS</b>				
- Factures émises	4 721 125		4 434 334	
- Factures à établir	6 130 723		6 447 101	
	10 851 848	84 604 776	10 881 435	1,54
- Rappel exercice précédent	8 922 283	74 718 637	10 851 848	1,74
<b>CLIENTS A L'INTERNATIONAL</b>				
- Factures émises	1 064 946		1 491 383	
- Factures à établir	426 596		587 935	
	1 491 541	2 438 128	2 079 317	10,23
- Rappel exercice précédent	1 653 991	2 676 381	1 491 541	6,69

**PROVISIONS**  
(SITUATION ET MOUVEMENTS)

RUBRIQUES	PROVISIONS	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	PROVISIONS
	AU DÉBUT	DOTATIONS	REPRISES	A LA FIN
	DE L'EXERCICE	DE L'EXERCICE	DE L'EXERCICE	DE L'EXERCICE
<b>PROVISIONS P. PERTES &amp; CHARGES</b>				
<b>Provisions à caractère d'exploitation :</b>				
- pour maintenance des ouvrages	11 063 088	0	0	11 063 088
- pour gros entretien des ouvrages	78 153 083	26 970 000	24 082 768	81 040 315
- autres	9 334 312	959 721	2 494 966	7 799 067
<b>Provisions à caractère financier :</b>				
- pour perte de change	48 226	13 230	48 226	13 230
- pour charges financières (SWAPS)	484 416	0	29 801	454 615
- pour risque de non transfert	138 344	37 951	0	176 295
<b>Provisions à caractère exceptionnel :</b>				
- pour contentieux divers	962 118	456 850	116 000	1 302 968
	<b>100 183 587</b>	<b>28 437 752</b>	<b>26 771 761</b>	<b>101 849 578</b>
<b>PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION</b>				
Titres de participation	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	15 917	0	0	15 917
Stocks	3 979	0	3 500	479
Clients	691 505	287 652	265 477	713 680
Autres créances	0	0	0	0
Débiteurs divers	0	0	0	0
Titres de placement	1 152 140	79 479	365 859	865 759
	<b>1 863 541</b>	<b>367 131</b>	<b>634 836</b>	<b>1 595 836</b>



**CALCUL DE LA PROVISION DE MAINTENANCE**

(en milliers d'euros)

**Éléments du calcul (selon Instructions Comptables du 05 février 2008)**

<b>Prévisions de travaux au titre du 3ème plan quinquenal 2018-2022 :</b>	<b>144,65</b>
Canal de Provence	142,45
Calavon	2,20
<b>Stock de provisions initiales :</b>	<b>33,20</b>
Canal de Provence	33,20
Calavon	0,00
<b>Quote-part du stock à affecter à la réalisation des travaux :</b>	<b>5,35</b>
Canal de Provence	5,35
Calavon	0,00
<b>Programme de travaux du 2ème plan net du prélèvement sur le stock :</b>	<b>129,65</b>
Canal de Provence	127,45
Calavon	2,20
<b>Programme de travaux du 1er plan inchangé (révision 2009) :</b>	<b>114,65</b>
Canal de Provence	112,45
Calavon	2,20

Exercices de dotation (31/12)	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Totaux
Prise en compte des dépenses de	2009 à									
2013										
<b>Canal de Provence</b>										
<b>Au titre du premier plan quinquennal</b>	<b>28,86</b>	<b>17,62</b>	<b>10,12</b>	<b>4,50</b>						
<b>Au titre du deuxième plan quinquennal</b>	<b>5,70</b>	<b>11,40</b>	<b>17,10</b>	<b>18,95</b>	<b>24,04</b>	<b>19,84</b>	<b>15,14</b>	<b>10,19</b>	<b>5,09</b>	<b>127,45</b>
2013 chaque dotation	5,70	5,70	5,70	4,20	4,19					25,49
2014 chaque dotation	0,00	5,70	5,70	4,70	4,70	4,69				25,49
2015 chaque dotation	0,00		5,70	4,95	4,95	4,95	4,94			25,49
2016 chaque dotation	0,00			5,10	5,10	5,10	5,10	5,09		25,49
2017 chaque dotation	0,00				5,10	5,10	5,10	5,10	5,09	25,49
<b>Au titre du troisième plan quinquennal</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5,70</b>	<b>11,40</b>	<b>17,10</b>	<b>22,80</b>	<b>127,45</b>
2018 chaque dotation	0,00					5,70	5,70	5,70	5,70	22,80
2019 chaque dotation	0,00						5,70	5,70	5,70	17,10
2020 chaque dotation	0,00							5,70	5,70	11,40
2021 chaque dotation	0,00								5,70	5,70
2022 chaque dotation	0,00									0,00
<b>Calavon</b>										
<b>Au titre du premier plan quinquennal</b>	<b>0,56</b>	<b>0,34</b>	<b>0,20</b>	<b>0,09</b>						
<b>Au titre du deuxième plan quinquennal</b>	<b>0,09</b>	<b>0,18</b>	<b>0,26</b>	<b>0,35</b>	<b>0,44</b>	<b>0,35</b>	<b>0,26</b>	<b>0,18</b>	<b>0,09</b>	<b>2,20</b>
2013 chaque dotation	0,09	0,09	0,09	0,09	0,09					0,44
2014 chaque dotation		0,09	0,09	0,09	0,09	0,09				0,44
2015 chaque dotation			0,09	0,09	0,09	0,09	0,09			0,44
2016 chaque dotation				0,09	0,09	0,09	0,09	0,09		0,44
2017 chaque dotation					0,09	0,09	0,09	0,09	0,09	0,44
<b>Au titre du troisième plan quinquennal</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,09</b>	<b>0,18</b>	<b>0,27</b>	<b>0,36</b>	<b>0,90</b>
2013 chaque dotation						0,09	0,09	0,09	0,09	0,36
2014 chaque dotation							0,09	0,09	0,09	0,27
2015 chaque dotation								0,09	0,09	0,18
2016 chaque dotation									0,09	0,09
2017 chaque dotation										0,00
<b>TOTAL</b>										<b>129,65</b>
<b>Affectation exception. supplém. de stock</b>							<b>0,00</b>			
<b>Dotation de l'exercice .....</b>							<b>26,97</b>			



## EMPRUNTS

(en milliers d'euros)

RUBRIQUES	MONTANT DES EMPRUNTS			AMORTISSEMENTS			RESTE A AMORTIR			
	AU 31.12 2013	2014	AU 31.12 2014	AU 31.12 2013	2014	AU 31.12 2014	TOTAL	COURT TERME	MOYEN TERME	LONG TERME
<b>Matériel d'aspersion</b>										
- SMC	600,00	900,00	1 500,00	85,71	235,72	321,43	1 178,57	214,28	900,00	64,29
- BMM	1 300,00	0,00	1 300,00	71,43	185,71	257,14	1 042,86	185,71	857,15	0,00
- B.N.P	1 250,00	0,00	1 250,00	761,91	189,27	951,18	298,82	196,79	102,03	0,00
	<b>3 150,00</b>	<b>900,00</b>	<b>4 050,00</b>	<b>919,05</b>	<b>610,70</b>	<b>1 529,75</b>	<b>2 520,25</b>	<b>596,78</b>	<b>1 859,18</b>	<b>64,29</b>
<b>ACTIF PROPRE</b>	<b>3 150,00</b>	<b>900,00</b>	<b>4 050,00</b>	<b>919,05</b>	<b>610,70</b>	<b>1 529,75</b>	<b>2 520,25</b>	<b>596,78</b>	<b>1 859,18</b>	<b>64,29</b>
<b>Canal de provence</b>										
- C.D.C.	95 637,89	0,00	95 637,89	95 637,89	0,00	95 637,89	0,00	0,00	0,00	0,00
- Crédit local	13 866,70	0,00	13 866,70	13 866,70	0,00	13 866,70	0,00	0,00	0,00	0,00
- Caisse épargne	38 940,39	0,00	38 940,39	30 776,10	1 564,29	32 340,39	6 600,00	1 400,00	5 200,00	0,00
- C.N.C.A.	214 882,15	8 000,00	222 882,15	189 314,53	3 911,69	193 226,22	29 655,93	3 496,66	14 083,33	12 075,94
- Prêts en devises	45 970,73	0,00	45 970,73	45 970,73	0,00	45 970,73	0,00	0,00	0,00	0,00
- Divers F.D.E.S.	1 308,01	0,00	1 308,01	1 308,01	0,00	1 308,01	0,00	0,00	0,00	0,00
- Divers autres	100 869,78	10 000,00	110 869,78	73 903,30	4 209,04	78 112,34	32 757,44	4 184,38	17 046,92	11 526,14
	<b>511 475,65</b>	<b>18 000,00</b>	<b>529 475,65</b>	<b>450 777,26</b>	<b>9 685,02</b>	<b>460 462,28</b>	<b>69 013,37</b>	<b>9 081,04</b>	<b>36 330,25</b>	<b>23 602,08</b>
<b>Calavon</b>										
- C.D.C.	954,94	0,00	954,94	954,94	0,00	954,94	0,00	0,00	0,00	0,00
- Crédit local	1 744,63	0,00	1 744,63	1 744,63	0,00	1 744,63	0,00	0,00	0,00	0,00
- Caisse épargne	1 570,87	0,00	1 570,87	698,64	104,72	803,36	767,51	104,72	436,10	226,69
- C.N.C.A.	10 545,46	650,00	11 195,46	9 375,26	230,21	9 605,47	1 589,99	190,35	690,23	709,41
- Divers autres	8 074,96	0,00	8 074,96	3 505,30	364,67	3 869,97	4 204,99	390,85	2 136,58	1 677,56
	<b>22 890,86</b>	<b>650,00</b>	<b>23 540,86</b>	<b>16 278,77</b>	<b>699,60</b>	<b>16 978,37</b>	<b>6 562,49</b>	<b>685,92</b>	<b>3 262,91</b>	<b>2 613,66</b>
<b>ACTIF DÉFECTIBLE</b>	<b>534 366,51</b>	<b>18 650,00</b>	<b>553 016,51</b>	<b>467 056,03</b>	<b>10 384,62</b>	<b>477 440,65</b>	<b>75 575,86</b>	<b>9 766,96</b>	<b>39 593,16</b>	<b>26 215,74</b>
<b>TOTAL PAR PRETEUR</b>										
- C.D.C.	96 592,83	0,00	96 592,83	96 592,83	0,00	96 592,83	0,00	0,00	0,00	0,00
- Crédit local	15 611,33	0,00	15 611,33	15 611,33	0,00	15 611,33	0,00	0,00	0,00	0,00
- Caisse épargne	40 511,26	0,00	40 511,26	31 474,74	1 669,01	33 143,75	7 367,51	1 504,72	5 636,10	226,69
- C.N.C.A.	225 427,61	8 650,00	234 077,61	199 889,79	4 141,90	204 031,69	31 245,92	3 687,01	14 773,56	12 785,35
- Prêts en devises	45 970,73	0,00	45 970,73	45 970,73	0,00	45 970,73	0,00	0,00	0,00	0,00
- Divers F.D.E.S.	1 308,01	0,00	1 308,01	1 308,01	0,00	1 308,01	0,00	0,00	0,00	0,00
- Divers autres	110 194,74	10 000,00	120 194,74	78 170,51	4 762,98	82 933,49	37 261,25	4 575,23	19 285,53	13 400,49
<b>TOTAL DES EMPRUNTS</b>	<b>537 516,51</b>	<b>19 550,00</b>	<b>557 066,51</b>	<b>467 975,08</b>	<b>10 995,32</b>	<b>478 970,40</b>	<b>78 096,11</b>	<b>10 363,74</b>	<b>41 452,34</b>	<b>26 280,03</b>



**AVANCES POUR TRAVAUX**  
(en milliers d'euros)

RUBRIQUES	MONTANT DES AVANCES			AMORTISSEMENTS			RESTE A AMORTIR			
	AU 31.12 2013	2014	AU 31.12 2014	AU 31.12 2013	2014	AU 31.12 2014	TOTAL	COURT TERME	MOYEN TERME	LONG TERME
Agce de l'Eau p/rénovation	207,33	0,00	207,33	183,01	14,13	197,14	10,19	10,19	0,00	0,00
<b>ACTIF PROPRE</b>	<b>207,33</b>	<b>0,00</b>	<b>207,33</b>	<b>183,01</b>	<b>14,13</b>	<b>197,14</b>	<b>10,19</b>	<b>10,19</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>AGENCE DE L' EAU</b>										
Concession Canal Pce	11 210,89	0,00	11 210,89	10 436,10	156,02	10 592,12	618,77	132,62	378,47	107,68
Concession Calavon	1 952,95	0,00	1 952,95	1 952,95	0,00	1 952,95	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>13 163,84</b>	<b>0,00</b>	<b>13 163,84</b>	<b>12 389,05</b>	<b>156,02</b>	<b>12 545,07</b>	<b>618,77</b>	<b>132,62</b>	<b>378,47</b>	<b>107,68</b>
<b>C.E.E. SCP</b>										
	615,17	0,00	615,17	0,00	0,00	0,00	615,17	0,00	0,00	615,17
<b>AUTRES SCP SOLDÉES</b>										
Département du Var	640,28	0,00	640,28	640,28	0,00	640,28	0,00	0,00	0,00	0,00
Département des B.d.R	49,00	0,00	49,00	49,00	0,00	49,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>689,28</b>	<b>0,00</b>	<b>689,28</b>	<b>689,28</b>	<b>0,00</b>	<b>689,28</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>ACTIF DÉFECTIBLE</b>	<b>14 468,29</b>	<b>0,00</b>	<b>14 468,29</b>	<b>13 078,33</b>	<b>156,02</b>	<b>13 234,35</b>	<b>1 233,94</b>	<b>132,62</b>	<b>378,47</b>	<b>722,85</b>
<b>TOTAL DES AVANCES</b>	<b>14 675,62</b>	<b>0,00</b>	<b>14 675,62</b>	<b>13 261,34</b>	<b>170,15</b>	<b>13 431,49</b>	<b>1 244,13</b>	<b>142,81</b>	<b>378,47</b>	<b>722,85</b>

**RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ  
AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES**

<b>NATURE DES INDICATIONS</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
<b>SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE</b>					
- Capital social	3 762 800	3 762 800	3 762 800	3 762 800	3 762 800
- Nombre d'actions émises	246 827	246 827	246 827	246 827	246 827
- Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
<b>RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES</b>					
- Chiffre d'affaires hors taxes	94 587 747	94 970 982	95 188 995	90 749 746	88 915 667
- Résultat avant impôt, amortissements, provisions	19 865 589	16 989 707	24 846 692	20 747 506	19 022 534
- Impôt sur les bénéfices	-343 559	0	0	0	0
- Résultat après impôts, amortissements, provisions	-570 792	1 103 476	931 517	40 623	151 274
- Montant des bénéfices distribués	0	0	0	0	0
<b>RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE ACTION</b>					
- Résultat après impôts; avant amortissements provisions	81,88	68,83	100,66	84,06	77,07
- Résultat après impôts, amortissements, provisions	-2,31	4,47	3,77	0,16	0,61
- Dividendes versés à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PERSONNEL</b>					
- Nombre de salariés	454	457	448	448	447
- Montant de la masse salariale	21 534 847	22 153 459	21 163 834	21 595 925	19 041 057
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, oeuvres sociales, etc.)	8 944 245	9 059 089	9 250 530	8 801 470	8 397 082



**CALCUL DU RÉSULTAT AVANT IMPOT,  
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS**  
(en milliers d'euros)

<b>RUBRIQUES</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
RESULTAT NET	-570,79	1 103,48	931,52
AMORTISSEMENTS	19 381,65	18 144,03	24 139,51
IMPOT	-343,56	0,00	0,00
SOLDE NET DES PROVISIONS	1 398,29	-2 257,80	-224,33
	<b>19 865,59</b>	<b>16 989,71</b>	<b>24 846,69</b>



**SOCIÉTÉ DU CANAL DE PROVENCE  
ET D'AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION PROVENÇALE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 AVRIL 2014**

**Procès-verbal**

Le conseil d'administration de la Société s'est réuni le jeudi 17 avril 2014, salle du moulin à huile au Tholonet.

**Étaient présents**

*Administrateurs :*

- M. Aubert, Vice-président du Conseil Général 04,
- Mme Chamagne, Salariée-Administrateur,
- M. Gérard, Vice-président du Conseil Général 13,
- M. Joseph, Vice-président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur,
- M. Lovisolo, Vice-président du Conseil Général 84
- M. Prévost, Salarié-Administrateur,
- M. Vitel, Vice-président du Conseil Général 83,

*Censeurs :*

- M. Arnaud, Vice-Président du Conseil Général 05
- Mme Dumont, Vice-Présidente du Conseil Général 83,
- M. Guinde, Vice-Président du Conseil Général 13,

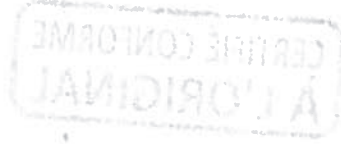
**Assistaient également à la séance :**

- M. Glapa, Receveur des Finances Publiques d'Aix-en-Provence, représentant Mme Reisman,
- M. Soubra, Commissaire aux Comptes,
- M. Baret, Cabinet du Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur,
- Mme Giannetti, Chargée de mission SEMA – Conseil Régional,
- Mme Lorang, Juriste à la Ville de Marseille,
- Mme Mayen, Chef du service Eau et Agriculture au Conseil Régional,
- Mme Pile, Directrice Eau et Agriculture au Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- M. Antonini, Chargé de mission au Conseil Général du Var,
- Mme Roche, Directrice générale adjointe au Conseil Régional,

**Direction de la Société**

M. Vergobbi	Directeur général
M. Reig	Directeur général adjoint
M. Guieu	Directeur financier
M. Brelle	Directeur technique ingénierie
M. Pélissier	Secrétaire général





À 10 h 30, **M. Jean-Louis Joseph** déclare la séance ouverte. Il salue l'ensemble des personnes présentes, administrateurs, censeurs et fonctionnaires.

Il présente ensuite les excuses :

*Des administrateurs :*

- M. Vauzelle, Président
- M. Rossignol, Président de la Chambre d'Agriculture PACA
- M. Schiavetti, Vice-président du Conseil Général 13,
- M. Spada, Conseiller Général du Var
- Mme Viola, Directrice régionale de la Caisse des Dépôts et consignation

*Des censeurs :*

- Mme Di Méo,
- M. Pouzet, Président Fédération Régionale du Crédit Agricole PACA,

Avant d'entamer l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour, M. Joseph fait connaître, qu'après les élections municipales, la Ville de Marseille n'a pas encore désigné ses représentants, administrateurs et censeur. Elle devrait le faire prochainement. Mme Lorang représente l'administration de la Ville.

M. Joseph propose ensuite d'engager l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2013
2. Déroulement des activités de la Société au cours du début de l'année 2014
- 2bis Projet de fusion de la concession départementale de la Vallée du Calavon et du Sud Luberon avec la concession régionale du Canal de Provence
3. Projet de rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire sur l'activité de la Société et les opérations de l'exercice 2013
4. Projet de comptes et bilan de l'exercice 2013
5. Programme 2014 de rénovation et d'investissement pour les opérations accompagnant la rénovation
6. Bilan annuel du contrat d'objectifs
7. Projet de rapport d'activités de la concession régionale de l'année 2013
8. Projet de rapport d'activités de la concession départementale de Vaucluse pour l'année 2013
9. Appels d'offres et marchés
10. Questions de personnel
11. Questions diverses

## I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 DECEMBRE 2013

**M. Joseph** indique qu'il convient que le conseil d'administration se prononce sur le projet de procès-verbal de la réunion tenue le 19 décembre 2013, salle Carnot à Aix-en-Provence. Ce projet de procès-verbal a été adressé aux administrateurs le 24 janvier dernier. Il n'a fait l'objet d'aucune demande écrite de modification.

**Aucune observation n'étant présentée en séance, le conseil approuve définitivement le procès-verbal de la réunion du 19 décembre 2013.**

## II. DEROULEMENT DES ACTIVITES DE LA SOCIETE AU COURS DU DEBUT DE L'ANNEE 2014

**M. Joseph** indique qu'il s'agit de faire un point, pour le conseil d'administration, sur les éléments essentiels de l'activité des premiers mois de l'année 2014 à propos du service de l'eau et des activités de la Société.

Avant de donner la parole au directeur général pour qu'il commente les éléments de ce rapport, M. Joseph souhaite introduire le point sur les perspectives de renouvellement de la convention de partenariat entre le Parc Naturel Régional du Verdon (PNRV) et la SCP. Grâce à la relation de confiance qui s'est ainsi tissée entre la Société et les communes riveraines du Verdon, cette convention de partenariat, signée en 2008, a contribué à la mise en œuvre d'une gestion durable de la ressource en eau du Verdon tout en facilitant la mobilisation de l'eau pour de nouveaux usages. C'est une très belle illustration de la solidarité aval-amont voulue par les actionnaires.

**M. Vergobbi** évoque d'abord les activités du service de l'eau. Il souligne que le début d'année a été marqué par des pluies soutenues et répétitives provoquant notamment les inondations des fleuves Gapeau et Argens, dans le Var. Ces épisodes ont provoqué des dégradations, limitées mais nombreuses, du patrimoine concédé, pour un coût estimatif de 350 000€. Heureusement, aucune interruption du service de l'eau n'est à déplorer. Il faut souligner des livraisons d'eau aux collectivités touchées par les inondations d'un niveau en débit presque équivalent à celui de la pointe estivale. Cela résulte en particulier d'une altération de la qualité de la ressource en eau issue de la réserve de Saint-Cassien qui a été l'objet d'une turbidité élevée provoquant des difficultés de traitement par les stations de potabilisation. Les niveaux d'eau dans les retenues ont nécessité des mesures de surveillance spécifiques sur les barrages de Bimont, dans la région d'Aix-en-Provence et de La Laye (SIIRF) près de Forcalquier. L'atteinte de seuils réglementaires a imposé, selon les procédures en vigueur, l'information des autorités et la mise en œuvre de consignes d'exploitation spécifiques. Sur le Gapeau, un pic de 480m<sup>3</sup>/s a été enregistré pour une garantie contractuelle de 300m<sup>3</sup>/s, sans dégâts significatifs sur les ouvrages placés sous la responsabilité de la SCP.

Le directeur général évoque ensuite la climatologie et l'état des ressources en eau. Il indique qu'après un automne sec et un début d'hiver très arrosé (+150 % à fin février par rapport à la moyenne sur 50 ans), le mois de mars s'est positionné dans la normale. Le cumul des précipitations, entre le 1<sup>er</sup> octobre 2013 et le 31 mars 2014, s'avère supérieur de 30% à la moyenne. Les débits des cours d'eau sont à un niveau de retour de 25 ans. Cette pluviométrie donne des ressources en eau locales et des réserves de la Durance et du Verdon reconstituées. Les réserves en eau des horizons agraires sont proches de la saturation.

Concernant les consommations et recettes du service de l'eau, les volumes « eau industrielle » et « eau urbaine » et « golfs » sont en retrait significatif (-7%, soit 1,5 Mm<sup>3</sup>), à fin mars 2014, par rapport à la même période en 2013. Cela s'explique essentiellement par la baisse des prélèvements de la centrale de production d'électricité Eon à Gardanne (-2 Mm<sup>3</sup>), liée à un mouvement social.



Il faut également noter une baisse des livraisons d'eau potable (-7,9%), notamment sur l'Agglopolo Provence et les communes du plateau de Valensole. Les prélèvements d'eau brute pour les usages urbains ont connu par contre une forte progression (+9,5%), en particulier sur Toulon Est et le Var Est.

Cette progression est liée à la dégradation déjà évoquée des ressources locales des collectivités de ces territoires, et à une demande très importante pour assurer le nettoyage suite aux inondations. La régression très importante des dessertes en eau industrielle de 34,7 % est la conséquence de l'arrêt de la centrale thermique de Gardanne, déjà signalé. Par ailleurs, le rythme des souscriptions de postes ruraux se situe dans la moyenne.

M. Vergobbi demande ensuite au directeur général adjoint de faire le point sur l'exécution des programmes d'investissement et de rénovation.

**Le directeur général adjoint** détaille l'état d'avancement des dépenses d'investissement et de rénovation réalisées à fin mars 2014. M. Reig commente le tableau figurant à l'annexe 1 du présent procès-verbal.

Les dépenses d'investissement sont en retrait au prorata temporis (21%) au 31 mars. Cela s'explique par le fait que le démarrage des principaux chantiers de l'exercice n'interviendra qu'au cours du deuxième trimestre. De plus, les conditions climatiques de début d'année ont généré des arrêts de chantier sur l'opération de desserte du CEA de Cadarache. Enfin, le décompte général définitif de la traversée de l'Argens n'est pas encore établi.

Pour ce qui est des dépenses de rénovation, elles sont en ligne avec le planning de l'année.

**M. Vergobbi** reprend ensuite la parole à propos de l'activité d'ingénierie pour compte de tiers. Le chiffre d'affaires prévisionnel 2014 est couvert à 70% par les prises de commande en portefeuille au 1<sup>er</sup> janvier. Toutefois, le directeur général souligne un ralentissement très important et persistant de la demande publique en France métropolitaine. Parmi les commandes les plus significatives, intervenues depuis le dernier conseil de décembre, le directeur général cite l'animation du PIDAF (plan intercommunal de débroussaillage et d'aménagement forestier) des Alpilles (30 000 €), l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la prise en compte du risque inondation pour l'Agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette (40 000 €). Il indique que les prises de commandes sont difficiles pour les laboratoires du fait de la forte concurrence à laquelle est confronté le laboratoire d'analyse des eaux (LAE) et d'une activité BTP en recul pour le laboratoire des sols et bétons (LSB). L'activité des services d'études est intensive pour répondre aux affaires en portefeuille.

Puis, le directeur général évoque les développements dans le domaine de l'hydroélectricité. Les groupements d'intérêt économique (GIE) dont la constitution avait été approuvée par le conseil, au dernier trimestre 2013, sont maintenant créés, après la tenue des assemblées générales constitutives, le 11 mars au Tholonet, pour le GIE avec la commune de Saint-Etienne de Tinée (06), et le 31 mars à Arles, pour le GIE avec l'ASCO des Arrosants de La Crau. Parallèlement, des études préliminaires sont poursuivies sur plusieurs sites. Dans les Alpes, à Réallon avec un projet mixte énergie/irrigation agricole et l'éventuelle alimentation en eau potable de Savines, à Châteauroux-les-Alpes et Méailles avec des projets mixtes énergie/irrigation agricole. Sur les ouvrages propres de la SCP, des études sont en cours sur les postes de livraison de Six Fours et du SEVE et les brises charges de la branche du Var du canal de Provence.

Concernant le partenariat avec le Parc Naturel du Verdon, une nouvelle convention de partenariat est en cours de préparation en vue d'une présentation au conseil de juin prochain. Il s'agit de renouveler ce qui avait été engagé avec le Parc, il y a six ans, et qui a permis de bâtir une relation très apaisée entre la SCP et les communes riveraines du Verdon. Cela a facilité, ainsi que M. Joseph l'a déjà souligné, la mise en œuvre de projets mobilisant la ressource contenue dans les barrages sur le Verdon, comme la liaison Verdon/Saint-Cassien, ou celle du Val de Durance.

M. Vergobbi indique ensuite que le négoce de matériel a vu son activité un peu affectée par les conditions climatiques défavorables de ces derniers mois qui ont provoqué un attentisme de la clientèle pour passer commande, et retardé le démarrage des projets d'irrigation à la parcelle.

Mais globalement, l'activité des trois comptoirs du matériel (le Tholonet, La Crau, Manosque) se situe en ligne avec les objectifs, avec l'émergence de la clientèle « parcs et jardins » au Tholonet suite à une démarche commerciale ciblée. L'activité « potabilisation et SAV » est toujours en croissance continue. Quelques projets « clé en main » complexes sont en cours de négociation (Cuers, La Motte, Rousset-Le Cengle ...). Par ailleurs, des actions d'accompagnement pour le rééquipement des sinistrés des inondations du Var par la pratique de tarifs préférentiels ont été conduites.

**M. Guinde** demande des précisions quant au projet portant sur le plateau du Cengle, au pied de la montagne Sainte-Victoire.

**M. Reig** répond qu'il s'agit de répondre à la demande de deux nouveaux propriétaires sur la partie sud du plateau qui ont racheté un grand nombre de parcelles qu'ils souhaitent pouvoir équiper à l'irrigation. En l'occurrence, il s'agit, à partir d'une canalisation à proximité immédiate du réservoir SCP du Cengle, de brancher un pompage, de poser des canalisations et de créer un petit réservoir d'équilibre permettant de remonter l'eau vers les parcelles des deux propriétaires. Ces aménagements sont d'ordre privé et entièrement financés par les exploitants.

**Mme Chamagne** demande si c'est la première fois qu'une telle installation reposant sur ce mode de financement est mise en place.

**M. Reig** répond que cela a déjà été fait dans le passé pour répondre à des situations particulières.

**M. Prévost** précise que ce type d'aménagement concerne des secteurs agricoles bien spécifiques. Ils demeurent exceptionnels. Il ne s'agit pas en effet de « privatiser » les aménagements. La cohérence des réseaux hydrauliques, et donc leur efficacité, n'est pas compatible avec une dispersion trop grande de la demande.

**Le directeur général** confirme qu'il convient naturellement de considérer les aménagements dans leur ensemble. Cependant, des réflexions sont en cours sur un modèle d'équipement à l'irrigation capable de répondre aux besoins spécifiques de la viticulture, singulièrement dans le Var. Grâce à la bonne santé de l'activité de production de vin rosé notamment, les domaines disposent de moyens financiers qui leur permettent d'investir pour la partie de réseaux nécessaire au raccordement aux canalisations de la SCP. La possibilité d'irriguer constitue pour eux une assurance de qualité qui sécurise la récolte, et donc les revenus. Les sommes investies sont rapidement récupérées car l'irrigation permet de diminuer largement le risque lié aux aléas climatiques. Cette option, économe en ressources publiques, est adaptée à des situations spécifiques et n'a pas vocation à se substituer au modèle général d'aménagement des périmètres irrigués de la concession, où l'agriculture bénéficie largement des aides des collectivités et de la solidarité entre les usages.

**À la fin de ces échanges, le conseil d'administration, à la demande de M. Joseph, prend acte des informations qui lui ont été présentées sur le déroulement des activités du début de l'année 2014.**



## **II bis PROJET DE FUSION DE LA CONCESSION DEPARTEMENTALE DE LA VALLEE DU CALAVON ET DU SUD LUBERON AVEC LA CONCESSION REGIONALE DU CANAL DE PROVENCE**

**M. Joseph** souligne que ce projet de fusion est un sujet important, dont il a déjà été débattu à plusieurs reprises, depuis 2011, au sein du conseil.

L'enjeu est de permettre la poursuite de l'aménagement des périmètres irrigués dans la vallée du Calavon et dans le Sud Luberon, à un rythme qui réponde davantage aux besoins des agriculteurs, mais également de faciliter l'interconnexion entre les réseaux des deux concessions de manière à optimiser les choix d'aménagement. M. Joseph rappelle qu'une réunion importante s'était tenue, il y a un an pratiquement, associant le Département de Vaucluse en présence du Président Haut, de M. Lovisolo, de la SCP, et de la Région, dont il conduisait la délégation à la demande du Président Vauzelle. Cette réunion dont il avait été rendu compte au Conseil d'administration du 18 avril 2013 – il y a juste un an – avait permis d'avancer dans la voie de la fusion entre les deux concessions, mais le dossier a ensuite buté depuis sur le traitement de la question des avances remboursables octroyées par le Département de Vaucluse à la SCP pour couvrir le déficit de la concession et permettre à la Société de rembourser les emprunts souscrits.

M. Vauzelle, en sa qualité de président de la Région, a écrit au Président Haut, le 20 février dernier, pour réaffirmer l'intérêt que pouvait présenter la fusion des concessions pour le développement agricole des territoires concernés, tout en soulignant la nécessité qu'une solution soit trouvée, au préalable, entre le Département et la SCP, sur la question des avances remboursables et en précisant clairement que la solution devait, d'une part, être « équilibrée et acceptable par tous », et, d'autre part, « ne pas modifier substantiellement l'économie de la concession régionale ».

Un compromis permettant de préserver les intérêts de la concession régionale et des actionnaires de la Société, a été trouvé depuis, après de nouvelles discussions. Il va permettre d'avancer dans la mise en œuvre du projet de fusion qui devrait pouvoir être présenté dans son ensemble lors du prochain conseil d'administration. Il est néanmoins nécessaire que le conseil valide, dès aujourd'hui, les bases du projet de compromis mis au point, dont il demande au directeur général de rendre compte.

**Le directeur général** revient sur le contexte et les enjeux attachés à ce point de l'ordre du jour qui, comme M. Joseph l'a rappelé, a déjà fait à plusieurs reprises l'objet d'échanges au sein du conseil d'administration. Il faut d'abord souligner que la demande en matière d'hydraulique agricole reste très soutenue dans le périmètre de la concession départementale. Aujourd'hui, ce sont 3000 ha supplémentaires qui ont été identifiés et qui représentent un montant d'investissement de l'ordre de quarante millions d'euros. Dans le contexte actuel du déséquilibre financier structurel de la concession, lié à des usages essentiellement ruraux, il n'est pas possible de répondre à ces demandes pressantes. Cela a conduit le directeur général à soulever, en 2011, la question de la fusion éventuelle de la concession départementale avec la concession régionale. Cette idée, somme toute, consisterait à revenir à la situation qui prévaudrait aujourd'hui si l'État ne s'était pas opposé à l'extension du périmètre de la concession du canal de Provence vers le Vaucluse dans les années 80. Si l'État avait accepté cette extension à l'époque, la solidarité entre les usages qui caractérise la concession du canal de Provence aurait également bénéficié au département de Vaucluse.

M. Vergobbi souligne qu'en outre la fusion permettrait de simplifier la gestion de la Société et d'homogénéiser les pratiques en matière de rénovation des ouvrages. Par ailleurs, cela permettrait d'optimiser les choix d'aménagements, à l'exemple de la desserte du plateau de Sault à partir de la Durance et non pas du Calavon.

La note figurant dans le dossier détaille les différentes phases du processus. La fusion des concessions par un transfert du département de Vaucluse à la Région du patrimoine de la concession pourrait intervenir suivant des modalités qui s'inspireront de celles mises en œuvre lors du transfert de l'État à la Région du patrimoine de la concession du canal de Provence. Ce transfert s'accompagnerait de la résiliation de la convention portant concession de l'aménagement hydraulique de la vallée du Calavon et du Sud Luberon, qui lie la SCP au département de Vaucluse depuis les années 80, et d'une extension au Calavon et au Sud Luberon du périmètre de la concession régionale du canal de Provence par voie d'avenant. Ce projet de fusion ne devrait pas présenter de difficulté majeure au plan juridique.

En effet, les deux concessions ont le même cahier des charges, la même échéance et le même concessionnaire. Le cahier des charges de la concession régionale prévoit de manière expresse la possibilité d'étendre son périmètre dans les limites du territoire régional. Cette extension, qui demeure limitée en termes de périmètre géographique et de chiffre d'affaires, ne constitue pas une modification substantielle de la concession régionale. C'est ce qui permet d'envisager sa mise en œuvre par voie d'avenant, sans procédure de mise en concurrence.

C'est sur la question du devenir des avances remboursables que se sont cristallisées, depuis près d'un an, les divergences d'analyse entre le département de Vaucluse et la SCP. Après la lettre du 20 février 2014 du président Vauzelle au président Haut, citée par M. Joseph, de nouvelles discussions sont intervenues qui ont permis d'aboutir à une proposition qui paraît aujourd'hui acceptable. Sur la base d'un montant des avances remboursables estimé à 21,1 million d'euros à la date prévisionnelle de fusion du 1<sup>er</sup> janvier 2015, le département de Vaucluse procéderait d'abord à un abandon de créances à hauteur de 3,64 millions d'euros correspondant aux intérêts portés en charge différées. Le montant des avances remboursables serait ainsi ramené à 17,5 millions d'euros. Pendant dix ans à compter de 2015, la SCP rembourserait au Département de Vaucluse 0,8 millions d'euros par an, soit un total de 8 millions d'euros. En contrepartie, le taux de subvention (avant prise en compte des éventuelles aides européennes de type FEADER) du Département serait porté de 30 % (taux actuel) à 50 %, les 20 % complémentaires correspondant à la réaffectation des sommes remboursées par la SCP au Département sur la base de l'objectif d'investissement de 4 millions d'euros par an. Le solde, soit 9,5 millions d'euros, serait remboursé sur les dix années suivantes (de 2025 à 2034) suivant des modalités similaires à définir en 2023, en fonction des travaux d'extension de réseau et de rénovation des ouvrages qui s'avéreront nécessaires à cette échéance.

La mise en œuvre de la fusion nécessite l'élaboration de quatre conventions : une convention tripartite entre la Région, le Département et la SCP précisant l'architecture globale de la fusion et les objectifs en termes d'aménagements hydrauliques du Calavon et du Sud Luberon, une convention entre le Département et la Région sur le transfert du patrimoine hydraulique déjà constitué, une convention entre le Département et la SCP sur la question des avances, et enfin un avenant au contrat de concession régionale entre la Région et la Société pour l'extension de son périmètre.

**M. Joseph** remercie le directeur général de cette présentation très objective et transparente de ce dossier important comme il a déjà eu l'occasion de le souligner. M. Joseph voit dans ce projet de fusion un retour des principes fondamentaux de la Société : la solidarité entre les différents usages et la solidarité entre les différentes zones géographiques. L'objectif est également celui d'une simplification du fonctionnement de la SCP. Ainsi que l'a indiqué le directeur général les fonds structurels européens pourront contribuer au financement des nouvelles opérations. M. Joseph, pour sa part, ne voit que des avantages à ce projet de transfert. Cela permettra de répondre aux attentes fortes exprimées par les agriculteurs de Vaucluse. Il est important que le conseil d'administration se prononce sur le dispositif envisagé afin de pouvoir continuer à travailler.



**M. Gérard** indique que, sur le principe, on ne peut qu'être favorable à cette fusion des concessions départementales et régionales. Cela dans un esprit de simplification et de cohérence sur tout le territoire. Il a bien compris le fait qu'il n'y a pas d'équilibre économique actuellement pour la concession départementale. Il demande si l'on peut malgré tout espérer qu'un jour cet équilibre intervienne.

**Le directeur général** répond qu'il n'y a pas actuellement de perspective d'équilibre ce qui rend nécessaire la fusion. Cela est directement lié au fait que la vente d'eau est essentiellement à usage rural. À la différence la concession régionale, et en dehors de deux entreprises sur Apt qui produisent des fruits confits, il n'y a pas de clients industriels ou urbains. Tant que l'on est sur un schéma de cet ordre, il n'est pas envisageable d'équilibrer les comptes. Pour illustrer son propos, M. Vergobbi cite, en référence au rapport d'activité qui figure à l'ordre du jour, les volumes que représente l'irrigation agricole (28 300 000 m<sup>3</sup>) par rapport au total des livraisons SCP (142 800 000 m<sup>3</sup>), soit environ 20%.

Les recettes relatives à ces volumes agricoles sont de 6,45 millions d'euros sur un total de 72,67 millions d'euros, soit moins de 10 %. Cela signifie qu'il y a au bénéfice de l'agriculture un transfert venant des autres usages du même ordre de grandeur. Compte tenu des investissements projetés, l'intégration du Calavon et du Sud Luberon dans la concession régionale devrait générer un transfert supplémentaire de 1,2 millions d'euros environ.

**M. Prévost** souhaite apporter un commentaire. Il confirme, comme l'a dit M. Joseph, que le dossier est loin d'être simple. Il indique même avoir douté que l'on puisse déboucher. Mais il lui semble que l'on est maintenant sans doute très près d'aboutir. Il rappelle, comme cela a déjà été indiqué, que si l'État avait accepté dans les années 80 d'élargir le périmètre de sa concession, la question qui se pose aujourd'hui n'aurait jamais eu lieu d'être.

**M. Lovisolo** confirme également que l'affaire est compliquée. La réalité aujourd'hui est, cela a été dit, qu'il y a toujours une forte demande de la part de la profession agricole soucieuse d'améliorer la qualité et la régularité de ses productions. La meilleure preuve dans ce domaine est que les forages se sont multipliés entraînant la baisse du niveau des nappes. Il faut arrêter ces forages, et pour ce faire, il faut apporter une ressource de surface, c'est ce que fait la SCP. Par ailleurs, le patrimoine constitué par la SCP dans le cadre de la concession départementale, s'il est relativement récent aujourd'hui encore, devra, dans un avenir relativement proche, faire l'objet d'une rénovation régulière pour être maintenu en bon état de fonctionnement. Dans le modèle économique rappelé par le directeur général, il n'y a pas les moyens financiers pour ce faire. Des projets d'investissements importants paraissent en outre absolument nécessaires, comme par exemple ce qui intéresse le secteur de Sault qui manque cruellement d'eau en été. Aussi, le département de Vaucluse a-t-il pris la décision de se tourner vers la Région et la SCP pour trouver une solution qui permette de faire collectivement face à ces difficultés. Cette solution, c'est la fusion de la concession départementale avec la concession régionale. Ainsi que cela a été rappelé, cette question n'aurait pas d'objet si l'État avait consenti dans les années 80 à élargir le périmètre de sa concession. Le travail engagé sur le sujet du transfert dans la dernière période a été long et laborieux comme cela a déjà été souligné. Récemment, une rencontre est intervenue entre le président Haut et le directeur général. Elle a permis de répondre à un certain nombre d'interrogations et de faire avancer le dossier de manière décisive. M. Lovisolo remercie tous ceux qui ont contribué à cette avancée. Il remercie en particulier M. Jean Louis Joseph. Il indique avoir eu, comme M. Prévost, des doutes sur l'issue du travail engagé. Mais il est rassuré aujourd'hui.

**M. Vitel** a bien compris que ce dossier du transfert de la concession de Vaucluse dans celle de la Région était compliqué, mais dans le Var aussi, il y a eu des dossiers compliqués comme par exemple celui de Verdon Saint-Cassien qui a aujourd'hui abouti. Il a juste une question à poser : qu'advient-il des avances consenties par le Département et comment seront-elles considérées par rapport à celles qu'avaient consenties les autres collectivités actionnaires du temps de la concession d'État ?

**M. Vergobbi** répond que ce qui est proposé avec le transfert, c'est de mettre un terme à ce mécanisme des avances de la concession de Vaucluse. Aujourd'hui, le montant en cause s'élève à environ 21 millions d'euros. Si rien n'est fait, au terme de la concession départementale en 2038, ce montant sera de l'ordre de 40 millions d'euros. Il s'agira alors d'une créance que détiendra le Département de Vaucluse sur la Société qui verra inscrite cette dette dans son bilan. Il existe un risque que la Société ait à rembourser tout ou partie de cette somme, le droit des concessions stipulant que l'exploitation se fait aux risques et périls du concessionnaire. Il est donc de l'intérêt de la Société de régler ce problème aujourd'hui plutôt que de le laisser pendant, ou encore d'envisager un arrêt prématuré de la concession devant ce constat de déséquilibre significatif et durable du contrat. La question du devenir des avances fera l'objet d'un protocole qui devra être approuvé par le conseil d'administration de la SCP, en même temps que tous les autres actes nécessaires au transfert. Pour ce qui est des avances consenties par les autres collectivités actionnaires dans le cadre de la concession d'État entre 1973 et 1995, leur sort a été réglé, et en 2017, avec le mécanisme de remboursement enclenché au moment du transfert du patrimoine de la concession d'État à la Région, elles auront été soldées.

**M. Vitel** remercie le directeur général de ces explications.

**Au terme de ces échanges, à la demande de M. Joseph, le conseil d'administration approuve les dispositions présentées pour le règlement des avances remboursables et autorise le directeur général à poursuivre les échanges avec la Région Provence Alpes Côte d'Azur et le Département de Vaucluse pour la rédaction des documents contractuels nécessaires à la mise en œuvre de l'opération.**

### **III. PROJET DE RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET LES OPERATIONS DE L'EXERCICE 2013**

**Monsieur Joseph** rappelle, qu'en application de la loi sur les sociétés anonymes, le conseil d'administration doit établir et soumettre aux actionnaires un rapport sur son activité pendant l'exercice écoulé. C'est l'objet du document qui a été transmis avec le dossier. Il précise que ce rapport sera présenté lors de l'assemblée générale des actionnaires prévue le jeudi 19 juin, le même jour que le prochain conseil d'administration. Il donne la parole à **M. Vergobbi**.

**Le directeur général** souhaite mettre l'accent sur quelques points importants développés dans le rapport. Il indique d'abord, à propos du service de l'eau, que les volumes délivrés par la Société en 2013 sont les plus faibles depuis 2002. Le recul, par rapport à 2012, a été de l'ordre de 10 %. Cette baisse conséquente des volumes, si elle a eu un impact en termes de recettes, a néanmoins été atténuée par la bonne tenue des usages industriels et des eaux brutes domestiques. L'impact financier a également été atténué par une bonne maîtrise des dépenses. Au total, ces éléments permettent de terminer l'exercice avec un résultat net positif de 1,1 million d'euros.

Dans le domaine des investissements, il faut retenir la mise en service de la première tranche de la liaison Verdon/Saint-Cassien qui rejoint Tourves à Roquebrune sur Argens, à l'est du département du Var. L'inauguration de la liaison est intervenue le 23 mai sur le site des réservoirs des Caudeirons, en présence notamment des présidents Lanfranchi et Vauzelle, et du préfet du Var. Il faut également noter l'achèvement des procédures administratives portant sur le maillon Vidauban/Sainte-Maxime qui constituera la deuxième tranche. La première tranche a représenté un investissement de 70 millions d'euros ; la seconde devrait coûter de l'ordre de 30 millions d'euros. Le directeur général précise que le budget d'origine de la première tranche a été quasiment respecté, avec un surcoût limité à 1 million d'euros environ. Le délai de réalisation a été tenu. Ces éléments doivent être soulignés, car ils ne sont pas si fréquents dans des projets complexes de cette envergure. L'année 2013 restera également marquée par l'engagement des travaux sur le site de Cadarache.



La première phase de la boucle qui desservira le RJH, le RES et ITER a été lancée. Le directeur général cite également les travaux entrepris sur le brise-charge de Rians, avec la mise en place d'une nouvelle microcentrale hydroélectrique. Il évoque aussi la poursuite du programme d'aménagement hydraulique dans le cadre d'une démarche dite de PAEN de Velaux (protection et mise en valeur des espaces agricoles et naturels) pilotée et voulue par le Conseil Général des Bouches-du-Rhône. Dans le Var, de nombreux facteurs principalement fonciers bloquaient le projet de renforcement de la ligne de Toulon Est qui alimente plus loin le barrage de La Verne. Finalement, une solution a pu être trouvée avec le concours de la commune d'Hyères qui permettra la création du surpresseur de plan du Pont. L'avant-projet pour l'alimentation du Val de Durance avec l'eau du Verdon a également bien avancé. Il a pu être établi avec l'appui de la mairie de Manosque et des communes avoisinantes. Enfin, concernant le département de Vaucluse, les procédures préalables au projet Vaugines-Cucuron sont maintenant achevées, et les travaux pourront être lancés dans le cadre du projet de fusion des concessions.

Pour ce qui est de l'ingénierie et des activités hors des périmètres des concessions, le directeur général met l'accent sur le bon niveau constaté à l'international et outre-mer qui a connu une croissance de chiffre d'affaires, en 2013, de l'ordre de 28 %.

Cela a compensé largement la baisse de la demande constatée en France métropolitaine du fait des difficultés de financement que rencontrent assez largement les collectivités locales. Au global, l'augmentation en 2013 par rapport à 2012, est de 10 %. Le niveau d'activité du négoce de matériel, même s'il est un peu en retrait par rapport à 2012 qui avait été une année exceptionnelle du fait des circonstances climatiques et d'un regain d'intérêt pour la culture du blé dur compte tenu de l'évolution des cours, s'avère satisfaisant, et cela malgré des conditions météorologiques défavorables. Enfin, le directeur général rappelle la création de deux partenariats nouveaux et originaux avec l'ASCO des Arrosants de la Crau et la commune de Saint-Étienne de Tinée, qui se sont traduits par la création de deux groupements d'intérêt économique (GIE) pour la construction et l'exploitation de microcentrales hydroélectriques.

Au plan interne de la SCP, le directeur général rappelle que le nouveau progiciel de gestion intégrée (ERP) a été déployé à partir du 1<sup>er</sup> juin 2013. Il s'agit du logiciel AX Dynamics avec ses modules pour la comptabilité, les achats, et la gestion des projets. On sait que le changement de système informatique de gestion est toujours un moment délicat pour une entreprise. Ce déploiement, malgré la complexité relative du nouveau progiciel qui est venu remplacer une base informatique obsolète, se déroule de manière relativement satisfaisant grâce à la très forte mobilisation de nombreux collaborateurs qui ont su s'impliquer sur ce registre particulier, comme sur beaucoup d'autres afin de faire progresser la Société. Pour terminer, le directeur général fait part, dans le domaine du management de la qualité, de la sécurité et de l'environnement (SMQSE), du renouvellement des certificats ISO 9001 et ISO 14 001, intervenu à la fin de l'année 2013. Il précise que dans le domaine de la Santé et Sécurité au Travail une démarche de certification OHSAS 18001 a été engagée en 2013 qui, on l'espère, devrait aboutir fin 2014.

**M. Gérard**, au terme de l'exposé du directeur général, fait part de la satisfaction des élus de la commune de Meyrargues pour l'aménagement hydraulique réalisé. Cet équipement était attendu depuis de nombreuses années, et il répond aux attentes qui s'étaient exprimées, notamment dans le domaine de l'agriculture et de la défense contre l'incendie. Un autre dossier est en cours d'étude concernant la commune de Saint Estève Janson, mais M. Gérard sait que ce dossier sera un peu plus difficile car les conditions nécessaires pour son aboutissement sont moins favorables que celles de Meyrargues.

**A la demande de Monsieur Joseph, les membres du conseil adoptent le projet de rapport présenté qui sera soumis à l'assemblée générale qui sera réunie le jeudi 19 juin prochain, à la même date que le prochain conseil d'administration.**

#### IV. PROJET DE COMPTES ET BILAN DE L'EXERCICE 2013

**Monsieur Joseph** indique que l'exercice 2013, comme l'a indiqué tout à l'heure le directeur général, se solde positivement, avec un résultat bénéficiaire de 1 103 476 €, grâce aux efforts de maîtrise des coûts réalisés pour faire face à un contexte climatique défavorable. Les documents de comptes et bilan figurent dans le dossier. Ils ont naturellement été examinés par le cabinet KPMG, commissaire aux comptes. Comme pour le rapport d'activité sur l'exercice 2013, ce projet de comptes et bilan devra être approuvé formellement lors de l'assemblée générale du jeudi 19 juin.

**M. Guieu**, à la demande du directeur général, diffuse et commente une série de diapositives illustrant les résultats financiers et comptables de l'exercice, qui sont jointes en annexe au présent procès-verbal (annexe 3).

En préambule, M. Guieu rappelle que la bascule vers le nouveau système d'information de gestion AX Dynamics a été effectuée en juin 2013. Cette évolution permet désormais une transmission plus complète et une totale convergence des informations, notamment en ce qui concerne les bilans et comptes d'exploitation des concessions, ainsi que celles de l'activité propre de la SCP. S'agissant du premier exercice comptable conduit avec ce nouvel outil de gestion, une indulgence particulière des membres du Conseil est sollicitée sur les éléments de reporting présentés.

Dans le travail accompli, le référentiel des activités de l'entreprise a été simplifié autour de cinq activités, contre dix précédemment, ce qui engendre des changements dans les repères habituels. De nouveaux principes de gestion des coûts ont également été introduits : le PRI, Prix de Revient Interne, met en œuvre la méthode des coûts directs évolués, par intégration des coûts directs et indirects imputables à l'activité aux coûts salariaux ; le PRS, Prix de Référence Standard, méthode de coûts complets, ajoute au PRI une quote-part des frais généraux en fonction du chiffre d'affaires de l'activité. Seule la base salariale est concernée par ces affectations, les autres coûts étant conservés pour leurs montants secs.

Le montant des dépenses d'investissement, réalisées en 2013, s'élève à 19,9 M€ (dont 3,9 M€ pour liaison Verdon/Saint-Cassien – Sainte Maxime). Il est en phase avec les prévisions budgétaires établies à 20,4 M€ (dont 4,4 M€ étaient prévus pour la liaison hydraulique VSC-SM), mais malgré tout en forte baisse par rapport aux 30,9 M€ réalisés en 2012.

En 2013, le montant net des dépenses de rénovation s'élève à 26,3 M€, contre 21,6 M€ en 2012. La dotation à la provision de maintenance 2013, au titre des quatre dernières années du plan quinquennal 2013-2017 et de la première année du troisième plan 2018-2022, s'établit à 26 M€. Il en résulte un impact net positif sur le résultat 2013 de l'ordre de 0,3 M€ de reprise nette.

Dans un contexte de conditions climatiques difficiles, les ressources globales de la Société ne diminuent que de 1 % d'une année sur l'autre. Nous verrons ensuite que cette diminution revêt plusieurs réalités. La production immobilisée passe de 8,2 M€, en 2012, à 7,2 M€ en 2013, pour partie en raison de la baisse du programme d'investissement. Les autres produits d'exploitation s'établissent à 2,6 M€ en 2013, en augmentation en raison du reclassement de 816 000 € d'activités financières du Service Matériel et Solution pour l'Eau.

Si l'on analyse les ventes réalisées auprès de la clientèle en 2013, avec 82,8 M€ le service de l'eau est en retrait de 2,8 M€ par rapport à 2012, qui se décompose en 2,4 M€ de diminution des ventes d'eau pour les raisons climatiques évoquées et de 400 K€ de vente d'énergie du fait de la non reconduction de l'exploitation de la microcentrale de Saint-André d'Embrun (Hautes-Alpes). L'analyse des ventes d'eau par usage montre une stabilité du secteur "industriels", une baisse sensible de 5,9 % des "eaux rurales" et de 4 % relative aux usages urbains.



L'activité des laboratoires (500 000 €) et les affermages (900 000 €) n'appellent pas de remarque particulière.

Les déviations de conduites, précédemment considérées comme activités externes, sont désormais intégrées à la rénovation. Les chiffres 2013 sont en augmentation sensible en raison de la réalisation d'une opération importante sur la ZAC de Floride sur la commune de Marignane (Bouches-du-Rhône).

L'ingénierie progresse de 11 % en 2013, essentiellement à l'international et dans les départements d'Outre-Mer. Il convient également de noter que la Société dispose d'un carnet de commandes conséquent pour 2014.

Globalement, les dépenses augmentent de 5,7 M€ entre 2012 et 2013. Le montant des impôts demeure stable, et les achats restent également contenus. Les dépenses extérieures et les frais de gestion augmentent sensiblement, principalement du fait de l'activité de rénovation, soit 4,1 M€ sur les 5,3 M€ d'augmentation.

L'effectif passant de 448 collaborateurs à 456, la masse salariale hors intéressement évolue dans les mêmes proportions (+ 1,8 %).

L'Excédent Brut d'Exploitation s'établit à 17,1 M€, en diminution de 6,7 M€ par rapport à l'année précédente.

A l'Excédent Brut d'Exploitation dégagé, s'ajoute 1 M€ de résultat financier et 0,3 M€ de reprise sur la dotation de la provision pour rénovation. Ces disponibilités permettent de couvrir l'amortissement de caducité qui se compose de 10,1 M€ de remboursement d'emprunts, de 6 M€ d'avances remboursées aux actionnaires et de 1,3 M€ d'amortissement et provisions nettes. La Société dégage ainsi un résultat net comptable de 1,1 M€ pour cette année 2013.

**M. Joseph** demande ensuite au commissaire aux comptes, M. Soubra, du cabinet KPMG, de faire part des diligences qu'il a effectuées pour l'examen des comptes de la Société et quelles sont les conclusions qu'il envisage de faire figurer dans les rapports qui seront joints au dossier de l'assemblée générale.

**M. Soubra** répond qu'en effet le cabinet KPMG a procédé à la vérification des comptes et des résultats de l'exercice 2013 suivant les méthodes habituelles de la profession. Il précise que le cabinet s'est impliqué pour accompagner le basculement du système de gestion comptable évoqué tout à l'heure par le directeur général. Il confirme les éléments mis en avant par le directeur financier dans l'exposé qu'il vient de présenter. En effet, en dépit de la baisse importante des volumes liés à l'irrigation compte tenu des conditions climatiques de l'exercice 2013, le chiffre d'affaires de la Société est resté relativement stable, ce qui a permis de dégager un résultat positif de 1,1 million d'euros.

En conclusion, M. Soubra indique que le cabinet prononcera une certification pure et simple des comptes, sans réserve.

**A la demande de Monsieur Joseph, le conseil approuve les comptes et le bilan de l'exercice 2013 qui seront soumis à l'assemblée générale du 19 juin.**

## V. PROGRAMME 2014 DE RENOVATION ET D'INVESTISSEMENT POUR LES OPERATIONS ACCOMPAGNANT LA RENOVATION

**M. Joseph** indique qu'il convient de présenter au conseil d'administration, pour approbation, le programme de rénovation. Ce programme concerne la rénovation stricto sensu, pour la concession régionale du Canal de Provence et celle départementale de Vaucluse pour le Calavon/Sud Luberon, et, pour la concession régionale, le programme des opérations d'investissement accompagnant la rénovation. Il convient également de rappeler que ce programme ressort des obligations du concessionnaire, en application des cahiers des charges des concessions et dans le cadre comptable et fiscal particulier aux Sociétés d'Aménagement Régional prévu par l'instruction comptable du 5 février 2008, et qu'il fait l'objet de plans quinquennaux déclinés annuellement.

**M. Vergobbi** demande au directeur général adjoint d'exposer ce point.

**M. Reig** indique que le programme 2014 de rénovation prévoit un montant de dépenses brutes (études et travaux) de 24 M€, constituées de 23,4 M€ par reprise de la provision et de 0,6 M€ de contributions extérieures. Cela s'inscrit dans le programme de rénovation à cinq ans arrêté à 135 millions d'euros. Les dépenses sont réparties comme suit : 23,56 M€ pour la concession régionale, 0,44 M€ pour la concession départementale de Vaucluse. Par ailleurs, un programme d'investissement d'accompagnement à la rénovation de 1 M€ est prévu en conformité avec la décision du conseil d'administration de décembre 2013.

M. Reig commente les cartes jointes (annexe 2) qui récapitulent les principales interventions de l'année 2014.

Les objectifs de rénovation, pour la concession régionale sont la poursuite de la mise en œuvre des opérations continues pour un montant de 12 M€, la poursuite des opérations de restructuration/modernisation des bâtiments du domaine du Tholonet et celle du centre d'exploitation de Var-Est touché à plusieurs reprises, ces dernières années, par les inondations qui se sont produites sur le secteur, la continuation du remplacement des canalisations en amiante ciment et fonte grise, pour lesquelles des appels d'offres sont déjà lancés, et l'établissement des projets et DCE des travaux 2015. Dans le domaine des aqueducs, il s'agit de réaliser les travaux de celui de Doudon, sur la commune du Tholonet, et de celui de Simiane, et de procéder aux études des travaux nécessaires pour ceux du Cauron à Saint-Maximin et de Saint-Bacchi à Rians. Il s'agit également de commencer la préparation de la très importante rénovation du barrage de Bimont en achevant les études et préparant les opérations préalables et connexes notamment la réalisation en investissement d'un bypass de la retenue. Il s'agira d'une opération de rénovation majeure dans les années qui viennent. Enfin, il conviendra d'engager la rationalisation de la mobilisation de la ressource en eau des anciens périmètres sous pression de l'ASCM dans les Alpes-de-Haute-Provence.

Les objectifs de rénovation pour la concession départementale seront quant à eux limités; le montant de dépenses étant fixé, comme déjà indiqué, à un peu moins de 0,5 millions d'euros.

Le directeur général adjoint évoque ensuite quelques opérations d'investissement accompagnant la rénovation : le doublage de la canalisation AEP aval d'Hugueneuve sur la commune de Bandol, notamment au droit du passage sous l'autoroute, ce qui nécessitera une opération de fonçage, la réalisation de divers maillages à l'occasion de la rénovation de réseaux, dans l'objectif de conforter les dessertes et de mieux garantir la continuité du service de l'eau, la création de regards supplémentaires, ou de gares de curages, en particulier sur l'adduction de Berre sud. Il cite également l'augmentation de la capacité des stations de potabilisation de Pourcieux, Puimoisson et Roumoules.



Après l'exposé du directeur général adjoint, le conseil d'administration, à la demande de M. Joseph, approuve le programme 2014 de rénovation et d'investissement pour les opérations accompagnant la rénovation.

## VI. BILAN ANNUEL DU CONTRAT D'OBJECTIFS

M. Joseph rappelle que, comme cela était prévu à l'article 11 du contrat d'objectifs, conclu le 27 juin 2011 entre la Région et la SCP, il convient de rendre compte au conseil d'administration de l'avancement de sa mise en œuvre. Dans le dossier figure un document qui récapitule les actions entreprises sur chacun des thèmes énumérés dans le contrat. Il demande au directeur général de détailler ce bilan.

M. Vergobbi indique qu'il évoquera seulement les éléments principaux de ce rapport. Il ne revient pas sur l'article consacré aux investissements destinés au développement de capacité des ouvrages et à la sécurisation de la ressource et des dessertes, dont il a déjà rendu compte. Pour ce qui est de la rénovation, il attire l'attention sur le tableau de la page 4 du document figurant au dossier. Ce tableau détaille les dépenses sur les exercices 2012 et 2013 par domaines techniques. Il souligne le montant élevé des dépenses relatives aux canalisations. C'est une des priorités citées par le directeur général adjoint. Il est prévu de remplacer 20 km de réseaux en fonte grise et amiante ciment par an. Les dépenses de bâtiments, avec la fin des opérations majeures sur le site du Tholonet, diminuent.

Concernant la politique tarifaire, le directeur général souligne le travail important opéré à propos des eaux brutes professionnelles. En effet, il a fallu procéder au reclassement des clients (environ 2000) relevant de cette catégorie. Cela a nécessité un contact personnalisé de la part du service clientèle de la Société. C'est ce qui explique que le basculement initialement envisagé au 1<sup>er</sup> janvier 2013 ait été reporté au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

En définitive, et grâce à cet effort de communication vis-à-vis des clients, la quasi-totalité des difficultés a été surmontée : à une ou deux exceptions près, les clients concernés ont accepté les nouveaux modèles de contrat. Toujours sur ce registre de la politique tarifaire, M. Vergobbi cite les nouvelles dispositions arrêtées pour unifier les tarifs « eaux d'irrigation » sur les périmètres situés dans les Alpes-de-Haute-Provence et le périmètre varois de Montmeyan avec le tarif « canal de Provence zone 3 ».

À propos de la qualité de service, le directeur général évoque les maillages en cours d'étude pour substituer sur la commune de Velaux, dans un secteur qui compte de nombreux contrats « eaux brutes domestiques », la ressource Verdon à celle de la Durance bien plus turbide et moins facile à traiter. Il s'agit en particulier de répondre aux critiques émises par l'ARS vis-à-vis de la potabilisation individuelle par les particuliers.

Dans le cadre du Programme d'Utilisation Rationnelle de l'Eau, une opération nouvelle a été engagée en 2013 en vue de tester un bulletin d'avertissements et de conseils auprès des services techniques des communes pour les aider à optimiser l'arrosage des espaces verts publics et sportifs. Ce bulletin, durant la saison d'irrigation, est diffusé au début de chaque semaine et permet aux gestionnaires des espaces d'adapter les quantités d'eau d'arrosage. Cette opération a connu un réel succès. Un bilan positif de ce test a été tiré en fin de saison. L'opération sera renouvelée en conséquence cette année.

Au titre de la solidarité entre les territoires de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, comme cela a été dit tout à l'heure, la SCP a apporté une contribution importante à la réflexion sur la fusion éventuelle de la concession régionale et de la concession départementale de Vaucluse. Comme souligné, cela permettrait d'accélérer le rythme des aménagements pour l'agriculture dans le Département de Vaucluse, en faisant bénéficier ce territoire de la mutualisation entre les usages.

Toujours dans ce domaine de la solidarité entre les territoires, le directeur général cite le développement de la production hydroélectrique déjà évoqué avec les partenariats opérés au travers des GIE avec l'ASCO des Arrosants de Crau et la commune de Saint-Étienne de Tinée.

Sur la recherche et l'innovation, la note figurant au dossier détaille les projets en cours. Le directeur général évoque, en particulier, le projet « Canalsol » mené en partenariat avec le CEA, dont l'objet est la production d'énergie photovoltaïque par la mise en place de panneaux au-dessus des canaux de la SCP. L'intérêt est double : augmenter la performance énergétique de 15 % aux heures de pointe grâce à un refroidissement des panneaux avec l'eau fraîche du canal, et limiter le développement de la végétation aquatique dans le canal en l'abritant de la lumière. Un démonstrateur d'une vingtaine de mètres sera installé en 2014 sur le canal, à Rians. Par ailleurs, la Société a adhéré à deux « chaires industrielles » dont l'objectif est de favoriser la collaboration entre des établissements de recherche et des entreprises dans des domaines prioritaires et stratégiques pour elles. La première est destinée à accompagner la mutation des pratiques agricoles sur le plateau de Valensole ; elle est conduite avec SupAgro Montpellier. La seconde, en lien avec BRL et l'IRSTEA de Montpellier, a pour objet l'évaluation environnementale et sociale pour améliorer la compétitivité des entreprises par la transition écologique.

**En conclusion, le conseil, à la demande de M. Joseph, prend acte de l'ensemble des éléments qui viennent de lui être présentés. M. Joseph précise que ce bilan du contrat d'objectifs sera présenté à l'assemblée plénière du Conseil Régional.**

#### **VII. et VIII. PROJET DE RAPPORT D'ACTIVITE DE LA CONCESSION REGIONALE POUR L'ANNEE 2013 ET PROJET DE RAPPORT D'ACTIVITE DE LA CONCESSION DEPARTEMENTALE DE VAUCLUSE POUR L'ANNEE 2013**

**M. Joseph** indique qu'avec le transfert du patrimoine de la concession d'Etat à la Région, en application de l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 9 du contrat d'objectifs Région/SCP, la Société a produit, comme elle l'avait déjà fait les années précédentes à pareille époque, un rapport à l'autorité délégante, la Région, comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service.

Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Ce rapport fait l'objet du point VII du présent ordre du jour. Il ne porte que sur l'activité concédée, et on retrouve naturellement un certain nombre d'éléments figurant dans le rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale déjà examiné. Conformément à la loi, ce rapport à l'autorité concédante sera présenté en séance plénière de l'assemblée délibérante du Conseil Régional lors de sa réunion de juin prochain, afin que celle-ci en prenne acte.

Le point VIII présente un rapport de même nature relatif à la concession départementale de Vaucluse. Ce rapport devra également être approuvé par l'assemblée délibérante du Conseil Général de Vaucluse en sa qualité d'autorité concédante.

**M. Vergobbi** confirme que ces deux rapports aux autorités concédantes, Région et Département de Vaucluse, viennent compléter le rapport général sur l'activité de la Société et les opérations de l'exercice 2013, préparé en vue de l'assemblée générale du mois de juin, et présenté au point III de l'ordre du jour de cette séance. Sauf s'il y avait des questions de la part des membres du conseil, il n'y a pas de commentaire particulier à présenter car les éléments significatifs ont déjà été mis en évidence.



Simplement, concernant la concession de Vaucluse, le directeur général revient sur ce qu'il a déjà indiqué concernant le caractère essentiellement agricole des recettes.

La consommation est en baisse de 35 % en 2013 par rapport à 2012 : on est ainsi passé de 6,9 millions de mètres cubes à 4,5 millions de mètres cubes. Les recettes se sont élevées en 2013 à 2,18 millions d'euros, contre 2,63 millions d'euros en 2012. Globalement, la participation sous forme d'avances remboursables du Conseil Général s'élève à 364 000 €.

À la demande de M. Joseph, le conseil d'administration approuve les deux rapports aux autorités concédantes qui viennent de lui être présentés. Il appartiendra ensuite, rappelle M. Joseph, aux assemblées délibérantes du Conseil Régional et du Conseil Général de Vaucluse d'approuver ces documents.

## IX. APPELS D'OFFRES ET MARCHES

Le directeur général rappelle les résultats des appels d'offres ouverts dans la dernière période et il diffuse et commente le tableau récapitulatif ci-après :

Objet	Entreprise	Montant
Marché à bons de commande mono-attributaire de prestations naturalistes en amont de l'obtention d'autorisations réglementaires et constitution des dossiers réglementaires (DCE N°2094)	<b>NATURALIA ENVIRONNEMENT</b>	Entre 10 000 € et 70 000 € HT (renouvelable une fois)
Puits de l'Arc : réalisation de deux piézomètres ARK1 et ARK2 (DCE N°2099)	<b>HYDROFORAGE</b>	151 865 € HT
Prestations foncières (DCE N°2095)	<b>EURYECE</b>	92 350 € HT (renouvelable une fois)

Par ailleurs, le directeur général présente le tableau complémentaire ci-après concernant les entreprises pré-qualifiées :

Additif à la liste des entreprises pré-qualifiées		
Lot N°3 –Équipement électromécanique et hydromécanique	<b>IDEM SARL</b>	Spécialité : traitement de l'eau
	<b>GAZ ET EAU</b>	Spécialité : station de pompage, minicentrales et traitement d'eau
	<b>MSE</b>	Spécialité : station de pompage et minicentrales
Lot n°2 – Génie Civil	<b>PRO GEC</b>	Spécialité : station de pompage et de traitement, réservoir en béton armé, bâtiment
	<b>BERTHOULY CONSTRUCTION</b>	Spécialité : station de pompage et de traitement, réservoir en béton armé, bâtiment

En conclusion, le conseil d'administration ratifie les choix opérés dans les rapports présentés ce jour au conseil.

## X. QUESTIONS DE PERSONNEL

M. Vergobbi signale au conseil que les discussions intervenues à l'occasion de deux réunions organisées au cours du dernier trimestre de la commission paritaire société ont permis d'aboutir à la signature avec l'ensemble des syndicats de deux accords d'entreprise.

Le premier accord porte sur la possibilité de dons de jours de congé, ou de RTT, par des agents souhaitant manifester leur solidarité à des collègues ayant un enfant gravement malade nécessitant une présence auprès de lui.

Ce type de disposition commence à se développer au sein des entreprises. Les représentants du personnel souhaitaient la formalisation d'un tel dispositif pour la SCP.

Le second, suite à l'expérience réalisée pour l'élection des salariés administrateurs à l'automne dernier, vient pérenniser le recours au vote électronique. Le taux de participation au scrutin de novembre dernier n'a pas subi de baisse avec ce nouveau mode de vote. Pour la suite, les organisations syndicales avaient exprimé le souhait que soient définis, en amont du processus électoral, les critères d'évaluation du prestataire à sélectionner pour accompagner l'entreprise dans les opérations de vote. La direction de la SCP ne pouvait que partager ce souhait.

M. Joseph demande au secrétaire du comité d'entreprise, M. Jacques Béraud, s'il souhaite intervenir.

En tant que secrétaire du comité d'entreprise, M. Béraud indique vouloir évoquer rapidement trois points.

En premier lieu, il considère que le résultat des comptes 2013 qui viennent d'être présentés au conseil et qui vont permettre, en application de l'accord d'entreprise régissant la question, le versement au personnel d'un intéressement au titre de l'exercice écoulé, est une bonne nouvelle. Cela fait écho à l'implication des salariés dans la conduite et le développement des activités de la Société évoquée par le directeur général tout à l'heure.

En second lieu, M. Béraud revient sur l'avis négatif prononcé par le comité d'entreprise sur le projet de règlement intérieur. Il regrette que le comité d'entreprise se soit trouvé dans la position de devoir émettre un avis négatif. Le règlement intérieur est un document important qui est révisé tous les dix ou quinze ans. Le ton général du projet, selon M. Béraud, dénotait un certain manque de confiance envers les salariés considérés comme des « délinquants en puissance ». Il estime que s'il y a eu beaucoup d'échanges, in fine la concertation a été assez difficile, les compromis insuffisants, et donc, l'avis négatif.

Enfin, en dernier lieu, M. Béraud évoque la démarche enclenchée au sein de la Société à propos des risques psychosociaux. Il souligne que le comité hygiène sécurité et conditions de travail (CHSCT) s'est fortement impliqué sur le sujet. Si les choses au départ ont été engagées, selon lui, sans grande concertation, aujourd'hui des évolutions récentes le rendent plus optimiste pour la suite. Il y aura un travail important en lien direct avec le CHSCT pour la mise au point des plans d'actions qui vont résulter du constat opéré.



Après cette intervention, le conseil d'administration, à la demande de M. Joseph, ratifie les deux accords d'entreprise présentés par le directeur général.

\*\_\*\_\*

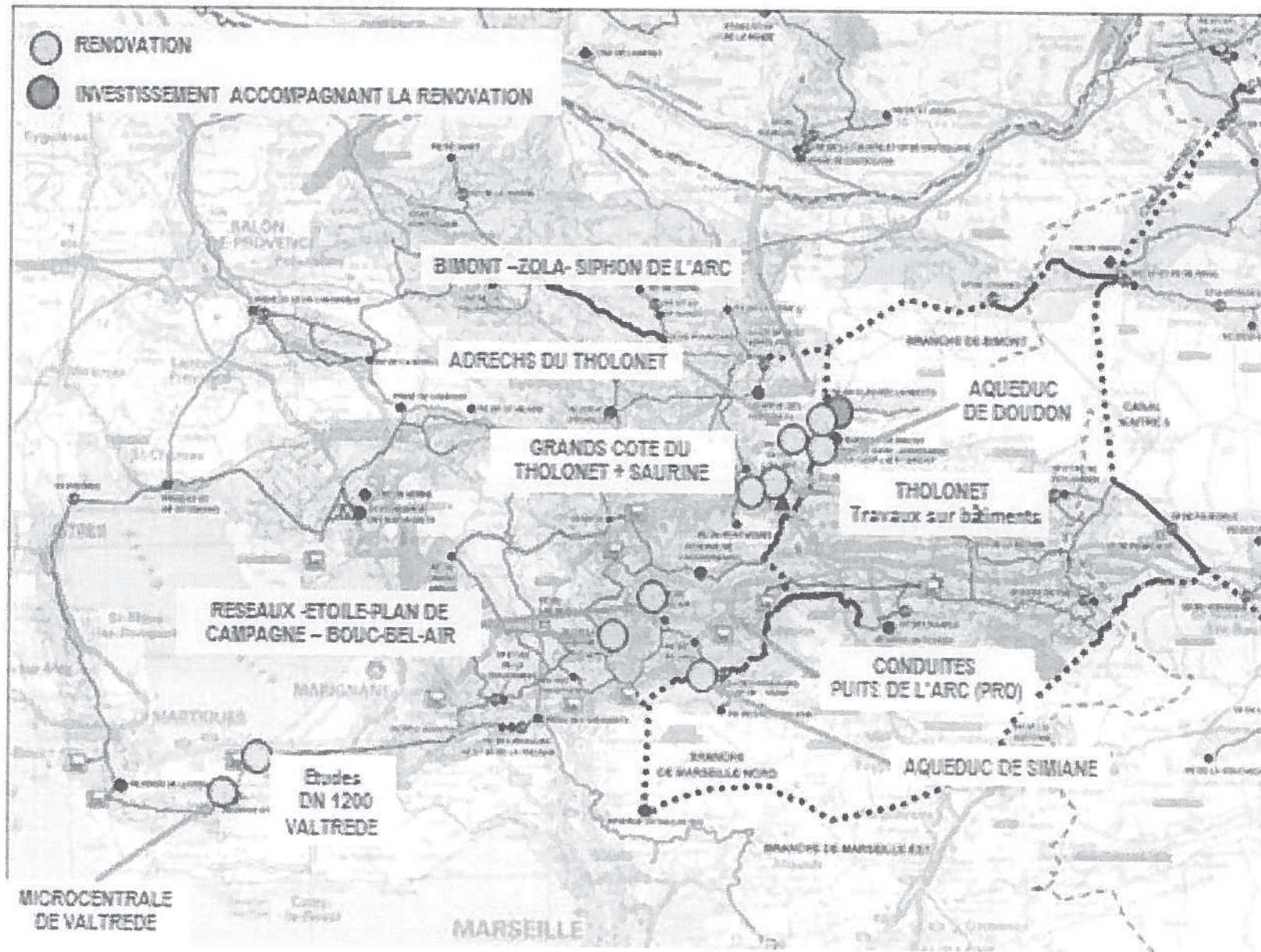
À 12h30, l'ordre du jour étant épuisé, M. Joseph, avant de lever la séance, rappelle que le conseil d'administration et l'assemblée générale de la Société sont convoqués pour le jeudi 19 juin prochain, au Tholonet.

**ANNEXE 1**

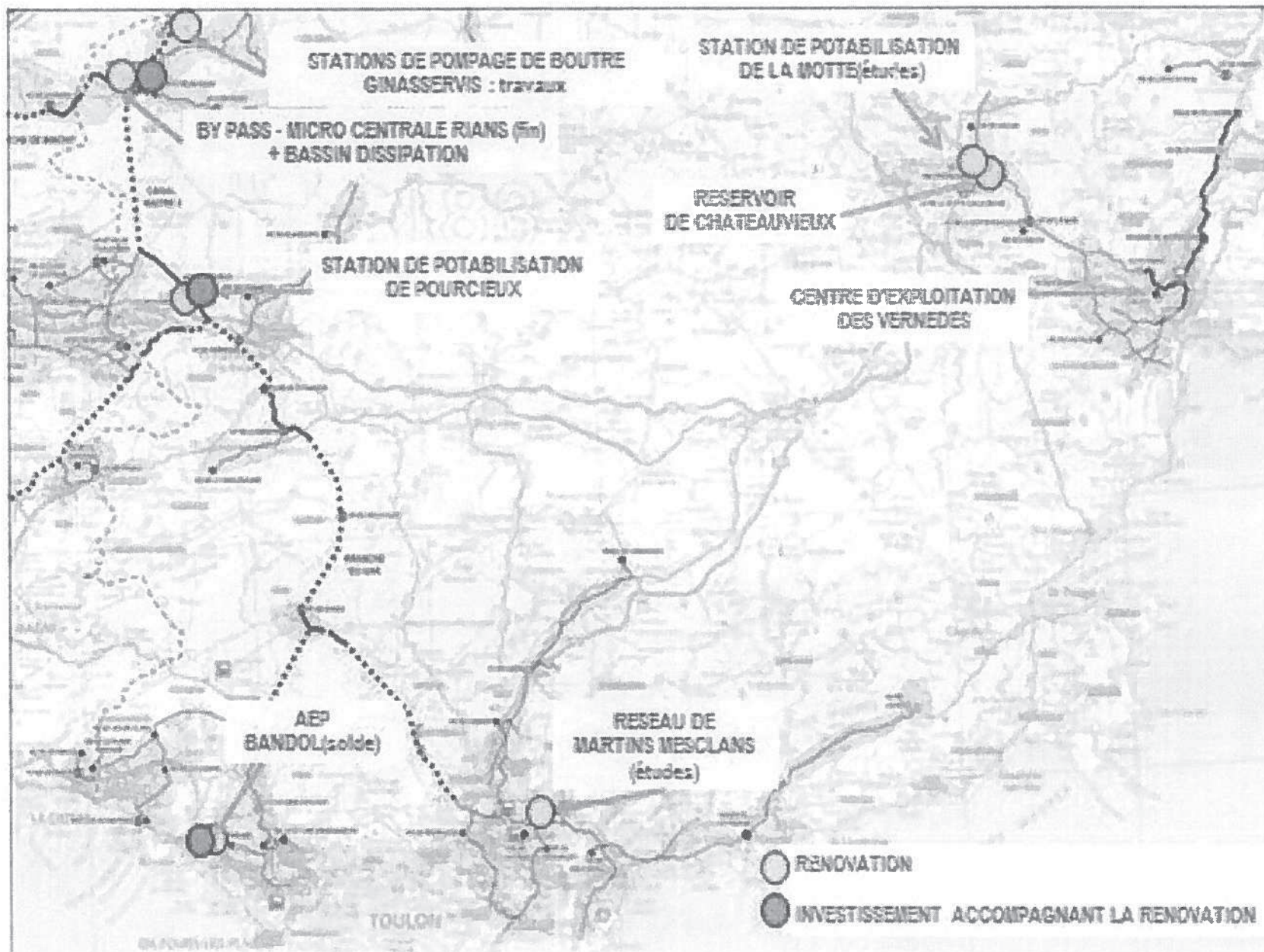
	Objectif 2014	Réalisé à fin mars 2014	% avancement
<b>PROGRAMME INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses de travaux investissement	17,6 M€	4,3 M€	24%
Total dépenses d'investissement	24 M€	5,1 M€	21%
<b>PROGRAMME DE RENOVATION (nettes)</b>	23,4 M€	6,5 M€	27%
<b>PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT ET DE RENOVATION</b>	47,4 M€	11,6 M€	24%



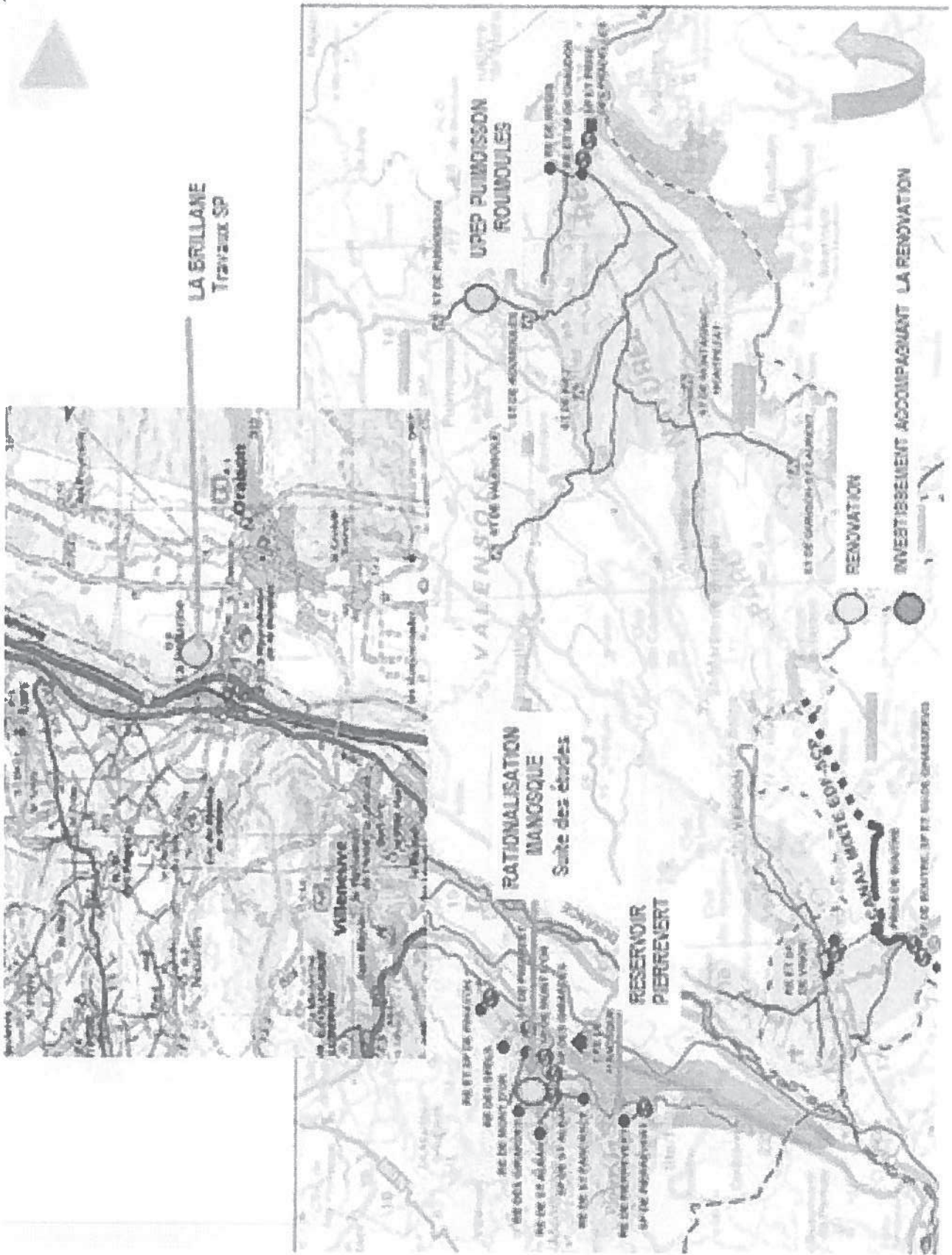
## ANNEXE 2





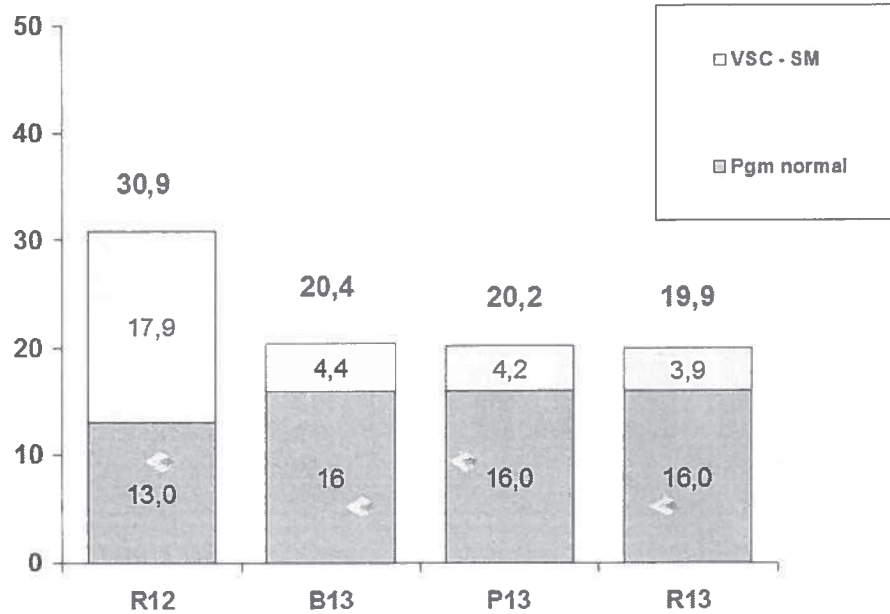




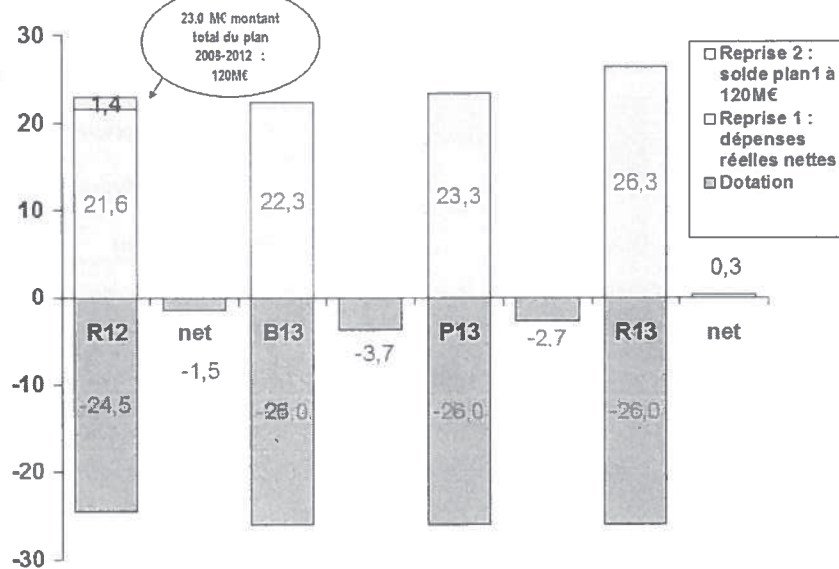


### ANNEXE 3 – Exercice 2013

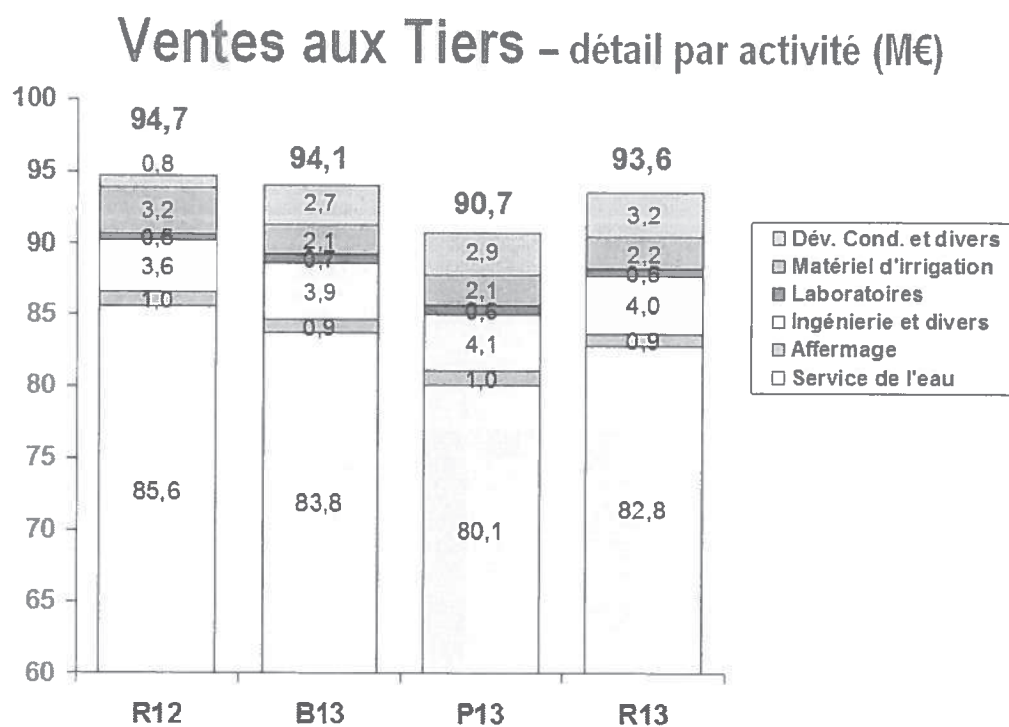
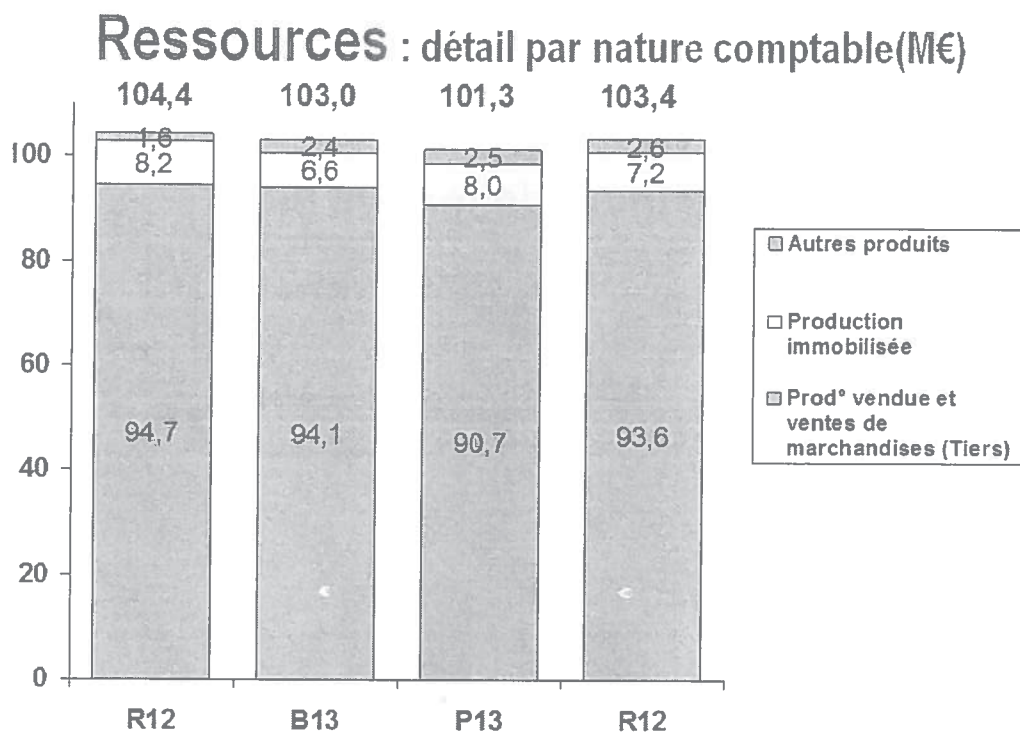
#### Dépenses d'investissement (M€)



#### Provision de maintenance (M€)

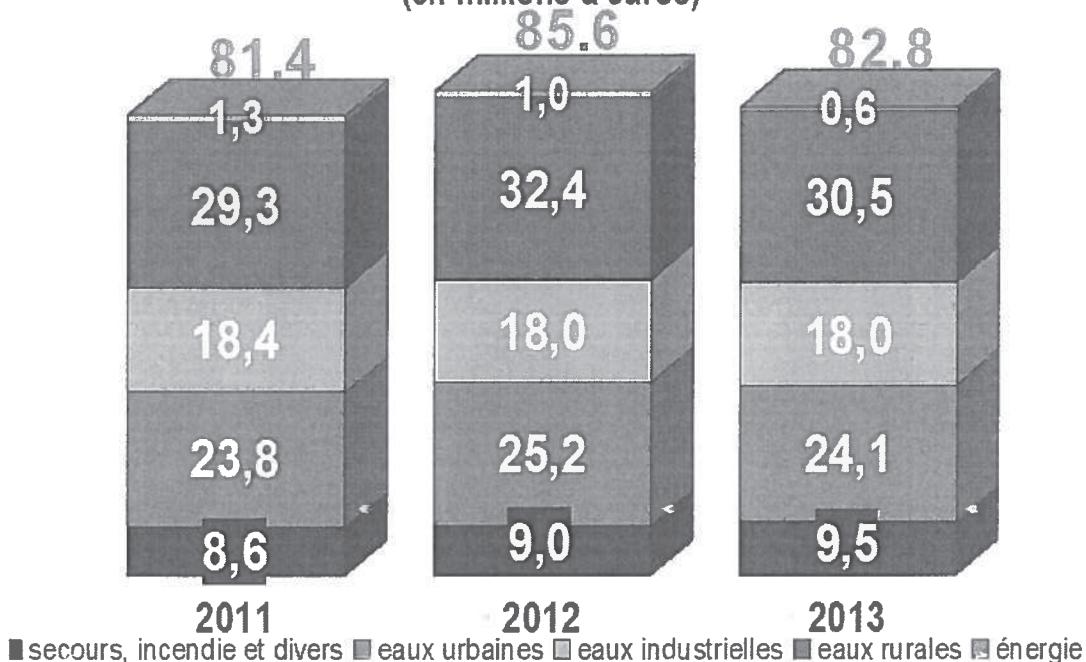




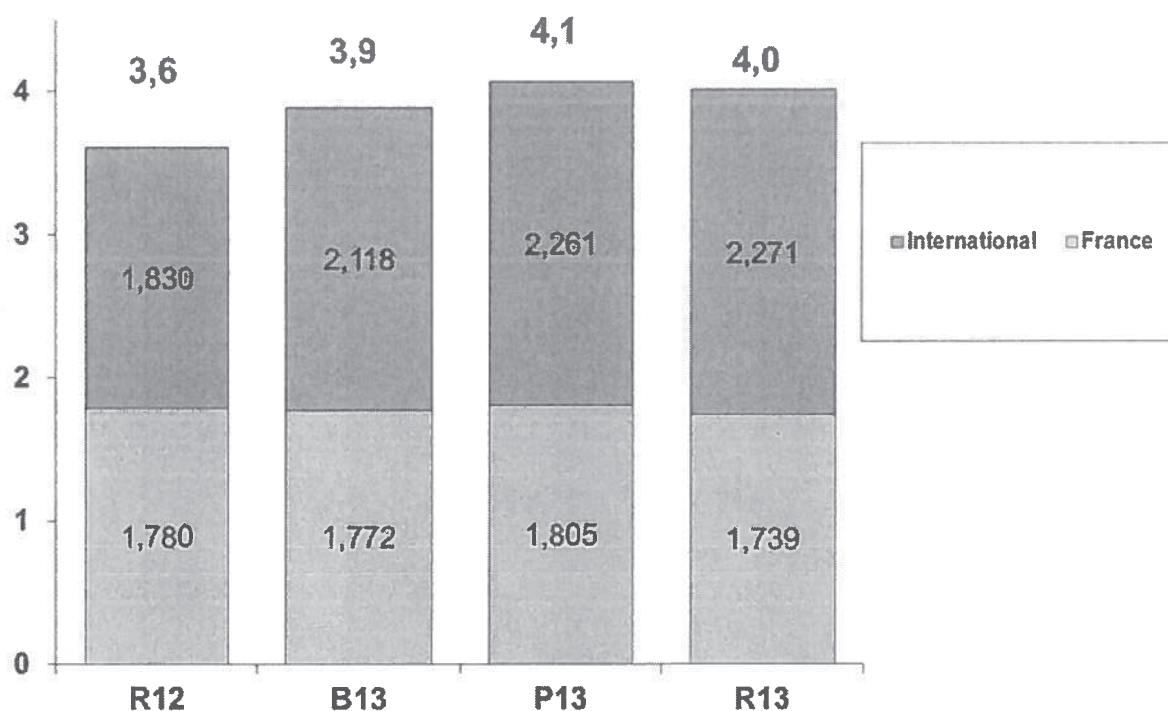


## Recettes Service de l'Eau

(en millions d'euros)

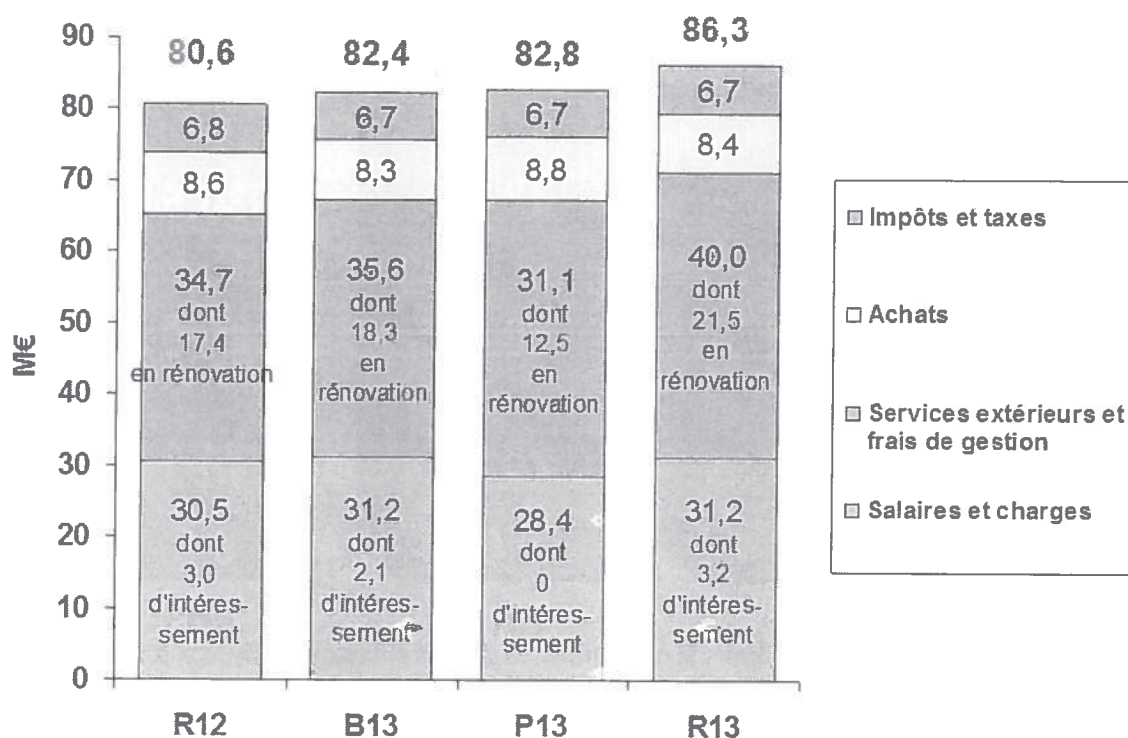


## Ingénierie Tiers – hors labos, par zone (M€)

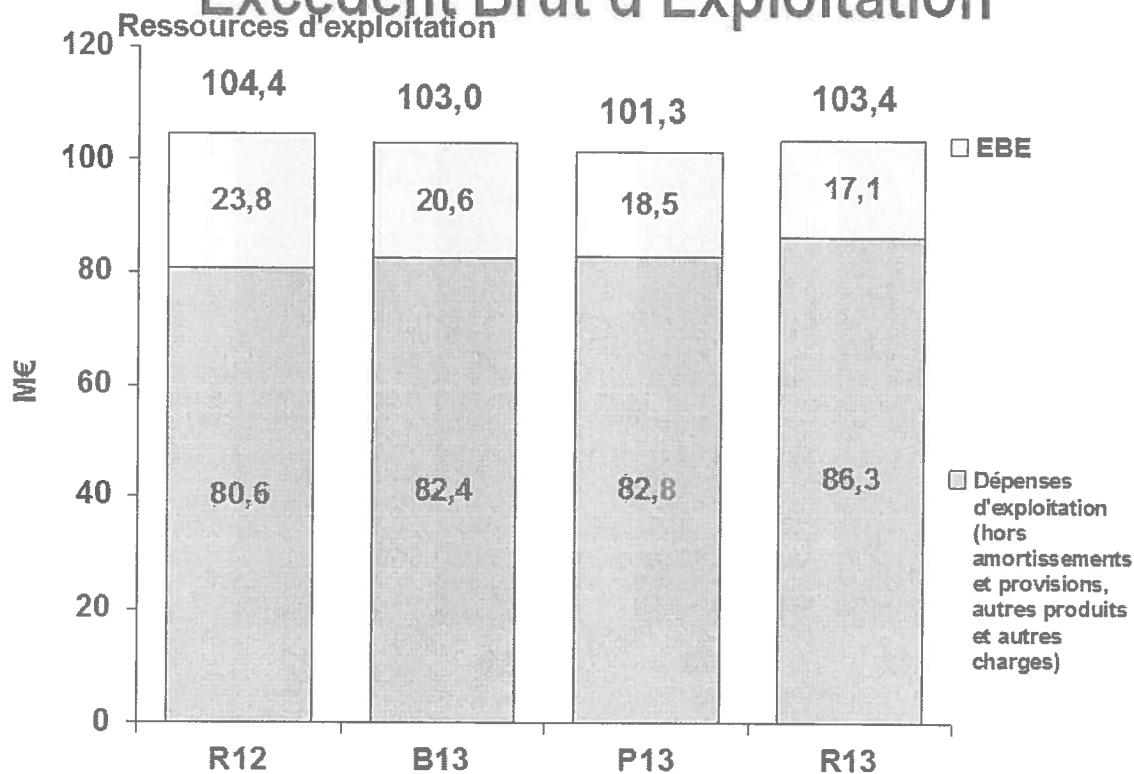




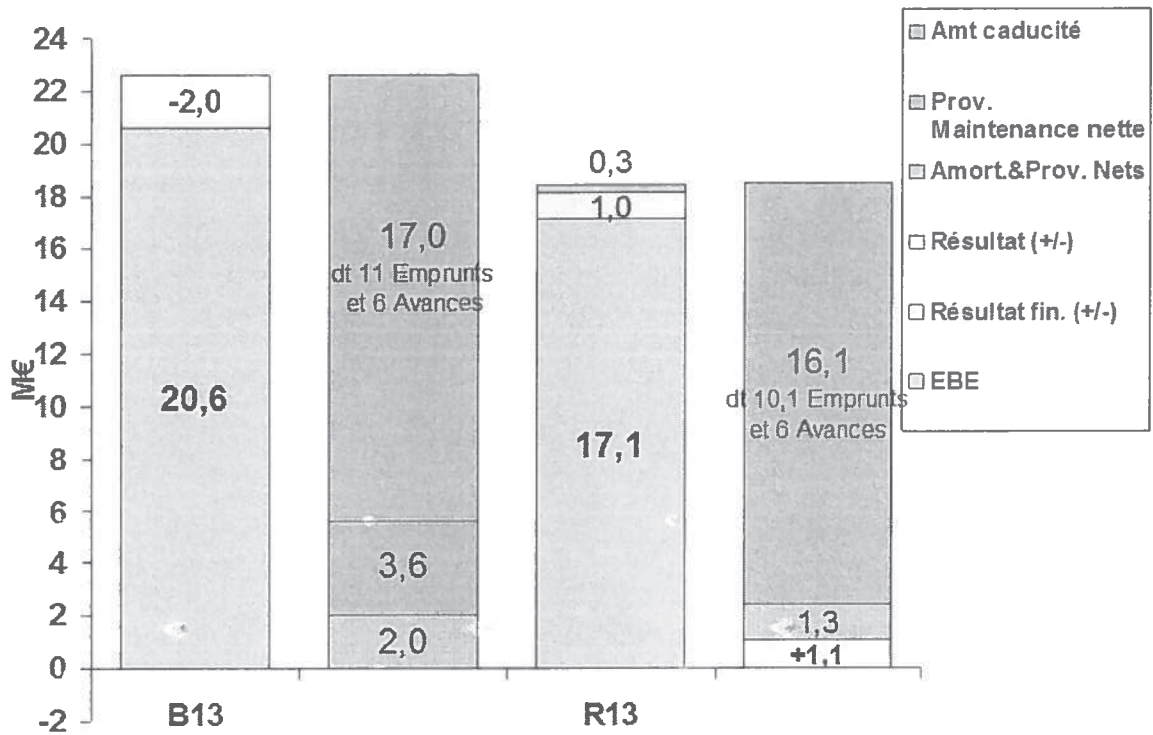
## Dépenses – détail par nature comptable



## Excédent Brut d'Exploitation



## EBE 2013 – détermination du Résultat net







SOCIÉTÉ DU CANAL DE PROVENCE  
ET D'AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION PROVENÇALE  
Société anonyme d'économie mixte au capital de 3 762 800 €  
Siège Social : Le Tholonet - CS 70064 - 13182 AIX EN PROVENCE Cedex 5  
N° 057 813 131 RCS AIX EN PROVENCE  
FR 10 057 813 131

96

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2014**  
**COMPTE RENDU**

L'an deux mille quatorze, le jeudi 19 juin, à 11h30, au Tholonet, CS 70064, 13182 AIX EN PROVENCE CEDEX 5, dans la salle du Moulin à Huile, les actionnaires de la Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la Région Provençale, Société d'Economie Mixte au capital de 3 762 800 € divisé en 165 528 actions de catégorie A et 81 299 actions de catégorie B, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation faite par le Conseil d'Administration suivant lettre recommandée avec accusé de réception, adressée le 5 juin 2014, à chaque actionnaire, ainsi qu' à M. le Secrétaire du Comité d'entreprise, et au Commissaire aux comptes.

Il a été établi une feuille de présence, à laquelle ont été annexés les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires et qui a été élargée par chaque membre de l'assemblée, en entrant en séance.

L'assemblée appelle à la présidence de la réunion, Monsieur Jean-Louis JOSEPH, pour la Région Provence Alpes Côte d'Azur.

M. Jacky GERARD, pour le Département des Bouches du Rhône, et M. Roland AUBERT, pour le Département des Alpes-de-Haute-Provence, sont appelés comme scrutateurs.

M. Jacky PELISSIER, Secrétaire Général de la Société, est désigné comme secrétaire de l'assemblée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés totalisent 173 676 actions, soit très largement plus du quorum requis du tiers des actions composant le capital social, l'assemblée est déclarée valablement constituée pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Le Président dépose sur la table de réunion et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- 1 - Les avis de convocation, à savoir, les copies et les récépissés postaux des lettres recommandées adressées à tous les actionnaires et au Commissaire aux comptes, le Cabinet KPMG ;
- 2 - La feuille de présence de l'assemblée à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ;
- 3 - L'inventaire des valeurs actives et passives de la Société au 31 décembre 2013, ainsi que le bilan au même jour, le compte de résultats et l'annexe explicative ;
- 4 - Le rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société et les opérations de l'exercice 2013 ;
- 5 - le rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 2013 ;
- 6 - le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées par l'article L 225-38 du Code de Commerce.

Puis, le Président déclare que les documents et renseignements énumérés à l'article L225-115 du Code de Commerce, ont été tenus à la disposition des actionnaires, durant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

Le Président déclare également que les comptes ont été communiqués au Comité d'Entreprise qui n'a pas présenté d'observation particulière.



Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée Générale Ordinaire a été convoquée, ce jour, heure et lieu, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ◆ Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité et la situation de la Société, et présentation des comptes de l'exercice 2013.
- ◆ Rapport général du Commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission, et son rapport spécial sur les conventions visées par l'article L 225-38 du Code de Commerce.
- ◆ Approbation des susdites conventions, des comptes et opérations de l'exercice 2013. Quitus au Président et aux Administrateurs.
- ◆ Alternance bisannuelle de la Caisse des Dépôts et Consignations et des Caisses de Crédit Agricole, à un siège d'Administrateur ; terme du mandat de la Caisse des Dépôts et Consignations au 31/12/2014 et confirmation du mandat des Caisses de Crédit Agricole du 01/01/2015 au 31/12/2016 inclus.
- ◆ Approbation des comptes de l'exercice 2013 et affectation du résultat 2013 de la Société.

Le Président précise que les différentes questions de l'ordre du jour seront donc successivement examinées, puis soumises au vote.

Le Président donne lecture du rapport du Conseil d'Administration exposant l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé et les résultats de cette activité. Il donne connaissance des tableaux faisant apparaître les résultats financiers de la société, au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Puis la parole est donnée à M. Pierre-Laurent SOUBRA du Cabinet KPMG, Commissaire aux comptes, pour la lecture de ses rapports.

A propos du rapport général, celui-ci indique que les comptes annuels de la Société, établis en conformité avec les règles comptables applicables, sont réguliers et sincères. Les comptes donnent une image fidèle des résultats de l'année écoulée, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société, à la fin de l'exercice 2013.

Le compte de résultat fait apparaître un résultat bénéficiaire de 1 103 476 €, dont l'affectation à 95 % en report à nouveau, soit 1 048 302 €, et à 5 % en réserve légale soit 55 174 €, est proposé.

Le rapport spécial récapitule comment ont été exécutées les diverses conventions conclues entre la Société et certains de ses actionnaires.

Le Président déclare ensuite la discussion ouverte. Diverses observations sont échangées.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée Générale des actionnaires, par délibération du 9 janvier 1987, a instauré l'alternance bisannuelle à un siège d'Administrateur, de la Caisse des Dépôts et Consignations et des Caisses de Crédit Agricole.

Il expose qu'en application de cette délibération et étant constaté que le mandat bisannuel de la Caisse des Dépôts et Consignations, a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2013, et atteindra son terme le 31 décembre 2014, il est nécessaire de confirmer le mandat des Caisses de Crédit Agricole du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2016 inclus.

Personne ne demandant plus la parole, le Président indique qu'il y a lieu de passer au vote des résolutions portant sur les différents points de l'ordre du jour.

◆ Première résolution :

L'assemblée générale, après avoir entendu :

- lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité et la situation de la Société durant l'exercice 2013 ainsi que sur les comptes dudit exercice,

- lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au cours de cet exercice,

approuve le rapport du Conseil d'Administration sur l'activité et la situation de la Société en 2013,

approuve les comptes et le bilan de l'exercice 2013, tels qu'ils ont été présentés dans le susdit rapport du Conseil d'Administration, et dans le rapport général du Commissaire aux comptes, ainsi que les opérations décrites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président du Conseil d'Administration et aux Administrateurs, quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Résolution adoptée à l'unanimité.

◆ Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce, approuve ces conventions.

Résolution adoptée à l'unanimité.

◆ Troisième résolution :

L'Assemblée Générale décide l'affectation du résultat bénéficiaire de l'exercice 2013, d'un montant de 1 103 476 € en :

- report à nouveau = 95 % : .... 1 048 302 €
- réserve légale = 5 % : ..... 55 174 €

Résolution adoptée à l'unanimité.

◆ Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale, en application de sa délibération du 9 janvier 1987, qui a instauré l'alternance bisannuelle à un siège d'Administrateur, de la Caisse des Dépôts et Consignations et des Caisses de Crédit Agricole, constatant que le mandat bisannuel de la Caisse des Dépôts et Consignations, a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2013, et atteindra son terme le 31 décembre 2014, confirme le mandat des Caisses de Crédit Agricole du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2016 inclus.

Résolution adoptée à l'unanimité.

◆ Cinquième résolution :

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies et d'extraits certifiés conformes du procès-verbal de délibération pour faire tous dépôts et accomplir toutes formalités de publicité et autres.

Résolution adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau après lecture.

Le Président  
J-L JOSEPH

Les Scrutateurs  
J. GERARD R. AUBERT

Le Secrétaire de l'assemblée  
J. PELISSIER





CERTIFIÉ CONFORME  
À L'ORIGINAL

**SOCIETE DU CANAL DE PROVENCE  
ET D'AMENAGEMENT DE LA REGION PROVENCALE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 JUIN 2014**

**Procès-verbal**

Le conseil d'administration de la Société s'est réuni le jeudi 19 juin 2014 au Tholonet.

Étaient présents :

**Administrateurs :**

- |              |   |
|--------------|---|
| M. Aubert    | Vice-président du Conseil Général des Alpes-de-Haute-Provence                           |
| Mme Chamagne | Administrateur, représentant le personnel salarié                                       |
| M. Gérard    | Vice-président du Conseil Général des Bouches-du-Rhône                                  |
| M. Joseph    | Vice-président du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur                           |
| M. Lovisolo  | Vice-président du Conseil Général de Vaucluse   |
| M. Prévost   | Administrateur, représentant le personnel salarié,                                      |
| M. Rossignol | Président de la Chambre Régionale d'Agriculture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur |
| Mme Viola    | Directrice régionale de la Caisse des Dépôts et Consignations                           |

**Censeurs :**

- |            |   |
|------------|---|
| Mme Dumont | Vice-Présidente du Conseil Général du Var |
|------------|---|

**Assistaient également à la séance :**

- |               |   |
|---------------|---|
| M. Antonini   | Conseil Général du Var  |
| M. Baret      | Cabinet du Président  |
| Mme Dieme     | Ville de Marseille  |
| Mme Giannetti | Service Eau et Milieux Aquatiques au Conseil Régional (SEMA)                      |
| M. Glapa      | Représentant Mme Reisman, Administrateur général des Finances Publiques           |
| M. Mattei     | Directeur de l'agriculture et du tourisme du Conseil Général des Bouches-du-Rhône |
| Mme Mayen     | Chef du SEMA au Conseil Régional  |
| M. Soubra     | Commissaire aux comptes, Directeur du groupe KPMG                                 |
| M. Béraud     | Secrétaire du comité d'entreprise   |

**Direction de la Société :**

- |              |  |
|--------------|--|
| M. Vergobbi  | Directeur général  |
| M. Reig      | Directeur général adjoint                                    |
| M. Guieu,    | Directeur financier  |
| M. Pélissier | Secrétaire général et Secrétaire du conseil d'administration |

A 10 h 00, **Monsieur Joseph** déclare la séance ouverte. Il salue l'ensemble des personnes présentes, administrateurs, censeurs et fonctionnaires.

Il présente les excuses :

des administrateurs :

- |               |  |
|---------------|--|
| M. Vauzelle   | Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur      |
| M. Ravier     | Conseiller municipal de la Ville de Marseille          |
| M. Schiavetti | Vice-président du Conseil Général des Bouches-du-Rhône |
| M. Spada      | Conseiller général du Var                              |
| Mme Vassal,   | Adjointe au maire de Marseille                         |
| M. Vitel      | Vice-président du Conseil Général du Var               |

des censeurs :

- |            |  |
|------------|--|
| M. Arnaud  | Vice-président du Conseil Général des Hautes-Alpes     |
| Mme Di Meo | Conseillère Régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur       |
| M. Guinde  | Vice-président du Conseil Général des Bouches-du-Rhône |
| M. Rousset | Vice-président du Crédit Agricole Provence Côte d'Azur |

**M. Joseph** rappelle qu'à l'issue de la séance du conseil d'administration de ce jour, se tiendra l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à se prononcer sur le projet de rapport du conseil d'administration sur les opérations de l'exercice 2013 et le projet de comptes et de bilan de cet exercice écoulé. Ces documents avaient été approuvés par le conseil d'administration le 17 avril dernier. Il indique qu'interviendra ensuite, en présence des élus du Parc Naturel Régional du Verdon, la signature de la deuxième convention de partenariat avec le Parc, objet du point quatre de l'ordre du jour, illustration de la solidarité aval amont pour la qualité de la ressource en eau de notre région. Ont été invités pour l'occasion des représentants de la DREAL, de l'Agence de l'Eau, et des journalistes.

Il propose ensuite d'engager l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 avril 2014
2. Renouvellement du bureau
3. Déroulement des activités de la Société au cours de la fin du premier semestre 2014
4. Partenariat entre le Parc Naturel Régional du Verdon et de la SCP : renouvellement de la convention
5. Appels d'offres et marchés
6. Questions de personnel

#### **I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 AVRIL 2014**

**M. Joseph** précise que le projet de procès-verbal de la dernière réunion du conseil d'administration, tenue le 17 avril, avait été adressé aux administrateurs le 23 mai.

**Aucune autre observation n'étant présentée en séance, le procès-verbal de cette réunion du conseil d'administration du 17 avril 2014 est définitivement adopté.**



## II RENOUELEMENT DU BUREAU

**M. Joseph** rappelle que, conformément à l'article 18 des statuts de la Société, le conseil d'administration désigne chaque année un bureau. Ce bureau est composé du président, de vice-présidents choisis par les administrateurs et d'un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire. L'an dernier, avaient été désignés en qualité de président, M. Michel Vauzelle, en qualité de vice-présidents, Mme Martine Vassal pour la ville de Marseille, M. Jacky Gérard pour le département des Bouches-du-Rhône, M. Philippe Vitel au titre du département du Var et M. Jacky Pélissier, secrétaire général de la Société, comme secrétaire du conseil d'administration.

**Le conseil d'administration, sur proposition de M. Joseph, décide de reconduire ces personnes en qualité de membre du bureau pour l'année à venir.**

## III DEROULEMENT DES ACTIVITES DE LA SOCIETE AU COURS DE LA FIN DU PREMIER SEMESTRE DE L'ANNEE 2014

**M. Joseph** indique qu'à l'occasion de la réunion du conseil du 17 avril dernier, un point précis des éléments essentiels de l'activité des premiers mois de l'année 2014 avait été présenté. Il s'agit aujourd'hui de faire part au conseil des faits marquants intervenus depuis la fin du mois d'avril à propos du service de l'eau et des activités de la Société. Il donne la parole au directeur général.

**M. Vergobbi**, concernant le service de l'eau, cœur de métier de la SCP, précise que le printemps a été sec et venteux. Cela a généré une demande en eau très soutenue pour cette période de l'année, entraînant une très forte sollicitation des ouvrages de pompage en tête des grands secteurs d'irrigation agricole. Le contrat d'affermage du SIIRF (Syndicat Intercommunal d'Irrigation de la Région de Forcalquier), dernier contrat d'affermage assuré par la SCP après la fin, ce début d'année, de celui du canal de Manosque, a été reconduit par avenant pour une année après le renouvellement du conseil syndical opéré consécutivement aux dernières élections municipales. Cela laisse le temps au syndicat de dérouler la procédure de renouvellement du contrat qui fera naturellement l'objet d'une mise en concurrence. Cet avenant répond en outre à des demandes de rémunération complémentaire présentées par la SCP pour faire face à des charges supplémentaires générées notamment par des travaux de réparation exceptionnels. Une importante réflexion a été engagée au sein de la direction technique eau en matière d'organisation et de répartition des rôles et compétences entre les services de l'exploitation et de la maintenance. L'objectif est de renforcer la part de la maintenance et des dépannages qui est réalisée par les centres d'exploitation. Cela devrait permettre de recentrer le service maintenance sur les opérations qui nécessitent une technicité plus élevée, en particulier pour assurer la réalisation des opérations de rénovation. Cela permettra d'améliorer la performance globale et de réduire le temps passé en déplacements. Ce projet va de pair avec un important effort dans le domaine de la formation, comme en témoigne le bilan social qui sera examiné au point 6 relatif aux questions de personnel. Il s'accompagne également du déploiement sur le terrain de tablettes informatiques qui permettent aux agents d'exploitation d'avoir directement les informations nécessaires aux interventions qu'ils doivent opérer. Parallèlement, est mise en place la nouvelle GMAO (Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur) qui devrait également permettre d'accroître l'efficacité des opérations.

Le directeur général revient ensuite sur la climatologie et l'état des ressources en eau. Après un automne sec, un début d'hiver très arrosé (plus 150 % à fin février par rapport à la moyenne des 50 dernières années) et un mois de mars dans la normale, il y a eu une baisse très importante des précipitations, même si le cumul des pluies, à fin mai, reste légèrement au-dessus de la normale.

Dans ce contexte, les ressources en eau (source, nappes et cours d'eau) sont encore à la moyenne, mais la baisse commence à se ressentir, sauf pour les réserves de la Durance et du Verdon. Les horizons agraires sont de plus en plus secs, avec une baisse sensible de leurs réserves en eau utile liée à l'absence de pluie combinée avec des épisodes venteux réguliers. L'épisode pluvieux que nous avons connu depuis quelques jours atténue ce constat, mais ne le remet pas en cause. D'après les spécialistes, ce qui s'est passé ces derniers mois vient corroborer les modèles développés pour simuler l'impact du changement climatique dans notre région à l'horizon 2050. En effet, d'après ces modèles, les hivers devraient être plus arrosés qu'aujourd'hui où les précipitations sont davantage printanières et surtout automnales. Les périodes sans pluie de l'été devraient durer 40 à 45 jours, contre 30 à 35 jours aujourd'hui.

Dans ce contexte, le volume des eaux industrielles, urbaines, et golfs, s'avèrent en progression de 2 %, soit 0,75 millions de mètres cubes de plus à fin 2014 par rapport à la même période 2013. Ce constat intervient malgré la très forte baisse des prélèvements de EON pour la centrale thermique de Gardanne (- 2,7 millions de mètres cubes) liée à un mouvement social qui se prolonge. On constate également une hausse modérée des livraisons d'eau potable (+ 1,6 %), grâce à une forte accélération depuis environ un mois. On observe aussi une forte progression des prélèvements d'eau brute (+ 20,5 %) en particulier sur le Var avec des hausses de 20 à 70 % selon les secteurs de Toulon Est et du Var Est. Parallèlement, il faut signaler une importante régression des volumes d'eau industrielle (-17,1 %) générée comme on l'a dit par EON, mais aussi par la fermeture de l'usine LFOUNDRY à Rousset. Celle dernière va se traduire par une perte de chiffre d'affaires de l'ordre de 500 000 € par an. De leur côté, les irrigations agricoles et les arrosages sont très soutenus, mobilisant des débits proches des maximums enregistrés ces cinq dernières années. Le rythme de souscription de nouveaux postes est un peu au-dessus de la moyenne de ces dernières années. L'ensemble de ces éléments fait espérer des prévisions de recettes du service de l'eau en hausse par rapport à ce qui était inscrit au budget au mois de décembre.

**M. Reig** complète les éléments donnés par le directeur général en rappelant ce qui avait déjà été indiqué au conseil d'administration : la forte hausse cet hiver de la demande d'eau brute pour Toulon, le Syndicat de l'Eau de Var Est (SEVE), et le Syndicat Intercommunal de la Corniche des Maures, suite aux inondations qui ont frappé ce secteur. La demande s'est avérée forte également pour le remplissage du barrage de la Verne géré par le Syndicat de la Corniche des Maures, pour l'alimentation de l'usine de la Valette à l'est de Toulon, et enfin pour le SEVE à cause d'une réduction significative de la fourniture émanant de la Sagnole. Au total, les volumes mobilisés à cette époque de l'année sont dans la moyenne, voire un peu au-dessus de ce qui a été constaté ces cinq dernières années.

M. Vergobbi demande ensuite au directeur général adjoint de faire le point à propos des programmes de travaux.

**M. Reig** diffuse et commente le tableau joint au présent procès-verbal (annexe n°1) qui détaille le montant des dépenses de travaux d'investissement et de rénovation engagées depuis le début d'année et le pourcentage d'avancement par rapport à l'objectif 2014. Il précise concernant les investissements qu'une actualisation de 1 M€ supplémentaire de dépenses de l'exercice a été opérée pour tenir compte principalement de reports de paiement de 2013. Cela en lien avec des reliquats concernant la terminaison de la liaison Verdon Saint Cassien. En dehors de cette remarque, les dépenses, au 31 mai, sont en ligne avec la prévision budgétaire. Dans l'exécution des chantiers, il n'y a pas eu de problème particulier, sauf en début d'année sur le site du CEA, à Cadarache, où les fortes pluies ont inondé le chantier. Le directeur général adjoint diffuse ensuite une série de photos pour illustrer quelques-uns des chantiers en cours. Le premier cliché montre d'importants travaux de terrassements et de génie civil pour la réalisation de la prise du médecin sur la galerie de Ginasservis, avec la pose des canalisations de 1500 mm de diamètre destinées à l'alimentation du CEA. Une autre vue concerne le projet «Canalsol» à Rians, au-dessus de la cuvette de la branche d'Aix pour la pose de panneaux photovoltaïques. Il s'agit d'un projet expérimental mené en lien avec le CEA et une entreprise de génie électrique.



D'autres photos portent sur l'aqueduc de Doudon au Tholonet, qui alimente la branche de Marseille Nord, et sur les travaux d'étanchéité entrepris sur la réserve de Pierrevert, (ouvrage remis à la SCP par l'ASCM au moment du transfert dans la concession des réseaux à l'aval de Manosque). M. Reig évoque également les opérations prévues sur le secteur Oppède Maubec qui sont en pleine réalisation. Il cite également de nombreuses extensions ou maillages : Saurine, Meyragues, amont La Pomme, les essais des puits de l'Arc à très haut débit qui interviennent cet été. Dans le domaine de la rénovation, une actualisation budgétaire de plus 0,7 M€ des dépenses de l'année a été opérée. Pour ces activités, globalement les dépenses sont en ligne avec les prévisions.

**Le directeur général** fait ensuite un point sur l'activité d'ingénierie pour compte de tiers. On constate un redressement du nombre d'appels d'offres publics depuis la fin de la période électorale. Le taux de prise de commandes en France métropolitaine est de 30% de l'objectif annuel. En effet, il n'y a pas eu pour l'instant de nouveau contrat significatif en métropole, à l'exception d'un avenant relatif au projet de mise en sécurité du barrage de Dardennes à Toulon, dont l'objet est un accroissement de la capacité de l'évacuateur de crues. Le taux de prise de commandes à l'international et dans les DOM s'élève à 45% de l'objectif annuel. M. Vergobbi signale la signature d'un contrat important de 0,6 M€ sur quatre ans en sous-traitance d'un groupe industriel indien, pour la régulation de canaux dans l'Etat du Karnataka, au sud de la péninsule indienne.

L'activité des services d'études reste soutenue pour répondre aux affaires en portefeuille. Concernant les laboratoires, ils connaissent des niveaux d'activité très variables : soutenue pour le LMH (Laboratoire de Mesures Hydrauliques) avec notamment la réalisation d'un modèle réduit pour un barrage (Sainte-Cécile d'Andorge) pour le compte du Conseil Général du Gard, en légère progression pour le LAE (Laboratoire d'Analyse des Eaux) avec un contrat renouvelé avec Fluxel, filiale du GPMM (Grand port Maritime de Marseille), en retrait pour le LGB (Laboratoire de Géotechnique et Béton), très impacté par la baisse du BTP.

Concernant le développement des activités dans le domaine de l'hydroélectricité, M. Vergobbi fait part de la levée des difficultés relatives à l'achat du foncier nécessaire à l'engagement du projet avec l'ASCO des arrosants de la Crau. Il signale par ailleurs une demande de l'Association Syndicale du Canal de Manosque pour étudier les possibilités de réaliser, dans un cadre juridique similaire à celui retenu avec l'Asco des arrosant de la Crau, une microcentrale sur ses ouvrages. Il fait part également des incertitudes qui sont apparues sur la volonté de la commune de Saint-Etienne de Tinée, après le changement d'équipe municipale au mois de mars, de poursuivre le partenariat qui avait été engagé avec la SCP l'an dernier.

Pour le négoce de matériel et grâce aux projets d'équipement de grands domaines agricoles clefs en main et à l'activité d'entretien de matériel de potabilisation, le chiffre d'affaires s'avère globalement en ligne avec le budget. L'absence depuis plusieurs semaines de pluies conduit la clientèle à relancer ses projets. Il en résulte une bonne tenue des ventes des comptoirs des matériels de Manosque et La Crau et une stabilité de celui du Tholonet. De nouvelles demandes se profilent en matière d'opérations clefs en main d'irrigation avec la concrétisation de quelques projets significatifs à La Motte (Les Demoiselles), Cuers (Baccino et Sumeire) et Rousset (Le Cengle). Ce dernier avait déjà été évoqué lors du dernier conseil d'avril. Les livraisons des postes et matériels pour l'ASA de Ventavon-Saint Tropez ont commencé. Par ailleurs, des réflexions sont en cours sur des perspectives de développement de cette activité à l'international. Le directeur général demande au directeur général adjoint d'apporter des précisions à ce sujet.

**M. Reig** indique qu'un premier contrat d'expertise pour une grande exploitation légumière de 1000 ha dans la région de Dakar a été conclu et réalisé. La Société vient d'être sollicitée pour travailler sur la rationalisation de la fourniture et la distribution de l'eau pour l'exploitation de 10 000 ha dans le Delta du fleuve Sénégal. Il s'agit d'un projet comportant des aspects de régulation, de maintenance des canaux, et d'exploitation. M. Reig montre ensuite quelques photos sur l'installation de systèmes d'irrigation avec apports de nutriments, et de jeunes plantiers, principalement de cannes à sucre, avec des systèmes d'irrigation provisoires. Il diffuse également des photos de plantations de pommiers, irriguées grâce à un système de micro jets.

- **M. Joseph**, au terme de ce compte rendu des activités de la Société au cours de ces derniers mois, revient sur la période de sécheresse que nous avons connu ces dernières semaines. Pour les plantations, on observe un stress hydrique. Quand les agriculteurs sont raccordés au canal de Provence, ils ont la possibilité d'arroser leurs cultures. Malheureusement, tous ne sont pas reliés. Ces derniers sont de fait dans une situation d'incertitude et de précarité. Aussi, M. Joseph se demande s'il ne serait pas temps que les financeurs des ouvrages d'irrigation dans notre région se concertent pour réfléchir à un plan à moyen terme destiné à sécuriser les cultures. Pour l'instant, les programmes d'investissement de la SCP sont dimensionnés pour faire face à une situation de « routine ». Comme cela a été rappelé par le directeur général, les effets du réchauffement climatique commencent à être nettement perceptibles dans notre région. Dans cette situation, il serait tout à fait important que les collectivités locales, et l'État avec des fonds européens, se préoccupent de financer les équipements supplémentaires destinés à sécuriser les productions. À défaut, de nombreuses exploitations risquent de disparaître, ce qui ne manquera pas de porter atteinte non seulement à l'équilibre social qui est le nôtre, mais également à l'indépendance alimentaire du pays et l'aménagement du territoire provençal.

**M. Rossignol** remercie M. Joseph de cette intervention importante. C'est vrai qu'il faut réfléchir maintenant aux changements qui se profilent. En effet, le changement climatique est perceptible. Oui, très vraisemblablement, les périodes sèches vont se renforcer, et la périodicité des pluies sera modifiée. Il faut qu'il y ait une prise de conscience autour de ces sujets et que chacun soit conscient de l'importance qu'ils revêtent. Il y a intérêt à faire bloc sur ces thèmes. Il est important qu'il y ait une vision commune.

**M. Prévost** souligne que cette vision commune est celle construite par la Région et l'ensemble des acteurs de l'eau à travers le SOURCE et la Stratégie régionale d'hydraulique agricole (SRHA), démarche à laquelle les départements actionnaires de la SCP ont participé. Le constat établi par Jean-Louis Joseph est bien celui que font les agriculteurs et qui correspond à la réalité d'aujourd'hui. Dans notre région méditerranéenne, il est impératif de se mobiliser sur l'accès à l'eau et sa sécurisation pour l'agriculture. Les sommes retenues en matière d'investissement hydraulique en Région Provence Alpes Côte d'Azur dans le cadre de la nouvelle programmation des fonds structurels européens sont de l'ordre de 18 millions d'euros de FEADER pour la période 2014-2020, à comparer aux 22 millions d'euros pour la Région Languedoc-Roussillon. Il y a donc bien une vision commune sur l'importance stratégique de ce sujet. Par ailleurs, il y a aujourd'hui des zones agricoles de notre région qui souffrent de pénurie d'eau, notamment dans l'arrière-pays, et nous devons nous mobiliser pour trouver les moyens de les sécuriser.

**Mme Dumont**, concernant le développement des équipements, réaffirme le souhait du Département du Var de voir intervenir la réalisation du barreau vers Sainte-Maxime, à partir de la liaison Verdon / Saint-Cassien. Le raccordement du Syndicat de la Corniche des Maures doit être réalisé rapidement. Les présidents Vauzelle et Lanfranchi, conscients de la nécessité de cette extension, ont écrit une lettre commune au président de l'Agence de l'Eau. Ils ont été entendus pour ce qui concerne le SEVE, mais il semblerait que l'Agence mette maintenant en avant de nouvelles conditions par rapport à celles qui avaient été arrêtées en leur temps. Cela est difficilement admissible. Le raccordement de Sainte-Maxime est une obligation et une urgence. Il est important que les engagements pris soient tenus. Mme Dumont souhaite que le conseil réaffirme son intérêt pour ce projet nécessaire à cette partie du territoire du Département du Var.

Pour **M. Gérard**, oui en effet, la SCP a une vision. Dans le cadre de l'aménagement du territoire, il est important de sécuriser progressivement les zones qui malheureusement ne le sont pas encore. Cela va également de pair avec des efforts pour les économies d'eau. Ce qui apparaît inquiétant aujourd'hui, c'est le recul de l'eau industrielle avec LyondellBasell à Berre et L.Foundry à Rousset qui ont fermé, et les difficultés d'Eon à Gardanne. Cela ne manquera pas d'avoir des effets sur les capacités propres d'investissement de la SCP.

**M. Aubert** partage les propos tenus par Jean-Louis Joseph. On sait bien que dans notre région, il ne peut pas y avoir d'agriculture efficace sans eau.



**M. Vergobbi** précise que la SCP a une bonne perception de ce que sont les besoins dans les années à venir. Cette connaissance repose sur un travail continu avec la Région en sa qualité d'autorité concédante, et les autres collectivités actionnaires. La chance de notre région de climat méditerranéen est d'être adossée à un des plus beaux châteaux d'eau d'Europe et de disposer des réserves et des ouvrages de transport réalisés par nos anciens. Ce sont des atouts importants pour faire face au changement climatique. La ressource en eau est disponible, mais il faut être économe dans son utilisation, ne pas la gaspiller. Pour ce qui est du financement des équipements dans le contexte actuel, il faut aussi essayer d'imaginer de nouvelles modalités. Par exemple, dans le domaine de la vigne, cela a déjà été souligné lors du précédent conseil, on peut envisager un partage différent de ce que l'on a connu jusqu'à présent entre ce qui est mis à la charge des collectivités et la contribution demandée aux exploitations agricoles, dès lors que cette activité rémunère correctement les opérateurs concernés. À propos des risques qui ont été soulignés par M. Gérard, l'impact des fermetures de sites industriels est effectivement le souci principal de la Société. Et, dans ce contexte de désindustrialisation, se pose également la question du prix de l'eau industrielle. La Société devra certainement faire un effort particulier pour essayer de conforter les activités industrielles de notre région et l'emploi correspondant. Il convient également d'être vigilant vis-à-vis de la mise en place de la future Métropole. La Métropole aura pour caractéristique d'être un grand espace agricole qu'il est important de sauvegarder. Il est absolument impératif, pour le futur, que l'approche multi-usages, voulue par les créateurs du canal de Provence, soit sauvegardée et que soit maintenue la solidarité entre les usages (urbains, industriels et ruraux) et entre les territoires, ce qui a permis de mettre la Provence à l'abri de la sécheresse. Cela est extrêmement important en termes d'aménagement du territoire pour la région toute entière. Pour ce faire, il sera nécessaire que le rôle de la SCP soit conforté.

M. Vergobbi revient ensuite sur le prolongement de Verdon/Saint-Cassien vers Sainte-Maxime, à partir de Vidauban, évoqué par Mme Dumont. Comme elle l'a indiqué il y a des évolutions positives. Le financement de l'usine du SEVE au Muy semble en voie de règlement. L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse serait prête à apporter 5,5 millions d'euros nécessaires à la réalisation du projet. C'est cette question qui est la plus urgente car la liaison Verdon/Saint-Cassien dessert le site depuis plus d'un an. Si les choses se dénouent ainsi, la mise en service de l'usine pourrait intervenir début 2016. Pour ce qui est du projet d'usine du Syndicat de la Corniche des Maures qui conditionne le lancement par la Société des travaux du tronçon Vidauban/Sainte-Maxime, la décision de subvention de l'Agence sera prise à l'automne. Cette dernière semble aujourd'hui tenir des propos plus constructifs. Elle est en attente des résultats de l'étude conduite à propos des volumes prélevables sur le secteur de la Giscle - La Môle. Cependant dans l'esprit de ce que Mme Dumont a indiqué, il est très important de rester vigilant sur cette question essentielle pour la Société. Les services de la Région et du Département du Var sont fortement mobilisés sur cette question.

**Mme Dumont** remercie le directeur général de ces propos.

**M. Joseph** précise qu'il aura l'occasion d'évoquer les échanges du conseil de ce matin concernant la vision stratégique que doit avoir la SCP, pour à la fois continuer à manifester la solidarité des actionnaires à l'égard de la profession agricole, et faire des efforts en termes de tarification pour conforter les implantations industrielles de la région.

**Sur l'invitation de M. Joseph, le conseil prend acte des informations qui viennent de lui être présentées.**

#### IV PARTENARIAT ENTRE LE PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON ET LA SCP : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

**M. Joseph** rappelle que le 10 juillet 2008, le Parc naturel régional du Verdon et la SCP signaient une convention de partenariat qui traduisait leur « volonté partagée de travailler ensemble à la préservation de ce bien commun qu'est le Verdon », et plus largement « contribuer ensemble à l'aménagement équilibré et au développement durable de la région Provençale ».

Cette convention, signée à Moustiers-Sainte-Marie pour une durée de six ans, s'est traduite par un programme opérationnel et un grand nombre d'actions mises en œuvre qui visaient de grands objectifs : gérer durablement et de manière équilibrée la ressource en eau, préserver la qualité des eaux du Verdon et accompagner le développement durable du territoire du Parc.

De l'avis des élus du PNRV et des bénéficiaires, ce partenariat qui est une application concrète du principe de solidarité aval / amont souhaité et adopté par les actionnaires de la SCP, a été extrêmement positif et fructueux. C'est la raison pour laquelle le Parc et la SCP ont souhaité renouveler cet accord de partenariat et en prolonger la durée pour une nouvelle période de six années, de 2014 à 2020.

La nouvelle convention qui est proposée au conseil se déclinera, comme la première, en un programme d'actions concrètes doté d'un budget annuel de 350 000 €. Elle traduit l'objectif partagé du Parc et de la SCP de mettre en œuvre une gestion durable de la ressource en eau. Cette gestion durable concerne tout autant des actions visant la bonne gestion quantitative (économies d'eau, sensibilisation des usagers, bonnes pratiques agricoles, gouvernance rigoureuse, anticipation des effets du changement climatique...) que la gestion qualitative (préservation de la qualité intrinsèque de l'eau du Verdon). Elle permettra d'achever le programme de rénovation des stations d'épuration des eaux usées des communes du bassin du Verdon, de poursuivre l'appui technique au territoire du Parc par le biais du fonds d'aide au conseil, et de mettre en œuvre un ambitieux projet de recherche et développement visant à accompagner la mutation des pratiques agricoles du plateau de Valensole vers des agrosystèmes durables. Il donne la parole au directeur général.

**M. Vergobbi** précise que les objectifs de la convention 2008 – 2013 rappelés par M. Joseph traduisent la volonté partagée de travailler ensemble à la préservation de ce bien commun qu'est le Verdon et d'exercer un retour de solidarité de l'aval vers l'amont. L'enveloppe annuelle de 300 000€ de la SCP consacrée à la modernisation des stations d'épuration et à l'installation de toilettes sèches, qui n'a d'ailleurs pas été intégralement consommée les premières années, a permis une réduction de la part restant à charge des communes après l'obtention de subventions accordées par d'autres collectivités ou organismes. Cette action a permis à un certain nombre de communes de faire face à leurs obligations réglementaires dans le domaine du traitement des eaux. La Société a ainsi pris en charge le tiers de leur autofinancement pour la réalisation des équipements de traitement primaire et secondaire obligatoire, et jusqu'aux deux-tiers de cet autofinancement pour la mise en place d'une filière intégrant un traitement tertiaire. La somme consacrée à ces actions a été sur la durée de la convention de 1,4 millions d'euros. La SCP a également apporté un appui technique sous forme de missions d'expertise utiles aux territoires du Parc en dotant un fonds d'aide à hauteur de 50 000 € par an. La Société a enfin contribué à la promotion d'une agriculture durable en contribuant au développement de pratiques culturales et de techniques d'irrigation plus respectueuses de l'environnement.

Concernant la convention 2014 – 2020 les objectifs restent quasiment inchangés. Le premier, « gérer durablement, et de manière équilibrée, la ressource en eau » est à considérer au regard de l'enjeu du changement climatique et des interrogations sur l'évolution à long terme de la ressource. Cela justifie une contribution de la SCP à la gouvernance de l'eau du Verdon, en pleine cohérence avec le SOURCE piloté par la Région, le SAGE piloté par le Parc, et la Charte Régionale de l'Eau. Cela implique un suivi rigoureux de l'évolution de la ressource et également des actions de sensibilisation des usagers pour l'économie d'eau.



Le second objectif, «préserver la qualité de l'eau du Verdon», rejoint ce qui a déjà été engagé sur les stations d'épuration et qui devra se poursuivre, mais également les actions d'amélioration des pratiques agricoles. Le troisième, «sécuriser l'accès à l'eau des territoires et les activités du Parc», est à mettre en regard du paradoxe auquel sont confrontées certaines communes du parc, dont le bassin versant contribue très largement à la constitution des réserves qui sécurisent l'aval, mais qui ne sont elles-mêmes pas sécurisées pour leur alimentation en eau. Il s'agit enfin de faire vivre le partenariat avec le Parc sur le long terme. Le programme opérationnel est en cours de définition, sur la base d'une enveloppe annuelle de 350 000 €. Une nouveauté importante réside dans l'engagement pris par ailleurs par la SCP, en partenariat avec le Parc, la profession agricole et Montpellier Sup agro, de financer à hauteur de 30 000 € pendant trois ans une chaire d'entreprise dénommée «Ingénierie pour des agrosystèmes durables». La SCP est membre fondateur de cette chaire qui va favoriser, sous l'égide de Montpellier Sup agro, une collaboration de moyen terme entre un établissement d'enseignement et de recherche et des entreprises. Le travail qui sera accompli dans ce cadre va notamment porter sur la mutation des pratiques agricoles du plateau de Valensole vers des agrosystèmes plus durables. Ce projet s'intitule «REGAIN ». Le lancement officiel de la chaire est prévu à Montpellier lundi prochain 23 juin.

**Au terme de ces échanges, à la demande de M. Joseph, le conseil d'administration décide d'autoriser la Société du Canal de Provence à signer la nouvelle convention de partenariat entre le PNRV et la SCP. Cette signature va intervenir cette fin de matinée, après le conseil et l'assemblée générale, en présence des élus du Parc et de quelques invités et journalistes, les membres du conseil étant cordialement invités à participer à cette manifestation.**

## VI APPELS D'OFFRES ET MARCHES

**Monsieur Joseph** demande au directeur général d'exposer les résultats des appels d'offres intervenus depuis la dernière réunion du conseil d'administration du 18 avril.

**Monsieur Vergobbi** présente le résultat de ces appels d'offres récapitulés dans le tableau ci-dessous :

Objet	Entreprise	Montant
Centre d'exploitation – Secteur Sud Luberon Vaugines – Cucuron – Haut Service – Réservoir des Trailles (DCE N°2070)	ROUX TP	584 903,90 € HT
Réseau Vaugines Cucuron Haut Service – Station de pompage de Couturas (DCE N°2093)	EIFPAGE ENERGIE / ROUX TP / PAC	1 491 000 € HT
Rénovation et extension de l'Unité de Production d'Eau Potable et Pourcieux (DCE N°2106)	IDEM / ALLAMANO / AEA ARCHITECTES	498 779,81 € HT

**Le conseil ratifie les choix présentés dans ce rapport.**

## VII QUESTIONS DE PERSONNEL

**M. Joseph** indique que figure dans le dossier, comme chaque année à pareille époque, le bilan social de la SCP. Ce document donne, de façon détaillée, de nombreux éléments intéressant la situation des salariés et l'évolution sur les trois derniers exercices 2011, 2012 et 2013 : notamment la situation de l'emploi, la rémunération, la santé et la sécurité au travail, les conditions de travail, la formation, la représentation du personnel au sein des instances du comité d'entreprise, délégués du personnel et du CHSCT, la récapitulation des accords d'entreprise. M. Joseph précise qu'il y a lieu également de rendre compte au conseil du résultat des négociations conduites au sein de la commission paritaire société, avec les organisations syndicales représentatives du personnel, pour la mise au point d'un nouvel accord d'intéressement. Il demande au directeur général d'exposer ces points.

**Monsieur Vergobbi** met d'abord l'accent sur quelques éléments importants contenus dans le bilan social. Il rappelle que depuis, deux ans, sa présentation a été modernisée pour mieux mettre en évidence les différents indicateurs et leur évolution. L'effectif du personnel est en légère progression, de l'ordre de 1,3 %. Avec 30 %, la proportion des femmes au sein de l'entreprise reste stable. La diminution du nombre d'agents relevant du collège exécution se poursuit au bénéfice de celui de la maîtrise. La moyenne d'âge ressort à 44,3 ans et la pyramide reste bien équilibrée. À la page 32 du document, on peut noter que le différentiel de rémunération entre les hommes et les femmes continue à se réduire, sauf ce qui concerne le collège de la maîtrise. À la page 40, il faut noter une légère amélioration des indicateurs relatifs aux accidents de travail, tant en taux de fréquence, qu'en taux de gravité. À cet égard le directeur général précise qu'une démarche est engagée par la Société pour obtenir une certification dans le domaine de la santé et sécurité au travail, cette fin d'année. À la page 47, on note qu'environ 10 % des salariés travaillent à temps partiel. Page 53 et 54, on relève une augmentation très importante des temps de formation. Cela est notamment lié au déploiement du parcours de formation pour les agents d'exploitation et à celui du nouveau progiciel de gestion AX. À la page 56 figure le nombre de contrats d'apprentissage et de contrats de professionnalisation en forte progression depuis 2012.

Le directeur général rend ensuite compte de l'accord d'intéressement qui vient d'être conclu, en début de semaine, avec les organisations syndicales après plusieurs réunions de la Commission Paritaire Société. Le projet d'accord a été soumis au comité d'entreprise lors de sa réunion plénière de ce mardi 17 juin. Ce nouvel accord conclu pour une période de trois ans, reprend les grands principes de celui qui avait été adopté en 2011. Ce dernier avait apporté de nombreuses modifications par rapport aux accords antérieurs. Il y a néanmoins deux éléments de différenciation entre le nouvel accord présenté aujourd'hui et celui de 2011. Le premier porte sur la répartition de l'intéressement qui se fera entre les bénéficiaires pour 25 % proportionnellement au temps de présence, et pour 75 % proportionnellement au salaire brut perçu au cours de l'année. Les proportions dans le précédent accord étaient respectivement de 15 % et de 85 %. Le deuxième concerne les critères de modulation de la part variable. Il y aura désormais dix critères au lieu de huit. Sur ces dix critères, cinq ont été conservés du précédent, et cinq sont nouveaux. Ces dix critères sont répartis en cinq familles : développement, qualité de service, processus internes, responsabilité sociale et environnementale et performances économiques. Ils ont été conçus pour être les plus proches possibles du quotidien du maximum de salariés de l'entreprise.

**M. Joseph** demande au secrétaire du comité entreprise s'il souhaite intervenir après les éléments que vient de donner le directeur général.

**M. Béraud**, concernant le bilan social, souligne, comme le directeur général l'a fait, le gros effort de présentation entrepris par la direction des ressources humaines pour rendre le document de bilan social plus lisible. Il y a en effet une masse d'informations tout à fait intéressantes concernant les salariés de la SCP, qui permet aux représentants du personnel d'avoir matière à réflexion pour des échanges riches et intéressants avec la direction ; la mise en forme facilite les échanges.



Parmi les points forts du bilan social, M. Béraud partage le point de vue du directeur général : sur l'actuelle pyramide des âges de la Société, il s'agit certainement d'une force pour le futur de l'entreprise. D'autre part, la féminisation de la Société progresse peu à peu (26.5% en 2011, 26.9% en 2012, 27.3% en 2013) et cette année est une année tout à fait remarquable puisque, pour la première fois depuis l'origine de la Société, des personnels d'exploitation féminins ont été embauchés. La diversité est également une force pour l'entreprise.

À propos des promotions prononcées, M. Béraud relève qu'elles ont tendance à concerner un peu plus les personnels d'encadrement. S'il considère que le levier de l'individualisation n'est pas à rejeter, il estime néanmoins qu'il doit y avoir un point de vigilance. En effet, sur le long terme, cela peut modifier la valeur de solidarité à laquelle l'ensemble du personnel demeure très attaché.

Dernier point concernant le bilan social : ce qu'a indiqué le directeur général à propos de la formation est également important ; la part réservée à la formation au sein de l'entreprise a toujours été importante, et cela constitue même un marqueur identitaire pour la SCP. Les actions conduites concernent toutes les catégories de personnel comme M. Vergobbi l'a indiqué : aussi bien les agents d'exploitation que les utilisateurs de nouveaux logiciels de gestion.

À propos de l'accord d'intéressement dont les termes ont été décrits par le directeur général, le comité d'entreprise se félicite de la nouvelle répartition 25 % – 75 % qui témoigne de la valeur de solidarité déjà évoquée. Il remarque que dans d'autres entreprises la répartition de l'intéressement se fait même sur des bases égalitaires. En tout cas ce nouvel accord d'intéressement est accueilli favorablement par le personnel.

**Le conseil, à la demande de Monsieur Joseph, d'une part, prend acte des informations données par le bilan social, et d'autre part, ratifie le nouvel accord d'intéressement 2014 – 2016.**

M. Joseph propose ensuite que se tienne la réunion de l'assemblée générale convoquée ce même jour, dont un procès-verbal sera établi séparément.

oo000oo

A 12 heures, l'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, **Monsieur Joseph** conclut la séance en indiquant que le conseil se réunira à deux reprises dans le deuxième semestre :

- jeudi matin 16 octobre,
- jeudi 18 décembre après-midi, salle Carnot à Aix en Provence.

## Annexe 1

## Programme d'investissement et de rénovation 2014

	Objectif 2014	Objectif 2014 actualisé	Réalisé à fin mai 2014	% avan. /budget actu
<b>PROGRAMME INVESTISSEMENT</b>				
Dépenses de travaux investissement	17,6 M€	17,7 M€	6,8 M€	38%
Total dépenses d'investissement	24 M€	25 M€	9,4 M€	38%
<b>PROGRAMME DE RENOVATION (nettes)</b>	24 M€	24,7 M€	10,7 M€	40%
<b>PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT ET DE RENOVATION</b>	48 M€	49,7 M€	20,1 M€	40%





173

**SOCIETE DU CANAL DE PROVENCE  
ET D'AMENAGEMENT DE LA REGION PROVENCALE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 OCTOBRE 2014**

**PROCES-VERBAL**

Le conseil d'administration de la Société s'est réuni le jeudi 16 octobre 2014 au Tholonet.

**Étaient présents :**

**Administrateurs :**

- M. Aubert Vice-président du Conseil Général des Alpes-de-Haute-Provence
- Mme Chamagne Administrateur, représentant le personnel salarié
- M. Gérard Vice-président du Conseil Général des Bouches-du-Rhône
- M. Joseph Vice-président du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
- M. Lovisolo Vice-président du Conseil Général de Vaucluse
- M. Prévost Administrateur, représentant le personnel salarié,
- M. Rossignol Président de la Chambre Régionale d'Agriculture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- M. Vitel Vice-président du Conseil Général du Var

**Censeurs :**

- M. Arnaud Conseiller Général des Hautes Alpes
- M. Rousset Vice-président du Crédit Agricole Provence Côte d'Azur

**Assistaient également à la séance :**

- M. Baret Cabinet du Président
- Mme Giannetti Service Eau et Milieux Aquatiques au Conseil Régional (SEMA)
- M. Lasfargues représentant Mme Reisman, Administrateur général des Finances Publiques
- Mme Lorang Direction des services concédés de la ville de Marseille
- M. Mattei Directeur de l'agriculture et du tourisme du Conseil Général des Bouches-du-Rhône
- Mme Pile Directrice Eau et Agriculture au Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
- M. Béraud Secrétaire du comité d'entreprise

**Direction de la Société :**

- M. Vergobbi Directeur général
- M. Reig Directeur général adjoint
- M. Guieu Directeur financier
- M. Magnin Directeur technique eau
- M. Pélissier Secrétaire général et Secrétaire du conseil d'administration

A 10h 30 **M. Joseph** déclare la séance ouverte. Il indique aux administrateurs que le Président Vauzelle, retenu à Marseille par l'inauguration du Stade-Vélodrome en présence de plusieurs ministres, lui a demandé de présider la séance de ce conseil d'administration.

Il accueille tous les présents, administrateurs, censeurs et fonctionnaires.

Il présente les excuses :

des administrateurs :

M. Ravier	Conseiller Municipal de la Ville de Marseille
M. Schiavetti	Vice-Président du Conseil Général des Bouches-du-Rhône
M. Spada	Conseiller Général du Var
Mme Vassal	Adjointe au Maire de Marseille
Mme Viola	Directrice Régionale de la Caisse des Dépôts et Consignations

des censeurs :

Mme Dumont	Vice-Présidente du Conseil Général du Var
Mme Di Meo	Conseillère Régionale
M. Guinde	Vice-Président du Conseil Général des Bouches-du-Rhône

Il souhaite au nom des membres du conseil d'administration la bienvenue à M. Raymond Rousset, Premier Vice-Président du Crédit Agricole Provence-Côte d'Azur, qui siège désormais en qualité de censeur au sein de notre conseil d'administration, en remplacement de M. Marc Pouzet. Il ne lui avait pas été possible d'assister à notre séance du 19 juin.

**M. Rousset** remercie M. Joseph et les administrateurs de ces mots de bienvenue.

Avant d'entamer l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour, **M. Joseph** évoque d'abord la disparition de M. Michel JEAN, ancien directeur général de la Société, survenue la semaine dernière, mercredi 8 octobre. Il rappelle que, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, ingénieur général honoraire du Génie rural, des Eaux et des Forêts, Michel Jean a contribué à la gestion des eaux en Provence pendant l'essentiel de sa carrière. Après avoir été affecté comme fonctionnaire d'Etat dans l'arrondissement d'Arles, il a rejoint la Société du Canal de Provence en 1976. Il en a assumé la direction générale à partir de 1989 jusqu'en 2004 sous les présidences successives de Messieurs Louis Philibert, Jean-Claude Gaudin, Robert-Paul Vigouroux, Hubert Falco, André Samat, Marius Masse et Michel Vauzelle. A son départ à la retraite, il a continué à manifester son intérêt sur les questions de l'eau, en soutenant une thèse consacrée aux grands aménagements hydrauliques en Provence. Ses recherches ont conduit à la parution de plusieurs ouvrages qui font aujourd'hui référence. M. Joseph indique qu'il a continué, en qualité d'administrateur de l'association du château de Lourmarin, à fréquenter M. Jean qui, après son départ de la SCP, a assuré la présidence de l'association avec le sérieux et l'implication qu'on lui connaissait.

**A la demande de M. Joseph, le conseil d'administration rend hommage à la mémoire de Michel Jean en observant quelques instants de silence.**

Il propose ensuite d'engager l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2014
2. Déroulement de l'exercice 2014
3. Fusion des concessions
4. Accord-cadre Céréalis / SCP
5. Appels d'offres et marchés



## I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 JUIN 2014

**M. Joseph** rappelle que le projet de procès-verbal de la dernière réunion du conseil d'administration, tenue le 19 juin dernier, avait été adressé aux administrateurs le 16 juillet. Il n'a fait l'objet d'aucune remarque écrite.

**Aucune observation n'étant formulée en séance, le procès-verbal de la séance du 19 juin 2014 est définitivement approuvé.**

## II. DEROULEMENT DES ACTIVITES DE LA SOCIETE AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2014

**M. Joseph** rappelle que, lors des réunions du conseil du 17 avril et 19 juin dernier, un point précis des éléments essentiels de l'activité depuis le début l'année avait été présenté. Il s'agit aujourd'hui de faire part au conseil des faits marquants intervenus depuis le début de l'été, à propos du service de l'eau et des autres activités de la Société. **M. Joseph** souligne notamment que deux dossiers d'investissement particulièrement importants ont franchi une étape majeure au cours de ces dernières semaines.

D'abord celui de l'adduction entre Vidauban et Sainte-Maxime, pour lequel le comité de pilotage de la liaison Verdon/Saint Cassien – Sainte-Maxime, qui s'est tenu à Toulon le 17 septembre 2014 sous la présidence conjointe de Mesdames Françoise Dumont et Elsa di Meo, a permis de lever les incertitudes sur le financement des investissements, dont les usines de potabilisation du SEVE et du SIDECM. Puis, celui de l'alimentation en eau du Val de Durance à partir des ressources du Verdon, sur lequel la Communauté d'Agglomération « Durance Luberon Verdon » a donné le 3 septembre son accord. Il s'agit de réaliser une adduction de 12 km entre Vinon sur Verdon et Manosque. Une convention a été signée le 7 octobre par le Président de la Communauté d'Agglomération et le directeur général de la Société formalisant les dispositions à mettre en œuvre pour la concrétisation de ce projet. **M. Joseph** donne la parole au directeur général.

**M. Vergobbi**, concernant le service de l'eau, souligne que l'été a été marqué par des pluies régulières et de faibles températures. Ces éléments de climatologie ont entraîné une mobilisation de la ressource en eau la moins élevée depuis 2000 et, par conséquent, une modeste sollicitation des ouvrages. Quelques difficultés sont intervenues sur l'aménagement de Manosque liées à une régulation complexe de la station de pompage des Bastides Blanches impactant l'alimentation de plusieurs réservoirs. La mise en service de deux installations de production d'énergie renouvelable à Rians a été opérée : la microcentrale hydroélectrique en dérivation du brise-charge, et la plate-forme expérimentale CANALSOL, projet innovant de mise en place de panneaux photovoltaïques sur une portion du canal, en partenariat avec le CEA. Le centre d'exploitation de Rians devient ainsi une vitrine du savoir-faire de la SCP dans le domaine des énergies renouvelables. Le directeur général évoque ensuite la généralisation, après une période d'essai, de l'emploi par les agents d'exploitation de tablettes pour le relevé des compteurs. Cette nouveauté importante pour le travail des exploitants a été bien accueillie par le personnel.

De façon un peu plus détaillée, la climatologie et l'état des ressources en eau ont été caractérisés par des pluies régulières et abondantes depuis la fin du printemps, surtout en juin et en août, à l'exception de l'Est du littoral varois. L'année hydrologique a connu des pluies supérieures de 20 à 50 % à la moyenne selon les territoires. Dans ce contexte, les réserves des retenues ont été très peu sollicitées et les plans d'eau proches de leur plus haut niveau. Les débits relevés des cours d'eau ont été supérieurs aux médianes, avec des pointes très inhabituelles en août.

À propos des perspectives de consommation et de recettes du service de l'eau le directeur général souligne que les volumes d'eau industrielle, urbaine et des golfs sont en régression (- 2,2%, soit - 1,8Mm<sup>3</sup>) à fin septembre 2014 par rapport à 2013, du fait de l'impact de la baisse

des prélèvements de Eon (- 3,5 Mm<sup>3</sup>). La baisse est relativement modérée pour les livraisons d'eau potable (- 1,7%). Il faut signaler par contre une progression des prélèvements d'eau brute (+ 5,9%). Cela est particulièrement marqué sur le Var, avec des hausses de 20% sur Toulon Est et de 10 % sur Var Est. Il y a une baisse importante des volumes d'eau industrielle (- 12,4%), conséquence de l'arrêt conjoncturel de la centrale thermique Eon de Gardanne (l'activité a repris il y a seulement quelques semaines) et de la fermeture de LFoundry à Rousset. En revanche, il faut noter que les irrigations agricoles et les arrosages ont été soutenus sur la campagne 2013/2014 (volumes proches des maximums enregistrés ces cinq dernières années) grâce aux arrosages de l'automne et du printemps derniers. Le rythme de souscriptions des nouveaux postes se situe un peu au-dessous de la moyenne.

Dans ce contexte, les prévisions de recettes 2014 du service de l'eau à 79 millions d'euros sont en baisse par rapport au budget (de l'ordre de 1,4 millions d'euros), mais en légère hausse par rapport à 2013.

Concernant la rénovation des conditions générales du service de l'eau, le directeur général rappelle l'approbation décidée par le conseil d'administration en octobre 2013 de l'unification des conditions générales du service de l'eau dans les Alpes-de-Haute-Provence pour une mise en application au 1<sup>er</sup> janvier 2014, avec un report d'un an pour les réseaux de Rieu-Vançon et Buëch Durance afin de permettre une concertation spécifique sur ce secteur. La redevance d'abonnement était jusqu'alors très basse et le prix du mètre cube élevé. Il s'agit désormais de rééquilibrer ces composantes du prix, ce qui sera favorable pour certains (les gros utilisateurs), mais défavorable pour d'autres. La démarche de concertation a été réalisée en partenariat avec la Chambre d'Agriculture des Alpes-de-Haute-Provence, concertation à l'issue de laquelle celle-ci a confirmé qu'elle n'était pas opposée à la mise en œuvre des nouvelles dispositions. M. Vergobbi évoque ensuite la démarche de concertation engagée au plan régional sur le projet de création d'une offre « eaux continues agricoles » destinée notamment aux serristes. Cette offre permet de garantir la continuité du service tout au long de l'année, ce qui n'est pas le cas pour l'offre de base d'irrigation agricole. Le directeur général demande ensuite à Lionel Reig d'exposer les éléments relatifs aux programmes d'investissement et de rénovation.

**M. Reig**, concernant le programme d'investissement, revient sur la signature déjà citée du protocole d'accord entre la Communauté d'Agglomération « Durance Luberon Verdon » et la SCP pour engager les études, puis la réalisation d'une adduction à partir de la ressource Verdon, en vue de diversifier et sécuriser l'alimentation en eau potable de la collectivité pour un débit de 290 l/s à l'horizon 2030. L'avant-projet a été finalisé à partir des choix techniques arrêtés en collaboration avec les collectivités concernées, dont le Conseil Général des Alpes de Hautes Provence pour l'emprunt du futur pont sur la Durance et le Parc Régional du Verdon. Par ailleurs, le lancement du projet de la liaison Vidauban / Sainte-Maxime se confirme suite à la réunion, co-organisée par la Région, le Conseil Général du Var et l'Agence de l'Eau, avec les parties prenantes de l'accord cadre. Lors d'une précédente réunion du conseil d'administration, Mme Dumont avait indiqué qu'il était impératif que le Syndicat de l'Eau du Var Est et le Syndicat Intercommunal de la Corniche des Maures bouclent leurs plans de financement conformément à la convention d'origine. C'est bien ce qui est intervenu. De son côté, la Société a lancé des appels d'offres pour les lots « canalisations » et « réservoirs ». Les rapports seront présentés lors de la séance du conseil d'administration du mois de décembre. Dès que le protocole d'accord avec le SIDCEM aura été signé, le début des travaux pourra intervenir ; toutes les autorisations administratives et les préalables fonciers sont réglés.

**M. Vittel** salue l'intervention de Mme DUMONT pour faire avancer le dossier relatif à la liaison hydraulique Vidauban / Sainte-Maxime.

**M. Reig** indique ensuite que le programme d'investissement fait l'objet d'une actualisation de -1,5 M€ des dépenses de l'exercice par rapport à l'estimation de mai et -0,5 M€ vis-à-vis du budget pour tenir compte principalement du décalage du renforcement de l'adduction AEP Sanary-Bandol lié à des difficultés administratives d'ouverture d'enquête publique. Puis, il précise que les réalisations d'ouvrages sont globalement en ligne avec le planning. La réception des travaux du CEA devrait intervenir en principe avant fin 2014, en dépit de difficultés liées au retard



du réacteur Jules Horowitz. Le chantier du surpresseur de Plan du Pont connaît quelques difficultés, la nouvelle municipalité de la commune d'Hyères ayant du mal à honorer les engagements de la précédente. Sur le secteur d'Oppède-Maubec, le chantier est conforme au planning, mais M. Reig souligne qu'il y a de fortes augmentations des demandes en eau par rapport aux enquêtes de terrain qui avaient été conduites pour dimensionner le projet. La demande supplémentaire est aujourd'hui de l'ordre de 30 à 40 %.

À cet égard, M. Lovisolo rappelle qu'une enquête qui s'était révélée plutôt négative avait été effectuée il y a quelques années. Cela signifie clairement que les personnes qui n'étaient pas intéressés à l'époque le sont aujourd'hui. Il est vrai qu'il est souvent difficile d'avoir des données fiables lors des enquêtes, notamment en raison de la durée des projets.

Sur cette observation de M. Lovisolo, M. Gérard indique que la SCP a inauguré il y a quelques jours le nouveau réseau de Meyrargues, et que là aussi des demandes nouvelles s'expriment.

M. Reig répond qu'en effet ces nouvelles demandes ont amené les services de la Société à procéder à une enquête supplémentaire qui devrait se traduire par une petite extension. Le directeur général adjoint évoque ensuite les essais de pompage à très haut débit effectués cet été aux puits de l'Arc sur la commune de Rousset. Il s'agissait, en lien avec le BRGM, d'évaluer l'importance de l'aquifère. Enfin, M. Reig signale l'engagement des travaux pour la réalisation des infrastructures nécessaires aux dessertes d'Eon et du réseau d'irrigation de Belle Nuit sur le secteur des communes de Meyreuil, Gardanne et Fuveau.

Pour ce qui est de la rénovation, les dépenses sont en ligne avec le budget actualisé en mai 2014. Les réalisations d'ouvrages sont également en ligne avec le planning. La période a été marquée par la fin des chantiers de renouvellement des conduites en fonte grise et amiante ciment à Bouc-Bel-Air, Plan de Campagne et au Tholonet. Sur le site du Tholonet, il faut noter l'achèvement des travaux de remise en état du bâtiment A, à l'entrée du domaine Nord, qui accueille aujourd'hui le Service Juridique et Domaniale. M. Reig signale également l'engagement des travaux d'aménagement du centre d'exploitation de Var Est, sur la commune de Puget-sur-Argens, victime d'inondations à répétition ces dernières années. Il cite ensuite la mise en service de la station de pompage rénovée de Boutre - Ginasservis. Puis, il évoque l'important travail de préparation de la rénovation du barrage de Bimont, qui constituera une opération majeure ces prochaines années. On reviendra plus en détail devant le conseil sur cette opération très significative du programme de rénovation. Enfin, le directeur général adjoint évoque la création d'une équipe projet dédiée à la mise en œuvre du programme de rénovation des canalisations, compte tenu de l'importance des travaux à venir dans ce domaine ces prochaines années.

M. Vergobbi présente ensuite les activités d'ingénierie pour tiers. Il indique que le niveau de la commande publique d'ingénierie en France métropolitaine est, après un épisode de resserrement, revenu à la normale. Le taux de prise de commandes en France, hors laboratoires, est de 90% de l'objectif annuel (1,8 M€). Cela constitue une bonne performance dans la conjoncture actuelle, avec des succès significatifs : le mandat du Riou de l'Argentière à Mandelieu, la restauration sur le canal de Marseille à Ventabren de l'aqueduc de Roquefavour pour le compte de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, l'avant-projet de l'unité de potabilisation du CEA.

Les laboratoires connaissent des niveaux d'activité très différenciés. Celle du Laboratoire des Mesures Hydrauliques est en croissance, avec notamment la réalisation d'un modèle réduit pour le barrage de Djamel en Algérie. Le Laboratoire d'Analyse des Eaux atteint un niveau identique à celui de 2013 dans un contexte très concurrentiel. Le Laboratoire de Géotechnique et des Bétons, quant à lui, est toujours très affecté par la crise des travaux publics, ce qui a imposé des mesures d'ajustement de l'équipe par redéploiement interne.

Le taux de prise de commandes dans les DROM-TOM et à l'international est de 63% de l'objectif annuel (2,4 M€), avec quelques nouveaux contrats significatifs. Le directeur général cite en particulier la maîtrise d'œuvre de périmètres d'irrigation à la Réunion, l'étude de faisabilité du fonctionnement d'une station de pompage à l'énergie solaire en Jordanie, un avenant pour la

réhabilitation du périmètre irrigué d'Avezac en Haïti. Cela donne une activité soutenue et diversifiée des bureaux d'études, liée au plan de charge actuel.

Concernant les champs de développement identifiés dans le cadre du projet CAP 2015 comme nécessitant une attitude très proactive de la SCP, le directeur général, dans le domaine de l'hydroélectricité, cite la réalisation, à la demande de l'ASCM, d'une étude sur le potentiel de turbinage du canal de Manosque au vallon des Drouilles, la poursuite du projet d'Eyguières avec la phase d'acquisition des terrains par l'ASCO. Concernant le projet de Saint-Étienne de Tinée, après une période de flottement avec la nouvelle équipe municipale élue au mois de mars, qui a pris le contre-pied de l'équipe précédente allant jusqu'à demander au mois d'août la résiliation du GIE, le lien a pu être renoué. La nouvelle maire de la commune, accompagnée de ses principaux adjoints, s'est déplacée au Tholonet, ce qui a permis de la rassurer à la fois sur la compétence de la Société et sur l'état d'esprit dans lequel a été monté le Groupement d'Intérêt Economique. Aujourd'hui, on peut être raisonnablement confiant sur la poursuite de ce partenariat. Par ailleurs, la réflexion sur une meilleure valorisation des possibilités de turbinage sur les infrastructures de la concession se poursuit. Ainsi, la construction d'une pico-centrale sur le poste de livraison de Six-Fours est engagée, et les projets relatifs au poste du SEVE au Muy et aux brise-charges de Signes et de Pourrières sont à l'étude. Dans le domaine des eaux souterraines, Lionel Reig y a fait allusion, le projet ARK portant sur la connaissance de la nappe de l'Arc a été mis en œuvre durant l'été. Enfin, les travaux de recherche sur l'évaluation de la pollution des eaux souterraines et de surface du plateau de Valensole (COMETE) ont été engagés.

À propos du négoce de matériel et des projets clefs en main, l'activité s'avère globalement en ligne avec le budget. L'absence pendant plusieurs semaines de pluies au printemps a conduit la clientèle à relancer ses projets. Cela s'est traduit par une croissance forte des ventes aux « Comptoirs du Matériel » à Manosque et La Crau, et une stabilité au Tholonet. La réalisation des projets clefs en main pour l'irrigation de la vigne à La Motte (Les Demoiselles), Cuers (Baccino et Sumeire) a été engagée. De nouvelles demandes pour ce type de projets clefs en main sont à l'étude. Les livraisons des postes et matériels pour l'ASA de Ventavon-Saint Tropez sont en cours. En outre, des partenariats sont envisagés avec des coopératives agricoles pour dynamiser encore plus cette activité de la Société. C'est une question sur laquelle le directeur général indique qu'il reviendra au moment de l'examen au point 4 de l'ordre du jour relatif au projet d'accord-cadre de coopération technique entre la coopérative CEREALIS et la SCP. Par ailleurs, une réflexion a été lancée sur les perspectives de développement de l'activité à l'international. Un premier contrat d'expertise pour une grande exploitation légumière à Dakar a été réalisé. Toujours au Sénégal, deux autres contrats sont en discussion.

Au terme de ces exposés, **M. Joseph** demande aux administrateurs s'ils ont des questions ou des observations à formuler.

**M. Aubert** demande une explication sur deux chiffres qui lui paraissent contradictoires dans le document joint au dossier. Dans une page il est indiqué à propos des livraisons d'eaux urbaines que la fourniture des golfs est en retrait cette année, et un peu plus loin dans le texte on parle d'une augmentation des ventes d'eau pour les golfs.

**Le directeur général** précise qu'en effet, il y a bien sur l'exercice une augmentation du volume de vente d'eau pour les golfs, mais que cette catégorie est incluse dans une rubrique plus large : « eaux urbaines, industrielles et golfs » qui, elle, est globalement en retrait.

**M. Aubert** demande ensuite à quelle hauteur vont être affectés les résultats de la SCP. Sera-t-il nécessaire de réduire fortement les dépenses, ou bien de recourir à l'emprunt ?

**Le directeur général** répond que le nouveau système d'information comptable permet un meilleur suivi du résultat prévisionnel. Des efforts importants sont accomplis pour diminuer et optimiser les dépenses dans de nombreux domaines. Pour ce qui est de l'organisation du travail, il cite comme exemple la mise en œuvre d'une nouvelle répartition des tâches de maintenance entre les services de l'Exploitation et de la Maintenance visant à les réaliser au plus près du terrain. Il précise que la Société n'a pas de problème de trésorerie et que, par conséquent, il n'y a



pas besoin d'emprunts supplémentaires.

**M. Rossignol** revient sur l'observation de M. Reig concernant la demande supplémentaire qui s'est exprimée après les enquêtes réalisées sur les réseaux d'Oppède-Maubec. Il n'y a pas lieu de jeter la pierre à la seule SCP. En effet, la Chambre d'Agriculture et la commune sont également concernées. Peut-être faut-il à l'avenir faire un effort supplémentaire de communication entre les différentes parties prenantes ? Il est en effet dommage que de nouveaux réseaux ne permettent pas de desservir tous ceux qui sont aujourd'hui intéressés. Il s'interroge sur la capacité de la commune à communiquer sur ces projets.

**M. Joseph** indique que lorsqu'il était maire de la Bastidonne, et qu'il avait été question de déployer des réseaux de la SCP sur la commune, il était allé visiter, avec son premier adjoint et des membres du GDA, chaque agriculteur pour les informer directement du projet et des enjeux. Cette démarche s'était alors avérée très efficace.

**M. Prevost** confirme qu'en effet il s'agit d'un travail qui doit être fait collectivement. Pour Oppède-Maubec, les interlocuteurs sont les deux GDA avec lesquels la Société a travaillé depuis l'origine de la concession départementale. Mais comme l'a indiqué M. Lovisolo, l'étalement du projet dans le temps, de l'ordre de quatre à cinq ans, fait que les besoins ont évolué. Cela a été amplifié par tout ce que l'on dit depuis à propos du changement climatique et par les incertitudes relatives aux évolutions des marchés. Il souligne par ailleurs que ce qui est inacceptable, c'est le fait, pour certains agriculteurs qui souhaitent disposer de l'eau du canal de Provence, de refuser la mise à disposition du foncier par le biais de servitudes d'aqueducs souterrains nécessaires pour le déploiement des canalisations.

**M. Reig**, pour rassurer M. Rossignol, souligne que la Société n'a pas encore été en position de devoir refuser de desservir les agriculteurs qui ont exprimé leur besoin postérieurement à l'enquête initiale. Les services techniques travaillent pour trouver des solutions adaptées à chacun. Mais il est clair que cela diminuera les marges de manœuvres pour des besoins futurs.

**M. Rousset** souligne que les facteurs de l'évolution des besoins sont liés aussi au renouvellement des générations. On comprend que les agriculteurs anciens, devant prochainement partir à la retraite, aient une vision différente de celle des nouveaux agriculteurs qui viennent les remplacer et, qui eux, souhaitent pérenniser leur exploitation.

**Au terme de ces échanges, à la demande de M. Joseph, le conseil d'administration prend acte des éléments qui viennent de lui être communiqués.**

### **III. PROJET DE FUSION DE LA CONCESSION DEPARTEMENTALE DE LA VALLEE DU CALAVON ET DU SUD LUBERON AVEC LA CONCESSION REGIONALE DU CANAL DE PROVENCE**

**M. Joseph** rappelle que depuis trois ans, l'idée d'une fusion de la concession départementale de Vaucluse avec la concession régionale du canal de Provence a fait l'objet de nombreux échanges. Il indique que le président Vauzelle regrette de ne pouvoir être présent ce matin compte tenu de l'importance de ce dossier auquel il est très attaché. Il a été rendu régulièrement compte au conseil d'administration de l'évolution de cette question, notamment lors des séances des 28 avril 2011, 25 juin 2012, 18 avril 2013 et 17 avril 2014. En particulier, lors de cette dernière séance du mois d'avril 2014, le conseil a approuvé les dispositions envisagées pour le règlement des avances remboursables octroyées à la SCP par le département, et a autorisé le directeur général à poursuivre les échanges avec la Région et le Département pour finaliser les documents contractuels nécessaires à la formalisation de l'opération. Ainsi, les discussions intervenues depuis le mois d'avril ont permis de définir l'ensemble du cadre contractuel qui repose sur une convention tripartite entre le Département, la Région et la SCP. Cette convention précise l'architecture globale de la fusion et ses objectifs. Trois documents contractuels bilatéraux sont joints à cette convention tripartite. L'ensemble de ces conventions figure dans le dossier présenté ce matin. Comme cela avait été indiqué le 17 avril, l'objectif est de concrétiser

cette fusion dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015. M. Joseph précise que le Conseil Général de Vaucluse devrait délibérer le 21 novembre et le Conseil Régional le 12 décembre. Il donne la parole au directeur général pour qu'il commente les conventions.

**M. Vergobbi** indique que les échanges intervenus au cours de l'été avec la Région et le département de Vaucluse ont permis de finaliser l'ensemble des documents contractuels nécessaires à la concrétisation de l'opération, avec pour objectif une mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Le directeur général cite les documents. La convention tripartite fixe l'architecture globale du projet de fusion et ses objectifs. Celle entre le Département et la Région est relative au transfert du patrimoine. La convention entre le Département et la SCP porte sur le traitement des avances remboursables. Enfin, un avenant à la concession du Canal de Provence, est à signer entre la Région et la SCP ; il porte sur l'intégration des communes concernées du Vaucluse dans le périmètre de la concession régionale.

La convention tripartite relative à la fusion de la concession départementale de la vallée du Calavon et du Sud Luberon dans la concession régionale du Canal de Provence fixe les phases successives du processus de fusion : transfert du patrimoine hydraulique du Département à la Région, résiliation de la concession départementale et de la convention de financement associée, extension du périmètre de la concession régionale avec remise dans le patrimoine de cette concession des ouvrages hydrauliques transférés du Département à la Région (cela sera d'autant plus facile à faire que les deux cahiers des charges de la concession départementale et de la concession régionale sont strictement les mêmes). Ces trois phases se succèdent de manière instantanée. Le document octroie une servitude permanente au Département pour la pose de réseaux dans la galerie du Luberon, à laquelle le Département est très attaché, notamment pour continuer à développer son réseau numérique à haut débit. Ces dispositions particulières devront être compatibles avec l'exploitation des ouvrages et le renforcement éventuel de l'infrastructure hydraulique. Par ailleurs, la convention précise les objectifs d'investissement, ainsi que les modalités de programmation et le plan de financement. L'objectif est de réaliser 40 millions d'euros d'équipement sur dix ans, soit en moyenne 4 millions d'euros par an, c'est-à-dire deux fois le rythme actuel d'investissement sur un secteur où la demande est très soutenue. Le plan de financement pour la réalisation de ces ouvrages intègre le résultat de la négociation sur le devenir des avances remboursables. Enfin, la convention fixe les conditions tarifaires applicables à ce périmètre. La tarification est inchangée, mais cela ne fait pas obstacle à des évolutions ultérieures dans le respect des processus de concertation mis en œuvre par la Société.

La convention relative aux modalités du transfert à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur de la propriété des biens du département de Vaucluse dont l'exploitation est concédée à la SCP, qui s'inspire largement de la convention de transfert de patrimoine entre l'Etat et la Région de 2008, fournit l'inventaire des biens transférés et précise les modalités de transfert (biens transférés en l'état). La valeur comptable figurant au bilan de la SCP au 31 décembre 2013 s'élève à 107 millions d'euros. Elle traite des autorisations de prélèvements d'eau et recense les différentes conventions relatives aux prélèvements, à la constitution de réserves et au transport, pour lesquelles la Région est subrogée au Département, comme elle l'avait été en 2008 vis-à-vis de l'État dans la convention de transfert du patrimoine du Canal de Provence.

La convention relative au remboursement des avances consenties par le département de Vaucluse à la SCP et à leur utilisation pour les programmes de travaux à venir, dont les dispositions ont été approuvées lors du conseil d'administration du 17 avril 2014, prévoit un abandon de créances par le Département à hauteur de 3,64 M€, le remboursement par la SCP de 0,8 M€ par an pendant 10 ans avec, comme contrepartie, une augmentation de 30 à 50% du taux des subventions octroyées par le Département, et le remboursement du solde des avances sur la décennie suivante avec des modalités similaires à définir en 2023 en fonction des travaux qui seront à entreprendre à cette échéance.

Enfin, l'avenant n°2 à la convention et au cahier des charges de la concession du Canal de Provence ajoute simplement à l'article 1 du cahier des charges, qui définit le périmètre de la concession et prévoit « qu'il pourra être élargi par le concédant, dans les limites du territoire



régional, sous réserve des dispositions législatives et réglementaires existantes », la liste des communes du département de Vaucluse qui sont aujourd'hui dans le périmètre de la concession départementale.

Les conséquences économiques et financières de la fusion peuvent être résumées en quelques points. L'objectif d'investissement est porté de 2 à 4 M€/an. La contribution nette de la SCP sous forme d'emprunt reste inchangée à 0,8 M€/an. L'impact négatif sur le résultat comptable de la Société, estimé à 1,2 M€/an, est lié au remboursement des avances passées (0,8 M€) et à l'absence d'octroi de nouvelles avances. Cet impact financier est à mettre en regard de l'augmentation mécanique des avances remboursables et des incertitudes sur le devenir de cette créance à l'échéance de la concession dans l'hypothèse du maintien du statu quo. L'effort de rénovation sera plus important (0,8 M€/an à terme, contre 0,44 M€ aujourd'hui), mais il est absorbable dans l'enveloppe globale affectée par la SCP à la rénovation (27 M€/an). L'opération générera un produit exceptionnel de 3,6 M€ sur l'exercice 2015 lié à l'abandon de la créance sur la SCP.

**M. Joseph** souligne qu'il y aura désormais pour la SCP, avec le regroupement des concessions, une simplification de la gestion. Dans les discussions intervenues sur le dossier, chacune des parties a fait des propositions et des concessions qui ont abouti à l'accord présenté ce jour.

**M. Lovisolo** confirme qu'en effet, il a fallu prendre en compte les intérêts du Département de Vaucluse, ceux de la Région et ceux de la Société. Chacun a fait preuve de bonne volonté. Sur le terrain, le directeur général y a fait allusion, les demandes des agriculteurs sont, en effet, de plus en plus pressantes. L'accord auquel on est parvenu est une excellente chose pour leur avenir. De fait, cette fusion des concessions permet de revenir aujourd'hui à la situation qui aurait dû prévaloir à l'origine si l'État, au début des années 1980, ne s'était pas opposé à l'extension du périmètre de sa concession au département de Vaucluse. M. Lovisolo remercie tous ceux, élus et techniciens, qui ont contribué à l'aboutissement de ce dossier. C'est un combat de longue haleine qu'il a conduit avec M. Jean-Louis Joseph, et il est heureux qu'il ait pu déboucher positivement.

**M. Gérard**, à propos des conditions tarifaires, demande si elles sont cohérentes avec celles de la SCP.

**M. Vergobbi** répond que les conditions appliquées aux clients de Vaucluse, si spécifiques soient-elles, sont en réalité proches de celles de la zone 2 du canal de Provence. Cela est cohérent avec les principes de tarification appliqués en fonction de l'éloignement de la ressource.

**M. Aubert** indique être bien sûr favorable à cette fusion de la concession départementale avec la concession régionale. Il souhaite avoir une explication à propos des chiffres mentionnés dans la convention relative au remboursement des avances consenties par le département de Vaucluse à la SCP et à leur utilisation pour les programmes de travaux à venir. À l'article 1, il est mentionné que les avances sont chiffrées à 20 400 778 €, somme majorée des avances consenties au titre de 2013 et 2014 estimées à 700 000 €. Cela donne un total de 21 100 778 €. À l'article 3, il est précisé que le département s'engage à abandonner la créance correspondant aux intérêts portés en charge différée s'élevant à 3 642 514 €. Or, dans l'article 2, il est précisé que ce sont 16 758 264 € que la SCP s'engage à rembourser. Il y a donc semble-t-il un écart de 700 000 €.

**Le directeur général** répond que le solde des avances à rembourser à partir de la 11<sup>ième</sup> année est à majorer des avances au titre de 2013 et 2014.

**M. Joseph** considère qu'au terme des discussions l'accord qui a été trouvé est un « accord gagnant – gagnant » pour toutes les parties.

**A la suite de ces échanges, le conseil d'administration décide à l'unanimité de donner son accord à la fusion de la concession départementale de la Vallée du Calavon et du Sud Lubéron avec la concession régionale du Canal de Provence et autorise le directeur général à signer les conventions jointes au dossier.**

L'objectif, après que les assemblées délibérantes du Département de Vaucluse et de la Région se soient prononcées en termes concordants sur la fusion, est une mise en œuvre du processus au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

#### IV ACCORD-CADRE DE COOPERATION TECHNIQUE ENTRE LA SCP ET LA COOPERATIVE CEREALIS

**M. Joseph** rappelle que la SCP, dans le cadre de ses différentes missions (en qualité de concessionnaire, de bureau d'études d'ingénierie, et de conseil et vente de solutions d'irrigation) assure un travail continu auprès des agriculteurs pour le développement et l'optimisation de l'agriculture irriguée. A ce titre, la Société est en relation permanente avec les chambres d'agriculture et les organisations agricoles. L'opportunité se pose aujourd'hui d'un renforcement de ses relations avec les coopératives qui jouent un rôle très important dans ce domaine.

Au cours de l'année 2014, les échanges menés avec la coopérative CEREALIS, implantée dans le département de Vaucluse, ont abouti à la mise au point d'un projet d'accord-cadre qui offre des perspectives en matière de développement de l'offre de service de la SCP dans ce secteur. Ce projet d'accord-cadre figure dans le dossier. Des discussions sont par ailleurs en cours avec la coopérative GPS implantée dans les Alpes-de-Haute-Provence. M. Joseph donne la parole au directeur général pour qu'il commente les termes de cette convention entre CEREALIS et la SCP.

**M. Vergobbi** précise que CEREALIS est née de la fusion de coopératives du Sud Lubéron et de la région d'Orange. C'est elle qui est à l'initiative de la démarche de partenariat engagée car elle a la volonté d'apporter à ses membres un service nouveau en matière d'irrigation compte tenu des besoins sur ce secteur régional.

L'intérêt pour la SCP est de conforter son rôle de conseil et d'appui au développement de l'agriculture irriguée provençale. Cela lui permet d'étendre son offre de prestations «aval compteur» pour optimiser les prélèvements sur la ressource en eau et réduire les impacts sur les milieux aquatiques. Cela lui permet également de conforter au plan économique ses activités de vente de matériels et d'opérations d'équipements clefs en main en développant son chiffre d'affaires en région. En outre, elle renforce sa coopération avec le monde agricole : chambres d'agriculture, centres d'expérimentation et de recherche agronomiques, filières de production. Cet accord devrait permettre à la Société d'être davantage présente sur une partie du territoire régional qui est éloignée de ses magasins.

Le projet d'accord-cadre est d'une durée de trois ans. Il cible les axes concrets du partenariat avec la mise en œuvre d'une offre de vente et de conseil pour la vigne autour de Ste Cécile Les Vignes en s'appuyant sur le point de vente dont dispose déjà localement CEREALIS, le développement d'une offre irrigation pour le maraichage sur Bollène et Bédarrides, le développement d'une offre irrigation pour les grandes cultures sur le secteur de Sorgues. Ce partenariat n'est pas exclusif, comme l'a indiqué M. Joseph. Il y a des discussions très avancées avec la coopérative GPS à Manosque pour un partenariat similaire. Cela sera intéressant pour l'activité de la Société dans les Alpes de Haute-Provence, et en particulier sur le secteur de Valensole.

**M. Rossignol** se félicite de cette coopération et souligne l'importance des démarches de cette nature conduites en partenariat avec les chambres d'agriculture et les organismes techniques comme l'ARDEPI ou l'ARVALIS. Le monde agricole a besoin d'être accompagné.

Pour **M. Prévost**, cette démarche s'inscrit dans la continuité de ce que la SCP a accompli jusqu'à présent avec les institutions représentatives du monde agricole, en particulier les Chambres d'Agriculture. Le partenariat avec la profession agricole est ancien et fécond. Cette démarche avec CEREALIS et GPS est novatrice cependant car elle est conduite avec des acteurs économiques du monde agricole tels que les coopératives. Elle est importante et intéressante car elle va dans le sens des besoins des acteurs du secteur. Les coopératives sont des prescripteurs



de progrès technique pour la profession agricole. En ce sens, les intérêts entre ces structures et la SCP sont communs. La coopération est utile à chacune des parties, il n'y a rien de contradictoire.

À la demande de M. Joseph, le conseil d'administration autorise le directeur général à signer le projet d'accord-cadre avec la coopérative CERALIS qui vient de lui être présenté.

## V. APPELS D'OFFRES ET MARCHES

M. Joseph rappelle que, depuis la dernière réunion du conseil d'administration le 19 juin, une consultation écrite des membres du conseil a été effectuée au mois de juillet à propos de deux appels d'offres. Les résultats de ceux-ci d'offres sont rappelés dans le dossier.

Par ailleurs, les résultats de treize appels d'offres ouverts au cours de l'été sont présentés dans le dossier. Un rapport supplémentaire a été adressé aux membres du conseil postérieurement à l'envoi du dossier.

Le directeur général présente les dossiers récapitulés dans le tableau ci-dessous :

N° de DCE	Intitulé	Entreprise retenue	Montant HT
DCE N° 2108	Travaux sur réseaux en exploitation Maintenance et rénovation des canalisations et appareillages de réseaux	ENIT/SUD-TP2	1 923 534,26 €
DCE N° 2109	Prestations de maintenance sur les installations et appareils électriques, électromécaniques, électroniques	COFELY INEO	961 417,04 €
DCE N° 2111	Prestations de maintenance sur les équipements mécaniques	SECMMI	448 137,98 €
DCE N° 2112	Prestations de peinture sur tuyauterie et appareillages	TECHNICAL INDUSTRIE	57 415,20 €
DCE N° 2113	Travaux sur ouvrages en exploitation, prestations de débroussaillage et de nettoyage des abords d'ouvrages	GROUPAGEF/BOIS & JARDINS	513 000,00 €
DCE N° 2115	Travaux sur ouvrages en exploitation, prestations d'entretien d'espaces verts et de jardinage	GROUPAGEF/BOIS & JARDINS	398 244,65 €
DCE N° 2119	Travaux pour l'installation du groupe PCA au rez-de-chaussée du bâtiment SST et aménagement de magasins dans le bâtiment T, 3 lots :		
	- Lot N° 1 : gros-œuvre, démolitions, menuiseries extérieures, serrureries, cloisons de doublage, faux-plafonds, menuiseries intérieures, étanchéité, revêtements de sols et murs, peinture, rayonnage fixes.	LEON GROSSE	398 000,00€
	- Lot N° 2 : Chauffage, ventilation, climatisation, plomberie, sanitaires	SPIE SUD EST	72 600,00 €

	- Lot N° 3 : Electricité, courants forts et courants faibles	COFELY INEO	46 892,90 €
DCE N° 2125	Rénovation de l'antenne 04 du réseau des Martins Mesclans	EHTP/RAMPA TP/GUINTOLI/ COVINI	894 551,00 €
DCE N° 2126	Migration Microsoft AX Dynamics version 2009 vers la version 2012 R3	AD ULTIMA	378 030,00 €
DCE N° 2127	Aménagement hydraulique de la région Var-Est, rénovation du réservoir de Châteauvieux	ETANDEX	229 055,10 €
DCE N° 2128	CE de Cadenet - Secteur Sud Luberon, Réseau de Vaugines- Cucuron Haut Service phase 1	SADE/PAC	1 964 957,00 €
DCE N° 2129	Aménagement hydraulique de Manosque, réseau de Saint Alban et des Girardes - Station de pompage de Saint Alban	EIFFAGE/PAC / PROGEC	1 314 222,00 €
DCE N° 2130	Poste de livraison de Six-Fours, installation d'une pico centrale hydroélectrique équipée d'une pompe inversée	COFELY INEO	109 350,00 €
DCE N° 2134	Travaux sur ouvrages en exploitation, rénovation des vannes d'alimentation du partiteur du Vallon Dol	SECMMI	364 142,00 €

**Le conseil d'administration ratifie les choix qui viennent de lui être présentés.**

### QUESTIONS DIVERSES

Au terme de l'examen des questions inscrites à l'ordre :

a) Questions de personnel :

**M. Beraud** indique que le rapport établi par l'expert-comptable désigné par le comité d'entreprise sur les comptes de la Société a été examiné lors de la séance plénière du comité du mois de septembre. Cet expert suit les comptes de la SCP depuis 2008. Cela permet de suivre les évolutions intervenues durant la période. Les effectifs de la Société se sont accrus, notamment ceux des services « supports ». M. Béraud précise que cet accroissement des fonctions supports est observée dans d'autres entreprises. Il s'agit d'un reengineering des services supports dont les fonctions étaient jusqu'à présent assurées au sein des services opérationnels. L'aspect positif de cette tendance étant la fin du fonctionnement d'un système en « silo ». Ce sur quoi il faut être attentif selon M. Béraud, c'est de faire en sorte qu'il n'y ait pas d'éloignement entre les services supports et les services opérationnels.

b) Révision des statuts :

**Le directeur général** indique que, comme cela est fait régulièrement depuis l'origine de la Société, une révision des statuts va être engagée. La dernière modification remonte à 2009. Il s'agit de se mettre en conformité avec certaines dispositions du Code Général des Collectivités



Territoriales, de proposer une modification de la limite d'âge pour assumer les fonctions d'administrateur et de président, et enfin de tirer la conclusion du fait que la commission permanente est tombée en désuétude depuis quelques années. Dans les semaines qui viennent, le secrétariat général se rapprochera des services des collectivités actionnaires pour détailler avec eux les éléments de cette révision. Les éléments de décision pourraient être présentés au conseil d'administration de décembre.

oo000oo

**Au terme de la séance, M. Joseph précise que la prochaine séance du conseil, comme cela s'est produit à plusieurs reprises ces dernières années, est prévue le jeudi 18 décembre en début d'après-midi, salle Carnot au centre des congrès d'Aix-en-Provence. Cette séance sera suivie ensuite, comme à chaque fois, de la réunion annuelle du personnel de la Société.**



SOCIÉTÉ DU CANAL DE PROVENCE  
ET D'AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION PROVENÇALE

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 DÉCEMBRE 2014

### Procès-verbal

Le conseil d'administration de la Société s'est réuni le jeudi 18 décembre 2014, salle Carnot à Aix en Provence.

#### Étaient présents :

##### *Administrateurs :*

- |              |   |
|--------------|---|
| M. Vauzelle  | Président   |
| M. Aubert    | Vice-président du Conseil Général des Alpes-de-Haute-Provence |
| Mme Chamagne | Administrateur, représentant le personnel salarié             |
| M. Gérard    | Vice-président du Conseil Général des Bouches-du-Rhône        |
| M. Joseph    | Vice-président du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur |
| M. Lovisolo  | Vice-président du Conseil Général du Vaucluse                 |
| M. Prévost   | Administrateur, représentant le personnel salarié             |

##### *Censeurs :*

- |            |  |
|------------|--|
| M. Arnaud  | Vice-président du Conseil Général des Hautes Alpes     |
| M. Rousset | Vice-président du Crédit Agricole Provence Côte d'Azur |

#### Assistaient également à la séance :

- |             |   |
|-------------|---|
| M. Antonini | Représentant M. Pruvost, Directeur Général Adjoint du Conseil Général du Var      |
| M. Baret    | Cabinet du Président du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur               |
| M. Bruvier  | Représentant M. Beraud, Secrétaire du Comité d'Entreprise                         |
| Mme Lorang  | Représentant Mme Guidi, Directrice des Services Concédés                          |
| Mme Mayen   | Chef du service Eau et Agriculture au Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur |
| Mme Pile    | Directrice Eau et Agriculture au Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur      |

#### Direction de la Société

- |              |                           |
|--------------|---------------------------|
| M. Vergobbi  | Directeur général         |
| M. Reig      | Directeur général adjoint |
| M. Guieu     | Directeur financier       |
| M. Pélissier | Secrétaire général        |



À 14 h 30, **M. Jean-Louis Joseph** déclare la séance ouverte. Il indique que le président Vauzelle rejoindra la réunion en cours de route car il a été retenu un peu plus que ce qui était prévu à Marseille. M. Vauzelle a demandé à ce que l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour soit engagé.

Il présente ensuite les excuses :

*Des administrateurs :*

M. Ravier	Conseiller municipal de la Ville de Marseille
M. Rossignol	Président de la Chambre d'Agriculture Provence-Alpes-Côte d'Azur
M. Schiavetti	Vice-président du Conseil Général des Bouches-du-Rhône
M. Spada	Conseiller général du Var
Mme Vassal	Adjointe au maire de Marseille
Mme Viola	Directrice régionale de la Caisse des Dépôts et Consignations
M. Vitel	Vice-président du Conseil Général du Var

*Des censeurs :*

Mme Dumont	Vice-présidente du Conseil Général du Var
Mme Di Méo	Conseillère régionale

M. Joseph propose ensuite d'engager l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 octobre 2014
2. Compte-rendu d'activité et déroulement de l'exercice au cours de la fin du deuxième semestre 2014
3. Projet de budget de la Société pour l'exercice 2015
4. Projet de programme d'investissement de la Société en 2015
5. Appels d'offres et marchés
6. Questions de personnel
7. Questions diverses

## **I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 OCTOBRE 2014**

**M. Joseph** indique qu'il convient que le conseil d'administration se prononce sur le projet de procès-verbal de la réunion tenue le 16 octobre dernier. Il rappelle que ce projet de procès-verbal a été adressé aux administrateurs, le 17 novembre et n'a fait l'objet d'aucune demande écrite de modification.

**Aucune observation ou remarque n'étant présentée en séance, le conseil d'administration approuve définitivement le procès-verbal de la séance du 16 octobre 2014.**

## II. COMPTE RENDU D'ACTIVITE ET DEROULEMENT DE L'EXERCICE AU COURS DE LA FIN DU DEUXIEME SEMESTRE 2014.

**M. Joseph** rappelle d'abord que, lors de la dernière réunion du conseil d'administration du 16 octobre, un point concernant les éléments essentiels de l'activité jusqu'au mois d'octobre avait été présenté. Le rapport figurant dans le dossier de la séance d'aujourd'hui complète les informations précédentes, en tenant compte des événements intervenus depuis le dernier conseil.

M. Joseph souhaite compléter les éléments contenus dans le rapport que le directeur général va présenter, en faisant part des dernières informations relatives au projet de fusion de la concession de Vaucluse avec la concession régionale du canal de Provence sur lequel le conseil d'administration s'est prononcé favorablement les 17 avril et 16 octobre 2014. Tout d'abord le Conseil Général de Vaucluse a donné, comme l'avait fait le conseil, son accord à l'unanimité à ce projet lors de sa séance du 21 novembre 2014. Plus récemment, c'est l'assemblée plénière du Conseil Régional qui s'est prononcée à son tour en faveur de ce projet lors de sa séance du 12 décembre. Il n'y pas eu de vote contre. Il a donc recueilli une forte majorité, puisque juste un groupe s'est abstenu.

Par conséquent, la fusion sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2015 après signature par les trois parties de l'ensemble des documents contractuels qui ont été présentés le 16 octobre. Ainsi, c'est une nouvelle page qui se tourne pour la Société, dans le prolongement du transfert du patrimoine de l'Etat à la Région intervenu en décembre 2008. Cette fusion va renforcer la cohérence de l'aménagement hydraulique à l'échelle régionale en facilitant les interconnexions entre les réseaux et en autorisant la mise en place d'une gestion homogène notamment en matière de rénovation. Elle va en outre permettre la réalisation des aménagements complémentaires attendus par le monde agricole, qui portent sur environ 3000 hectares, à un rythme plus soutenu en réponse aux besoins des territoires concernés. Pour faciliter les opérations, il y aura une mobilisation de crédits européens du FEADER.

Avant de passer la parole au directeur général et comme il est de tradition lors du conseil d'administration du mois de décembre rappelle M. Joseph, un petit film vidéo de quelques minutes va être diffusé.

Après la diffusion du film, M. Joseph remercie le Service Communication pour la réalisation de ce film qui retrace les activités étendues de la SCP, et il demande au directeur général de présenter les éléments du compte-rendu figurant dans le dossier.

**M. Vergobbi**, avant de rendre compte de l'activité de la SCP depuis le dernier conseil d'administration, fait part d'un accident de la route mortel dont a été victime un salarié intérimaire, Eric Mocellin, le 25 novembre 2014. Cet accident est survenu sur la route départementale reliant Saint-Cannat à Rognes à la suite d'une collision du véhicule de la Société que conduisait Eric Mocellin avec un car de la Communauté du Pays d'Aix. Ce salarié avait remplacé depuis quelques semaines un agent en maladie du Service Matériels et Solutions pour l'Eau.

Cet événement tragique a suscité une très forte émotion. Il a ébranlé l'entourage professionnel de la victime et de très nombreux autres agents au sein de l'entreprise. Il a confirmé le fait que le risque professionnel le plus important auquel sont exposés les agents de la SCP est celui des déplacements routiers. Cela est lié, notamment, à la grande dispersion des ouvrages sur tout le



territoire de la concession. Cela doit inciter à rechercher des organisations et méthodes de travail permettant de limiter au mieux les déplacements, mais à l'évidence, compte tenu de la répartition géographique des lieux de travail et de la multitude de contacts avec la clientèle, le personnel continuera à effectuer beaucoup de kilomètres.

Le directeur général indique ensuite que depuis le dernier conseil d'administration du mois d'octobre, les ouvrages ont fait l'objet d'une faible sollicitation du fait des précipitations fortes et régulières de la deuxième partie de l'automne. Deux incidents particuliers sont à noter sur les ouvrages. D'abord une fissure intervenue sur l'importante adduction DN 1200 de Berre Sud a conduit à une intervention provisoire avant une rénovation qui devra être programmée ultérieurement. Ensuite, le niveau d'exploitation de la réserve de Fuveau a dû être baissé en raison d'un début de glissement de la digue en remblais dans l'attente d'une expertise. Par ailleurs, M. Vergobbi signale la généralisation du relevé des index des compteurs clients par les agents d'exploitation à l'aide des tablettes informatiques de terrain qui sont désormais déployées sur l'ensemble des centres. Ces tablettes permettent également aux personnels d'exploitation d'avoir, sur le site même des ouvrages, accès à tous les plans de réseaux et à de très nombreuses informations sur les contrats des clients grâce à un lien direct avec les fichiers informatiques du Tholonet.

Concernant la climatologie et l'état des ressources en eau, des pluies régulières et abondantes sont intervenues au cours de l'automne, et notamment en novembre. Durant l'année hydrologique, qui s'étale du mois d'octobre au mois de septembre de l'année suivante, les pluies ont été supérieures de 20 à 50 % à la moyenne selon les territoires, et le cumul des précipitations constatées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 s'avère très au-dessus de la moyenne. Les débits des cours d'eau ont été largement supérieurs aux médianes, avec des pointes très élevées générant de nouvelles inondations dramatiques dans le Var, en particulier avec le débordement du Maravanne sur la commune de La Londe-Les-Maures. Le centre d'exploitation de Var Est à Roquebrune sur Argens, déjà touché à plusieurs reprises ces dernières années lors d'épisodes pluvieux marqués, a de nouveau eu les pieds dans l'eau, au moment même où les travaux visant à mettre les locaux sur pilotis allaient commencer.

À propos des consommations, les volumes délivrés à fin novembre 2014 des eaux industrielles, des eaux urbaines et des golfs sont en baisse de l'ordre de 1,2 %, soit -1,1 Mm<sup>3</sup>, du fait de la chute des prélèvements d'Eon (-3,4 Mm<sup>3</sup>). Les livraisons d'eau potable connaissent une baisse modérée (-1,8 %). Par contre, on observe une progression des livraisons d'eau brute (+5,6 %, avec des hausses de l'ordre de 20 % sur Toulon Est et de 10 % sur Var Est). Pour ce qui est de l'eau industrielle, la baisse est importante (-9,2 %) ; c'est la conséquence de l'arrêt conjoncturel, pratiquement du début de l'année jusqu'en octobre, de la centrale thermique Eon de Gardanne et de la fermeture de LFoundry à Rousset. Les irrigations agricoles et les arrosages ont été soutenus durant la campagne 2013/2014, avec une croissance par rapport à la période précédente de 15,2 % pour l'irrigation et de 5,8 % pour l'arrosage. Ce bon résultat est lié aux volumes délivrés au cours de l'automne 2013.

Le chiffre d'affaires prévisionnel de l'exercice 2014 pour les ventes d'eau ressort à 82,8 millions d'euros, équivalent à celui de 2013, mais en baisse de l'ordre de 1,4 millions d'euros par rapport au budget établi en année moyenne.

L'évolution des barèmes du service de l'eau en 2015, en application de la formule contractuelle, conduit à une révision de 0,31 % au 1<sup>er</sup> janvier 2015. C'est la deuxième année consécutive que l'on constate une révision très faible des barèmes, en lien avec la faiblesse de l'inflation.

Pour évoquer ensuite l'exécution des programmes d'investissement et de rénovation, M. Vergobbi donne la parole au directeur général adjoint.

**Le directeur général adjoint** indique d'abord que le budget du programme d'investissement 2014 a fait l'objet d'une actualisation de - 1,5 M€ pour tenir compte principalement du décalage du renforcement de l'adduction en eau potable du secteur de Sanary – Bandol suite à des difficultés administratives pour l'ouverture de l'enquête publique, mais aussi de retards concernant le surpresseur de Plan du Pont, du retard constaté pour le projet EON sur Gardanne, et enfin les difficultés pour la traversée d'une voie SNCF nécessaire au maillage du secteur Velaux – Ventabren. Pour le reste, les réalisations d'ouvrages sont globalement en ligne avec le planning prévisionnel. Concernant le CEA, la réception des ouvrages interviendra avant la fin de l'année 2014. Le nouveau réseau d'Oppède – Maubec est maintenant achevé, et les fortes demandes en eau imprévues de la part de propriétaires qui ne s'étaient pas manifestés au moment des enquêtes (cela avait été évoqué lors du conseil d'administration du mois d'octobre dernier) ont pu être en définitive satisfaites dans le respect du budget. Les extensions pour la desserte du Parc Nature de la Garde et du golf de Roquebrune sont achevées. L'ordre de service de démarrage des travaux du nouveau réseau Vaugines – Cucuron a été lancé. Enfin, plusieurs études de Pico centrale Hydroélectrique sur les ouvrages de la Société ont été réalisées.

Puis, M. Reig commente le tableau récapitulatif de l'exécution du programme d'investissement de l'année 2014 (annexe 1). Celui-ci détaille les objectifs en montant du budget 2014 actualisé, le réalisé à fin novembre, et donne le pourcentage d'avancement par rapport au budget actualisé. Globalement, le taux d'avancement ressort à 83 % à fin novembre.

Pour ce qui est du programme de rénovation, les réalisations et les dépenses s'avèrent en ligne avec le budget qui avait été actualisé au mois de mai 2014. Parmi les opérations significatives, M. Reig cite l'engagement de la rénovation, dans le Var, du réseau AMCI (Amiante Ciment) sur la commune de la Crau, et le démarrage des travaux du réservoir de Chateaufieux à la Motte, dans les Bouches-du-Rhône, l'achèvement des travaux de la microcentrale Hydroélectrique de Valtrède sur la commune de Martigues et la production du projet de rénovation des conduites des Puits de de l'Arc. En outre, le directeur général adjoint cite la préparation de la rénovation du barrage de Bimont sur les plans techniques et réglementaires, avec l'engagement des travaux connexes, notamment la réalisation d'un by-pass qui permettra de conforter la continuité de l'alimentation vers Gardanne et Marseille. Cette rénovation du barrage constituera une opération majeure pour la Société dans les prochaines années. La communication qui sera faite autour de ces travaux devra être soignée compte tenu de la fréquentation importante que connaît le site tant par la population de la communauté du pays d'Aix que par les touristes.

Un deuxième tableau (annexe 2) bâti sur le même modèle que le précédent récapitule l'exécution du programme de rénovation sur l'exercice 2014 suivant différentes rubriques : les opérations continues, les opérations ponctuelles, les bâtiments en distinguant les ouvrages, et le site du Tholonet. Le pourcentage d'avancement des travaux par rapport au budget actualisé est globalement de 87 %. Ce deuxième tableau mentionne également les dépenses et recettes se rapportant aux déviations de conduites.

**M. Vergobbi** évoque ensuite les activités d'ingénierie hors concession. Le carnet de commandes est conforme à l'objectif annuel de 1,8 millions d'euros en France métropolitaine. Par contre, pour ce qui est des DROM-TOM et de l'international, compte tenu d'une conjoncture difficile, l'objectif n'a été atteint qu'à 70 % (2,4 millions d'euros). Les contrats les plus significatifs obtenus depuis le dernier conseil d'administration du mois d'octobre portent sur des études et essais géotechniques relatifs au renforcement de la digue du Grand Rhône pour le compte du



SYMADREM, ainsi qu'un marché relatif à la protection des digues de la commune de Saint-Paul, sur l'île de la Réunion. Les laboratoires connaissent des niveaux d'activité très différenciés. Le Laboratoire des Matériels Hydrauliques a réalisé un chiffre d'affaires supérieur à celui de 2013, en ligne avec les objectifs de l'année 2014. Le Laboratoire d'Analyse des Eaux a connu une activité stabilisée au niveau de celle de 2013. Le Laboratoire de Géotechnique et Bétons est quant à lui toujours très affecté par la crise des travaux publics, ce qui a amené à un redéploiement de l'offre pour diversifier les produits proposés. Le récent contrat conclu avec le SYMADREM est important dans ce contexte car il va conforter les activités de cette dernière unité.

À propos du négoce de matériel d'irrigation, des projets clé en main d'équipement, et de la potabilisation, activités regroupées sous l'appellation « solutions pour l'eau », le directeur général indique que le chiffre d'affaire global de l'année est en progression de 15 % par rapport à celui de 2013 et qu'il est en ligne avec le budget. En matière de négoce de matériel, il faut noter la forte progression des comptoirs de Manosque et de La Crau portée par une clientèle essentiellement agricole. En revanche, une légère diminution a été observée au comptoir du Tholonet liée à la météorologie et à la structure de la clientèle davantage composée de particuliers. L'activité « potabilisation », qui concerne l'entretien des installations individuelles des particuliers disposant d'un contrat « eau brute domestique », est en forte croissance. Il faut y voir un effet de la communication conduite pour sensibiliser les clients EBD à la nécessité d'un entretien régulier des installations, conformément aux recommandations de l'Agence Régionale de Santé. L'activité « projets d'irrigation », qui consiste à équiper de systèmes d'irrigation clé en main les parcelles d'agriculteurs et de viticulteurs, est en forte croissance, avec un chiffre d'affaires prévisionnel de 2,4 millions d'euros, supérieur aux objectifs. À cet égard, il faut citer deux essais de goutte-à-goutte enterré sur les communes de Roumoules et de Reillane ; le directeur général souligne qu'il s'agit d'une première dans notre région, réalisée en lien avec la coopérative agricole Groupe Provence Services (GPS). Ces parcelles feront l'objet d'un suivi régulier pendant trois ans. Enfin, il faut citer les actions de prospection pour du développement à l'international, en Afrique de l'Ouest et en Afrique du Nord. À cet égard les Sociétés d'Aménagement Régional, et en particulier la SCP, ont pour caractéristique d'avoir une double compétence en hydraulique et en agronomie, ce qui est assez rare et intéresse de grands opérateurs du domaine de l'agroalimentaire. L'Agence Française de Développement encourage l'émergence d'une filière française dans ce domaine, filière dans laquelle SCP a toute sa place.

**Au terme de cette présentation des activités de la société au cours de la fin du deuxième semestre 2014, aucune question ou observation n'étant présentée, à la demande de M. Joseph, le conseil ratifie le compte-rendu qui vient de lui être présenté.**

### **III. PROJET DE BUDGET DE LA SOCIETE POUR L'EXERCICE 2015**

**M. Joseph** précise que comme cela se fait habituellement, le projet de budget de l'exercice 2015, est basé sur une année moyenne pour les prévisions de recettes du service de l'eau. Il souligne que le budget de l'exercice 2015 se présente dans un contexte compliqué. Cela est lié d'une part, à la montée progressive des dotations pour provision de rénovation au titre du troisième plan quinquennal fixé à 150 M€, qui fait que la Société voit ses charges à couvrir augmenter plus rapidement que ses recettes, et, d'autre part aux remboursements d'emprunts souscrits pour la réalisation de la liaison Verdon/Saint-Cassien, alors que les recettes attendues sur cet aménagement ne commenceront à produire leurs effets de manière significative qu'à partir de 2016. Il faut néanmoins souligner à propos de la liaison Verdon/Saint-Cassien que les incertitudes liées au financement des usines de potabilisation du SEVE au Muy et du SIDECM à

Sainte-Maxime, dont la réalisation conditionne la mobilisation de la ressource, ont été levées grâce à la mobilisation du Conseil Général du Var, de la Région et de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse. C'est une bonne nouvelle pour la Société et cela permet l'engagement effectif des travaux de la liaison vers Sainte-Maxime, qui se branchera sur l'adduction principale au niveau de Vidauban. Cela sera précisé dans le cadre des points suivants de l'ordre du jour. M Joseph souligne également que le budget 2015 a été établi en tenant compte des impacts de la fusion de la concession départementale de Vaucluse avec la concession régionale. Il demande au directeur général de détailler les différentes rubriques de ce projet de budget.

**Le directeur général** rappelle en introduction que lors du vote du budget 2014, au mois de décembre 2013, l'année 2014 avait été annoncée comme difficile. Le déficit était estimé alors autour de 1 million d'euros. Les résultats tels qu'ils peuvent être estimés en cette fin d'exercice confirment ce pronostic.

Comme cela a déjà été indiqué, les conditions climatiques ont été plutôt défavorables. L'arrêt de la centrale EON à Gardanne pendant de nombreux mois, explique que les recettes du service de l'eau soient inférieures de 1,4 millions d'euros par rapport au budget. Heureusement différents facteurs ont permis d'atténuer cet impact négatif. D'une part, la renégociation de la durée des emprunts de Verdon Saint Cassien, compte tenu du décalage de trois ans entre l'achèvement de la liaison et la mise en service de la nouvelle usine du SEVE au Muy, qui a permis d'alléger les charges financières. D'autre part, la bonne tenue de l'activité d'ingénierie pour le compte de tiers et la croissance soutenue de l'activité « solutions pour l'eau ». Un autre élément positif, qui résulte du travail important conduit dans les services depuis deux à trois ans, est la bonne maîtrise des charges grâce notamment à l'amélioration de la performance des achats.

C'est sur la base de ces éléments que le projet de budget 2015 a été préparé dans un contexte général qui ne change pas. En effet, le constat relatif à la faiblesse des recettes sur Verdon Saint Cassien ne devrait pas évoluer sensiblement avant 2016. Par ailleurs, l'inflation étant très réduite, les tarifs ne seront réévalués que très faiblement, et ainsi les recettes n'évolueront que très peu, dans une proportion bien plus réduite que celle de la masse salariale. Cela conduit à la nécessité de contraindre encore plus les dépenses ; cela peut passer par l'internalisation de certaines prestations jusqu'à présent sous-traitées.

À la différence de celui de 2014, le projet de budget pour 2015 est néanmoins présenté en équilibre, avec un résultat espéré de 0,7 millions d'euros. Cela grâce à l'impact comptable positif de la fusion des concessions. Cet impact est lié à l'abandon de créance auquel a consenti le département de Vaucluse qui se traduira par un produit exceptionnel de 3,6 millions d'euros en 2015.

Ce projet de budget est présenté sous une forme nouvelle. Le processus d'élaboration a été complètement renouvelé dans le cadre de la mise en place du nouveau système d'information de gestion.

M. Vergobbi demande à M. Guieu, directeur financier, d'exposer les grandes lignes de ce projet de budget 2015.

**M. Guieu** indique que les documents du projet de budget 2015 figurant dans le dossier du conseil de ce jour ont évolué sur la forme, avec une simplification des données et des commentaires. La présentation à laquelle il va se livrer maintenant sera opérée suivant le format et les tableaux auxquels le conseil est accoutumé. Les évolutions sont envisagées autant par rapport au réalisé 2013, que par rapport aux prévisions d'accostage 2014.



Le premier tableau porte sur les dépenses d'investissement (annexe 3). Pour ce qui est de l'exécution du budget 2014, globalement les dépenses réalisées sont en phase avec le budget. Les 21,4 M€ de dépenses du programme dit « normal » sont par contre en retrait par rapport au budget, mais néanmoins soutenues en valeur absolue en raison des travaux importants réalisés notamment pour le CEA. Le programme de dépenses du projet de budget 2015 est quant à lui conséquent, avec un budget de 32,6 M€ qui se répartit entre d'une part le programme dit « normal » de plus de 16 M€ (qui intègre d'ailleurs 4,4 M€ de travaux sur le territoire du Calavon Sud Luberon) et d'autre part le programme particulier de lancement des travaux vers Sainte-Maxime pour 16,5 M€.

Le deuxième tableau concerne la provision de maintenance (annexe 4). La gestion financière de la rénovation se compose de deux éléments. D'abord une dotation à une provision dite de maintenance. Cette dotation se fait chaque année en dotant par cinquième le plan quinquennal en cours, 2013-2017 qui se monte à 135 M€ et le plan suivant, 2018-2022 qui est envisagé à 150 M€. Ainsi, le montant de la dotation se monte à 27,7 M€ au budget 2015, contre 27 M€ en 2014 et 26 M€ en 2013. En face de cette dotation, il y a l'ensemble des travaux de rénovation qui sont, soit financés par des tiers, c'est le cas des déviations de conduite dont il est anticipé des facturations de 1,6 M€ en 2015, contre 1,8 M€ en 2014 (déviation LIDL Rousset et de la prison de LUYNES pour 0,9 M€), soit financés par cette provision, dans le cadre du plan quinquennal. Ainsi, il est anticipé près de 26 M€ de travaux en 2015, en augmentation de 2,5 M€ par rapport à 2014. Il est important pour la SCP de tenir ce rythme de rénovation afin de conserver son potentiel et sa qualité de service.

Le troisième tableau a trait aux ressources de la SCP (annexe 5). Globalement celles-ci sont prévues à 106 M€ au budget 2015, en augmentation de plus de 3,5% par rapport à l'accostage 2014. Ces ressources se composent essentiellement de la production vendue à des tiers : service de l'eau, ventes de marchandises, et produits annexes. Le détail de cette production vendue est donné dans les deux tableaux suivants. Le montant important de la production immobilisée se compose des honoraires de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre que la Société perçoit pour la conception et la réalisation de ses ouvrages. Ces recettes sont relativement stables et en phase avec les travaux réalisés. L'augmentation en 2015 provient essentiellement d'immobilisation d'actifs propres de la Société liée à des développements de son système d'information de gestion. Les autres produits sont stables également à 1,1 M€ (subvention d'exploitation et transfert de charges, encaissement d'indemnités d'assurance).

Le tableau suivant porte sur les ventes de la SCP à ses différents clients (annexe 6). Avec une prévision 2015 à 96,7 M€, ces ventes sont attendues en augmentation de plus de 2,5% par rapport à l'accostage 2014, qui malgré une année difficile, reste en phase avec le budget, mais en retrait par rapport aux chiffres 2013 (-0,7%). Les recettes du service de l'eau sont attendues en 2015 en augmentation de 2% à 84,4 M€ en raison de la prise en compte au niveau budgétaire, selon la procédure habituelle, d'une année climatique moyenne. On constate la faiblesse des chiffres attendus pour 2014, en retrait de 1,5 M€ par rapport aux anticipations budgétaires, et qui se situent au même niveau qu'en 2013. L'affermage du SIRFF de Forcalquier, devrait dégager une recette de 0,36 M€ en 2015 (contre 0,57 M€ attendu en 2014 et 0,88 M€ réalisé en 2013). L'activité d'ingénierie, hors laboratoire reste stable d'une année sur l'autre, autour des 4 M€, ce qui représente malgré tout une performance honorable dans une conjoncture extrêmement tendue. Il convient de noter que ces activités disposent en carnet de commandes de plus de 60% de leurs objectifs 2015. Après une restructuration réalisée en 2014, les activités des laboratoires sont attendues en hausse en 2015 avec un chiffre d'affaires budgété de 0,65 M€, contre 0,5 M€ attendus en 2014 et 0,39 M€ réalisés en 2013. Les activités

de ventes de matériels avec leurs services associés se développent très sensiblement, avec une progression de plus de 25% réalisée en 2014 par rapport aux chiffres de 2013, une progression de la même ampleur est anticipée encore pour l'année prochaine. M. Guieu ne revient pas sur les déviations de conduite déjà abordées précédemment en rénovation ni sur les recettes diverses.

Le tableau sur l'Ingénierie hors concessions (annexe 7) permet de constater, au-delà de la stabilité globale du chiffre d'affaires, la faiblesse de l'activité métropolitaine et une progression sensible des activités à l'international et sur les territoires d'outre-mer.

Le sixième tableau détaille des dépenses par nature comptable (annexe 8). Avec 86.2 M€ budgété pour 2015, les dépenses de la Société augmentent de près de 4 M€ par rapport à l'accostage 2014 et de 3 M€ par rapport au réalisé 2013. Cette hausse s'explique par plusieurs facteurs. Les charges salariales augmentent de plus de 1,1 M€, soit de près de 4%. Cela s'explique par la combinaison de 1,7% de hausse structurelle des salaires et de 2,3% liés à l'augmentation du nombre de salariés qui passe de 457 équivalents temps plein en 2014 à 470 en 2015. Les chiffres qui sont présentés intègrent l'impact du CICE qui se monte à 0,6 M€. Par ailleurs, les services extérieurs sont en hausse de 9%, soit de près de 2,8 M€ qui s'expliquent pour 1,9 M€ par l'augmentation des dépenses de rénovation comme nous l'avons vu précédemment et pour 1M€ de dépenses liées aux projets informatiques et à la hausse du chiffre d'affaires du Négoce. Par contre, les frais de gestion sont en baisse de près de 10% par rapport à l'accostage 2014, en raison de la non reconduction de mesures compensatoires de la liaison Sainte Maxime et de la baisse du recours à l'intérim liée à la hausse des effectifs. De leur côté, les achats augmentent de 7% soit de 0,6 M€, dont 0,4 M€ sont liés à la hausse des coûts de l'énergie et le solde liés au chiffre d'affaires du Négoce. Enfin, les impôts et taxes devraient être stables sur une base de 6,3 M€.

Le septième tableau (annexe 9) concerne l'excédent brut d'exploitation. L'EBE hors intéressement dans ce projet de budget 2015 atteint 19,8 M€, en baisse de 1,1% par rapport à 2014 et de 2% par rapport au réalisé 2013.

Le dernier tableau (annexe 10) est celui de la détermination du résultat net. Compte tenu de la structure des charges à couvrir telles que décrites dans l'accord d'intéressement 2014-2016, un intéressement de 1,8 M€ - incluant les charges sociales - serait dégagé en 2015. Les autres charges sont composées essentiellement des participations de la SCP versées au Parc Naturel Régional du Verdon au titre de la solidarité amont-aval. Les amortissements de l'actif propre de la Société (véhicules, matériels, ...) représentent près de 2,6 M€. L'amortissement de caducité progresse du fait des nouveaux emprunts et du remboursement complémentaire de 0,8 M€ des avances remboursables du Département de Vaucluse versées dans le cadre de la fusion de la concession du Calavon dans la concession régionale. Le résultat financier 2015 a été neutralisé par prudence compte tenu de la volatilité des marchés financiers. L'ensemble de ces charges n'est couvert que partiellement par l'EBE. Un résultat exceptionnel de 3,6 M€ apparaît en 2015 en raison de l'abandon de créances au titre des charges intercalaires par le Conseil Général de Vaucluse dans le cadre de la fusion des concessions. Compte tenu de ces différents éléments, le résultat du budget 2015 se solderait par un profit de 0,7 M€.

Au terme de cette présentation, M. Prévost se félicite de la progression prévisionnelle de l'effectif moyen de la société indiquée dans le rapport (+13 ETP), mais demande à quelles fonctions les moyens supplémentaires seront affectés, rappelant le déficit chronique de certaines fonctions de production, par exemple en matière d'ingénierie.

En réponse, M. Vergobbi affirme que l'accroissement de moyens est lié à l'internalisation de



certaines fonctions support qui étaient jusque-là sous-traitées et que l'affectation des moyens obéit bien à un souci d'équilibre entre fonctions support et fonction de production.

**Aux termes de cet exposé, à la demande de M. Joseph, le conseil ratifie ce projet de budget 2015.**

#### **IV. PROJET DE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DE LA SOCIETE EN 2015 ET AUTORISATION D'EMPRUNT**

Le président **Vauzelle** qui a rejoint la réunion, après qu'il ait été demandé au conseil de l'excuser de ce retard, indique que la première partie du document figurant au dossier détaille le programme des opérations à engager en 2015 et leur plan de financement en identifiant dans une rubrique spécifique ce qui est relatif à « Verdon/Saint-Cassien – Sainte-Maxime ». La deuxième partie précise les études et travaux qui seront effectivement réalisés en 2015, qu'ils soient financés au titre du programme 2015 ou des programmes d'investissement antérieurs, dans le cadre de la concession régionale devenue unique, mais avec un détail par département, et en particulier celui de Vaucluse. La troisième partie donne un point d'avancement des principales études amont qui préparent les projets d'investissements des années à venir et les autres activités au titre du programme d'actions, d'études et d'animation conduit en faveur du développement des territoires ruraux, du développement de la production hydroélectrique, et de projets spécifiques comme par exemple le projet innovant Canalsol de couverture du canal par des panneaux solaires.

Le président rappelle que, conformément au Contrat d'Objectifs, le programme 2015 a été mis au point à l'issue de réunions de travail avec le concédant et chacune des collectivités actionnaires concernées. Il indique également que dans le dossier est joint le projet de délibération du conseil sur les autorisations d'emprunts nécessaires au financement de ce programme d'investissement.

**Le directeur général** demande à M. Reig de commenter le document figurant au dossier.

**M. Reig** rappelle que le programme annuel d'investissement est constitué d'une part d'« autorisations » qui permettent l'engagement d'opérations sur l'année et les exercices à venir, avec un plan de financement prévisionnel, et d'autre part des dépenses d'investissement de l'exercice comportant les charges d'études et de travaux des projets qui se dérouleront au cours de l'année et financés par les programmes antérieurs et celui de l'année. Les autorisations d'engagement 2015 portent sur un programme dit « normal » de 25 M€ pour la concession régionale, comprenant les projets de l'ancienne concession départementale de Vaucluse pour un montant de 4 M€ en conformité avec l'ensemble des conventions liées à la fusion. Ces 25 M€ se décomposent en plusieurs rubriques : études et travaux (23 M€), investissements accompagnant la rénovation (0,5 M€), matériel mobile d'irrigation (0,8 M€), et branchements des particuliers (0,7 M€). Pour sa part le programme particulier « Vidauban – Sainte- Maxime » s'élève à 20 M€. Le directeur général adjoint souligne le taux de financement extérieur global de ce programme d'investissement 2015 est en hausse, à 44 % compte tenu des engagements des partenaires de l'accord-cadre Vidauban – Sainte – Maxime.

M. Reig présente ensuite le tableau figurant à l'annexe 11 qui récapitule les principales opérations inscrites à ce programme 2015 pour un montant total de 45 M€. Il détaille notamment les subventions, les participations extérieures et le montant des emprunts nécessaires.

Puis, le directeur général adjoint diffuse une série de cartes des départements de la concession

sur lesquelles figurent les inscriptions au programme 2015 et les réalisations prévues pour ce même exercice.

Concernant les Alpes-de-Haute-Provence, il cite notamment le projet relatif à l'alimentation en eau du Verdon des communes de la région de Manosque regroupées dans la Communauté d'Agglomération « Durance Lubéron Verdon Agglomération » (DLVA) et le schéma phase 1 relatif au renforcement de la desserte du plateau de Valensole. Pour les Bouches-du-Rhône, M. Reig évoque l'achèvement des importants travaux de la boucle Sud nécessaires à la desserte du pôle de Cadarache CEA ITER, le renforcement du plateau de l'Arbois avec notamment les dessertes des piémonts sur Velaux dans le cadre du PAEN conduit par le Conseil Général et la Commune, la centrale de biomasse de Gardanne avec à proximité des dessertes de zones agricoles, des extensions sur Meyrargues et sur Venelles. Dans le Var, le directeur général adjoint cite le renforcement et la sécurisation de l'infrastructure de Toulon Est, une extension maillage sur Bormes-les-Mimosas dans le secteur de Brégançon, sur Toulon Ouest le renforcement des lignes d'alimentation en eau potable à l'aval de la station d'Hugueneuve à Ollioules, la sécurisation de l'alimentation en eau potable des communes de Sanary et de Bandol. Dans le département de Vaucluse, dans le Sud Lubéron, il faut noter en particulier les travaux de la première phase de l'opération Vaugines/ Cucuron qui permettra la réalisation des conduites d'interconnexions avec les périmètres voisins ainsi que les ouvrages associés, dans la vallée du Calavon, l'opération Rustrel qui en 2015 portera d'abord sur l'étude de projets, ainsi que l'ensemble des démarches associées, en vue d'une réalisation des travaux dès 2016.

Pour la liaison Verdon / Saint-Cassien à ce jour, l'adduction est opérationnelle. Reste à mettre en œuvre la réalisation du poste de livraison du SEVE, ainsi que des compléments d'équipements sur des ouvrages de vannage, dans l'objectif de permettre une gestion optimisée et coordonnée des ressources du Verdon et de Saint-Cassien, notamment dans le cas d'une défaillance de la qualité de l'eau issue de la retenue de Saint Cassien.

Concernant la liaison Vidauban - Sainte-Maxime, les études ont été finalisées en totalité en 2013. Compte tenu des retards observés sur le financement, ainsi que sur les études et travaux concernant la future station de potabilisation du SIEDEC des Maures, seules la consultation des entreprises et la mise au point des marchés ont été menées en 2014. L'ensemble des démarches liées aux contraintes réglementaires et aux enjeux environnementaux se sont également poursuivies, pour éviter tout retard ultérieur. Il est à noter que ces démarches sont nombreuses, compte tenu des territoires traversés, qui nécessitent une protection de haut niveau des paysages, de la faune et de la flore. Enfin, les démarches foncières sont très avancées : les parcelles nécessaires à la réalisation des ouvrages sont acquises, et pour ce qui est des servitudes liées à la pose des conduites, la procédure de servitudes d'utilité publique est achevée. Par ailleurs, toutes les études et la consultation des entreprises se sont achevées courant 2014, afin de rester en situation de respecter le planning, dans l'attente de la confirmation de la demande du SIEDEC des Maures, en charge de son côté de la réalisation des études et travaux de la future usine de potabilisation de Basse-Suane, sur les hauteurs de Sainte-Maxime.

Compte tenu de ces anticipations, le démarrage des travaux devrait intervenir début 2015, en conformité avec le planning présenté en juin dernier au conseil d'administration et dans la mesure où le SIEDEC des Maures signe le protocole précisant ses souscriptions, l'objectif étant, rappelle M. Reig, que la mise en service puisse intervenir fin 2016 conformément à la demande du SIEDEC.

**M. Aubert** demande si l'enveloppe de 25 M€ constitue une sorte d'autorisation de tirage en fonction de l'avancement des travaux.



M. Vergobbi répond que c'est effectivement le cas.

Le président Vauzelle précise qu'il s'agit bien là d'un programme prévisionnel et que, par la suite, sur telle ou telle opération, des problèmes techniques ou de procédure pouvant se présenter dans le cours de l'année, des décalages de calendrier peuvent survenir. Aussi, comme pour les exercices antérieurs, il pourra être procédé dans le courant de l'exercice, à des ajustements en fonction de l'examen détaillé des dossiers de demandes de subvention par les différents bailleurs de fonds et de leurs décisions de financement.

En conclusion, à la demande du président, le conseil d'administration approuve d'une part le projet de programme d'investissement de la Société pour 2015 tel qu'il vient de lui être présenté, et d'autre part les autorisations d'emprunts nécessaires à son exécution selon les formulations mentionnées dans le rapport figurant dans le dossier du conseil de ce jour. Le conseil autorise également la Direction de la Société à négocier et à contracter pour la Société tout instrument financier concourant à une gestion active de la dette.

## V. APPELS D'OFFRES ET MARCHES

Le président demande au directeur général d'exposer les résultats des appels d'offres intervenus depuis la dernière réunion du conseil d'administration du 16 octobre dernier.

Le directeur général présente les dossiers récapitulés dans le tableau ci-dessous :  
Depuis la dernière séance du conseil d'administration, le 16 octobre, 7 dossiers de consultation des entreprises ont fait l'objet d'analyses d'offres :

N° de DCE	Intitulé	Entreprise retenue	Montant HT
DCE n° 2055	Marché de travaux de débroussaillage, abattage d'arbres, décapage de terre végétale et pose de clôtures dans le cadre de la liaison hydraulique Ste-Maxime	BOURRELLY	163 411,40 €
DCE n° 2121	Centre d'Exploitation de la Vallée de l'Arc - Galerie des Perroquets - Rénovation des deux vanes wagon au partiteur du point Q	CMI-SERVICES	124 968,00 €
DCE n° 2122	Liaison hydraulique vers Sainte-Maxime : Lot n° 3 : réservoir des Beucas	SEETA	1 080 560,07 €
DCE n° 2123	Travaux pour la réalisation d'un CGTC (Centre Général de Télé Contrôle) dans les bâtiments « NW » et « T » du Domaine Sud de la SCP au Tholonet :		
	- Lot n° 1 : gros-œuvre, second œuvre et tous corps d'état	DUMEZ MEDITERRANEE	950 000,00 €
	- Lot n° 2 : Electricité/ Courant faible (CFA)/Courant fort (CFO)/ Système de Sécurité Incendie (SSI)/ Gestion Technique Contrôlée (GTC)/ Voie Données et Images (VDI)	COFELY INEO	432 840,00 €
	- Lot n° 3 : Climatisation Ventilation Chauffage (CVC)/ Plomberie	TEMPERIA	236 120,10 €
	- Lot n° 4 : Multimédia	INTELIMEDIA	189 784,00 €

	- Lot n° 5 : Mobilier	PRO BUREAU AMENAGEMENT	100 302,61 €
DCE n°2131	Liaison Hydraulique vers Sainte-Maxime :		
	- <u>Lot n° 1</u> : Canalisations depuis la liaison Verdon/Saint-Cassien à Vidauban jusqu'au réservoir des Beaucas	SADE/PAC/ Eiffage Energie	12 422 675,50 €
	- <u>Lot n° 2</u> : Canalisations du réservoir des Beaucas au site de Basse-Suane à Sainte-Maxime	RAMPA/EHTP/ SNTH/GUINTOLI	5 944 664,00 €
DCE n° 2132	Aménagement hydraulique de Marseille Nord – Branche Mère - Site de la vidange du siphon de l'Arc - Création et rénovation de passerelles	BAUDIN CHATEAUNEUF	154 510,00 €
DCE n° 2135	Rénovation du barrage Zola Rénovation de la vidange, de la prise et réfection locale des accès	NGE/ORYS/ HYDROKARST	649 569,25 €

Le détail de ces consultations est donné dans les rapports ci-annexés.

Par ailleurs, un additif à la liste des entreprises préqualifiées pour les travaux d'investissement et de rénovation des années 2014 à 2016, est soumis au conseil d'administration. Il s'agit des entreprises suivantes :

- M2ES TECHNOLOGIES à Les Marches (73) pour le lot :
  - n° 4 : Systèmes de télécontrôle et télécommande » pour les spécialités « courants faibles » et « supervision / télécommunications.
- EGV RATTO au CANNET (06) pour le lot :
  - n° 1 : Canalisations sous pression : Adducteurs > 500 mm ;
  - n° 1 : Canalisations sous pression : Réseaux ≤ 500 mm.

**Le conseil d'administration ratifie les choix présentés ainsi que l'additif des entreprises à la liste actuelle des entreprises préqualifiées.**

## VI. QUESTIONS DE PERSONNEL

Le **président** précise que le rapport figurant au dossier fait le point sur le fonctionnement des instances représentatives du personnel et rend compte de trois accords conclus avec l'ensemble des organisations syndicales. Le premier est un protocole préélectoral pour l'organisation du scrutin de désignation du personnel qui interviendra au mois de janvier prochain. Le second est relatif à la durée des périodes d'essai à la SCP pour les nouveaux recrutés. Le troisième porte sur la formation professionnelle continue pour l'année 2015. M. Vauzelle indique ensuite que les représentants syndicaux et la direction ont tenu dans le cadre de la Négociation Annuelle Obligatoire, plusieurs réunions de Commission Paritaire Société sur l'évolution des rémunérations pour 2014, sans qu'un accord puisse être signé. Le président demande au directeur général de rendre compte de ces points

Le **directeur général** indique d'abord qu'ainsi que l'a indiqué le président, trois protocoles



d'accord ont pu être conclus avec les organisations représentatives du personnel après les réunions de commission paritaire qui se sont tenues durant les mois de novembre et décembre. Le premier accord est un accord préélectoral en vue des élections pour le renouvellement des instances représentatives du personnel (Comité d'Entreprise et Délégués du Personnel) qui se dérouleront dans le courant du mois de janvier prochain. Le scrutin s'opérera sous la forme d'un vote électronique comme cela avait déjà été le cas lors de l'élection des administrateurs salariés du mois de novembre 2013. Le second accord porte sur la durée de la période d'essai du personnel nouvellement embauché. Il s'agit de tenir compte des évolutions législatives récentes dans ce domaine. Il est prévu en particulier que les périodes d'essai pourront être prolongées, le cas échéant, jusqu'à une durée maximale renouvellement compris de trois mois pour les ouvriers et employés et de six mois pour les techniciens, agents de maîtrise et cadres.

Le troisième accord porte sur la formation professionnelle pour l'exercice 2015. À cet égard, le directeur général rappelle l'effort consenti depuis plusieurs années par l'entreprise dans ce domaine de la formation professionnelle continue. Le montant prévisionnel de la dépense est de l'ordre d'un million d'euros, soit 5,2 % de la masse salariale, bien au-delà de ce que sont les obligations légales. Cela témoigne de l'importance que la Société attache à la formation de son personnel.

Par contre, comme l'a dit le président, M. Vergobbi précise qu'aucun accord n'a pu être trouvé dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire sur les rémunérations. Il indique que compte tenu du contexte difficile de l'année 2014 concernant les recettes de la Société, et du niveau très faible de l'inflation constatée, il a été conduit à proposer un gel du point d'indice sur l'exercice 2014, et une augmentation de la valeur de ce point de 0,4 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 (étant entendu qu'un point global de l'évolution des rémunérations sur l'exercice 2015 sera réalisé à l'automne prochain). Cette proposition plutôt raisonnable a été jugée insuffisante par les partenaires sociaux, dans un contexte qui est compliqué par ailleurs par des échéances électorales. Malgré l'absence d'accord, le directeur général propose l'application unilatérale de la mesure d'augmentation de 0,4 % de la valeur du point d'indice au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Après l'intervention du directeur général, le président demande s'il y a des questions ou des observations.

M. Prévost indique que, comme ils le font habituellement en leur qualité d'administrateurs salariés, Olivia Chamagne et lui-même ont tenu une réunion avec les délégués syndicaux préalable à cette séance du conseil d'administration afin de recueillir leurs observations. Au vu de ces échanges, M. Prévost fait part de ses regrets sur le fait que l'on n'ait pas pu en définitive parvenir à un accord.

Le président demande ensuite au représentant du comité d'entreprise, M. Bruvier, désigné par M. Jacques Béraud secrétaire absent aujourd'hui, s'il souhaite intervenir.

M. Bruvier fait connaître qu'à quelques semaines de la fin de ce mandat de trois ans et des nouvelles élections professionnelles, le comité d'entreprise se félicite des nombreux retours positifs des salariés par rapport aux différentes prestations qui leur sont proposées. Le Comité d'Entreprise en effet s'efforce de proposer de nombreuses activités aux salariés, afin de répondre à des attentes variées, tout en les subventionnant au quotient familial dans le but d'aider les familles les moins aisées.

Durant ce mandat, le Comité d'Entreprise a également adopté une stratégie vis-à-vis du devenir des logements de vacances dont le comité d'entreprise est propriétaire. Pour ce faire, l'avis de l'ensemble des salariés a été recueilli. Cela conduit à ce qu'il se sépare d'une partie des logements et que soit engagée la rénovation des logements conservés afin d'améliorer leur qualité et leur confort. L'objectif est de permettre aux salariés de passer d'agréables vacances à

des tarifs très compétitifs par rapport au marché actuel. Cette stratégie a permis d'équilibrer les comptes et ne pas grever les subventions pour d'autres activités au détriment des salariés.

L'une des forces du Comité d'entreprise, et ses membres en sont fiers, est la vitalité des associations internes à la SCP (sports variés, photo, musique, cuisine...) qui permettent de cultiver le sens du collectif, à un moment où l'individualisme et le repli sur soi progressent dans la société française.

Par ailleurs le Comité d'Entreprise estime regrettable qu'aucun accord n'ait pu aboutir avec les délégués syndicaux concernant les négociations salariales. Il s'interroge également sur l'intéressement qui prend une place importante dans les revenus de chacun, au détriment des salaires. Au final Monsieur Bruvier indique que l'ensemble des délégués syndicaux demande un entretien avec le Président Vauzelle en janvier, pour évoquer, entre autres, ces questions.

**Le président**, en réponse sur le dernier point évoqué par M. Bruvier, souligne que le directeur général le tient régulièrement informé des éléments importants qui rythment la vie de la Société. Aussi, il sait que les résultats de l'année 2014 sont affectés par une activité moins soutenue dans le domaine de la vente d'eau. Cependant, et cela est un élément au contraire très positif, les budgets d'investissement et de rénovation sont à un niveau élevé. Et il sait très bien comme député, président de la Région Provence-Alpes-Côte-D'azur, pour se déplacer beaucoup aussi bien en France qu'à l'international, que la situation est difficile dans de très nombreux secteurs d'activité. Cela ne peut pas être à l'évidence sans conséquence sur la situation de la SCP et ses équilibres. Naturellement, le président souhaite répondre positivement à la demande de rendez-vous formulée par les représentants du personnel. Son cabinet proposera rapidement une date. M. Vauzelle indique être très conscient des nécessités économiques pour la SCP et sociales pour son personnel. Cela sera débattu au cours de la réunion de travail du mois de janvier.

**En conclusion, à la demande du président, le conseil d'une part, prend acte des informations données, et d'autre part, entérine les projets d'accord qui lui ont été présentés ainsi que les mesures proposées à propos des rémunérations.**

## **VII. QUESTIONS DIVERSES**

- PROGRAMME PREVISIONNEL DES MANIFESTATIONS SCP POUR L'ANNEE 2015

Le projet de programme prévisionnel des manifestations SCP sur les départements de la concession pour l'année 2015 a été diffusé en séance. Il est joint en annexe 12.

**Le directeur général** énumère rapidement les événements envisagés dans le tableau figurant au dossier qui décrit le projet de programme prévisionnel des manifestations SCP, classées par période, département, lieu et objet, type d'événement, durée et enjeux.

**Le conseil d'administration prend acte de ces informations.**

\*\*\*\*



Au terme d'un examen des questions inscrites à l'ordre du jour, le président fait part du calendrier prévisionnel des réunions prévues au cours du premier semestre qui sont :

- **Lundi 27 avril à 10h30, conseil d'administration,**
- **Jeudi 25 juin à 10H30, conseil d'administration qui sera suivi de l'assemblée générale.**

Par ailleurs, M. Vauzelle fait connaître aux administrateurs que M. Jacky Pélissier, secrétaire général, sera amené à faire valoir ses droits à la retraite dans le courant du premier trimestre 2015 et que c'est donc la dernière séance de Conseil à laquelle il participe. Le président le remercie pour le travail qu'il a accompli au sein de la Société et tout particulièrement dans sa fonction de secrétaire du Conseil d'Administration, depuis vingt ans, après une première partie de carrière au service de la ville de Marseille.

Le président lève ensuite la séance et invite les membres du conseil à rejoindre l'amphithéâtre où le personnel de la Société est rassemblé pour sa réunion annuelle.



**Annexe 1 - Programme d'investissement**

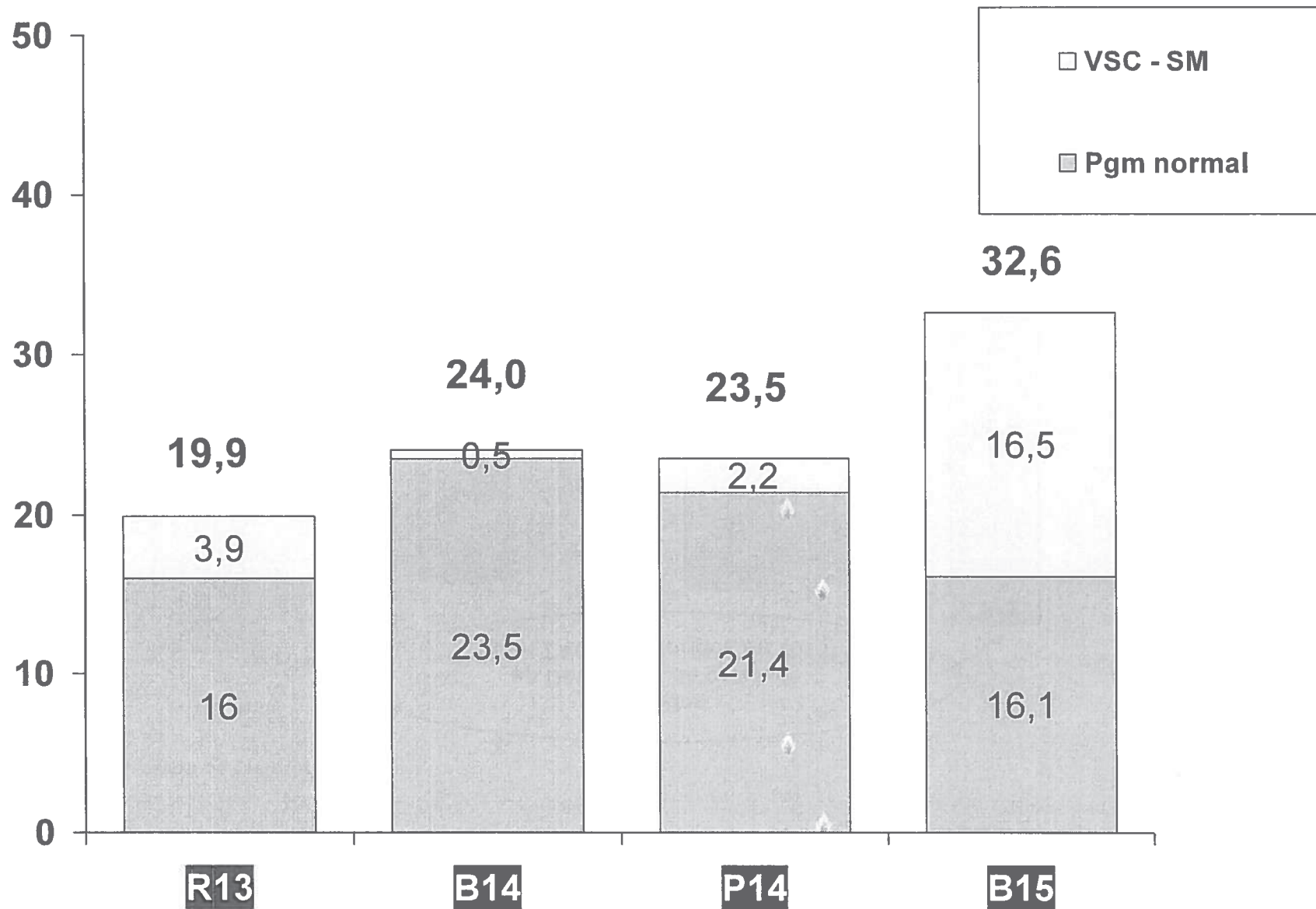
	Objectif 2014 (k€)	Objectif 2014 actualisé (k€) (08/14)	Réalisé à fin novembre 2014 (k€)	% avanc. / bud. Actu.
<b>PROGRAMME INVESTISSEMENT</b>				
Dépenses de travaux - programme normal (hors CEA)	9 900	8 200	6 830	83
Dépenses de travaux - programme normal - CEA	7 300	7 700	7 300	94
Dépenses de travaux - LVSC	200	1 100	900	81
Total dépenses de travaux	17 400	17 000	15 030	88
<b>Total investissement</b>	<b>24 000</b>	<b>23 500</b>	<b>19 700</b>	<b>83</b>



## Annexe 2 - Programme de rénovation

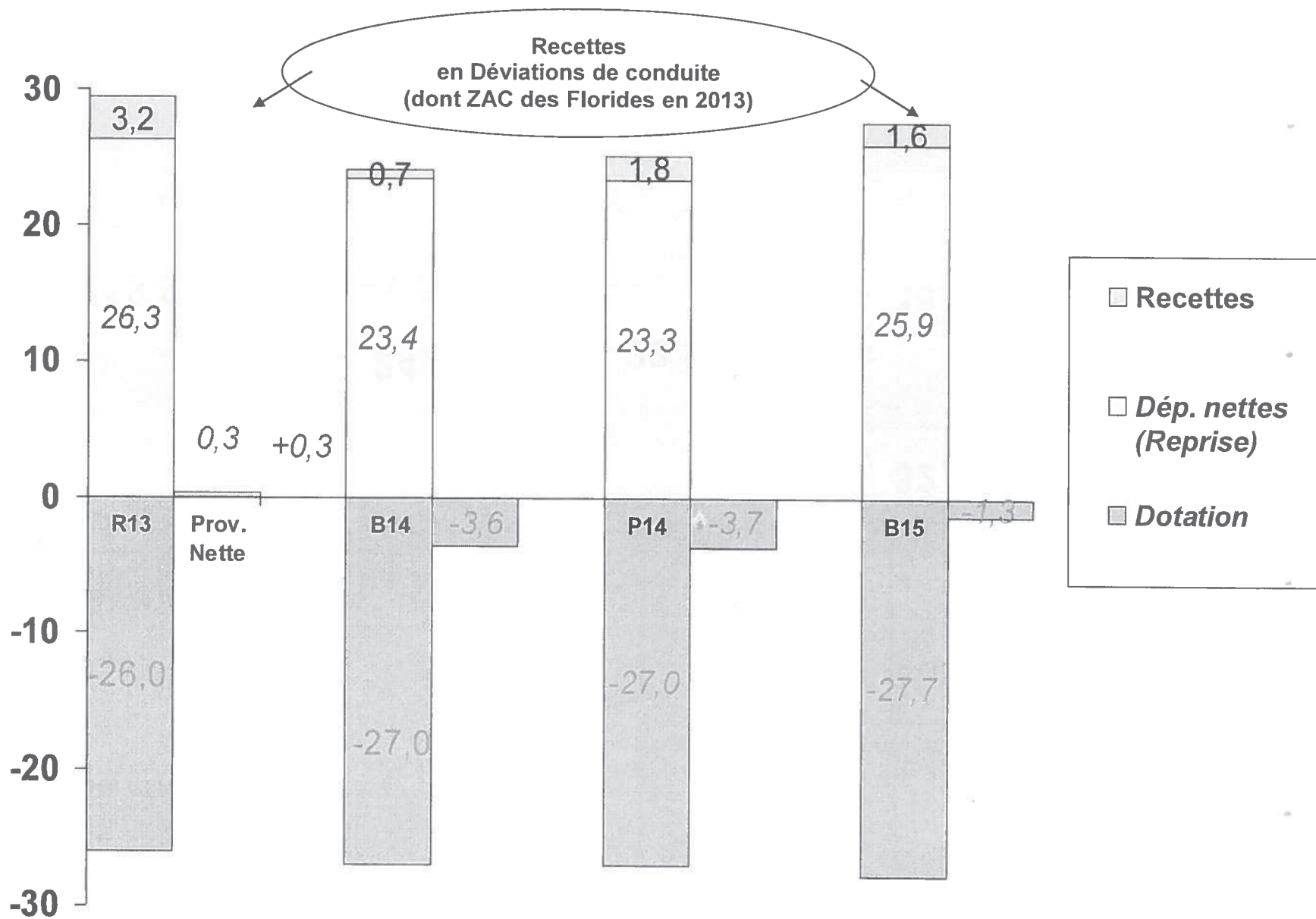
	Objectif 2014 (k€)	Objectif 2014 actualisé (k€) (08/14)	Réalisé à fin novembre 2014 (k€)	% avanc. / bud. Actu.
<b>PROGRAMME RENOVATION</b>				
Opérations continues	12 150	13 450	11 670	87
Opérations ponctuelles	9 750	8 225	7 415	90
Bâtiments	2 265	2 120	1 550	73
Bâtiments MSMG	200	200	175	87
MOA	350	400	340	86
<b>Total dépenses de rénovation</b>	<b>24 715</b>	<b>24 395</b>	<b>21 150</b>	<b>87</b>
Dépenses déviations de conduites	700	1 270	1 020	81
Recettes déviations de conduites	900	1 800	660	36
<b>Total dépenses nettes de rénovation</b>	<b>24 515</b>	<b>23 865</b>	<b>21 510</b>	
<b>Valeur cible retenue pour le budget</b>	<b>24 000</b>	<b>24 000</b>	<b>21 510</b>	<b>90</b>

**Annexe 3 – Dépenses d'investissements**

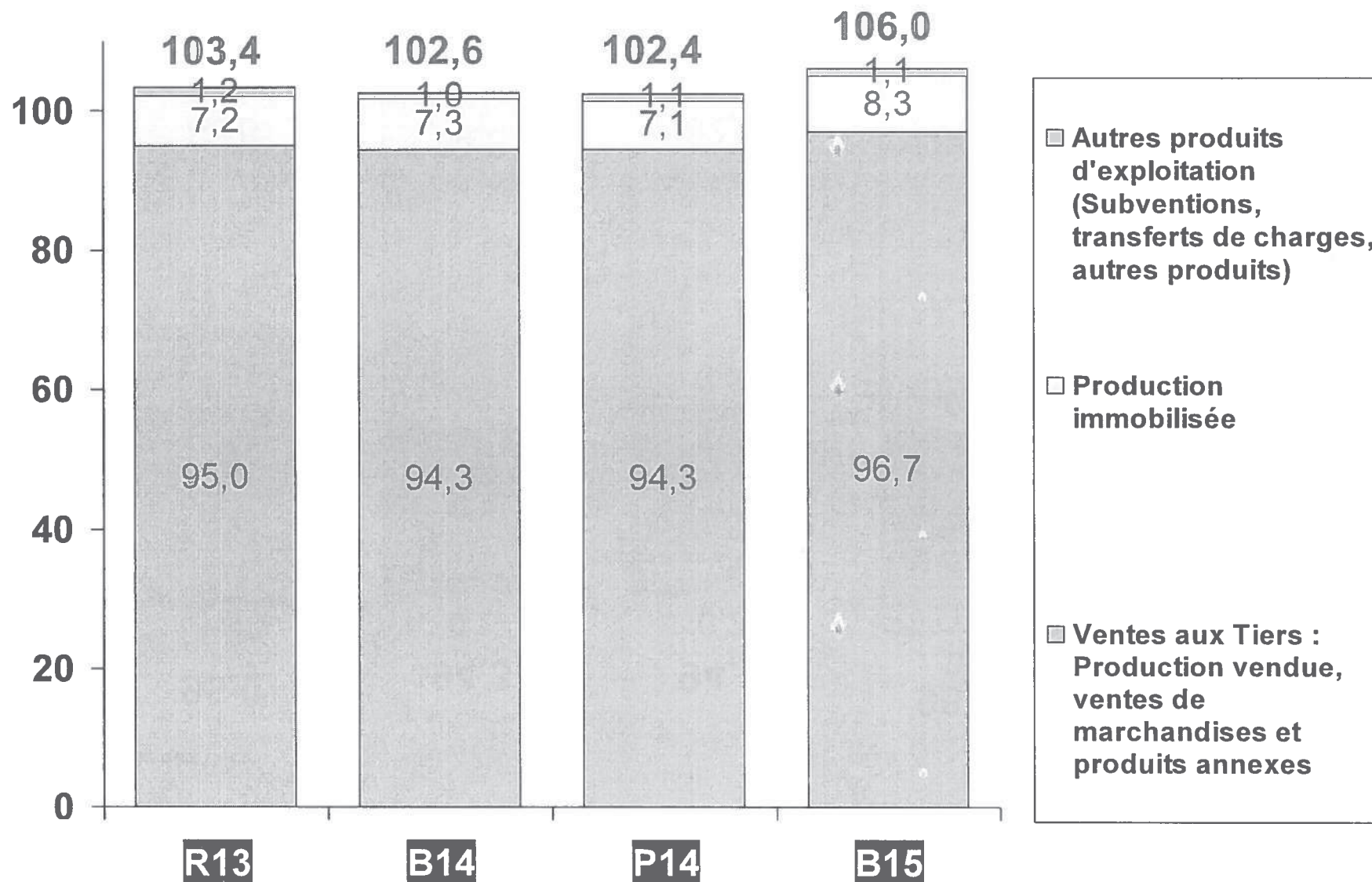




**Annexe 4 – Provisions de maintenance**

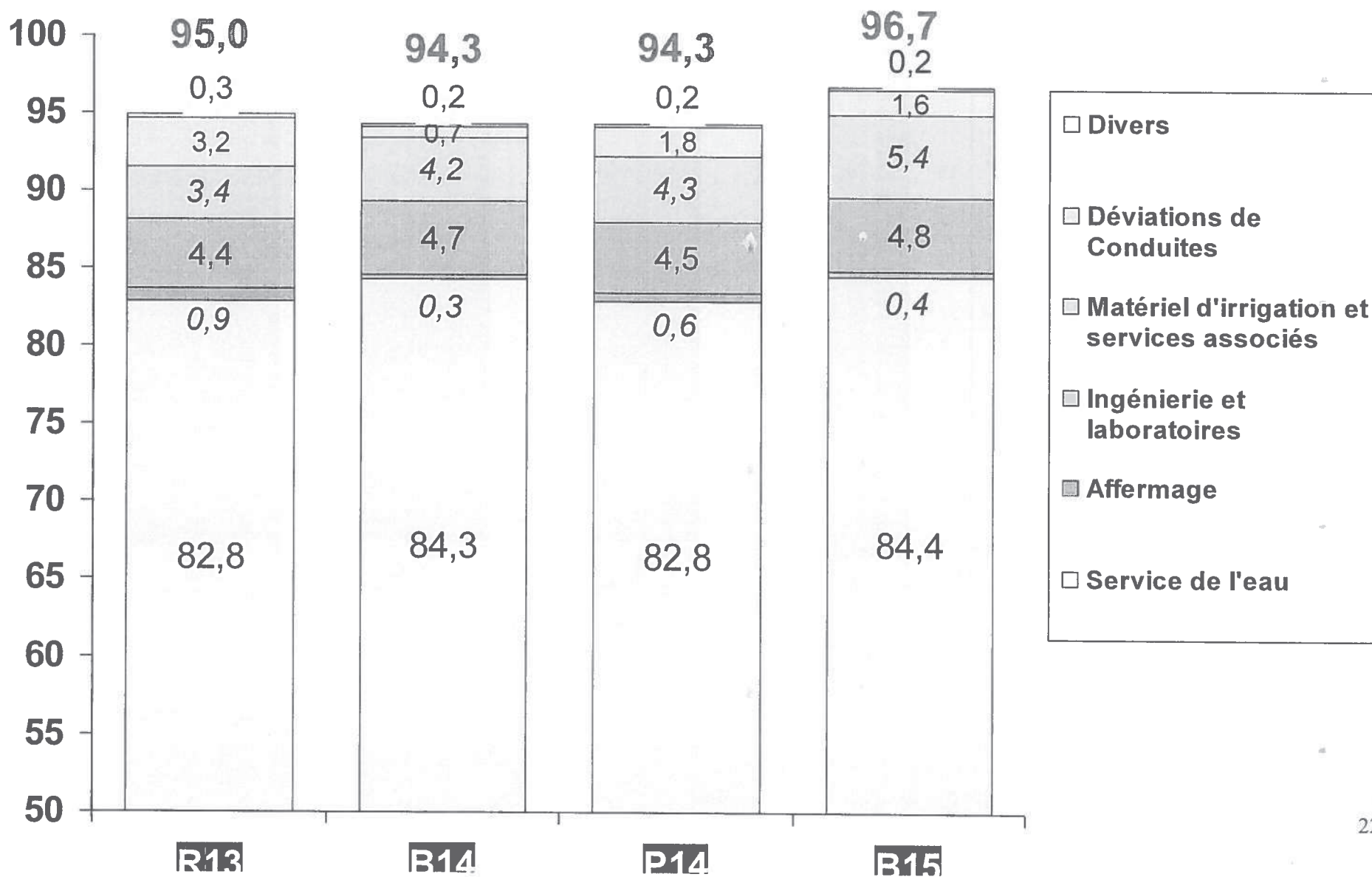


**Annexe 5 – Ressources SCP**

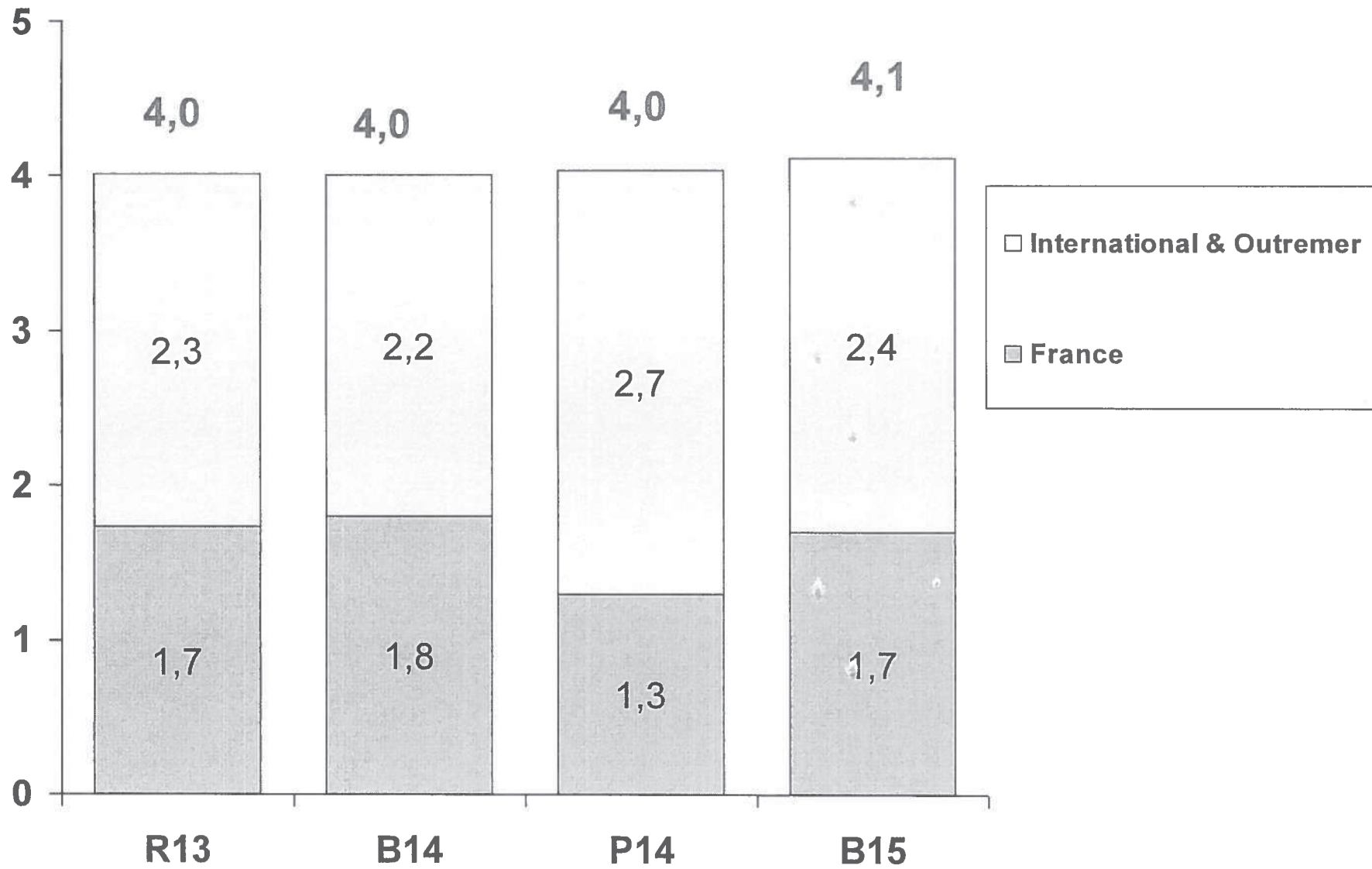




## Annexe 6 – Vente aux tiers



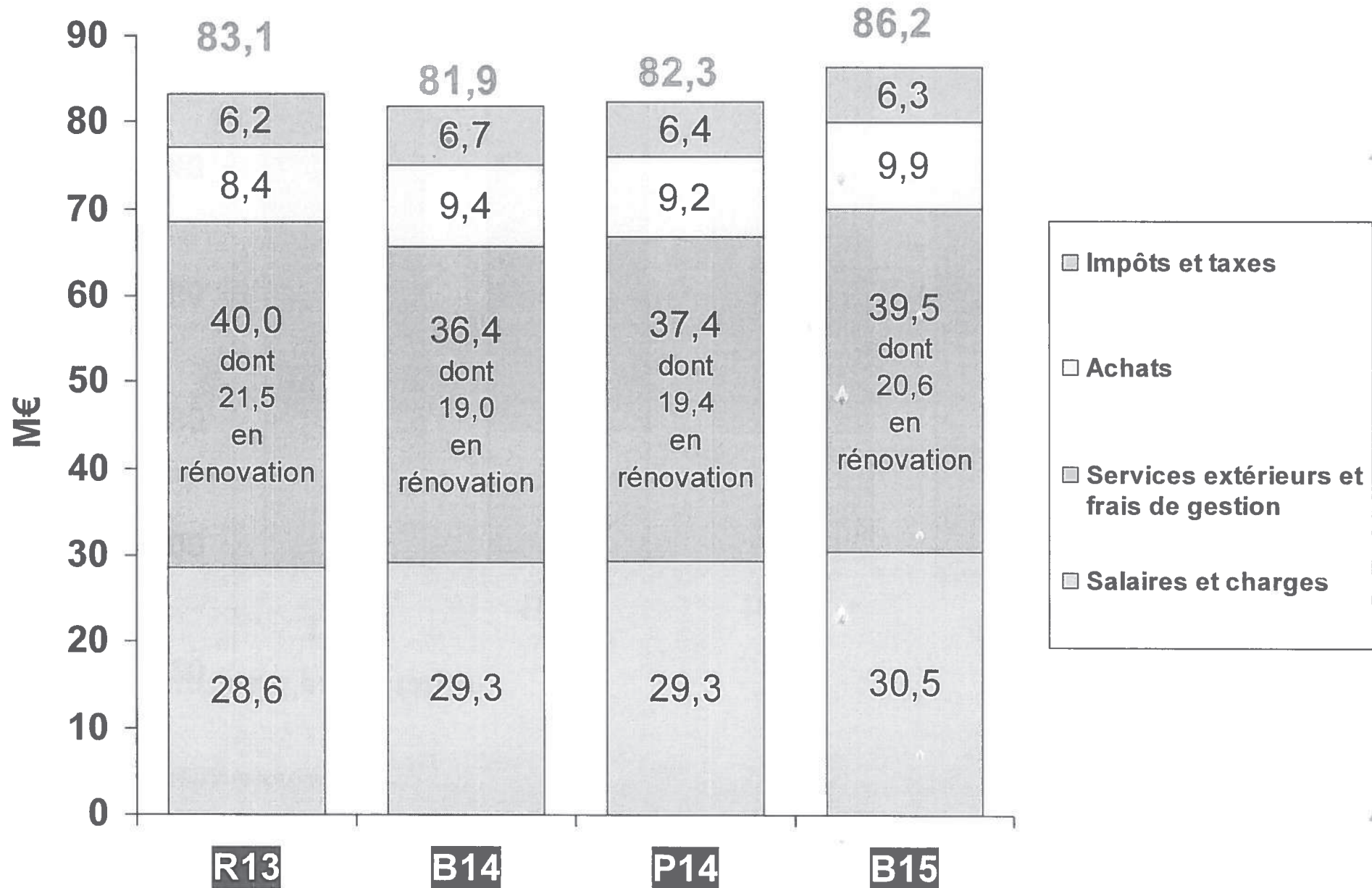
**Annexe 7 – Ingénierie hors concession**



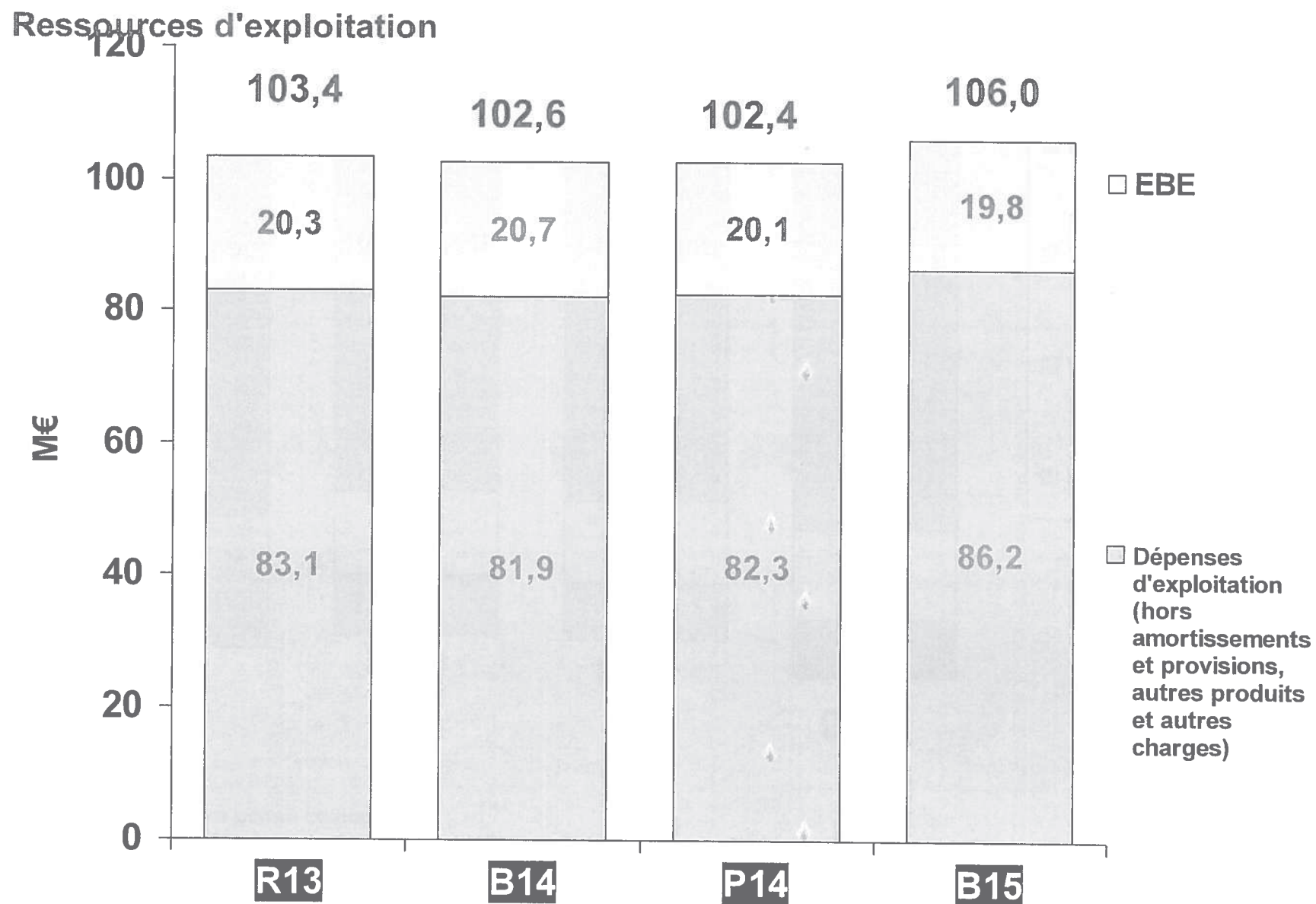




## Annexe 8 – Dépenses par nature comptable



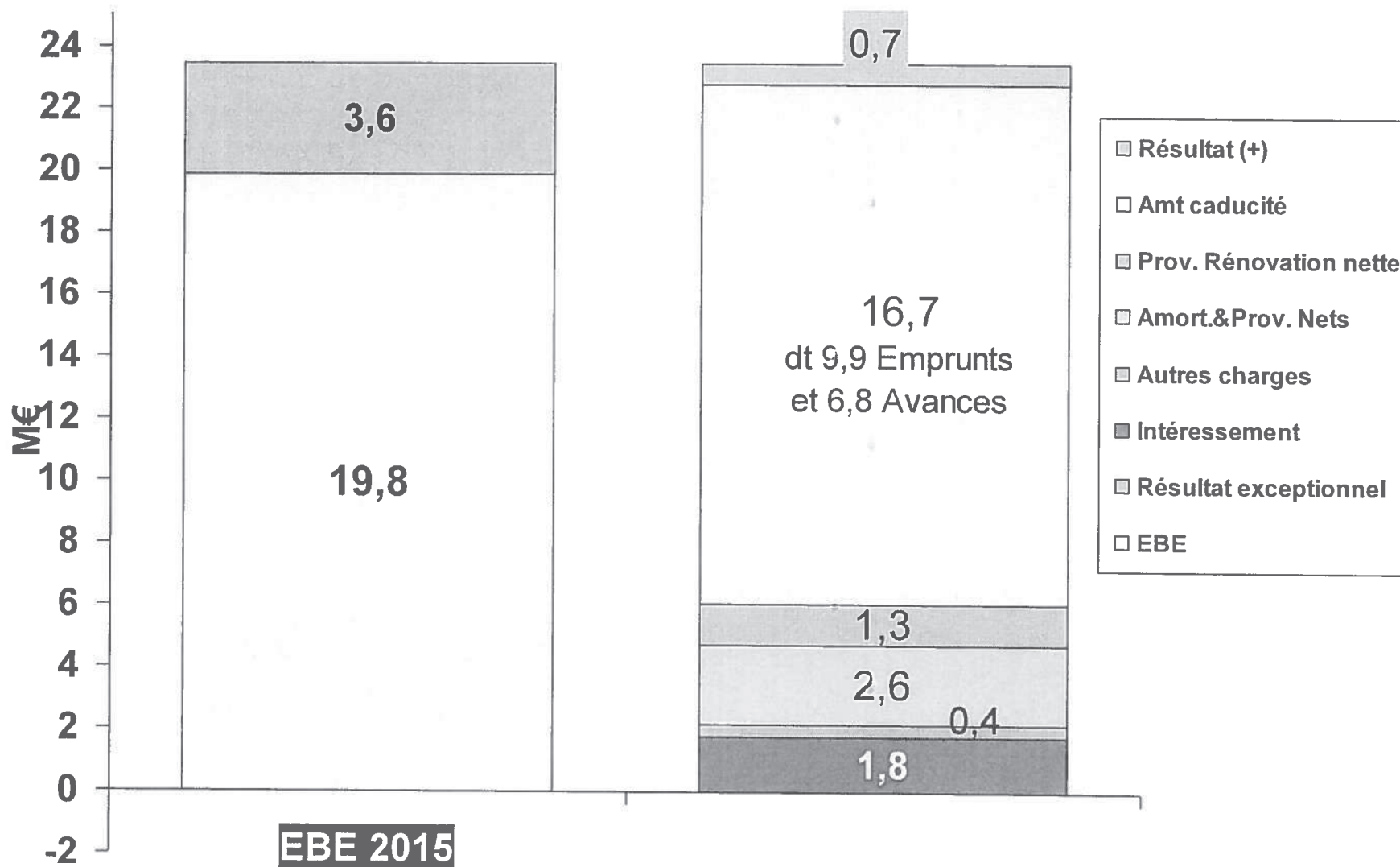


**Annexe 9 – Excédent brut d'exploitation**





Annexe 10 – détermination du résultat net



## Annexe 11 – Projet de programme d'investissement 2015

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT - 2015								
	OPERATIONS	dép.	MONTANT GLOBAL AUTORISE (€)	% SUBVENTIONS/ PARTICIPATIONS EXTERIEURES ATTENDUES	MONTANT SUBVENTIONS/ PARTICIPATIONS EXTERIEURES ATTENDUES	% EMPRUNTS	MONTANT EMPRUNTS (€)	
A C T I F  C O N C E D E	LIAISON VIDAUBAN SAINTE MAXIME (PHASE 1)	83	20 000 000	55%	10 970 000	45%	9 030 000	
	<i>sous total PROGRAMME VERDON SAINT CASSIEN SAINTE MAXIME</i>		<b>20 000 000</b>	<b>55%</b>	<b>10 970 000</b>	<b>45%</b>	<b>9 030 000</b>	
	CENTRES D'EXPLOITATION (Vallon Dol/ Saint Cannat)	13	1 500 000	30%	450 000	70%	1 050 000	
	SECURISATION OUVRAGES TRANSPORT - Phase 1	multi	2 500 000	0%	-	100%	2 500 000	
	VALENSOLE PHASE 1	04	2 000 000	60%	1 200 000	40%	800 000	
	BREGANCON -VERRERIE	83	1 200 000	60%	720 000	40%	480 000	
	VELAUX PAEN SECTEUR 1	13	500 000	60%	300 000	40%	200 000	
	MAILLAGE AEP AVAL HUGUENEUVE / TRANCHE 1	83	1 500 000	40%	600 000	60%	900 000	
	RESEAU AGRICOLE VAR	83	3 000 000	60%	1 800 000	40%	1 200 000	
	EXTENSIONS RESEAUX-DIVERS	multi	2 000 000	60%	1 200 000	40%	800 000	
	BIMONT (BYPASS;SIRENES;VANTELLERIE...)	13	3 000 000	50%	1 500 000	50%	1 500 000	
	HYDROELECTRICITE - ENERGIE	multi	500 000	25%	125 000	75%	375 000	
	TRAVAUX COMPLEMENTAIRES et MAILLAGES	multi	700 000	0%	-	100%	700 000	
	INVESTISSEMENTS ACCOMPAGNANT LA RENOVATION	multi	500 000	0%	-	100%	500 000	
	ETUDES AMONT	multi	300 000	0%	-	100%	300 000	
	ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES REGIONAUX	multi	300 000	50%	150 000	50%	150 000	
		RUSTREL	84	1 000 000	80%	800 000	20%	200 000
		ARMANDE - GRAMBOIS (TRB)	84	3 000 000	80%	2 400 000	20%	600 000
		<i>sous total Vaucluse</i>		<b>4 000 000</b>	<b>80%</b>	<b>3 200 000</b>	<b>20%</b>	<b>800 000</b>
	<i>sous total PROGRAMME NORMAL</i>		<b>23 500 000</b>	<b>34%</b>	<b>8 045 000</b>	<b>66%</b>	<b>11 455 000</b>	
	<b>TOTAL</b>		<b>43 500 000</b>	<b>44%</b>	<b>19 015 000</b>	<b>56%</b>	<b>20 485 000</b>	
H O R S  O P E R A T I O N S	BRANCHEMENTS PARTICULIERS	multi	800 000	100%	800 000	0%	-	
	MATERIEL MOBILE D'IRRIGATION	multi	700 000	0%	-	100%	700 000	
	<i>sous total</i>		<b>1 500 000</b>	<b>53%</b>	<b>800 000</b>	<b>47%</b>	<b>700 000</b>	
<b>TOTAL INVESTISSEMENTS</b>				<b>45 000 000</b>	<b>44%</b>	<b>19 815 000</b>	<b>56%</b>	<b>25 185 000</b>



## Annexe 12 – Programme prévisionnel des manifestations

## Projet de programme prévisionnel des manifestations SCP - Année 2015

11 décembre 2014



## Les manifestations liées aux Programmes d'Investissement et de Rénovation

Dép	Période	Opération / Lieu	Type d'événement	Durée (hors tps de trajet)	Enjeux
04	Sept/octobre	<b>LURS Lurs la Brillanne</b>	Inauguration	1H30 à 2H	<p>A l'occasion de la rénovation du réseau de Lurs-La Brillanne, compte tenu des difficultés observées au niveau de la station de La Princesse, alimentée à partir de la Durance dont le lit connaît d'importantes variations chaque année, plusieurs scénarios ont été examinés afin de fiabiliser les conditions de mobilisation de la ressource. L'une des solutions techniques a été retenue : une nouvelle station de pompage sera réalisée, alimentée à partir du Canal de Manosque.</p> <p>Ces modifications vont permettre une alimentation sécurisée du réseau de Lurs-la-Brillanne, mais aussi une réponse à des demandes de desserte qui ne pouvaient jusqu'alors être satisfaites : ainsi, il est devenu possible de réaliser une extension sur environ 70ha, sur un secteur très agricole.</p> <p>Dans ce cadre, une nouvelle prise sur le Canal de Manosque sera donc créée, sur un site défini en partenariat avec l'ASCM, qui assurera le transport des débits nécessaires, comme pour les autres réseaux pression de l'amont de Manosque. Cela s'intègre dans les actions de partenariats développés avec l'ASCM.</p>
83	Mai/Juin /Juillet	<b>Liaison hydraulique Sainte-Maxime</b>	1 <sup>ère</sup> pierre	1H30 à 2H	<p>Dans le cadre de l'important projet Verdon/ Saint Cassien Sainte-Maxime, la liaison Verdon Saint Cassien est désormais achevée. Reste l'antenne qui va permettre d'alimenter la future station de potabilisation de Sainte-Maxime. L'année 2014 a permis de finaliser les modalités de financement pour l'ensemble des ouvrages, et toutes les consultations d'entreprises ont été faites par la SCP.</p> <p>Ainsi, dès début 2015, les travaux vont pouvoir s'engager, pour deux ans, et on distingue :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>une adduction de gros diamètre (700 et 800 mm) : elle s'étend sur un linéaire de l'ordre de 25 km, elle traverse Vidauban, le Plan-de-la-Tour et Sainte-Maxime, avec quelques dessertes en eau brute lorsque des demandes sont exprimées de part et d'autre de la conduite.</li> </ul>

					<ul style="list-style-type: none"> <li>- un réservoir : prévu au niveau du point haut de l'adduction, au lieu-dit Les Beaucas (Sainte-Maxime), il garantira des dessertes gravitaires mais aussi un volume de secours pour la continuité du service de l'eau. Son volume sera de 5 000 m<sup>3</sup>.</li> <li>- un surpresseur : installé en amont du point haut intermédiaire, il permettra d'assurer, à tout moment, les fournitures d'eau dans des conditions de débit et de pression.</li> </ul> <p>Les travaux vont se dérouler pour l'essentiel sur 2015-2016, afin de respecter le calendrier prévisionnel convenu avec le SIEDEC des Maures et l'ensemble des partenaires.</p>
83	Sept/octobre	<b>TOULON EST Hyères</b>	Inauguration	1H30 à 2H	<p>Depuis une dizaine d'années, la SCP a lancé de nombreuses études puis un programme pluriannuel de travaux en vue de conforter et sécuriser l'infrastructure de Toulon Est : celle-ci se compose pour l'essentiel d'une grande adduction qui relie l'Est de la ville de Toulon à La Mole, soit près de 45 km. Les dessertes sont multi-usages, avec cependant une forte prédominance de l'usage urbain, dont l'alimentation en eau brute des communes de l'Est de Toulon, et, à La Mole, du SIEDEC des Maures, dans le cadre d'accords de gestion coordonnée des ressources en eau.</p> <p>L'opération de renforcement-sécurisation apportera une solution à trois grands enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- répondre en temps et en heure à l'évolution des besoins, à moyen et plus long terme.</li> <li>- en partenariat avec les autres acteurs locaux, optimiser la sollicitation des ressources en eau et favoriser la préservation du milieu, notamment en périodes d'étiage des ressources locales,</li> <li>- sécuriser les fonctionnements, notamment grâce aux volumes disponibles dans la réserve de Trapan (2 Mm<sup>3</sup>), que ce soit en cas d'incident grave, ou pour autoriser des maintenances lourdes programmées, par exemple sur l'ouvrage Canal de Provence à l'amont de Toulon.</li> </ul> <p>Pour cela, un important programme pluriannuel de travaux a été défini, dont une partie est achevée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en 2006-2007, une grande part de l'adduction a été curée : il s'agissait de redonner à ces conduites la capacité de transporter les débits aux niveaux définis lors des projets initiaux.</li> <li>- entre 2008 et 2010, c'est la partie la plus à l'aval qui a été confortée : mise en place d'un surpresseur à La Mole, curages de la conduite, doublage de cette dernière sur près de la moitié du tracé entre Trapan-Gratteloup et La Mole.</li> <li>- sur 2012-2013, à La Farède, un tronçon en DN 1 000 par une conduite en DN 1 200, ce qui, dès que divers équipements complémentaires auront été mis en place en tête de l'adduction, permettra le transit de débits significativement plus importants.</li> </ul> <p>Reste désormais à réaliser deux surpresseurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en fonctionnement normal : ils permettront le transit de débits plus importants dans l'adduction existante,</li> <li>- en secours : parce qu'ils seront réversibles, et en mobilisant les volumes stockés dans la retenue de Trapan, des débits pourront être envoyés vers La Mole ou vers l'agglomération toulonnaise.</li> </ul> <p>Le premier de ces surpresseurs est celui de Plan du Pont, sur la commune d'Hyères, dont les travaux devraient pour l'essentiel s'achever fin mars-début avril 2015.</p> <p>Il est à noter que le groupe de pompage sera l'un des plus gros sur les ouvrages de la SCP : très spécifique, il a été fait « sur mesure », par un fabricant français.</p>



84	A définir	<b>SUD LUBERON Vaugines Cucurron</b>	1 <sup>ère</sup> pierre	1H30 à 2H	<p>Cette infrastructure hydraulique, prévue dans le schéma hydraulique du Sud Luberon, permettra de répondre aux besoins du secteur concerné sur les communes de Vaugines et de Cucurron, tout en participant à compléter et sécuriser la ressource en eau : le système hydraulique "Mirail-Étang de La Bonde" sera complété par la ressource Durance (canal EDF/ Prise de La Roque d'Antheron).</p> <p>Ainsi, de nouvelles interconnexions viendront compléter celles qui existent déjà entre le secteur de La Bonde et les réseaux desservis depuis le canal Sud Luberon. Cela permettra une gestion optimisée des ressources sur l'ensemble des périmètres du Sud Luberon, ainsi que la réalisation de nouveaux réseaux, sur le secteur de Vaugines-Cucurron, mais aussi, ultérieurement, plus à l'Est, vers Peypin-d'Aigues et Grambois.</p> <p>Les études et démarches associées se sont déroulées sur plusieurs années, et la première phase de travaux débute en 2015, avec la réalisation des conduites d'interconnexion avec les périmètres voisins, ainsi que les ouvrages associés, comme la station de pompage de Couturas et le réservoir de Vaugines. Au passage, les territoires traversés par l'adduction seront équipés à l'irrigation.</p> <p>Les travaux se poursuivront sur 2016-2017, ainsi que les études pour la 2<sup>o</sup> phase.</p>
84	A définir	<b>CALAVON SUD LUBERON Oppède et Maubec</b>	Inauguration	1H30 à 2H	<p>Dans le cadre de l'aménagement hydraulique du Calavon-Sud Luberon, en conformité avec les schémas directeurs, divers travaux restent à réaliser. Pour ce qui est du périmètre dit du Bas Calavon, il s'agit pour l'essentiel de compléter les aménagements existants en rive gauche du Calavon, en équipant à l'irrigation les zones agricoles des communes d'Oppède et Maubec.</p> <p>L'avant-projet a porté sur la totalité du territoire concerné, et une première phase de travaux a été définie : grâce à la pose de nouvelles conduites, elle autorisera des nouvelles dessertes sur environ 170 ha, sans renforcements significatifs de l'infrastructure hydraulique du Bas Calavon, si ce n'est l'ajout d'un groupe de pompage dans le bâtiment de la station de pompage de Robion.</p> <p>D'autres phases de travaux interviendront ultérieurement : elles nécessitent en effet la création d'un nouveau réservoir et d'un surpresseur pour répondre à l'ensemble des besoins.</p> <p>Il est à noter que ce projet bénéficie de crédits européens FEADER : il s'agit d'un exemple concret de réalisation dans le cadre de la mobilisation soutenue de la Région et des départements sur les Programmes Européens, en prévision notamment des impacts des évolutions climatiques.</p> <p>L'objectif principal de cette extension est de participer, grâce à l'amenée de l'eau, à la préservation de l'activité agricole grâce à l'accès à l'eau, sur un territoire où le milieu naturel est particulièrement sensible : c'est donc aussi un exemple de développement rendu possible par les réserves sécurisées constituées sur le Verdon.</p>

## Autres manifestations

Période	Dép	Lieu / Objet	Type d'événement	Durée (hors tps de trajet)	Enjeux
A définir	multi	Convention partenariale SCP-BRGM	Signature renouvellement	1H	<p>Une première convention avait été signée entre la SCP et le BRGM, visant notamment à développer des actions partenariales en vue d'une meilleure connaissance des aquifères souterrains régionaux, quantitativement et qualitativement.</p> <p>Dans ce contexte, deux opérations ont démarré en 2014 : le projet COMETE, sur le Plateau de Valensole, et le projet ARK, qui s'appuie sur les ouvrages existants des Puits de l'Arc. D'autres partenaires se sont associés, (Agence de l'Eau, Région, Départements...), compte tenu de l'intérêt des actions menées, qui se traduisent par des essais, mais aussi des interprétations de résultats qui seront particulièrement utiles au niveau régional.</p> <p>La première convention SCP-BRGM s'achève, et son renouvellement permettra de poursuivre les actions déjà lancées, et d'en préciser de nouvelles.</p> <p>Cette manifestation sera articulée également avec la Communication du SOURCE sur le volet ressources souterraines.</p>
Juin	04	Plateau de Valensole	Information sur des actions menées dans le cadre de la convention SCP-PNR Verdon	1H	<p>La convention de partenariat signée avec le PNR Verdon a été renouvelée en 2014, et, dans ce contexte, de nouvelles actions sont engagées, que ce soit en vue de l'amélioration de la qualité des eaux au travers d'un soutien au niveau des stations d'épuration, ou dans le cadre par exemple d'un projet plus large, REGAIN, lié à l'optimisation des pratiques agricoles.</p> <p>Le projet REGAIN est conduit avec plusieurs partenaires, dont le PNR et la Chambre d'Agriculture, et les acteurs locaux.</p>
2 <sup>o</sup> semestre de l'année	83	Six Fours	Action de promotion	1H	<p>Dans le cadre du développement de l'hydroélectricité sur ses ouvrages, la SCP a été amenée à recenser diverses possibilités et à proposer plusieurs actions de développement. Plusieurs projets potentiels ont été recensés, comme par exemple installer un dispositif de production d'énergie au niveau de certains postes de livraison. A ce titre, on citera le poste de la commune de Six Fours, sur lequel une pompe inverse va être installée. En partenariat avec la commune, il a été retenu de valoriser cette réalisation, qui peut constituer une vitrine en vue de développer ce type d'installations.</p>



## Planning des manifestations SCP proposées pour l'année 2015

### Les manifestations liées aux Programmes d'Investissement et de Rénovation

		janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	septembre	octobre	novembre	décembre
Balises institutionnelles SCP					CA		CA			CA		CA
<b>Département 04</b>												
<b>Prise et Station de pompage de Lurs La Brillanne</b>	Inauguration											
<b>Département 83</b>												
<b>Liaison Sainte-Maxime</b>	1 <sup>ère</sup> pierre											
<b>Surpresseur de Plan du Pont-Hyères</b>	Inauguration											
<b>Département 84</b>												
<b>Vaugines Cucurron</b>	1 <sup>ère</sup> pierre											
<b>Oppède Maubec</b>	Inauguration											

← Périodes envisagées (dates à préciser ultérieurement) →

### Autres manifestations

		janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	septembre	octobre	novembre	décembre
<b>Département 04</b>												
<b>PNR Verdon</b>	Information											
<b>Département 83</b>												
<b>Poste de Six Fours</b>	Vitrine											
<b>Multi-local</b>												
<b>Convention SCP-BRGM</b>	Signature convention											





# DOSSIER URSSAF



► Provence-Alpes-Côte d'Azur

Contrôle  
Affaire suivie par : Henri LAFON  
Portable : 06.10.35.68.23  
Courriel : henri.lafon@urssaf.fr  
Adresse de correspondance :  
20 ave VITON  
13299 MARSEILLE CEDEX 20

SA DU CANAL DE PROVENCE ET  
D AMENAGEMENT REGION  
PROVENCALE  
En la personne de son représentant légal  
CS 70064  
LE THOLONET  
13182 AIX EN PROVENCE CEDEX 5

Références à rappeler : 057813131-LO

*OBJET DU CONTROLE : Application des législations de sécurité sociale, d'assurance chômage et de garantie des salaires 'AGS'*

Marseille, le 27 juillet 2014

## **LETTRE D'OBSERVATIONS**

(Article R.243-59 et suivants du code de la sécurité sociale)

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous communiquer les observations consécutives à la vérification de l'application des législations de sécurité sociale, d'assurance chômage et de garantie des salaires que j'ai effectuée.

L'assiette des cotisations et contributions de sécurité sociale est constituée de l'ensemble des sommes versées aux travailleurs en contrepartie ou à l'occasion du travail notamment les salaires ou gains, les indemnités de congés payés, le montant des retenues pour cotisations ouvrières, les indemnités, primes, gratifications et tous autres avantages en argent, les avantages en nature, ainsi que les sommes perçues directement ou par l'entremise d'un tiers à titre de pourboire dans les conditions prévues aux articles L.242-1 et suivants du code de sécurité sociale.

L'assiette des contributions et cotisations dues pour les régimes de l'assurance chômage et de garantie des salaires est déterminée par l'accord prévu à l'article L.5422-20 du code du travail et par l'article L.3253-18 du code du travail. Elle est constituée des rémunérations brutes plafonnées, soit, sauf cas particuliers, de l'ensemble des rémunérations entrant dans l'assiette des cotisations de sécurité sociale prévues aux articles L.242-1 et suivants du code de sécurité sociale. Sont exclues de l'assiette de ces contributions les rémunérations des salariés âgés de 65 ans ou plus et les rémunérations dépassant quatre fois le plafond du régime d'assurance vieillesse de la sécurité sociale visé à l'article L.241-3 du code de la sécurité sociale.



Les contributions d'assurance chômage et cotisations à la garantie des salaires régies par des règles d'assujettissement et de calcul spécifiques n'ont pas été vérifiées et pourront faire l'objet d'un contrôle ultérieur.

Conformément aux dispositions de l'article R 243-59 du code de la sécurité sociale et si vous le jugez utile, vous pouvez me faire part de vos remarques dans le délai de trente jours par lettre recommandée avec accusé de réception. Pour ce faire, vous pouvez vous faire assister par un conseil de votre choix.

Le point de législation mentionné ci-dessous n'a pas été examiné lors du présent contrôle. Cette situation ne saurait valoir acceptation de la part de notre organisme des pratiques de l'entreprise non conformes aux dispositions du code de la Sécurité sociale :

- CICE

**LISTE DES DOCUMENTS CONSULTES**

Registre Unique du Personnel	Comptes de résultats
Livre et fiches de paie	Grand livre
DADS et Tableaux récapitulatifs annuels	Balances générales, bilans et comptes de résultats
Convention collective applicable dans l'entreprise	Pièces justificatives de frais de déplacements
DAS2	Comptabilité du Comité d'entreprise
Statuts	Etat de rapprochement comptabilité/DADS
Contrats de travail liés à une exonération	Extrait d'inscription au RC et/ou RM
Les états justificatifs mensuels des allègements loi Fillon	Statuts et registres des délibérations
Etats justificatifs des aides et allègements liés à la réduction du temps de travail	Rapport du Commissaire aux comptes
Contrats de retraite et prévoyance	Contrats et accords liés à l'épargne salariale
Bilans	

N° Compte : 937000002003430659

N° SIRET : 057 813 131 00026

N° d'agrément et affiliation : 034 000 976 50

Etablissement : CHATEAU DU THOLONET  
RTE DU THOLONET  
13100 AIX EN PROVENCE

Date de la fin du contrôle : 27 juillet 2014

Période vérifiée : du 01/01/2011 au 31/12/2013

### 1. PERCO - ABONDEMENT : SOURCES D'ALIMENTATION ET PLAFONNEMENT

Textes.

- Article L.242-1 du code de la Sécurité sociale
- Articles L.3334-1, L.3334-6 à L.3334-10, L.3332-11, L.3332-27 R.3334-2 du code du travail
- Circulaire interministérielle du 22 novembre 2001

Le plan partenarial d'épargne salariale volontaire (PPESVR) a été mis en place par la loi du 21 août 2003 et renommé plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCO) par la loi de finances pour 2004.

En application de l'article L.3334-1 du code du travail, sous réserve de dispositions particulières spécifiques au PERCO, les dispositions relatives au plan épargne entreprise sont applicables au PERCO.

En application de l'article L.242-1 du code de la Sécurité sociale, tout avantage en espèces ou en nature versé en contrepartie ou à l'occasion du travail doit être soumis à cotisations.

Par dérogation à ces dispositions en application de l'article L.3332-27 du code du travail -les sommes allouées aux salariés à titre d'abondement d'un PERCO, dans le respect des règles qui le régissent, sont exonérées de cotisations de Sécurité sociale.

#### LIMITES D'EXONERATION DE L'ABONDEMENT

En application de l'article L.3332-11 du code du travail, les sommes versées annuellement par une ou plusieurs entreprises pour un salarié ou un mandataire social sont limitées :

- au triple de la contribution du salarié
- à 16% du plafond annuel de la Sécurité sociale.

#### LIMITES DES VERSEMENTS DU SALARIE

En application de l'article L.3334-6 du code du travail, le PERCO peut recevoir, de la part du salarié :

- les versements des sommes issues de la participation,
- des versements volontaires des salariés (dont l'intéressement),
- des sommes détenues dans un plan d'épargne entreprise ou interentreprises, avant l'expiration du délai de blocage de cinq ans,
- des sommes issues d'un compte épargne-temps,
- à compter du 11 novembre 2010, en l'absence d'un compte épargne temps dans l'entreprise les salariés peuvent affecter sur le PERCO la rémunération correspondant à des jours de repos non pris dans la limite de cinq jours par an. Seuls sont concernés les jours de congés annuels excédant vingt quatre jours ouvrables



(valeur de l'indemnité correspondante après déduction des charges assises sur les salaires en application de l'article L.242-1 du code de la Sécurité sociale.  
Ils sont assimilés à des versements volontaires.

Toutefois, ces versements de sommes issues de l'intéressement ou de la participation et ces transferts ne peuvent être effectués moins de cinq ans avant la date d'échéance du plan.

En application de l'article L.3332-10 du code du travail, les versements annuels d'un salarié ou d'un mandataire social ne peuvent excéder un quart de sa rémunération annuelle.

Ne sont pas prises en compte pour l'appréciation de ce plafond :

- le transfert de sommes détenues dans un plan d'épargne entreprise ou interentreprises,
- le versement de la quote-part de la participation,
- les sommes transférées d'un compte épargne temps.

à compter du 11 novembre 2010, en l'absence d'un compte épargne temps dans l'entreprise les salariés peuvent affecter sur le PERCO la rémunération correspondant à des jours de repos non pris dans la limite de cinq jours par an. Seuls sont concernés les jours de congés annuels excédant vingt quatre jours ouvrables (valeur de l'indemnité correspondante après déduction des charges assises sur les salaires en application de l'article L.242-1 du code de la Sécurité sociale) Ils sont assimilés à des versements volontaires.

Les transferts de sommes inscrites dans les plans d'épargne entreprise ou interentreprises ne peuvent donner lieu à un versement complémentaire de l'entreprise.

En application de l'article L.3334-9 du code du travail, les sommes issues de la participation qui sont versées au plan d'épargne pour la retraite collectif peuvent donner lieu à versement complémentaire de l'entreprise dans les limites prévues.

Les sommes ou valeurs transférées d'un plan d'épargne entreprise ou interentreprises au plan d'épargne pour la retraite collectif, au terme du délai fixé à l'article L.3332-25 peuvent également ouvrir droit à abondement.

#### CAS PARTICULIER : ABSENCE DE REMLUNERATION :

Pour le conjoint du chef d'entreprise mentionné au 3° de l'article L.3332-2 et pour le salarié dont le contrat de travail est suspendu, qui n'ont perçu aucune rémunération, les versements ne peuvent excéder le quart du montant annuel du plafond prévu à l'article L. 241-3 du code de la Sécurité sociale.

#### SI LES LIMITES D'EXONERATION NE SONT PAS RESPECTEES

En cas de non respect des limites, la fraction de l'abondement excédant les plafonds prévus doit être réintégrée dans l'assiette des cotisations en application de l'article L.242-1 du code de la Sécurité sociale.

#### Constatations.

**L'entreprise a conclu un PERCO et un CET.**

**Les salariés ont la possibilité d'affecter une partie de leurs droits du CET sur le PERCO.**

**Les sommes correspondantes de ces jours bénéficient de certaines exonérations.**

**L'employeur a ainsi cotisé sur le FNAL, le taux AT, la CSG/CRDS mais a omis d'intégrer ces sommes dans la base de l'ASSEDIC**

**Or si, les sommes versées au titre des jours de repos ont une nature de rémunération au sens de l'article L 242-1 du code de la Sécurité sociale et à ce titre assujetties à l'ensemble des charges sociales.**

Par dérogation, sont exonérées de cotisations salariales de sécurité sociale et de cotisations patronales au titre des assurances sociales et des allocations familiales, les sommes versées à l'initiative du salarié pour alimenter le PERCO en vigueur dans l'entreprise ou pour financer les prestations de retraite supplémentaire revêtant un caractère collectif et obligatoire déterminé dans le cadre d'une des procédures mentionnées à l'article L 911-1 du code de la Sécurité sociale ( article L 242-4-3 par renvoi des dispositions de l'article 108)

Les cotisations visées

Sont visées :

- en part ouvrière, les cotisations salariales de sécurité sociale soit les cotisations d'assurance maladie-maternité et d'assurance vieillesse ;  
 > Restent donc dues la CSG et la CRDS après la déduction forfaitaire pour frais professionnels et la cotisation salariale d'assurance chômage.
- part patronale, les cotisations dues au titre des assurances sociales (maladie, maternité, vieillesse) et des allocations familiales ;  
 > Restent donc dues la cotisation accidents du travail, la contribution solidarité pour l'autonomie, les contributions FNAL et VT ainsi que les cotisations chômage et AGS.

Le rappel concernant l'ensemble des sites est regroupé sur le siège.

Bases 2011: 18323

Olioules 1253

Manosque 1413

Le Tholonet 15657

Bases 2012 : 40092

Olioules 1203

Manosque 1967

Le Tholonet 36922

Bases 2013: 48321

Olioules 2722

Manosque 2727

Le Tholonet 42872

Soit les régularisations suivantes :

- pour les cotisations et contributions recouvrées par les URSSAF d'un montant de 7 152.00 € déterminé comme suit :

Année	Catégorie de personnel	Type	Base totalité	Taux totalité	Base plafonnée	Taux plafond	Cotisations
2011	CONTRIBUTIONS ASSURANCE CHOMAGE	772	18 323	6.4	0	0	1 173
2011	COTISATIONS AGS CAS GENERAL	937	18 323	0.3	0	0	55

**Total annuel 1 228**



Année	Catégorie de personnel	Type	Base totalité	Taux totalité	Base plafonnée	Taux plafond	Cotisations
2012	CONTRIBUTIONS ASSURANCE CHOMAGE	772	40 092	6.4	0	0	2 566
2012	COTISATIONS AGS CAS GENERAL	937	40 092	0.3	0	0	120

Total annuel 2 686

Année	Catégorie de personnel	Type	Base totalité	Taux totalité	Base plafonnée	Taux plafond	Cotisations
2013	CONTRIBUTIONS ASSURANCE CHOMAGE	772	48 321	6.4	0	0	3 093
2013	COTISATIONS AGS CAS GENERAL	937	48 321	0.3	0	0	145

Total annuel 3 238

**2.CSG CRDS : BASES DE CALCUL**

Texte et jurisprudence

- Art.L.136.1 et suivants du Code SS

Nature des observations

Ils sont appréciés selon les règles du régime général des salariés émanant de l'article L.242-1 du code de la Sécurité sociale.

Entrent donc dans l'assiette de la CSG par référence à l'assiette des cotisations du régime général toutes les rémunérations, primes et indemnités diverses quelle que soit leur dénomination, ainsi que les avantages en nature et en espèces, quel que soit leur mode de versement y compris par un tiers.

Ne sont donc pas applicables les règles d'assiette en matière d'impôt sur le revenu, ni d'assiette des régimes spéciaux.

L'assiette de la CSG est alignée sur celle des cotisations de Sécurité sociale.

**Constatations:**

**En 2012, les rémunérations des heures supplémentaires n'ont pas été intégrées à tort dans la base de la CSG/CRDS.**

**Il s'agit d'une erreur de paramétrage occasionnelle.**

**Le rappel porte sur l'écart constaté diminué de l'abattement de 1,75% en vigueur.**

**Bases 2012: 80433 soit 79025€**

**Soit les régularisations suivantes :**

- pour les cotisations et contributions recouvrées par les URSSAF d'un montant de 6 322.00 € déterminé comme suit :

Année	Catégorie de personnel	Type	Base totalité	Taux totalité	Base plafonnée	Taux plafond	Cotisations
2012	CSG CRDS REGIME GENERAL	260	79 025	8	0	0	6 322

Total annuel 6 322

### 3.FORFAIT SOCIAL - ASSIETTE - HORS PREVOYANCE

Textes.

- Article L.137-15 modifié du code de la Sécurité sociale
- Circulaire N°DSS/5B/2008/387 du 30 décembre 2008
- Loi de Financement de la Sécurité sociale pour 2013 du 17 décembre 2012

L'article 13 de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2009 institue une nouvelle contribution à la charge de l'employeur.

Sont soumis à cette nouvelle contribution : les rémunérations répondant au double critère d'assujettissement à la contribution sociale généralisée (CSG) visée à l'article L.136-1 du code de la Sécurité sociale et d'exclusion de l'assiette des cotisations de Sécurité sociale définie à l'article L.242-1 du code de la Sécurité sociale.

Toutefois, sont légalement exclues du champ d'application de cette contribution :

- les contributions des employeurs destinées à financer des prestations de prévoyance complémentaire exclues de l'assiette des cotisations, visées à l'article L.242-1 du code de la Sécurité sociale jusqu'au 31/12/2011;
- l'avantage résultant de l'attribution d'actions gratuites ou d'options de souscription ou d'achat d'actions d'ores et déjà soumises à une contribution spécifique en application des dispositions de l'article L.137-13 du même code ;
- la participation de l'employeur au financement des chèques vacances dans les entreprises de moins de cinquante salariés
- la fraction des indemnités versées à l'occasion de la rupture du contrat de travail ou de la cessation forcée des fonctions de mandataire social, exclue de l'assiette des cotisations de Sécurité sociale et soumise à CSG ;

La loi de Financement de la Sécurité sociale pour 2013 exclut du forfait social les indemnités de licenciement et de mise à la retraite, ainsi que les indemnités de départ volontaire lorsque celles-ci sont versées dans le cadre d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE), qui sont exclues de l'assiette des cotisations sociales en application de l'article L.242-1 alinéa 12 du code de la Sécurité sociale.

A compter du 1er janvier 2013, les indemnités de rupture conventionnelle entrent dans l'assiette du forfait social.

Elles sont soumises à forfait social du premier euro jusqu'à 2 Plafonds Annuels de la Sécurité sociale.

Les indemnités de rupture conventionnelle liées à une rupture notifiées antérieurement au 1er janvier 2013 et versées en janvier 2013 en raison du décalage de la paie ne sont pas soumises au forfait social.

- les indemnités de départ volontaire versées dans la fonction publique à compter du 1er janvier 2013.

La contribution est également due sur :

- les contributions des employeurs destinées au financement des prestations de retraite supplémentaire mentionnées à l'article L.136-2-II, 4° du code de la Sécurité sociale, pour la part exclue de l'assiette des cotisations en application des 6ème et 7ème alinéas de l'article L.242-1 du code de la Sécurité sociale.
- les sommes versées au titre d'un dispositif d'épargne salariale telles que :
- la participation et le supplément de réserve spéciale de participation,
- l'intéressement, le supplément d'intéressement et l'intéressement de projet,
- l'abondement de l'employeur aux plans d'épargne (plan d'épargne entreprises (PEE) ou interentreprises (PEI) et plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCO) ;
- la part de rémunération correspondant à la commercialisation de l'image collective de l'équipe versée aux sportifs déterminée en application des dispositions de l'article L. 222-2 du code du sport ;



- la prime de partage des profits instaurée par la loi n°2011-894 du 28 juillet 2011 de financement rectificative de la Sécurité sociale pour 2011.

Depuis le 1er janvier 2010 la contribution est due également sur :

-Les sommes versées au titre de l'épargne salariale aux personnes mentionnées par l'article L.3312-3 du code du travail (chefs d'entreprise, conjoint collaborateur ou conjoint associé).

Ces sommes devront être déclarées dans les mêmes conditions que le forfait social dû au titre des sommes versées aux salariés et assimilés.

- Les rémunérations visées aux articles L.225-44 et L.225-85 du code de commerce aux administrateurs et membres des conseils de surveillance des SA et SELAFA

-les jetons de présence alloués par l'assemblée générale des actionnaires aux administrateurs du conseil d'administration et aux membres du conseil de surveillance, qu'il s'agisse de personnes physiques ou de personnes morales,

-les rémunérations exceptionnelles allouées par le conseil d'administration ou par le conseil de surveillance pour les missions et mandats confiés à des administrateurs.

En application de la Loi du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites, la prise en charge des cotisations salariales de retraite complémentaire non soumise à cotisations sociale et CSG/CRDS en application de dispositions dérogatoires est également assujettie au forfait social.

Il s'agit notamment des cas suivants :

- cotisations de retraite complémentaire de salariés à temps partiel calculées sur la base d'un temps plein,
- cotisations destinées à financer les régimes de retraite complémentaire en cas de suspension du contrat de travail pour le bénéfice d'un congé familial pendant les 6 premiers mois de la prise en charge à compter du début du congé

## TAUX

Le taux de la contribution est fixé à 2 p.100 en 2009, 4 p.100 en 2010 et 6 p.100 en 2011.

Le taux du forfait social est porté à 8% à compter du 1er janvier 2012.

Le taux du forfait social est porté à 20% à compter du 1er août 2012.

Toutefois, le taux de 8 p.100 est maintenu :

-pour les contributions des employeurs au financement des prestations complémentaires de prévoyance versées au bénéfice de leurs salariés, anciens salariés et ayants droit (entreprise de 10 salariés et plus);

-pour les sommes affectées à la réserve spéciale de participation conformément aux modalités définies à l'article L.3323-3 du code du travail au sein des sociétés coopératives ouvrières de production (scop) soumises à la loi n°78-763 du 19 juillet 1978.

## Constatations.

**En 2013, le rapprochement des masses a permis de constater que les sommes correspondantes à l'intéressement perçu avaient été omises de la base de calcul du forfait social.**

**Le rappel porte sur l'écart constaté.**

**Bases 2013 876651€**

**Soit les régularisations suivantes :**

- pour les cotisations et contributions recouvrées par les URSSAF d'un montant de 175 330.00 € déterminé comme suit :

Année	Catégorie de personnel	Type	Base totalité	Taux totalité	Base plafonnée	Taux plafond	Cotisations
2013	FORFAIT SOCIAL TAUX 20 %	012	876 651	20	0	0	175 330

**Total annuel 175 330**

#### 4.FRAIS PROFESSIONNELS NON JUSTIFIES - PRINCIPES GENERAUX

Textes.

- Article L.242-1 du code de la Sécurité sociale
- Arrêté du 20 décembre 2002
- Articles L.136-1 et L.136-2 du code de la Sécurité sociale
- Article 14 de l'ordonnance du 24 janvier 1996.
- Arrêté du 25 juillet 2005.
- Circulaire DSS/5B/N° 2003/07 du 7 janvier 2003

En application de l'article L.242-1 du code de la Sécurité sociale, tout avantage en argent ou en nature alloué en contrepartie ou à l'occasion du travail doit être soumis à cotisations à l'exclusion des sommes représentatives de frais professionnels, dans les conditions et limites fixées par arrêté interministériel.

Les conditions d'exonération des remboursements de frais professionnels sont fixées par l'arrêté du 20 décembre 2002 modifié par l'arrêté du 25 juillet 2005.

Si la démonstration n'est pas faite que le salarié est exposé à des frais supplémentaires de transport, de repas ou d'hébergement du fait d'une situation de déplacement, les indemnités doivent être réintégrées dans l'assiette des cotisations en application de l'article L.242-1 du code de la Sécurité sociale.

#### **Constatations.**

**Dans le cadre d'une mission de plusieurs mois à LA REUNION, M LIOGIER a bénéficié d'une indemnité de vie chère déterminée de manière forfaitaire.**

**Cette indemnité a été versée en sus des frais de logement et de séjour.**

**Aucun justificatif n'a été exigé par l'employeur pour le versement de cette indemnité de 500 euros par mois, proratisé en cas de mois incomplet.**

**Dans ces conditions, les sommes, reconstituées en brut, versées à ce titre sont reprises dans l'assiette des cotisations.**

**Bases 2013 : 2419 nets soit 3088€ bruts**

**Soit les régularisations suivantes :**

- pour les cotisations et contributions recouvrées par les URSSAF d'un montant de 1 131.00 € déterminé comme suit :

Année	Catégorie de personnel	Type	Base totalité	Taux totalité	Base plafonnée	Taux plafond	Cotisations
2013	RG CAS GENERAL	100	3 088	22.04	0	15.15	681
2013	CSG CRDS REGIME GENERAL	260	3 034	8	0	0	243
2013	CONTRIBUTIONS ASSURANCE CHOMAGE	772	3 088	6.4	0	0	198
2013	COTISATIONS AGS CAS GENERAL	937	3 088	0.3	0	0	9

**Total annuel 1 131**



## **5.COMITE D'ENTREPRISE: BONS D'ACHATS ET CADEAUX EN NATURE**

Textes.

- Article L.242-1 du code de la Sécurité sociale
- Articles L.136-1 et 2 du code de la Sécurité sociale
- Article 14 de l'ordonnance 96-50 du 24 janvier 1996

En application de l'alinéa 1 de l'article L.242-1 du code de la Sécurité sociale, pour le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, sont considérées comme rémunérations toutes les sommes allouées aux travailleurs en contrepartie ou à l'occasion du travail.

Il en est ainsi des bons d'achat et cadeaux en nature attribués par le comité d'entreprise.

Par dérogation à ce principe, les bons d'achats et cadeaux en nature alloués dans les conditions précisées par l'instruction ministérielle du 17 avril 1985, la lettre ministérielle du 12 décembre 1988, et les lettres circulaires ACOSS des 3 décembre 1996 et 9 janvier 2002 peuvent être exonérés de cotisations et de CSG/CRDS.

La dérogation est également applicable, dans les mêmes conditions, aux bons d'achat et cadeaux servis par les entreprises dépourvues de comité d'entreprise.

### CONDITIONS D'APPLICATION DE LA DEROGATION

Ne sont pas soumis à cotisations, ni à CSG/CRDS, les bons d'achat ou cadeaux en nature, servis au cours d'une année lorsque leur montant global n'excède pas 5% du plafond mensuel de Sécurité sociale.

Lorsque la valeur globale des bons d'achat et cadeaux en nature dépasse cette limite, l'exclusion de l'assiette des cotisations et de la CSG/CRDS ne peut être acquise que si les trois conditions suivantes sont simultanément remplies :

1/ L'attribution des bons d'achat ou du cadeau en nature doit être en relation avec un des événements prévus par la dérogation et réservée aux salariés concernés par celui-ci :

Les événements visés par la tolérance sont les suivants: mariage, naissance, retraite, fête des mères/des pères, Sainte Catherine / St Nicolas, Noël des enfants et rentrée scolaire.

- En ce qui concerne le Noël des enfants : est considéré comme enfant, toute personne ayant jusqu'à 16 ans inclus dans l'année civile de l'attribution.

- Par rentrée scolaire, il faut entendre toute rentrée de début d'année, (scolaire, universitaire ...) peu important la nature de l'établissement (établissement scolaire, lycée professionnel, centre d'apprentissage).

2/ Le bon d'achat ou le cadeau doit être en relation avec l'événement :

Ainsi, les bons d'achat pour les rayons alimentaires sont écartés ou exclus.

Toutefois, la lettre circulaire ACOSS du 9 janvier 2002 admet que puissent entrer dans le cadre de la dérogation les produits alimentaires non-courants ou produits dits de luxe dont le caractère festif est avéré.

3/ Le montant doit être conforme aux usages :

Est considéré comme conforme à l'usage, le montant ne dépassant pas 5% du plafond mensuel de Sécurité sociale, par événement et par année civile.

Les bons d'achat (et/ou cadeaux) sont donc cumulables, par événement, s'ils respectent le seuil de 5% du plafond mensuel.

- Dans le cas particulier où deux conjoints travaillent dans la même entreprise, le seuil s'apprécie pour chacun d'eux.

- En ce qui concerne la rentrée scolaire : le seuil est de 5% par enfant,

- En ce qui concerne Noël : le seuil est de 5% par enfant et 5% par salarié.

Par ailleurs, les bons d'achat doivent être accordés sans discrimination pour conserver le caractère de prestations relevant des activités sociales et culturelles.

Cela n'interdit pas une modulation sur la base de critères sociaux notamment en fonction du revenu ou de la composition familiale.

#### SI LES CONDITIONS DE LA DEROGATION NE SONT PAS RESPECTEES

La tolérance ministérielle est d'application stricte.

A défaut du respect des conditions prévues et notamment des limites, les avantages alloués doivent être intégrés dans l'assiette des cotisations et dans celle de la CSG et de la CRDS.

#### Constatations.

**Le comité d'entreprise de la société du CANAL DE PROVENCE participe à la vie sociale de l'entreprise à travers diverses actions et financements.**

**Il a été relevé qu'il contribuait à l'évènement MARIAGE à hauteur de 500 euros.**

**Les justificatifs de l'évènement sont systématiquement recueillis par les responsables.**

**Un bon d'achat est attribué à hauteur de 140 € et des chèques vacances pour 360€;**

**Cette attribution totale est supérieure au seuil de tolérance fixé à 5% du plafond de Sécurité Sociale par la branche du recouvrement.**

**Dans ces conditions, les sommes relevées dans la comptabilité du CE et affectées à l'évènement MARIAGE sont reprises dans l'assiette des cotisations.**

**Bases**

**2011: 3445**

**2012: 2029**

**2013: 1475**

**Pour les naissances, le comité d'entreprise participe à hauteur de 320 € par enfant, sous réserve des justificatifs de l'évènement.**

**Les bons attribués sont en rapport avec l'évènement mais sont supérieurs à la tolérance rappelée ci dessus.**

**Dans ces conditions, les sommes relevées, affectées à l'évènement NAISSANCES sont reprises dans l'assiette des cotisations.**

**BASE**

**2011: 8151**

**2012: 9048**

**2013: 5969**

**Soit les régularisations suivantes :**

- pour les cotisations et contributions recouvrées par les URSSAF d'un montant de 16 153.00 € déterminé comme suit :



Année	Catégorie de personnel	Type	Base totalité	Taux totalité	Base plafonnée	Taux plafond	Cotisations
2011	RG CAS GENERAL	100	11 596	22.26	11 596	15.05	4 326
2011	FNAL CAS GENERAL+SECT.PUB 20SAL.OU+	236	11 596	0.5	0	0.4	58
2011	CSG CRDS REGIME GENERAL	260	11 248	8	0	0	900
2011	CONTRIBUTIONS ASSURANCE CHOMAGE	772	11 596	6.4	0	0	742
2011	TRANSPORT	900	11 596	1.4	0	0	162
2011	COTISATIONS AGS CAS GENERAL	937	11 596	0.3	0	0	35

**Total annuel 6 223**

Année	Catégorie de personnel	Type	Base totalité	Taux totalité	Base plafonnée	Taux plafond	Cotisations
2012	RG CAS GENERAL	100	11 077	22.22	11 077	14.95	4 117
2012	FNAL CAS GENERAL+SECT.PUB 20SAL.OU+	236	11 077	0.5	0	0	55
2012	CSG CRDS REGIME GENERAL	260	10 883	8	0	0	871
2012	CONTRIBUTIONS ASSURANCE CHOMAGE	772	11 077	6.4	0	0	709
2012	TRANSPORT	900	11 077	1.4	0	0	155
2012	COTISATIONS AGS CAS GENERAL	937	11 077	0.3	0	0	33

**Total annuel 5 940**

Année	Catégorie de personnel	Type	Base totalité	Taux totalité	Base plafonnée	Taux plafond	Cotisations
2013	RG CAS GENERAL	100	7 437	22.04	7 437	15.15	2 766
2013	FNAL CAS GENERAL+SECT.PUB 20SAL.OU+	236	7 437	0.5	0	0	37
2013	CSG CRDS REGIME GENERAL	260	7 307	8	0	0	585
2013	CONTRIBUTIONS ASSURANCE CHOMAGE	772	7 437	6.4	0	0	476
2013	TRANSPORT	900	7 437	1.4	0	0	104
2013	COTISATIONS AGS CAS GENERAL	937	7 437	0.3	0	0	22

**Total annuel 3 990**

La vérification entraîne un rappel de cotisations et contributions de sécurité sociale, d'assurance chômage et d'AGS d'un montant total de 206 088.00 €.

Les services de l'URSSAF vous adresseront l'avis de mise en recouvrement correspondant. A défaut de paiement immédiat, vous devrez faire connaître vos intentions de règlement.

En sus de ce montant, vous seront également réclamées les majorations de retard dues en application de l'article R.243-18 du code de la sécurité sociale.

N° Compte : 937000002003430733  
N° d'agrément et affiliation : 034 000 032 51

N° SIRET : 057 813 131 00034

Etablissement : ZI SAINT JOSEPH  
04100 MANOSQUE

Date de la fin du contrôle : 27 juillet 2014  
Période vérifiée : du 01/01/2011 au 31/12/2013

Aucune irrégularité relevée au vu des documents consultés au titre de l'application des législations de sécurité sociale, d'assurance chômage et d'AGS.

N° Compte : 937000002003431038  
N° d'agrément et affiliation : 032 000 974 39

N° SIRET : 057 813 131 00059

Etablissement : LD HUGUENEUVE  
83190 OLLIOULES

Date de la fin du contrôle : 27 juillet 2014  
Période vérifiée : du 01/01/2011 au 31/12/2013

### 1. VERSEMENT TRANSPORT : SIEGE HORS PERIMETRE ET DECOMPTE EFFECTIF

Textes.

- Articles L.2531-2, R.2531-7 et R.2531-9 du code général des collectivités territoriales.
- Articles L.2333-64, D.2333-87 et D.2333-91 du code général des collectivités territoriales
- Article 48 de la loi N° 2008-776 du 4/08/2008 de modernisation de l'économie modifiée
- Décrets N°2009-775 et N° 2009-776 du 23 juin 2009
- circulaire N° DSS 2010/38 du 1er février 2010 relative aux nouvelles modalités de décompte des effectifs

Sont assujetties au versement transport, toutes les personnes physiques ou morales, privées ou publiques, qui emploient tous établissements confondus, plus de neuf salariés dont le lieu de travail effectif ou bien, s'agissant de salariés itinérants, le lieu principal de l'activité, se situent dans le périmètre d'une autorité organisatrice de transports. Et ce, même si le siège de l'entreprise ne s'y trouve pas.

Les règles de détermination des effectifs ont été modifiées par les décrets N°2009-775 et N° 2009-776 du 23 juin 2009 entrés en vigueur le 25 juin.

L'effectif est apprécié au 31 décembre de l'année N-1 en fonction de la moyenne au cours de cette même année des effectifs déterminés chaque mois.



Pour apprécier l'effectif du mois il est tenu compte des salariés dont le lieu de travail est situé dans une zone de transport et qui sont titulaires d'un contrat de travail le dernier jour de chaque mois. Le calcul est opéré conformément aux dispositions du code du travail (article L.1111-2, L.1111-3 et L.1251-24).

Les mois au cours desquels aucun salarié n'est employé ne sont pas pris en considération pour la détermination de la moyenne.

L'ensemble des salariés employés au sein de la zone dans laquelle le versement de transport est institué doit être décompté, quelque soit le régime de protection sociale dont les salariés relèvent. Les personnels assimilés à des salariés au sens de l'article L.311-3 du Code de la Sécurité sociale ne sont toutefois pas décomptés dans l'effectif lorsqu'ils ne sont pas titulaires d'un contrat de travail.

#### Constatations.

Une unité d'exploitation TOULON EST a été créée administrativement dans la société pour identifier les salariés exerçant dans ce secteur géographique.

Parmi ces salariés, certains sont occupés dans des villes concernées par le versement transport.

Ainsi plus de neuf personnes travaillent à Ollioules ou La Crau.

Aucune cotisation transport n'a été versée sur leurs salaires.

Or la Communauté d'agglomération de TOULON PROVENCE MEDITERRANEE a institué le versement transport sur sa zone géographique.

Sont concernés les communes de CARQUEIRANE, LA GARDE, HYERES, OLLIOULES, LE PRADET, REVEST LES EAUX, LA SEYNE, TOULON, SAINT MANDRIER, SIX FOURS, LA VALETTE, LA CRAU.

Les salaires des personnes occupées régulièrement sur cette zone, déterminés à partir des éléments de paye par le service de la société sont donc repris en base du versement transport.

2011:

OLLIIOULES ( identifiant VT 9308306): 209903€

LA CRAU ( identifiant VT 9308308) : 231990€

2012:

( identifiant VT 9308306): 474918€

2013:

( identifiant VT 9308306): 491118€

Soit les régularisations suivantes :

- pour les cotisations et contributions recouvrées par les URSSAF d'un montant de 23 943.00 € déterminé comme suit :

Année	Catégorie de personnel	Type	Base totalité	Taux totalité	Base plafonnée	Taux plafond	Cotisations
2011	TRANSPORT	900	231 990	1.45	0	0	3 364
2011	TRANSPORT	900	209 903	1.75	0	0	3 673

**Total annuel 7 037**

Année	Catégorie de personnel	Type	Base totalité	Taux totalité	Base plafonnée	Taux plafond	Cotisations
2012	TRANSPORT	900	474 918	1.75	0	0	8 311

**Total annuel 8 311**

Année	Catégorie de personnel	Type	Base totalité	Taux totalité	Base plafonnée	Taux plafond	Cotisations
2013	TRANSPORT	900	491 118	1.75	0	0	8 595

**Total annuel 8 595**

**La vérification entraîne un rappel de cotisations et contributions de sécurité sociale, d'assurance chômage et d'AGS d'un montant total de 23 943.00 €.**

Les services de l'URSSAF vous adresseront l'avis de mise en recouvrement correspondant. A défaut de paiement immédiat, vous devrez faire connaître vos intentions de règlement.

En sus de ce montant, vous seront également réclamées les majorations de retard dues en application de l'article R.243-18 du code de la sécurité sociale.

N° Compte : 937000002003431046

N° SIRET : 057 813 131 00042

N° d'agrément et affiliation : 034 001 382 91

Etablissement : QU LE COLOMBIER

84160 CADENET

Date de la fin du contrôle : 27 juillet 2014

Période vérifiée : du 01/01/2011 au 31/12/2013

Aucune irrégularité relevée au vu des documents consultés au titre de l'application des législations de sécurité sociale, d'assurance chômage et d'AGS.

### Observations pour mise en conformité portant sur l'ensemble de la société

#### 1/ Immatriculations des établissements dans lesquels sont employés des salariés

Pour les employeurs relevant du régime général, les principes à retenir en matière d'ouverture du compte cotisant s'inscrivent dans le cadre réglementaire posé notamment par l'article R.243-6 qui dispose que les cotisations sont versées par les employeurs aux organismes de recouvrement dont relève chacun de leurs établissements" et par l'article R.243-13 qui prévoit que chaque versement de cotisations est obligatoirement accompagné d'un bordereau daté et signé par l'employeur indiquant, d'une part, le nombre de salariés de l'établissement ou de l'entreprise et, d'autre part, l'assiette et le montant des cotisations dues."



La combinaison de ces dispositions autorise à exiger la production d'une déclaration distincte pour chaque établissement.

Cette règle est traduite, au plan technique, par l'ouverture d'un compte cotisant pour chaque établissement de l'entreprise.

Pour définir l'entreprise et l'établissement, il convient de s'en tenir à la terminologie retenue par l'INSEE pour la gestion du répertoire SIRENE".

Par entreprise, on entend toute personne physique ou morale exerçant une activité professionnelle non salariée.

Tout lieu possédant un caractère topographique distinct où s'exerce l'activité d'une entreprise constitue un établissement de cette entreprise.

La doctrine à retenir en matière d'ouverture du compte cotisant doit être examinée en distinguant le cas de l'entreprise mono-établissement" de celui des entreprises à établissements multiples, en tenant compte pour ces dernières, de l'existence éventuelle d'une autorisation de verser les cotisations en lieu unique.

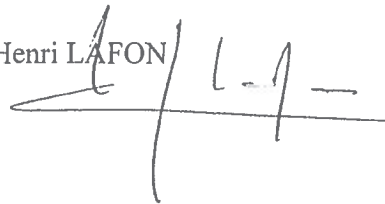
Il est indispensable que, quel que soit le cas de figure, chaque établissement soit connu de l'URSSAF.  
C.CASS CIV 03/02/2011 Sté ESI France/URSSAF MEURTHE ET MOSELLE et autres

**Il est donc demandé à l'employeur de procéder à l'immatriculation de tous les établissements de la société.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

L'inspecteur du recouvrement

Henri LAFON



## DÉCOMPTE RÉCAPITULATIF

**Entreprise :** SA DU CANAL DE PROVENCE ET

**Adresse :** CHATEAU DU THOLONET  
RTE DU THOLONET  
13100 AIX EN PROVENCE

**Risque :** LD HUGUENEUVE  
  
83190 OLLIOULES

**Inspecteur :** MR LAFON Henri

### Références à rappeler

**Personne :** 0059510  
**Intervention :** 624917  
**Compte :** 937000002003431038  
**Siret :** 05781313100059

**Période du 01/01/2011 au 31/12/2013;** montants exprimés en Euros

### ANNÉE : 2011

Catégorie de personnel	Type	Base Déplafonnée	Taux	Taux AT	Base Plafonnée	Taux	Cotisations
TRANSPORT	900	231 990	1.45	0.00	0	0.00	3 364
TRANSPORT	900	209 903	1.75	0.00	0	0.00	3 673
Sous-Total							7 037

### ANNÉE : 2012

Catégorie de personnel	Type	Base Déplafonnée	Taux	Taux AT	Base Plafonnée	Taux	Cotisations
TRANSPORT	900	474 918	1.75	0.00	0	0.00	8 311
Sous-Total							8 311

### ANNÉE : 2013

Catégorie de personnel	Type	Base Déplafonnée	Taux	Taux AT	Base Plafonnée	Taux	Cotisations
TRANSPORT	900	491 118	1.75	0.00	0	0.00	8 595
Sous-Total							8 595



Le 27/07/2014

Cachet de l'entreprise :

Signature de l'employeur

**RÉCAPITULATION**

COTISATIONS	23 943
-------------	--------

Les majorations de retard vous seront notifiées ultérieurement

**L'inspecteur**

MR LAFON Henri



## DÉCOMPTE RÉCAPITULATIF

**Entreprise :** SA DU CANAL DE PROVENCE ET

**Adresse :** CHATEAU DU THOLONET  
RTE DU THOLONET  
13100 AIX EN PROVENCE

**Risque :** CHATEAU DU THOLONET  
RTE DU THOLONET

13100 AIX EN PROVENCE

**Inspecteur :** MR LAFON Henri

### Références à rappeler

**Personne :** 0059510  
**Intervention :** 624917  
**Compte :** 937000002003430659  
**Siret :** 05781313100026

**Période du 01/01/2011 au 31/12/2013;** montants exprimés en Euros

**ANNÉE :** 2011

*Catégorie de personnel	Type	Base Déplafonnée	Taux	Taux AT	Base Plafonnée	Taux	Cotisations
RG CAS GENERAL	100	11 596	20.95	1.31	11 596	15.05	4 326
FNAL CAS GENERAL+SECT.PUB 20SAL.OU+	236	11 596	0.50	0.00	0	0.40	58
CSG CRDS REGIME GENERAL	260	11 248	8.00	0.00	0	0.00	900
CONTRIBUTIONS ASSURANCE CHOMAGE	772	29 919	6.40	0.00	0	0.00	1 915
TRANSPORT	900	11 596	1.40	0.00	0	0.00	162
COTISATIONS AGS CAS GENERAL	937	29 919	0.30	0.00	0	0.00	90
Sous-Total							7 451



**ANNÉE : 2012**

Catégorie de personnel	Type	Base Déplafonnée	Taux	Taux AT	Base Plafonnée	Taux	Cotisations	
RG CAS GENERAL	100	11 077	20.95	1.27	11 077	14.95	4 117	
FNAL CAS GENERAL+SECT.PUB 20SAL.OU+	236	11 077	0.50	0.00	0	0.00	55	
CSG CRDS REGIME GENERAL	260	89 908	8.00	0.00	0	0.00	7 193	
CONTRIBUTIONS ASSURANCE CHOMAGE	772	51 169	6.40	0.00	0	0.00	3 275	
TRANSPORT	900	11 077	1.40	0.00	0	0.00	155	
COTISATIONS AGS CAS GENERAL	937	51 169	0.30	0.00	0	0.00	154	
<b>Sous-Total</b>								<b>14 949</b>

**ANNÉE : 2013**

Catégorie de personnel	Type	Base Déplafonnée	Taux	Taux AT	Base Plafonnée	Taux	Cotisations	
FORFAIT SOCIAL TAUX 20 %	012	876 651	20.00	0.00	0	0.00	175 330	
RG CAS GENERAL	100	10 525	20.95	1.09	7 437	15.15	3 447	
FNAL CAS GENERAL+SECT.PUB 20SAL.OU+	236	7 437	0.50	0.00	0	0.00	37	
CSG CRDS REGIME GENERAL	260	10 341	8.00	0.00	0	0.00	827	
CONTRIBUTIONS ASSURANCE CHOMAGE	772	58 846	6.40	0.00	0	0.00	3 766	
TRANSPORT	900	7 437	1.40	0.00	0	0.00	104	
COTISATIONS AGS CAS GENERAL	937	58 846	0.30	0.00	0	0.00	177	
<b>Sous-Total</b>								<b>183 688</b>

Le 27/07/2014

Cachet de l'entreprise :

Signature de l'employeur

**RÉCAPITULATION**

<b>COTISATIONS</b>	<b>206 088</b>
--------------------	----------------

Les majorations de retard vous seront notifiées ultérieurement

**L'inspecteur**

MR LAFON Henri





DIRECTION GENERALE

Le Tholonet, le 19 août 2014

SOCIETE DU CANAL DE PROVENCE  
ET D'AMENAGEMENT DE LA REGION PROVENÇALE



Lettre en RAR

URSSAF  
20 Avenue VITON  
13299 MARSEILLE CEDEX 20

A l'attention de M. Henri LAFON

V/réf. 057813131-LO  
N/Réf. 14D-004233

Objet : Votre lettre d'observations du 27 juillet 2014

Monsieur l'Inspecteur,

Par lettre recommandée du 6 août 2014, compte tenu de l'actuelle période de congé, notre secrétaire général, M Jacky PELISSIER, vous avait demandé un délai supplémentaire pour faire part de nos remarques à votre lettre d'observations. Ce lundi 18 août, il est ressorti de votre conversation téléphonique avec notre chef du service comptabilité, M. Guy BARBAROUX, que nous avons votre accord de principe pour un retour de courrier avant le 4 septembre mais qu'il n'y aurait pas de réponse écrite de votre part, ce dont je vous remercie.

Il se trouve que malgré cette période de congés, nous avons en définitive pu analyser vos observations.

Nous avons l'honneur de vous informer que l'ensemble des points évoqués n'appellent pas de remarque de notre part, excepté le point 5 relatif aux bons d'achat et cadeaux en nature accordés par le Comité d'Entreprise.

Vous soumettez en totalité à cotisations les primes de naissance et de mariage car elles dépassent, par évènement et par année civile, 5% du plafond mensuel de Sécurité Sociale ; toutefois, vous avez soumis toutes les primes à la cotisation assise sur la base plafonnée en l'absence de renseignement sur les salariés bénéficiaires.

Nous avons donc repris, par année et par évènement, tous les salariés concernés et ressorti leurs salaires bruts annuels respectifs ; pour ceux qui dépassent le plafond annuel de Sécurité Sociale, nous avons calculé la diminution de cotisations à prendre en compte pour l'année 2011, 364.21€ ; pour 2012, 412.01€ et pour 2013, 442.38€ ce qui fait une réduction globale de 1 218.60€ à appliquer sur les 16 153€ de régularisations prévues. Cela équivaut au final à 14 934€ de rappel de cotisations sur ce chapitre .

.../...





Un fichier Excel vous est envoyé par mail pour vous permettre de prendre en compte ces précisions.

Nous vous remercions par avance de bien vouloir modifier en conséquence les régularisations envisagées sur ce point 5.

Vous avez pu constater que l'essentiel des redressements envisagés provient d'erreurs de programmation de notre nouveau logiciel de paie (démarré le 01/01/2012) et nous nous permettons de solliciter votre bienveillance lors du calcul des pénalités de retard, compte tenu de notre bonne foi.

Veillez agréer, Monsieur l'Inspecteur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur général

  
Bruno VERGOBBI



► Provence-Alpes-Côte d'Azur

### Contrôle

Affaire suivie par : Henri LAFON  
Téléphone : 06.10.35.68.23  
Télécopie :  
Courriel : henri.lafon@urssaf.fr

Adresse de correspondance :  
· 20 ave VITON  
13299 MARSEILLE CEDEX 20

Références à rappeler : 57 813 131-GE

OBJET : suite du contrôle  
SIREN : 57 813 131

SA DU CANAL DE PROVENCE ET  
D AMENAGEMENT REGION PROVENCALE  
En la personne de son représentant légal  
CS 70064  
LE THOLONET

13182 AIX EN PROVENCE CEDEX 5

Marseille, le 04/09/2014

Monsieur,

Par courrier en date du 27 juillet 2013, je vous communiquais les observations consécutives à la vérification de l'application de la législation de la Sécurité Sociale que j'ai effectuée dans votre société.

Un rappel total de 230031 euro était proposé, sur le siège pour 206088 et sur l'établissement d'Ollioules pour 23943€.

Par lettre recommandée avec accusé de réception du 19 août 2014, vous avez souhaité préciser que l'ensemble des points évoqués n'appelaient pas de remarque de votre part, excepté le point 5 de la lettre d'observations du siège relatif aux bons d'achat et cadeaux accordés par votre comité d'entreprise.

#### Sur le point 5 :

-1- Dans le courrier du 19 août, vous souhaitez qu'il soit tenu compte dans le calcul des cotisations des bases plafonnées de bénéficiaires.

Vous joignez des fichiers de calcul qui précisent l'identité de ces bénéficiaires en précisant les nouvelles bases.

Compte tenu de ces nouvelles informations et après vérifications, les bases plafonnées de ce chef de redressement sont rectifiées.

-2- Par ailleurs par courrier complémentaire du 29 août 2014, vous avez souhaité apporter des précisions sur la délivrance des bons d'achat et des chèques vacances.

Pour le mariage, vous rappelez que le CE verse 140€ en bons d'achat et un complément de 360 € en chèques vacances.



Vous faites valoir que la valeur du bon est inférieure à la limite de 5% du plafond de sécurité sociale et que le comité est libre de retenir des critères pour l'attribution des bons de vacances, ces bons pouvant servir à partir en voyage de nocés.

Pour la naissance, vous rappelez que les cartes d'une valeur de 360 € sont attribuées à l'agent, cette valeur incluant la naissance ainsi que la fête des pères et des mères pour la première année.

Dans ces circonstances, vous demandez l'abandon de ce chef de redressement.

Pour le mariage, les éléments soulevés et les arguments développés me permettent d'annuler l'intégration dans les bases de cotisations envisagée.

Pour la naissance, je vous précise que les bons d'achat doivent être attribués en fonction des événements visés et que la fête des mères et des pères correspondent à des jours déterminés. Ainsi, il n'est pas possible de cumuler les bons pour les distribuer en fin d'année par exemple.

En outre, les événements Fêtes des mères et des pères ne sont pas célébrer par votre comité.

Les sommes attribuées dépassent donc la tolérance admise des 5% du PSS.

Ce point est donc maintenu pour la valeur rectifiée limitée aux bons d'achat naissance et dans les limites plafonnées que vous avez communiquées séparément soit :

2011 : 8151 / 6231

2012 : 9048 / 7128

2013 : 5962 / 4042

En conséquence, le rappel pour ce chef est rectifié de 16153€ à 11558€.

Le redressement total pour le siège est donc de 201493€. ( 206088€ précédemment)

Vous trouverez en annexe un nouveau tableau récapitulatif qui annule et remplace le précédent.

En sus de ce montant, vous seront également réclamées les majorations de retard dues en application de l'article R 243-18 du code de la sécurité sociale.

Si vous entendez contester les conclusions du contrôle, vous avez la possibilité, conformément à l'article R 142-1 du code de la Sécurité sociale, de saisir la Commission de Recours Amiable de l'URSSAF des Bouches du Rhône, par lettre recommandée avec AR adressée à son Président dans le délai d'un mois suivant la notification de la mise en demeure.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

L'inspecteur du recouvrement

MR LAFON



## DÉCOMPTE RÉCAPITULATIF

**Entreprise :** SA DU CANAL DE PROVENCE ET

**Adresse :** CHATEAU DU THOLONET  
RTE DU THOLONET  
13100 AIX EN PROVENCE

**Risque :** CHATEAU DU THOLONET  
RTE DU THOLONET  
  
13100 AIX EN PROVENCE

**Inspecteur :** MR LAFON Henri

### Références à rappeler

**Personne :** 0059510  
**Intervention :** 624917  
**Compte :** 937000002003430659  
**Siret :** 05781313100026

**Période du 01/01/2011 au 31/12/2013;** montants exprimés en Euros

**ANNÉE :** 2011

Catégorie de personnel	Type	Base Déplafonnée	Taux	Taux AT	Base Plafonnée	Taux	Cotisations	
RG CAS GENERAL	100	8 151	20.95	1.31	6 231	15.05	2 752	
FNAL CAS GENERAL+SECT.PUB 20SAL.OU+	236	8 151	0.50	0.00	0	0.40	41	
CSG CRDS REGIME GENERAL	260	7 906	8.00	0.00	0	0.00	632	
CONTRIBUTIONS ASSURANCE CHOMAGE	772	26 474	6.40	0.00	0	0.00	1 694	
TRANSPORT	900	8 151	1.40	0.00	0	0.00	114	
COTISATIONS AGS CAS GENERAL	937	26 474	0.30	0.00	0	0.00	79	
<b>Sous-Total</b>								<b>5 312</b>
<b>Sous-Total absence de mise en conformité</b>								<b>0</b>



**ANNÉE : 2012**

Catégorie de personnel	Type	Base Déplafonnée	Taux	Taux AT	Base Plafonnée	Taux	Cotisations
RG CAS GENERAL	100	9 048	20.95	1.27	7 128	14.95	3 076
FNAL CAS GENERAL.+SECT.PUB 20SAL.OU+	236	9 048	0.50	0.00	0	0.00	45
CSG CRDS REGIME GENERAL.	260	87 915	8.00	0.00	0	0.00	7 033
CONTRIBUTIONS ASSURANCE CHOMAGE	772	49 140	6.40	0.00	0	0.00	3 145
TRANSPORT	900	9 048	1.40	0.00	0	0.00	127
COTISATIONS AGS CAS GENERAL.	937	49 140	0.30	0.00	0	0.00	147
Sous-Total							13 573
Sous-Total absence de mise en conformité							0

**ANNÉE : 2013**

Catégorie de personnel	Type	Base Déplafonnée	Taux	Taux AT	Base Plafonnée	Taux	Cotisations
FORFAIT SOCIAL TAUX 20 %	012	876 651	20.00	0.00	0	0.00	175 330
RG CAS GENERAL	100	9 050	20.95	1.09	4 042	15.15	2 607
FNAL CAS GENERAL.+SECT.PUB 20SAL.OU+	236	5 962	0.50	0.00	0	0.00	30
CSG CRDS REGIME GENERAL.	260	8 892	8.00	0.00	0	0.00	711
CONTRIBUTIONS ASSURANCE CHOMAGE	772	57 371	6.40	0.00	0	0.00	3 672
TRANSPORT	900	5 962	1.40	0.00	0	0.00	83
COTISATIONS AGS CAS GENERAL	937	57 371	0.30	0.00	0	0.00	172
Sous-Total							182 605
Sous-Total absence de mise en conformité							0

Le 25/09/2014

Cachet de l'entreprise :

Signature de l'employeur

**RÉCAPITULATION**

<b>COTISATIONS</b>	<b>201 490</b>
<b>ABSENCE DE MISE EN CONFORMITE</b>	<b>0</b>

Les majorations de retard vous seront notifiées  
ultérieurement

**L'inspecteur**

MR LAFON Henri

